



For the Miracles of M. Walon de Beaupuis, the chief subject of this volume. See also

Abrégé Necrol. de Port Royal t. II p. 37

Supplem. au Necrol. de P. Royal in 4to pp. 51. 67. & 363 &c.

& Vies intéress. & édifiant. II. 256. 306

This Vie des Amis was intended to continue the 4 vols. of the Vies Intéress. & Édif. des Relig. de P.R., as that last work to follow & complete the Hist. de la Dernière Persecut. de P.R. & Vie de Dumesnil in 3 vols.

Nouv. Eccles. for 1754. p. 50

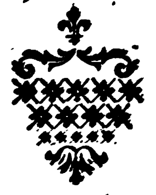
Carré in his "Vérité sur les Miracles, Ep. ... tome II p. 406 attributes this work to the Abbés Jean Le Clerc & La Croix. The Abbé de La Croix was the nephew of M. Walon de Beaupuis. Tome II. 398.

William R Williams

VIES
INTERESSANTES ET EDIFIANTES
DES AMIS
DE
PORT-ROYAL,

Pour servir de suite aux Vies interessantes & édifiantes des Religieuses de cette Maison.

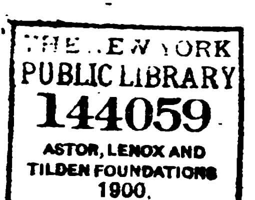
par les abbés Jean de Clerc, et La Croix



A UTRECH,

Aux dépens de la Compagnie.

1751.



FAUTES A CORRIGER.

Page 112. *à la marge*, les Religieux, *lisez*, les Religieuses.

Page 210. *ligne* 14. 1970. *lisez* 1670.

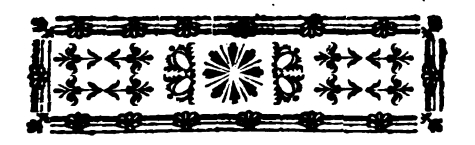
Page 296. *à la marge*, affare, *lisez* affaire.

Page 452. *ligne* 15. de M. de Beauvais, *lisez* de M. de Bazas.

Ibid. ligne 23. rapporer, *lisez* rapporter.

TABLE
DES PIECES
Contenuës dans ce Volume.

Fin de la Table.



MEMOIRES
SUR LA VIE
DE M. CHARLES WALON,
SIEUR DE BEAUPUIS,
Prêtre, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris.

SI le nom du saint Prêtre, de la vie de qui l'on désire laisser ici quelque chose par écrit, ne se trouve point dans le Nécrologe de Port-Royal, qui a été donné au Public l'année derniére, ce n'est pas que cet excellent homme n'ait eû avec les Solitaires & les Religieuses de cette maison si célébre des liaisons singuliéres & fort étroites; mais c'est sans doute, parce qu'il a été inconnu à ceux qui ont pris soin de l'Edition de ce Nécrologe, & encore

A

plus parce qu'étant dans ce monde presqu'en même-tems que se fit le rétablissement de la réforme * par Madame Jacqueline-Marie-Angélique Arnauld, il en est sorti dans l'année même du renversement & de l'entière destruction de ce saint Monastère, conjoncture qui apparemment a été cause que les Religieuses extraordinairement agitées pendant toute cette année, n'ont point eû le soin ni la liberté de remplir leur Nécrologe comme de coûtume. C'est cette omission du Nécrologe qui a donné lieu à ces Mémoires.

On les divisera pour plus de netteté & de facilité en quatre Parties.

La première contiendra l'espace de 25 années & 4 mois depuis la naissance de M. de Beaupuis, jusqu'au choix que MM. de Port-Royal firent de lui vers 1647. pour présider à l'éducation des jeunes gens dont on les avoit chargés.

La deuxième renfermera tout ce qu'il fit, & qui lui arriva dans cet emploi jusqu'au mois d'Août 1664. où se

* La réforme est de 1609. ou 1610. & M. de Beaupuis est né 10. ou 12. ans après.

& l'enlévement des Religieuses de Port-Royal ; ce qui contiendra 17 ans & 8 mois.

La troisiéme, son ordination pour la Prêtrise & les diverses fonctions qu'il remplit à Beauvais jusqu'au commencement de 1680. ce qui sera la durée de 15. ans & 4 mois.

La quatriéme enfin contiendra la vie de retraite & de silence, où il entra en 1680. jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, durant 29. ans & 1. mois.



PREMIERE PARTIE.

Contenant depuis la naissance de M. de Beaupuis, jusqu'au choix que MM. de Port-Royal firent de lui pour présider à l'éducation des jeunes Etudians vers l'an 1647. ce qui fait 25. ans & 4. mois.

Naissance & famille de M. de Beaupuis.

MOnsieur Charles Walon de Beaupuis, étoit fils de Monsieur Nicolas Walon Sieur de Beaupuis, Conseiller du Roy, élû en l'Election de Beauvais, & de Dame Marguerite de la Croix, & il vint au monde le 9. Août 1621. Il eût une Sœur aînée qui se fit Religieuse Urseline à Pontoise, peut-être parce que les Religieuses de cet Ordre n'étoient pas encore bien établies à Beauvais où elles ne sont venuës qu'en 1621. mais il fût l'aîné de trois Fréres & d'une Sœur. *

* Nicolas, François, Georges, & Marguerite.

Il fit ses études à Beauvais où il donna des marques assez singuliéres de son amour pour les sciences, mais plus encore pour la vie sérieuse & réguliè-

re, ayant voulu de lui-même quitter pendant une année de Rhétorique la maison Paternelle où il étoit assûrément fort chéri, pour aller demeurer dans le Collége, uniquement pour y mener une vie plus exacte & plus réglée. On verra dans la suite que cet amour de la vie réguliére & uniforme a fait son caractére particulier, mais caractére bien rare, sur-tout dans les jeunes gens.

Ce qui pouvoit contribuer beaucoup à la vie réguliére qu'on menoit alors dans le Collége de la Ville de Beauvais, étoit la demeure du Célébre M. Godefroy Hermant qui y professoit les Humanités. Il aimoit le jeune de Beaupuis, & il l'engagea même à représenter les principaux personnages de quelques-unes des Piéces qu'il donna au Public; mais on sçait que le jeune Etudiant ne défera en ce point à M. Hermant, que parce qu'il fut obligé de se soumettre à M. son Pere qui le vouloit.

Une autre circonstance des études de M. de Beaupuis à Beauvais qui doit être bien remarquée, fût l'union qu'il

contracta avec un Chanoine de la Cathédrale, homme de sçavoir & de piété, nommé M. Pierre Manguelen, ou plûtôt ce fût M. Manguelen qui voulût avoir avec le jeune M. de Beaupuis une union plus étroite qu'avec tout autre, l'ayant prévenu & recherché uniquement par l'estime qu'il avoit conçûë de sa sagesse & de ses bonnes mœurs.

C'étoit en effet une des dévotions de cet excellent Prêtre & Chanoine de rechercher les jeunes gens qui paroissoient promettre le plus, de faire liaison avec eux, & de les aider de tout son pouvoir pour les faire avancer dans les sciences & la piété. Son dessein étoit de servir par ce moyen l'Eglise & le Diocèse en qualité de Prêtre; comme il s'étoit uni à quelques-uns de ses Confréres Chanoines pour vivre en commun, & remplir ainsi plus parfaitement les devoirs de la vie Canoniale. On peut voir ce qui est dit de ce saint homme dans le Nécrologe au 24. Septembre, & on aura encore occasion d'en parler plus d'une fois dans la suite de ces Mémoires.

Il forma donc avec M. de Beaupuis l'union la plus étroite qui se puisse concevoir, mais toute pour Dieu, & qui alla toujours croissant jusqu'à la fin par une grande & mutuelle correspondance.

M. de Beaupuis ayant fait ses études à Beauvais, alla les continuer à Paris après les vacances de 1637. & quoiqu'il eût déjà fait trois années de Rhétorique à Beauvais, il en fit encore une chez les Jésuites de Paris sous le fameux Pere Noüet, mais elle fût un peu interrompuë par quelque incommodité qui obligea M. son Pere de le faire revenir à Beauvais pour quelque tems. Après cette année de Rhétorique chez les Jésuites, il alla étudier la Philosophie dans le Collége des Grassins sous un Professeur, dont quelques personnes de mérite qui vivoient en ce tems-là, ont beaucoup relevé la science, la vertu & même l'austérité. Toutefois M. de Beaupuis passa bientôt après de ce Collége des Grassins dans celui du Mans, où il fût attiré par la haute réputation du Grand Antoine Arnauld, qui commença pour lors

Il va étudier à Paris, d'abord chez les Jésuites, ensuite aux Grassins, puis sous le célébre M. Antoine Arnauld.

Voyez la vie de M.

Arnauld, p. 19. dans ce Collége un cours de Philosophie pour être reçû de la Maison & Société de Sorbonne, mais qui ne le commença qu'après l'année déjà commencée & d'une maniére assez imprévûë.

M. Manguelen avoit déja donné dès Beauvais quelque estime de ce grand homme à M. de Beaupuis, mais il la lui réhaussa bien encore, lorsqu'il eût appris qu'il commençoit un cours de Philosophie. „ Je sçavois déja, dit M. „ Manguelen à M. de Beaupuis dans „ une lettre du 7. Décembre 1639. le „ dessein du cours de M. Arnauld; & „ je vous avoüe que si cette volonté „ lui fut venuë avant que de vous „ avoir engagé ailleurs, je vous eusse „ conseillé absolument de joüir du „ bonheur d'une si favorable rencon- „ tre: c'est un homme que l'on ne peut „ assez estimer, & qui ne peut faire „ que très-parfaitement tout ce qu'il „ entreprendra : je le connois dès le „ Collége, & j'ai tous les regrets pos- „ sibles que mon frere ne soit pas dis- „ posé d'aller présentement en Philo- „ sophie, je ne perdrois pas cette oc- „ casion : Les écoliers qui suivront

„ & qui seront capables de suivre un
„ tel maître auront des avantages in-
„ dicibles. „

Telle est l'estime que M. Manguelen inspiroit à M. de Beaupuis de M. Arnauld: Cependant il paroît par une autre lettre de M. Manguelen à M. de Beaupuis du 13. du même mois de Décembre 1639. que le jeune étudiant en Philosophie, n'avoit pas quitté brusquement son premier maître, puisque M. Manguelen lui marque dans cette lettre, qu'ayant communiqué avec M. son Pere, & balancé toutes les raisons touchant le changement de maître, la résolution avoit été d'écrire à M. Arnauld, & de lui faire écrire encore par d'autres personnes, des lettres de recommandation en sa faveur.... Après quoi il lui recommande de ne quitter son premier maître que dans toute la bienseance possible. Il y a quantité d'autres lettres du même M. Manguelen pendant ces années 1638. & 1639. dans lesquelles il tâche de l'égayer par divers traits agréables, „ afin, lui dit-
„ il, de chasser votre inclination à la
„ mélancolie: „ Lettres dans lesquelles

Grand commerce de lettres entre M. Manguelen, & M. de Beaupuis.

il l'exhorte & l'anime à l'étude & à la vertu, & où il lui donne différentes marques de son estime. Voici seulement deux ou trois lignes qui feront connoître le jugement que M. Manguelen portoit du jeune M. de Beaupuis. „ La piéce que vous m'avez envoyée, „ lui dit-il, dans une lettre du 7. Janvier 1638. m'a semblé si grave & „ si judicieuse, que j'ai quelque peur de „ m'être mépris : Elle me confirme „ dans les grandes opinions que j'ai „ de vous ; & cette maturité que j'y „ remarque au-dessus de votre âge, „ me fait espérer de vous des choses „ au-dessus même de mes espérances.

Les lettres de M. Manguelen, soûtiennent M. de Beaupuis contre une indisposition qui

Enfin ces deux amis s'écrivoient, & assez souvent en latin, comme l'avoit souhaité M. Manguelen, afin d'exercer par ce moyen son jeune ami ; & c'étoit presque toujours sur les sciences & la vertu, & avec une familiarité qui ne perdoit rien de la sagesse & de la gravité chrétiennes. Il ne falloit au jeune étudiant rien moins que ces lettres d'un ami comme M. Manguelen pour le soûtenir dans deux épreuves assez considérables qui lui survinrent en 1640.

La premiére fût une indiſpoſition dont il fût attaqué vers le mois de Février. M. Manguelen lui mandoit de tenir ferme contre le mal, & de n'interrompre ſon cours de Philoſophie par un voyage à Beauvais, que dans l'extrême néceſſité. On croit pourtant qu'il fit un tour en cette Ville, mais ſans doute pour peu de tems, puiſque non-ſeulement, il étoit à Paris dans le tems de la ſeconde & plus rude épreuve dont on va parler, & qui arriva vers la mi-Juin; mais qu'il avoit même déjà fait une retraite à Saint Lazare. On a crû bien plus que cette retraite avoit été la cauſe innocente de la rude épreuve qui lui arriva, & qui lui fût fort ſenſible par la mort de Madame ſa mere qui avoit beaucoup d'attachement pour lui, comme il en avoit beaucoup pour elle. On dit que cette mere apprenant que ſon fils s'étoit retiré à Saint Lazare, fût ſaiſie de ce coup, en croyant ce fils perdu pour elle. Quoiqu'il en ſoit, elle mourut dans les premiers jours de Juin 1640. & M. ſon mari engagea M. Manguelen de mander cette nouvelle au jeune étudiant. M. Manguelen s'ac-

lui ſurvint, & contre la mort de Madame ſa mere en 1640.

Il fait une retraite à S. Lazare en 1640.

quitta de cette commiſſion d'une maniére la plus chrétienne & la plus ſacerdotale ; & comme après les conſolations les plus ſolides & les ſages avis qu'il lui donne, il l'exhorte enſuite à écrire à M. ſon pere, d'une telle maniére que la conſtance toute chrétienne du fils pût affermir & accroître celle du pere. On voit en effet, par une autre lettre latine du même M. Manguelen à ce jeune ami, combien ce Saint Prêtre étoit content de la lettre que le jeune Philoſophe avoit écrite à M. ſon pere.

Il porte chrétiennement la mort de ſa mere.

Que la retraite que fit le jeune M. de Beaupuis à Saint Lazare, ait contribué ou non à la mort de Madame ſa mere, c'eſt une choſe incertaine, mais on voit dans les lettres de ce jeune étudiant que cette retraite lui avoit fourni de quoi porter chrétiennement la privation de ſa mere, parce qu'y ayant formé une nouvelle réſolution de ſe donner plus parfaitement à Dieu, il conſidéra la perte qu'il fit peu après cette retraite, comme un coup de la miſéricorde divine qui rompoit par là le lien le plus fort qui l'attachoit au

peu trop à la créature, & qui étoit capable de retarder ou de rompre même le dessein qu'il avoit de suivre Dieu en tout ce qu'il croiroit dans la suite être sa volonté sur lui.

C'est pour cela sans doute que voulant alors faire choix d'un Directeur nouveau & plus sûr qu'il n'en avoit encore eû jusques-là ; il en demanda quelqu'un à M. Manguelen, sans l'avis de qui il avoit néanmoins fait sa retraite à S. Lazare.

Il consulte M. Manguelen sur le choix d'un Directeur.

M. Manguelen l'ayant loué *de ce qu'il avoit fait de lui-même une des meilleures choses qu'il eût pû lui conseiller*, répond dans une Lettre à la question touchant un Directeur en lui marquant que, » selon les SS. Docteurs de l'Eglise, » c'est une grace spéciale que d'y bien » écheoir ; & qu'ainsi il la faut deman» der instamment. « Et après lui avoir rappellé trois ou quatre conditions qu'il lui avoit dit autrefois qu'un tel homme doit avoir, qui sont, la science, l'affection, la liberté à reprendre, & la prudence ; il couclut : » qu'après avoir » prié, il fasse une revûe de tous ceux » qu'il connoît, & qu'il choisisse celui

» en qui ces conditions lui paroîtront
» en un plus haut dégré. [Et pour ce
» qui est du choix d'un état,] il lui con-
» seille d'y penser toujours, mais d'en
» différer l'exécution jusqu'après son
» cours de Philosophie : « décision
toute-fois qu'il le conjure de ne point
faire sans sa participation.

Il soutient un acte de Philosophie sous M. Arnauld.

M. de Beaupuis conduit ainsi & soutenu par les avis de M. Manguelen, continua & acheva son cours de Philosophie sous M. Arnauld qui lui en fit soutenir un acte le 25. Juillet 1641. dédié à Messire Augustin Potier Evêque de Beauvais.

Le jeune Etudiant eût de la peine à se déterminer à cette action publique, à cause que son peu de santé & autres distractions l'avoient empéché de donner à l'étude autant d'application qu'il en croyoit néceffaire pour répondre publiquement ; mais M. Manguelen l'ayant exhorté à passer par-dessus sa peine, M. Arnauld acheva de l'y déterminer, en l'assûrant qu'en peu de tems il se promettoit de lui faire réparer le tems qu'il avoit perdu.

L'acte se soutint donc, ce fût là que

M. de la Barde, ſçavant Prêtre de l'Oratoire, alors Chanoine de l'Egliſe Cathédrale de Paris, diſputa contre la poſition qui portoit que, » l'Etre eſt » univoque à l'égard de Dieu & de la » créature. » Ce Chanoine diſputant pouſſa ſi vigoureuſement ſon argument, & preſſa de ſi près le Répondant & le Profeſſeur même, que celui-ci crût effectivement qu'il n'y avoit point de bonne réponſe à donner; & ſon amour pour la vérité le porta, non à ſe tirer d'affaire par une diſtinction telle quelle, comme il eſt de coutume, & comme il l'eût pû faire aiſément; mais à déclarer publiquement comme il le fit, que le diſputant avoit raiſon, que ſon ſentiment lui paroiſſoit le plus véritable, & qu'il le ſuivroit à l'avenir. Ce fait eſt rapporté non-ſeulement dans l'Hiſtoire abrégée de M. Arnauld; [page 38.] mais même dans le 3e. volume de la Juſtification de ce grand homme, page 24. nomb. 9e.

Il demeure aux Cholets & au Collége de Cluny.

Juſques-là M. de Beaupuis avoit demeuré chez un Maître de Penſion, & enſuite dans le Collége des Cholets: mais dès le commencement de la Théo-

logie, c'eſt-à-dire, en 1642. il ſe retira dans le Collége de Cluny, parce qu'on y mangeoit en commun, & que la vie y étoit bien réguliére. M. Manguelen lui conſeilla fort cette demeure, ou du moins il approuva fort ſon jeune ami de s'y être retiré. » Je » ne vois pas, dit-il dans une Lettre » latine du 16. Janvier 1642. où votre eſprit, votre ame & votre corps » puſſent être plus heureuſement pré- » parés pour le ſervice de notre Sei- » gneur Jeſus-Chriſt, & pour les SS. » miniſtéres. En effet vous avez-là, » dans la piété de vos ſaints hôtes, des » exemples domeſtiques de vertu: » vous trouvez dans l'union des con- » diſciples avec qui vous vivez, de » quoi vous animer à l'étude; & vous » trouvez enfin dans le bon ordre de » cette maiſon, les ſecours néceſſaires » pour la ſanté. Après cela il ne me reſte » plus que de vous adreſſer ce mot de » ſaint Jérôme: vivez de telle maniére » dans le Monaſtére, que vous méri- » tiez de paſſer à la Cléricature, & de » vous avancer juſqu'à l'Autel de Je- » ſus-Chriſt, comme une Vierge pure

» qui sort de sa chambre pour paroître
» en public.

Que si l'on veut sçavoir quelque chose des études du jeune Théologien, & où elles tendoient principalement, on ne le peut mieux voir que dans une Lettre latine que lui écrivit M. Manguelen le 6. Janvier 1643. & qui mérite d'autant plus d'être ici rapportée en notre langue, qu'elle dit beaucoup en assez peu de mots. » Je ne puis lire
» de Lettres qui me soient plus agréa-
» bles, mon très-cher ami en Jesus-
» Christ notre Seigneur, que celles
» qui m'assûrent de votre santé & de
» votre heureux avancement dans les
» études. Mais ce qui a mis le comble
» à ma joie a été l'heureuse rencontre
» que j'ai faite ces jours-ci de M. vo-
» tre Pere, chez Monseigneur notre
» Evêque, où il m'a appris la résolu-
» tion où vous étiez d'acheter & de
» lire les Ouvrages de S. Augustin.
» Le moyen en effet de n'être pas trans-
» porté de joye, en voyant que vous
» qui n'êtes encore que disciple, de-
» venez cependant meilleur que vos
» maîtres. Vous serez donc surpris de

Il étudie Saint Augustin en 1643.

» voir que tant de personnes regardent
» d'un si mauvais œil les ouvrages d'un
» aussi grand Docteur, ou plutôt vous
» gémirez en reconnoissant que les pré-
» jugés & les opinions dont on s'est
» laissé une fois prévenir, ayent tant
» de force sur l'esprit des hommes, que
» de répandre des lumiéres très épaisses
» sur la lumiére la plus éclatante, sans
» permettre même, ni d'appercevoir
» ce qui est sous les yeux, ni de com-
» prendre ce qu'on lit. Quelle douleur
» de voir que ceux qui étant porteurs
» de la clef de la science, devroient
» ouvrir aux autres le chemin de la vé-
» rité, non-seulement n'y entrent pas
» eux-mêmes, mais empêchent encore
» les autres d'y entrer ! Que nous
» reste-t'il donc sinon de prier pour
» eux celui qui a commandé à la lu-
» miére de sortir des ténébres, en lui
» rendant graces en même tems de ce
» qu'il a bien voulu nous appeller à
» son admirable lumiére, en nous don-
» nant de meilleurs sentimens tou-
» chant les glorieuses richesses de sa
» grace ?

Il lit le Li- Le Livre de la fréquente Commu-

nion ayant été donné au public dans le mois d'Août de la même année 1643. & le jeune M. de Beaupuis étant à Beauvais pour les vacances, M. Manguelen lui fit part de ce nouveau Livre; & sans lui en faire connoître l'Auteur, il lui dit de le lire avec attention, pour lui en dire librement son sentiment au retour d'un voyage qu'il alloit faire.

vre de la fréquente Commu-nion, sans en connoître l'Auteur, & goûte fort ce Livre.

M. Manguelen étant donc de retour, le jeune Théologien son ami ne manqua pas de lui dire » qu'il avoit lû le » Livre avec une telle satisfaction, » qu'il pouvoit l'assûrer que son cœur » y avoit enfin trouvé ce qu'il désiroit » depuis long-tems, & ce qu'il avoit » cherché particuliérement; mais non » entiérement trouvé dans la retraite » qu'il avoit faite à S. Lazare, & qu'en- » fin le seul désir qui lui restoit à pré- » sent étoit de pouvoir s'adresser libre- » ment à l'Auteur d'un tel Ouvrage, » pour apprendre de lui l'application » des principes & des vérités qui y » sont répanduës, à soi-même en par- » ticulier. «

M. Manguelen fut charmé de cette réponse, & sans lui parler encore de

On l'adressa à MM. Sin-

glin & Rebours, qui étoient à Port-Royal.

M. Arnauld comme de l'Auteur du Livre, il se contenta de lui promettre quelques mots de recommandation pour MM. Singlin & Rebours qui demeuroient à Port-Royal de Paris, pour en faire usage dans l'occasion. Il lui donna en effet bientôt après ce qu'il lui avoit promis; & puis sans lui rien dire de son dessein, il partit pour aller faire une retraite à Port-Royal des Champs.

Dans ce même tems M. Litolfi Maroni, que le Roi Louis XIII. avoit nommé à l'Evêché de Bazas, mais que le Cardinal de Richelieu avoit empêché d'y mettre le pied, étoit arrivé au même lieu de Port-Royal des Champs, pour y consulter les célébres Solitaires sur le gouvernement de son Diocèse, où il étoit alors en liberté de se rendre par la mort du Cardinal, arrivée dès le 4. Décembre 1642.

M. Manguelen s'engage à aller avec M. de Bazas.

Les Solitaires voyant donc arriver M. Manguelen, dirent à M. l'Evêque de Bazas : Voilà, Monseigneur, un » homme que Dieu vous envoye. L'Evêque en effet & les Solitaires engagérent si bien ce digne Chanoine de

Beauvais à aller travailler au salut des ames dans le Diocèse de Bazas, avec M. l'Evêque qui se disposoit à y aller, que le Chanoine prit la résolution de renoncer à son Canonicat & à tout ce qui l'attachoit au Diocèse de Beauvais, ce qu'il exécuta dans l'année qui s'écoula depuis le mois de Septembre 1643. jusqu'au commencement du même mois 1644.

Pendant ce tems-là le jeune M. de Beaupuis, qui avoit passé de l'estime du Livre de la fréquente Communion, à l'amour de son Auteur & de MM. de Port-Royal en général, d'autant qu'on assûroit que ce Livre venoit de quelqu'un d'eux, muni avec cela de la Lettre de recommandation que M. Manguelen lui avoit donnée pour M. Singlin & autres qui demeuroient à Port-Royal de Paris, il les y alla trouver après être retourné de ses vacances. Il y rencontra heureusement M. Hermant, qui appuia fort la recommandation de M. Manguelen; & M. Arnauld s'y étant trouvé aussi en même tems, reconnut M. de Beaupuis qui avoit fait sa Philosophie sous lui, & à qui il donna sur

M. de Beaupuis va à Port-Royal de Paris, & y rencontre M. Arnauld.

le champ quelques avis pour ses études & pour sa conduite.

Tout cela ne fit qu'augmenter dans M. de Beaupuis le désir qu'il avoit depuis long-tems de se donner tout entier au service de Dieu & à son salut, & il n'eût point de repos jusqu'à ce qu'il eût été joindre à Port-Royal des Champs les Solitaires qu'il avoit appris y vivre dans la retraite & la pénitence; & c'est ce qu'il exécuta enfin le 16. Mai 1644.

Il va à Port-Royal des Champs en 1644.

Ceux qui voudroient prendre quelque connoissance plus particuliére de ces Solitaires & de leur vie, peuvent lire les nombres 16. 17. 18. & 19. de la Préface du Nécrologe, & l'Histoire abrégée de Port-Royal, pag. 20. outre l'histoire du Jansénisme à Amsterdam.

Mais avant que M. de Beaupuis se retirât à Port-Royal des Champs, il écrivit toujours à M. Manguelen pour en obtenir & de la recommandation, & des avis; & M. Manguelen lui répondit presque toujours en latin, sans marquer le lieu d'où il écrivoit; mais d'une maniére grande & spirituelle.

En voici quelques endroits : » J'aurois
» de la peine, mon très-cher en J. C.
» de voir que vous n'ayez pas, avec
» nos amis, toute la familiarité que
» vous souhaitez, si je ne sçavois que
» ce délai de vos désirs est nécessaire,
» afin que ces désirs mêmes croissent
» & se fortifient par le délai „ & afin
» que l'affection & la fidélité se mon-
» trent par l'importunité qu'on apporte
» en demandant, en cherchant, en frap-
» pant à la porte. Mais afin que vous
» ne cessiez pas d'être importun en ce
» sens, je ne cesserai point aussi de vous
» importuner de mes Lettres en vous
» en adressant souvent pour les porter
» à ces Messieurs, afin qu'au moins,
» par occasion ou autrement, vous
» ayez accès auprès de ceux par qui
» il semble que Jesus-Christ veut que
» vous ayez un plus libre accès auprès
» de lui. De votre côté, priez le Pere
» céleste qu'il vous tire intérieure-
» ment, & que vous l'écoutiez &
» soyez instruit de lui de telle maniè-
» re qu'enfin vous alliez à son Fils.

C'est ainsi que M. Manguelen écri-
voit à M. de Beaupuis le 3. Mars
1644.

Dans une autre du 12. Avril, il lui dit d'abord que dans la Lettre qu'il en avoit reçue la semaine précédente, il y avoit des choses trop importantes pour être lûes en courant, & pour y répondre sur le champ.

» Il a fallu, dit-il, prier Dieu au-» paravant, afin que ne se précipitant » pas, & ne se hâtant qu'avec discre-» tion; on pût obtenir de lui la grace » de faire avec maturité ce dont il » avoit déja inspiré la volonté. Voi-» là déja que la cognée est à la racine de » l'arbre, il est question de préparer » les voyes au Seigneur, il faut rendre » droits les sentiers de notre Dieu. » Mais pourquoi me regardez-vous » comme un guide nécessaire en tout » cela; moi qui suis éloigné de vous » & peu capable, pendant que vous » avez auprès de vous & à la main des » hommes d'une charité parfaite, d'une » doctrine excellente, & qui sont re-» commandables en toutes maniéres; » mais sur-tout par leur capacité pour » la conduite des ames. Consultez ces » personnes: vous les trouverez sans » doute très disposées à vous recevoir

» avec

» avec affection, & à vous conduire
» avec succès : Prenez seulement la
» hardiesse de leur exposer plus ouver-
» tement que vous n'avez fait jusqu'à
» présent, les dispositions de votre
» cœur. Que si cette liberté vous man-
» que, exposez au moins à M. Rebours
» ce que vous m'avez écrit, & ce que
» je vous ai répondu. Que si vous
» croyez que tout cela ne suffit pas
» & que ma présence soit nécessaire,
» je me rendrai auprès de vous avant
» la fin du mois, & je ferai ensorte que
» tout ce que désire votre cœur vous
» soit pleinement accordé par la grace
» du Seigneur que je vous prie de
» prier pour moi, & en qui je suis, &c.»

M. de Beaupuis ainsi secouru, fit donc une liaison entiére avec MM. de Port-Royal, & obtint d'eux la liberté de se retirer avec les Solitaires qui étoient à Port-Royal des Champs, ce qu'il exécuta, comme on l'a dit, le 16. May 1644. qui étoit la veille de la Pentecôte.

Il va à Port Royal des Champs en 1644. & de-là écrit à M. son pere.

C'est delà qu'il écrivit à M. son Pere deux Lettres dans le mois de Juin, dans lesquelles il se promet „ qu'un bon

» Pere comme le ſien ne ſera pas mé-
» content de ſon fils, lorſqu'il ſçaura
» le lieu où il eſt, & à quoi il employe
» le tems : que ce fils avoit toujours
» compté qu'un tel pere ne le forceroit
» pas ſur ſa vocation & ſur un état de
» vie ; & qu'ainſi il étoit ſurpris de ce
» qu'il paroiſſoit qu'il voulût l'engager
» à prendre les dégrés de Théologie.
» Vous ſçavez, mon cher pere, lui
» dit-il, que je n'y ai jamais eû beau-
» coup d'inclination, mais je puis-vous
» aſſûrer que j'en ai à préſent une
» averſion toute entiére. Puiſque le
» Seigneur m'a fait la grace de me faire
» regarder mon ſalut comme la plus
» grande & la ſeule affaire que je puiſſe
» avoir, ſans rien entreprendre qui
» ne tende là, j'ai jugé par l'expérien-
» ce que j'ai de moi-même, qu'aulieu
» de me mettre dans cet embarras qui
» occupe pour l'ordinaire les meil-
» leures années de la vie, je devois
» plutôt m'éloigner du monde plus que
» je n'ai fait juſqu'à cette heure... Je
» ne ſçai pas encore de quelle manié-
» re je pourrai exécuter ce deſſein de
» quitter le monde ; & je ne le puis

» faire sans sçavoir auparavant votre
» volonté là-dessus. Je me promets
» cependant que vous aurez assez de
» bonté pour ne m'empêcher pas de
» prendre la voye la plus sûre pour
» me sauver, puisque c'est en cela
» principalement que je dois reconnoî-
» tre votre affection paternelle. J'espé-
» re aussi de la miséricorde de Dieu,
» qu'il me donnera la grace de persé-
» vérer dans une résolution si chré-
» tienne, & que j'ai si fortement dans
» le cœur, que je perdrois plutôt la
» vie que de changer de pensée. Je ne
» doute pas, mon cher pere, que vous
» n'approuviez mes sentimens lorsque
» je vous en aurai représenté tous les
» motifs; en attendant quoi, je de-
» meure, &c.

M. Manguelen avoit quitté Port-Royal des Champs, sans doute pour aller donner ordre à ses affaires, & pour prendre des mesures avec M. l'Evêque de Bazas, avec qui l'on a vû que les Solitaires l'avoient engagé. Il étoit à Paris dans les premiers jours du mois de Juillet, & il ignoroit que le nouveau Solitaire, M. de Beaupuis,

eût écrit à M. son pere avec la vigueur que l'on vient de voir ; mais jugeant aisément combien ce jeune homme auroit de combats à soutenir de la tendresse d'un pere qui aimoit son fils à la vérité, mais qui ne goûtoit pas encore son dessein, il écrivit à ce jeune ami plusieurs Lettres où le lieu n'est point marqué, pour l'animer au combat, & pour lui apprendre la maniére de bien combattre. » Ayez soin sur-tout, lui » dit-il dans une du 2. Juillet, de re» doubler vos priéres pour obtenir » les lumiéres & les secours nécessai» res pour sortir heureusement de cet» te crise de votre vocation. J'appelle » ainsi le combat que vous allez être » obligé de soutenir, & dans lequel il » faudra que je me range du côté de » ceux qui vous attaqueront. (Ce combat n'étoit autre que celui que devoit livrer à son fils le pere qui venoit à Paris où il vouloit que ce fils vint de Port-Royal des Champs, pour lui rendre compte de sa conduite & de sa retraite.) » En effet, poursuit M. Man» guelen, je vois bien que si je leur » parle, je serai obligé de leur dire

» qu'ils faſſent tout ce qu'ils pourront
» pour ſonder la fermeté de votre ré-
» ſolution. Auſſi, ou elle eſt de l'eſprit
» de Dieu, comme je le crois ; ou elle
» eſt de l'eſprit de l'homme. Si elle eſt
» de l'eſprit de Dieu, tous les efforts
» imaginables ne pourront ruiner ſes
» deſſeins, vous ſerez toujours invin-
» cible en celui qui vous fortifiera. »

Et dans celle du 4. Juillet, il dit :
» Je louë Dieu de tout mon cœur des
» bonnes réſolutions qu'il vous inſpi-
» re. Il faut beaucoup le prier qu'il
» vous donne la force de perſévérer
» & de vous y affermir. Les nouvelles
» que M. Mauger m'a appris de M.
» votre pere, me font eſpérer que
» Dieu écoutera vos priéres. Il lui a
» témoigné que quelques perſonnes de
» qualité l'avoient félicité de ce que
» ſon fils étoit ſi heureux que d'être
» uni avec les perſonnes les plus ver-
» tueuſes & les plus ferventes qu'il y
» ait, & qu'il devoit s'en réjouir ; que
» cela l'avoit bien conſolé, & qu'il
» différeroit ſon voyage. » Malgré ce
ſujet de conſolation, M. Manguelen
conclut ſa Lettre en diſant, que

comme le Diable ne cessera jamais d'attaquer, il ne faut pas aussi cesser d'attirer les graces du Saint-Esprit à force de priéres & de gémissemens.

Enfin dans une autre Lettre, dont on ne voit ni le lieu ni le tèms, mais qui est certainement liée avec les deux précédentes, & qui est peut-être écrite d'une Abbaye qui étoit à M. de Bazas où M. Manguelen étoit allé joindre ce bon Prélat pour prendre des mesures non-seulement sur leur départ, mais sur l'établissement d'un Séminaire qu'ils projettoient. Dans cette lettre, dis-je, M. Manguelen donne au jeune Solitaire des régles & des avis pour résister aux attaques, au cas sur-tout qu'il fût obligé d'aller trouver M. son pere à Beauvais.

Après lui avoir dit qu'il faut redoubler les priéres, il lui recommande de ménager sa santé, d'autant que M. Singlin lui avoit dit qu'il en faisoit trop. Il lui conseille de suivre les avis de M. Palu. Il lui ajoute qu'il faut qu'il se prépare à voir M. son pere, soit à Paris, soit à Beauvais; mais qu'il faut faire ensorte que ce soit plutôt à Paris.

Que s'il faut qu'il aille à Beauvais, qu'il prenne auparavant les avis de M. le Maître sur tout ce qu'il aura à dire à M. son pere : qu'il tâche d'y parler peu, de n'y voir que les personnes qu'il ne pourroit absolument se dispenser de voir, & de n'y demeurer que le moins qu'il pourroit.

C'est à peu-près là le récit de cette Lettre qui est assez longue, & qui renferme bien des avis qui se trouvérent assez inutiles, parce que le pere du jeune Solitaire n'ayant point persisté dans la volonté qu'il avoit marquée de faire venir son fils à Beauvais pour lui parler, il alla lui-même à Paris quelque mois après.

M. Manguelen aussi ayant bientôt quitté M. de Bazas à son Abbaye, vint rejoindre enfin le jeune Solitaire son disciple, qu'il appelloit alors son cher frere.

M. Manguelen se joint à Port Royal des Champs avec M. de Beaupuis où ils s'unissent pour aller à Bazas.

Ils se renouvellérent là par tous les exercices de piété, & M. Manguelen ayant fait part au jeune M. de Beaupuis de l'engagement où on l'avoit mis avec M. de Bazas, sur-tout pour aller former un Séminaire dans ce Diocèse,

la réponse du jeune Solitaire fût à peu près la même que celle du généreux Ethaï au Roi David : » Vive le Sei-
2. Rois 15. 21. „ gneur, & vive mon Maître : en quel-
» que état que vous puissiez être, &
» en quelque lieu que vous puissiez
» aller, votre serviteur s'y rendra,
» soit à la vie, soit à la mort.

Après cela M. Manguelen revint à Paris, afin de s'y disposer au départ pour la Guyenne, ce qui dura jusques vers les premiers jours de Septembre.

Pour lors il écrivit à M. de Beaupuis un petit billet par où il lui marquoit de se rendre incessamment à Paris, d'apporter en même tems toutes les hardes de l'un & de l'autre, & de venir ainsi doucement dans la charette, après avoir fait ses complimens à toute la maison.

M. de Beaupuis voit M. son pere à Paris, sans lui dire qu'il alloit à Bazas.

Le pere du jeune M. de Beaupuis s'étant aussi rendu à Paris dans le même tems, le fils alla trouver M. son Pere à son Hôtellerie. Il lui rendit compte de toute sa conduite & de ses dispositions, sans toutefois s'ouvrir précisément sur le voyage de Bazas qui étoit à la vérité projetté, mais

qu'il ne croyoit pas si proche qu'il l'étoit effectivement. L'entretien fut long, & il a paru par la suite que le pere n'avoit pû résister absolument aux raisons de son fils.

Quoiqu'il en soit, le fils avoit à peine quitté son pere, que passant près du Monastére des Chartreux pour retourner à Port-Royal, il entendit une voix qui sortoit d'une maison voisine où il y avoit un carosse attelé sous la porte cochére, & on lui crioit qu'on étoit prêt à partir, qu'on attendoit après lui, & qu'il se hâtât. Il doubla donc le pas pour aller prendre son paquet à Port-Royal, & ayant pris quelque rafraîchissement, il alla rejoindre sa compagnie.

Il part pour Bazas, le 10. Septembre 1644.

Il étoit environ 3. heures après-midi du 10. Septembre 1644. lorsqu'ils partirent de Paris: & comme M. Arnauld étoit retiré dans une maison de campagne d'un de ses amis, qui étoit sur la route, ils le visitérent en passant, & lui firent leurs Adieux.

M. de Beaupuis étoit seul à cheval & le reste en carosse; mais on faisoit échange de tems en tems pour la com-

modité. C'est pourquoi M. de Beaupuis s'étant trouvé dans le carosse avec M. Manguelen, ce vertueux Prêtre lui demanda s'il n'avoit point été surpris de ce qu'ayant disposé de son Canonicat, il ne l'avoit point fait en sa faveur : » J'aurois été au con» traire bien surpris, Monsieur, lui » répondit M. de Beaupuis, si étant » connu de vous comme j'ai l'avanta» ge de l'être, vous aviez pensé sé» rieusement à me charger d'un em» ploi que je n'aurois pû accepter pour » les mêmes raisons qui vous ont por» té à vous en décharger. »

L'on verra dans la suite de ces Mémoires jusqu'où M. de Beaupuis à porté sur ce point un désintéressement & une retenue qui ont toujours été des vertus assez rares, mais qui le sont devenues infiniment plus dans ces derniers siécles où l'ambition & l'avidité, pour les biens & les dignités de l'Eglise, sont plus répandues & plus excessives que jamais.

Ils forment un Séminaire auprès de Bazas.

Ils arrivérent à Bazas au commencement du mois d'Octobre, & ils allérent presqu'aussi-tôt à un Château de

M. l'Evêque, diſtance de la Ville d'environ une lieuë, & ils y formérent un Séminaire qui paſſe pour un des premiers qui ayent été formés en France, quoique M. Abely, dans la vie de M. Vincent mette le Séminaire des bons Enfans de S. Nicolas du Chardonnet, & quelques autres encore dès 1642.

Abely, liv. 1. chap. 31.

M. de Beaupuis fût à peine arrivé en ce lieu, qu'il crût devoir rendre compte à M. ſon pere de ſon voyage, de ſon état préſent & de ſes vûes, l'aſſûrant qu'il n'avoit quitté Paris que pour ſuivre Dieu; & qu'au reſte le lieu où il étoit lui convenoit parfaitement, tant pour le bon air, que pour les divers agrémens dont la maiſon étoit accompagnée. Il s'étendit un peu plus dans deux autres Lettres qu'il écrivit de cette maiſon au Séminaire de *Gand*; l'une à un de ſes Oncles paternels qui étoit Capucin; & l'autre à un Oncle maternel, nommé Charlos de la Croix, qui étoit un peu enfoncé dans le ſiécle & ſes embarras. Il leur marque à tous deux que la précipitation de ſon départ de Paris l'avoit contraint de laiſſer M. ſon Pere ſans lui

M. de Beaupuis écrit à M. ſon pere pour lui aprendre ſon ſéjour auprès de Bazas.

dire adieu, que le Seigneur lui avoit appris par-là qu'il eſt des momens où il faut tout quitter pour le ſuivre, qu'il avoit toujours déſiré de ſe retirer de l'embarras du ſiécle; mais que n'ayant pourtant pas deſſein d'être Religieux, & étant en peine de ce qu'il deviendroit, M. l'Evêque de Bazas lui avoit offert une place dans ſon Séminaire. (Il évite de parler de M. Manguelen, ſans doute pour ne le pas commettre, & comme n'étant point en effet la ſeule ni principale cauſe de la réſolution qu'il avoit priſe.) Qu'il avoit crû que le Ciel lui préſentant cette occaſion, il ne pouvoit la laiſſer échapper ſans infidélité, d'autant plus qu'il étoit perſuadé que Dieu lui avoit inſpiré ſouvent le deſir d'être éloigné de ſon païs & de ſes connoiſſances pour le ſervir avec plus de liberté; qu'en effet c'étoit l'heureux état où il ſe trouvoit dans le lieu où la providence venoit de l'amener, n'y étant diſtrait de perſonne; & l'abſence des choſes qui avoient coûtume de l'occuper ci-devant, le laiſſant dans un état tout propre à écouter Dieu & à ſe remplir de ſes volontés.

Mais parce que dans la Lettre qui est adressée à son oncle maternel qui étoit engagé dans le monde, il s'y étoit un peu trop répandu en invectives contre la vie mondaine & les affaires du siécle, & aussi en espéce d'exhortation à régler sa vie sur l'Evangile précisément, & sur les écrits des Apôtres, si on veut qu'elle soit chrétienne, cette Lettre ne fut pas bien reçûë par l'oncle à qui elle étoit adressée. Le neveu l'ayant appris, il en fit des excuses dans une Lettre qu'il écrivit à M. son Pere le 10. d'Avril de l'année suivante 1645. où il dit, que » ce qu'il » avoit écrit à M. son oncle, n'étoit » que pour lui faire mieux connoître » les motifs qui l'avoient porté à se » retirer, qu'il n'avoit eu aucun » dessein de lui faire peine, mais que » cela lui rappelloit la vérité de cette » parole des Saints, qu'*il valloit mieux » parler des hommes & pour les hommes à » Dieu, que de parler de Dieu aux hommes*.

Il répond aussi dans cette même Lettre adressée à M. son Pere, aux avis que son oncle Capucin lui avoit donnés de revenir au plûtôt pour se met-

tre ſur les bancs en pourſuivant ſa Théologie & pour prendre une condition qui fût plus ſtable. Il répond à cela, que » ce n'eſt pas par mépris pour » la Théologie ſcholaſtique qu'après » les 3. années ordinaires il a quitté » cette route, mais plûtôt pour ſe don- » ner à un genre d'étude plus ſolide, » quoique toujours théologique : que » toutes les formalités requiſes pour » prendre les degrés de Théologie lui » avoient paru trop contraires à ſes » vûës, à ſon inclination & même à » ſa ſanté, & trop peu néceſſaires pour » ſuivre Dieu & ſe ſauver ; qu'il eſ- » péroit que la vie à laquelle Dieu » l'appelloit, ſeroit éloignée de l'in- » conſtance & de la phantaiſie ; que » comme les Saints Docteurs de l'E- » gliſe ont reçû toutes leurs lumiéres » dans la retraite, ceux qui déſirent » les imiter ne doivent pas eſtimer de » condition plus ferme & plus ſtable, » que de quitter tout pour s'attacher » plus fortement à l'immobilité de la » pierre qui eſt Jeſus-Chriſt, &c. « Il n'y eut point juſqu'à ſa ſœur Urſeline de Pontoiſe qui ne lui portât quelque

coup sûr son état de vie & sur son éloignement du païs natal, mais plus encore sur l'engagement où il paroissoit être trop entré avec M. Arnauld & les autres Mrs. de Port-Royal. M. de Beaupuis répondit à sa bonne sœur par une Lettre assez longue par laquelle il lui représente d'abord toutes les raisons qui l'avoient porté à s'éloigner de son païs & du monde, & à suivre M. l'Evêque de Bazas.

Après quoi il ajoûte : „ Et ne me „ dites pas, s'il vous plaît, qu'il y a „ bien d'autres voyes pour se sauver „ que celle-là ; car outre qu'on auroit „ pû vous objecter la même chose, „ lorsque vous vous êtes enrôlée dans „ la milice de Jesus-Christ sous l'étendart de Sainte Ursule, je puis de plus „ vous répondre que, quoiqu'on puisse se sauver absolument dans toutes „ sortes de conditions en général, il „ est vrai néanmoins que Dieu a attaché le salut de chacune en particulier à de certains emplois, d'où vient „ la grande importance pour nous de „ bien connoître notre vocation.

Il lui représente ensuite que c'est

cette vocation particuliére qu'il tâche de connoître, & que c'est aussi pour cela qu'il s'applique à purifier son esprit & son cœur de tous les phantômes grossiers & de toutes les affections de la terre ; que le choix d'un état ne se doit point faire avec précipitation ; mais qu'il faut attendre Dieu avec patience.

Après quoi il ajoûte : » Je vous prie » donc, ma chere sœur, de ne vous » pas inquiéter à mon sujet sur quel- » que faux bruit qui se seroit répandu » jusques dans votre maison, sçavoir, » que la Doctrine de M. Arnauld à » qui vous me croyez trop attaché, » parce qu'en effet je vous avouë que » je l'estime fort avec toutes les per- » sonnes sçavantes & desintéressées, » est une doctrine suspecte & propre à » empoisonner les ames : car sans en- » treprendre de faire ici son Apologie, » je puis vous assûrer que je ne me » reproche point d'autre régle ni d'au- » tres maximes que celles de l'Evan- » gile : que s'il se trouve qu'en suivant » les régles & la Doctrine de l'Evan- » gile, je ne m'éloigne point de la Do- » ctrine de M. Arnauld qui ne fait que

» l'exprimer, croyez-vous que je ſois
» obligé de renoncer à la parole de Je-
» ſus-Chriſt pour ne point tomber dans
» les ſentimens de M. Arnauld; & ne
» jugeriez-vous pas plûtôt que je dois
» ſuivre les ſentimens de M. Arnauld,
» parce qu'ils ſont très-conformes à la
» Doctrine de Jeſus-Chriſt... L'Ecritu-
» re Sainte, je vous aſſûre, eſt preſ-
» que mon unique livre, c'eſt à cette
» divine régle que je tâche de confor-
» mer mes ſentimens & mes actions;
» & ſi j'ai des obligations au Livre de
» M. Arnauld, c'eſt en ce que Dieu Fréquente Commu-
» m'a fait naître par ce moyen le déſir nion.
» de m'inſtruire des vérités de l'Evan-
» gile pour y apprendre les vérités du
» Chriſtianiſme.

» Ceci ſuffira, comme je crois, ma
» chere ſœur, pour vous mettre l'eſ-
» prit en repos, & pour vous faire
» connoître que je ne crois pas avoir
» rien fait juſqu'ici qui ne ſoit bien rai-
» ſonnable, & qui ne ſoit tout enſem-
» ble un effet & une preuve de la mi-
» ſéricorde de Dieu ſur moi.

» Je finis en vous ſuppliant d'une
» choſe, qui eſt que, puiſque ceux en

„ qui vous avez confiance ne trouvent
» pas bon que vous lisiez les Livres
» de M. Arnauld, vous vous ab-
» steniez aussi d'en juger aucune-
» ment, vû que le jugement fait sans
» connoissance de cause ne sçauroit
» être que téméraire... Donnez-vous
» toute entiére à la priére & au silen-
» ce. Excusez si je me mèle de vous
» donner des avis : C'est principale-
» ment afin que vous usiez envers moi
» de la même liberté, n'y ayant rien
» que je souhaite davantage, que d'ap-
» prendre des personnes pieuses les
» voyes les plus sûres de la perfection
» chrétienne. Je suis, &c.

C'est ainsi que M. de Beaupuis défendit les sentimens & la conduite qu'il avoit tenuë en quittant tout pour se retirer dans le nouveau Séminaire de M. de Bazas. Mais voici le peu qu'on sçait qu'il y fit, & qui lui arriva dans le peu de tems que dura cet établissement.

Ses emplois au Séminaire de Bazas.

M. Manguelen l'avoit chargé de l'œconomie de la maison. Lui, sans se contenter de donner des ordres & de veiller, mettoit quelquefois la main

à l'œuvre, ce qu'il faisoit même quelquefois dans la cuisine. C'est ce qui lui donna occasion de rendre un jour à M. l'Evêque de Bazas qui venoit d'arriver par un tems froid, fâcheux & obscur, & qui avoit été brusquement lui seul se mettre auprès du feu de la cuisine, un service que le Prélat crut d'abord lui être rendu par un domestique, mais dont il fit bien des excuses à celui qui le lui avoit rendu, lorsqu'il eût reconnu que c'étoit M. de Beaupuis.

Mais, comme on vient de l'insinuer, cette vie de retraite & d'humilité dans ce nouvel établissement, ne dura guéres. En effet dès le mois de Mai de l'année suivante 1645. M. l'Evêque de Bazas étant allé à Toulouse pour y assister aux Etats, y tomba malade, & y mourut si promptement, que M. Manguelen le trouva mort, quoiqu'il s'y fut rendu en diligence.

Mort de M. de Bazas.

Cette mort rompit toutes les mesures prises, de sorte que M. Manguelen & M. de Beaupuis revinrent à Paris dès le mois de Juillet suivant. Ils y arrivérent le onziéme, & dès le lende-

M. Manguelen & M. de Beaupuis reviennent à Paris.

main M. de Beaupuis en donna avis à M. son pere par cette petite Lettre : » Il y a déjà long-tems sans doute que » vous avez appris, M. & très-cher » pere, la mort de M. l'Evêque de Ba- » zas. Vous connoissez la perte que » l'Eglise a faite par cette mort. Tous » les vrais fidéles la ressentent, mais » particuliérement ceux qui ont ap- » proché ce grand homme de plus près. » Ce funeste accident a causé notre re- » tour à Paris où nous sommes depuis » hier après midi en très-bonne santé. » Je vous supplie de n'avoir aucune in- » quiétude sur ce que je deviendrai. » J'ai l'honneur d'être avec des person- » nes qui ne m'abondonneront point, » d'autant que l'affection qu'ils ont pour » moi étant toute chrétienne sera aussi » très-constante.... J'attends ce que ces » Messieurs ordonneront de moi, & je » ne manquerai pas de vous en instrui- » re aussitôt. « Il finit en marquant la part qu'il prenoit au mariage de M. son frere (Nicolas sans doute,) & l'estime qu'il avoit du bon choix que ce frere avoit fait, l'exhortant au reste à s'appliquer bien plus à faire fortune

pour l'autre monde, que pour celui-ci où tout paſſe ſi vîte.

M. Manguelen & M. de Beaupuis étant donc arrivés de Bazas à Paris, on dit que le premier ſe retira d'abord dans une maiſon du Fauxbourg Saint Marceau nommée *Bel-Air*, qui appartenoit à M. Deſtouches, & où demeuroit auſſi M. de Saint Cyran le jeune; & on ajoûte qu'il quitta bientôt cette maiſon pour ſe rejoindre à ſon intime M. de Beaupuis ſans qu'on marque où étoit la demeure de celui-ci, que l'on juge volontiers par les paroles de la Lettre précédente à M. ſon pere n'avoir été autre que Port-Royal de Paris.

Mais en quelque endroit qu'ils ſe ſoient retirés à Paris à leur retour de Bazas, ce n'a été ſans doute que pour peu de jours, au moins quant à M. Manguelen, puiſque ſon épitaphe rapportée dans le Nécrologe (pag. 380. & 381.) porte, » qu'après la mort » de M. de Bazas il fut appellé dans » ce monaſtére de Port-Royal des » Champs d'où les Religieuſes avoient » été transférées à Paris, & où l'a-

» mour de la Pénitence avoit conduit
» plusieurs personnes dont il prit soin
» en devenant tout à la fois & le gui-
» de dans la voye de la Pénitence, &
» le serviteur même des Pénitens, &
» qu'enfin il fit paroître dans sa direc-
» tion tant d'ardeur pour la sainteté,
» qu'il sembloit être le seul Pénitent,
» les exemples excitant les autres à
» toutes sortes de vertus.

Voilà certes un grand éloge de M. Manguelen par où l'on voit que ce saint Prêtre se rendit à Port-Royal des Champs avec les Solitaires qui l'y appellérent bientôt après son retour de Bazas.

On verra aussi bientôt que M. de Beaupuis se rendoit aussi, en ce saint lieu au moins de tems en tems pendant l'année suivante 1646. Mais avant que d'en venir-là, il faut dire ici que M. Manguelen qui aimoit, ce semble, la Théologie, & qui d'ailleurs désiroit peut-être aussi à la parenté de M. de Beaupuis quelque satisfaction sur l'avancement extérieur de ce jeune homme, essaya dans les premiers jours de leur retour à Paris d'engager ce jeu-

M. Manguelen veut engager M. de Beaupuis a prendre des degrez.

ne ami à reprendre le train de la Théologie Scholaſtique & à prendre auſſi tous les degrez. C'eſt pourquoi le pere de M. de Beaupuis étant venu à Paris dans ces jours-là même, & ayant donné avis à ſon fils de le venir trouver à ſon hôtellerie, M. Manguelen donna une Lettre au jeune homme pour M. ſon pere dattée du 13. Août de la même année 1645. dans laquelle après avoir aſſuré ce bon pere de l'extrême contentement que feu M. l'Evêque de Bazas avoit eu de M. ſon fils, il ajoûte: » Quoique les inclinations de votre » fils, M. ſoient toujours fort oppoſées à ſuivre le train ordinaire des » degrez de Théologie, j'eſpére néanmoins qu'il s'y rendra, & que ces » degrez ne lui feront point le tort » qu'ils font aux autres qui s'y jettent » avec précipitation, & par des vûës » toutes humaines. Je vous dirai cependant, M. que ce jeune Théologien demande trois conditions. La » premiére, qu'on le laiſſe libre ſans » le détourner par aucune commiſſion. » La ſeconde, qu'il demeurera même » dans un lieu preſque inconnu. La

» troisiéme, qu'on ne le pressera point
» de retourner à Beauvais que sa li-
» cence ne soit achevée. Après cela,
» M. je n'ai rien autre chose à dire,
» sinon que de ma part je lui ai pro-
» mis tous les secours dont je serai
» capable, & enfin que je suis vo-
» tre, &c.

On peut croire que ces conditions exigées étoient plûtôt de M. Manguelen que de son jeune ami, & qu'au reste le pere convint de tout, puisque le fils se mit en devoir de subir l'examen pour le Baccalaureat, mais auparavant il fit un petit voyage à Beauvais où M. son pere l'emmena avec lui.

Il se dispose au Baccalaureat.

Il obtient un Démissoire pour la Tonsure.

Ce fut alors qu'il obtint un Démissoire pour la Tonsure à laquelle il pensoit dès 1641. mais avec une intention des plus pures, comme il paroît par ces paroles d'une Lettre de M. Manguelen écrite dès ce tems-là à M. de Beaupuis : » Je vous aime, lui dit-il,
» dans les entrailles de Jesus-Christ,
» sur-tout en voyant que vous pensez
» à prendre la marque de la milice du
» Seigneur dans l'unique vûë, comme
» vous le marquez, d'oublier tout ce
» qui

» qui est passé & tout ce qui passe,
» pour vous étendre vers les biens du
» Ciel.

M. de Beaupuis quitta bientôt Beauvais, puisque dès le 26. Novembre il mandoit de Paris à M. son Pere des nouvelles du Service solemnel que l'Assemblée du Clergé de 1645. venoit de faire célébrer pour M. de Bazas. Il représente combien ce Service fut célébre, & combien étoit grande l'estime que tout le monde avoit faite de l'Oraison funébre qui y avoit été prononcée par M. Antoine Godeau Evêque de Grasse; & enfin il finissoit cette Lettre en assurant M. son Pere qu'il travailloit à repasser sur toute sa Philosophie, afin de se faire examiner ensuite pour le Baccalaureat, après toutefois qu'il auroit reçu la Tonsure.

Il reçoit la Tonsure à Paris le 22. Décembre 1645.

Il la reçut en effet le 22. Décembre dans la Chapelle de l'Archevêché. Mais on ajoute une circonstance qui assurément n'est pas sans difficulté; sçavoir, qu'il reçut en même tems la Confirmation; ce qui paroîtra peut-être incroyable d'une personne qui

non-seulement étoit alors âgée de plus de vingt-quatre ans, mais sur-tout qui avoit fait tant de démarches pour se consacrer au service de Dieu, qui avoit hanté tant de personnes de piété, qui étoit fort connu de son propre Evêque, & qui l'avoit salué plusieurs fois, & qui avoit enfin passé plusieurs mois dans le Séminaire d'un autre. Mais que sçait-on d'un autre côté, si un homme aussi instruit & d'une conscience aussi délicate, n'aura pas cru devoir différer de tems en tems à recevoir ce Sacrement de la perfection chrétienne, pour suppléer ainsi d'une part aux grandes préparations que les Adultes faisoient autrefois pour le premier des Sacremens dont celui-ci est la consommation, & d'autre part pour se mettre en état d'en recevoir la grace plus abondamment, & de la conserver plus sûrement ?

Quoiqu'il en soit, M. de Beaupuis ayant reçu à la fin de l'année 1645. sinon le sceau de la perfection chrétienne, la marque au moins de sa disposition & de son dévouëment à l'état Ecclésiastique, il employa ensuite pres-

que toute l'année suivante 1646. à son examen pour le Baccalaureat dont il ne soutint cependant la thèse que le 4. Fevrier 1647. comme on le dira dans la suite.

Mais avant que de soutenir cette thèse, M. de Beaupuis passa une partie de l'année 1646. à la campagne (ce qui marque sans doute Port-Royal des Champs) d'où il écrivit à M. son pere le 9. de Juin pour sçavoir de lui-même des nouvelles de sa santé qu'on disoit affoiblie, & pour le prier de vouloir bien lui faire tenir une pension honnête, quoique moderée ; à quoi il le porte par des considérations de générosité & de bonté paternelle, qui, à l'imitation de celle de Dieu-même, fait du bien à ses enfans d'une manière toute gratuite ; & ensuite par des raisons d'obligation, pour ne point abuser du bien des Pauvres, ni de la charité de ceux à qui la dispensation en étoit commise ; & enfin par le motif des avantages inestimables qui revenoient à son fils de l'excellente société où il avoit le bonheur de se trouver.

Tout cela fait juger aisément que

M. de Beaupuis demeuroit pour lors, c'est-à-dire, au milieu de l'année 1646. à Port-Royal des Champs, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne vint quelquefois à Paris; il vint même passer quelques jours du mois de Septembre à Beauvais, & y reçut les quatre mineurs le 21. de ce mois.

Il reçoit les quatre Mineurs à Beauvais en 1646. & y apprend la mort de M. Manguelen.

Ce fut pendant ce tems-là que M. Manguelen tomba malade, & mourut à Port-Royal des Champs le 24. Septembre 1646.

M. de Beaupuis qui étoit encore à Beauvais, y apprit presqu'en même tems & la maladie & la mort de ce Saint Prêtre, dont on pouvoit dire, & qui avoit en effet répété plusieurs fois pendant sa vie, ce que le grand Apôtre avoit dit autrefois de son cher Timothée » qu'il n'avoit personne qui » fut uni avec lui d'esprit & de cœur, » autant que l'étoit M. de Beaupuis, qui, de son côté, fut attaché à ce saint homme, comme on l'a vû, par des liens les plus sûrs & les plus désintéressés, & comme un enfant l'est à son pere, selon l'expression du même Apôtre à l'égard de son même Disciple.

[Philipp. ii. 20.]

Ibid. ℣. 22.

Les Religieuses de Port-Royal, dans leur Nécrologe au 24. de Septembre (page 380.) disent que » ce Saint » Prêtre qui y est nommé M. Pierre » Manguelen, attiré par l'odeur des » vertus de M. Litolphi Maroni Evê- » que de Bazas, quitta généreuse- » ment son Canonicat (de Beauvais) » pour suivre cet Evêque dans son » Diocèse, où il y signala son zéle » pour le salut des ames : que Dieu » ayant disposé de ce grand Prélat, » M. Manguelen se retira dans ce dé- » sert (de Port-Royal) avec plusieurs » personnes qui y vivoient déja dans » l'obscurité de la retraite & l'austé- » rité de la pénitence : qu'à peine leur » fut-il associé, qu'ils reconnurent » son rare mérite, & qu'aussitôt ils » l'engagérent à les conduire dans le » chemin étroit qu'ils avoient entre- » pris ; & qu'enfin s'en étant acquité » avec toute la suffisance possible, il » mourut au bout de deux ans, après » avoir donné de très-grands exem- » ples de vertus.

Il pourroit venir dans l'esprit par ces derniéres paroles, que M. Man-

guelen mourut après deux ans ou au bout de deux ans, par rapport à la conduite qu'on lui avoit fait prendre des Solitaires, ou au bout de deux ans de retraite avec eux; mais on voit par ce qu'on a rapporté ci-dessus, que cela ne peut être, puisqu'il ne revint de Bazas à Paris que le 11. Juillet 1645. & qu'il n'allât joindre les Solitaires que dans le mois de Septembre suivant, puisqu'il écrivoit encore à Paris une Lettre pour M. de Beaupuis dattée du 13. d'Août, & qu'il est mort l'année suivante.

Il faut donc dire qu'il mourut au bout d'un an, & non au bout de deux ans, à moins que ces deux ans ne soient comptés depuis qu'il eût quitté généreusement son Canonicat, & depuis la premiére fois qu'il alla de Beauvais à Port-Royal, ce qui fut en 1644. comme on l'a vû ci-dessus.

M. de Beaupuis renonce à la Licence, mais soûtient la Thèse pour le Baccalaureat.

Au reste, cette mort ayant laissé M. de Beaupuis dans une plus grande liberté à l'égard des dégrés de Théologie pour lesquels il avoit toujours eu de l'éloignement, il prit alors une résolution absoluë de ne plus penser

à la Licence ni au Doctorat, mais de se contenter seulement de soutenir la thèse pour le Baccalaureat, d'autant qu'il en avoit déja subi l'examen.

Il soutint en effet cette Thèse, comme on l'a déja dit, le 9. Fevrier 1647. mais il est bon de remarquer ici; 1°. Que le Président de la Thèse fut M. François Rétard Curé de Magni-Lessard près Port-Royal, dont il est fait mention dans le Nécrologe à la page 122.

M. Rétard préside à la Thèse, & M. Cornet y fait quelque changement.

2°. Que le fameux Nicolas Cornet Fabricateur, ou au moins Délateur des cinq fameuses Propositions dans une des années suivantes, étant Sindic de la Faculté en cette année 1647. ne voulut point laisser passer la Thèse de M. de Beaupuis sans quelques changemens qu'il y fit, parce que les derniéres propositions contenant les principes & les expressions de Saint Augustin sur la prédestination & la grace, elles présentoient des termes & des vérités qui n'étoient point du goût de ce Docteur Moliniste.

SECONDE PARTIE.

Contenant ce que M. de Beaupuis a fait dans la direction des petits Collèges de Port-Royal, depuis 1647. jusqu'au mois d'Août 1664.

[Page 31] Examen de l'originedes Solitaires& des Ecoles de Port-Royal.

ON lit au nombre XVI. de la Préface du Nécrologe de Port-Royal qui vient d'être donné au Public, que dès l'an 1637. „ on mit à „ Port-Royal les premiers commen- „ cemens de cette célèbre Commu- „ nauté de Solitaires qui s'y forma „ au dehors, & qui y élevoit Port- „ Royal dans la connoiſſance des Let- „ tres & de la piété chrêtienne, plu- „ ſieurs enfans de condition à qui les „ parens vouloient faire éviter les dé- „ réglemens trop ordinaires aux jeu- „ nes gens qui ſuivent le Collége: que „ tout ſe paſſoit ſous la conduite de „ M. de ſaint Cyran qui viſitoit les „ uns & les autres réglément de deux „ jours l'un, donnant aux enfans com-

» me aux Solitaires des instructions
» proportionnées à leur âge & à leur
» état, & qu'au mois de Mai de l'an-
» née suivante, Messieurs le Maître &
» de Séricourt touchés de Dieu.... al-
» lérent grossir le nombre de ces saints
» pénitens, &c.

Il paroît d'abord dans ces derniéres paroles deux choses peu exactes ou qui demandent d'être plus examinées. La premiére, que » Messieurs le Maître » & de Séricourt se retirérent l'année „ suivante, » c'est-à-dire, en 1638. puisqu'il est parlé de 1637. auparavant. Or il paroît certain que la retraite de ces deux Messieurs se fit en 1637. & non en 1638. Histoire Abrégée de Port-Royal pag. 18.19.

La deuxiéme est qu'il y avoit avant ces deux Messieurs des Solitaires ou „ Pénitens dont ils allérent grossir le » nombre. « Or il semble au contraire que l'on a toujours crû que ces deux Messieurs étoient les premiers de ces Solitaires, & qu'il n'y en avoit point avant eux: & ces deux Messieurs se retirérent d'abord non à Port-Royal des Champs, comme on pourroit se l'imaginer, mais dans une autre petite

maison près de Port-Royal de Paris ; où leurs freres Messieurs de Saci, de saint Elme & de Valmont allérent se joindre à eux dans la même année 1637.

Ils ne demeurérent-là tous cinq que jusqu'à la détention de M. de saint Cyran qui fut arrêté & renfermé dans la Tour de Vincennes le 14. Mai 1638. Après quoi M. de Paris leur ayant fait dire qu'il avoit ordre de la Cour de les faire déloger de la petite maison où ils étoient, ils en sortirent dès le lendemain, & s'en allérent pour lors à Port-Royal des Champs où ils ne subsistérent que deux mois en paix, le Lieutenant Civil de Laubardemont y ayant été envoyé de la part de la Cour pour les interroger & les faire sortir de cette solitude ; ce qui les obligea de se retirer à la Ferté-Milon où ils demeurérent fort cachés pendant treize mois, & ne retournérent à Port-Royal que vers le mois d'Octobre 1639. lorsqu'ils crurent la tempête un peu appaisée.

Après ces remarques sur ce qui est dit dans la Préface du Nécrologe, tou-

chant la retraite de ces Meſſieurs, il en faut faire ici une autre qui regarde de plus près ce qu'on doit rapporter bientôt de M. de Beaupuis, c'eſt-à-dire, touchant les enfans qu'on éleva dans ces premiers tems à Port-Royal. Il ſemble par les premiéres paroles de la Préface rapportée ci-deſſus que » dès » l'année 1637. on voyoit à Port-Ro- » yal des Champs les premiers com- » mencemens de cette célébre Com- » munauté de Solitaires... qu'on y éle- » voit pluſieurs enfans de condition.

Il eſt vrai, comme on l'a dit ci-deſſus, que Meſſieurs le Maître, de Séricourt, de Sacy, de Singlin & quelques autres étoient déjà retirés dans les dehors de Port-Royal, ou plûtôt dans une maiſon voiſine „ où ils vi- » voient en Chartreux, » comme il eſt dit dans le Nécrologe même au titre de Dom Lancélot (pag. 178.) Et ainſi l'Auteur de la Préface a raiſon de dire que » dès l'année 1637. on » voyoit à Port-Royal les commence- » mens de la Communauté des Soli- » taires. » Mais ce qu'il ajoûte de ſuite, que » cette Communauté y élevoit

» plusieurs enfans de condition, « demande au moins quelque explication. En effet il est vrai qu'ils eurent des enfans quelque tems, ou plûtôt quelques années après; mais il est moralement impossible qu'ils en ayent eu, & surtout plusieurs dès 1637. Des gens qui sont à peine sortis du monde & entrés dans la retraite, & des gens qu'on laisse à peine en repos durant quelques mois dans les lieux de leur retraite, & qui sont obligés de s'enfuir au loin; de telles personnes, dis-je, ne pensent pas ordinairement à élever & instruire des enfans, & ne le peuvent pas même exécuter quand ils le voudroient.

D'un autre côté ce que l'Auteur de la Préface ajoûte ensuite, sçavoir, » que M. de saint Cyran avoit la con» duite & des Solitaires & des enfans » qu'il visitoit les uns & les autres ré» glément de deux jours l'un, donnant » aux enfans comme aux Solitaires des » instructions proportionnées à leur » âge & à leur état; » tout cela, dis-je, ne se peut révoquer en doute. On l'a sçû de M. de Beaupuis, & de plus Dom Lancelot l'a laissé par écrit dans

quelques Mémoires qu'il avoit fait touchant M.de saint Cyran: mais il n'est pas croyable, n'y presque possible que cela se soit fait avant la détention de M. de saint Cyran qui fut arrêté le 14. de Mai 1638. & ainsi très-peu de tems après la premiére retraite des Solitaires en 1637. Mais ce qu'on rapporte de M. de saint Cyran, sur-tout à l'égard des enfans, se sera fait après son élargissement qui fut le 6. Fevrier 1643. & ainsi il est fort croyable & très-aisé que M.de St. Cyran ait dirigé & visité, comme on le rapporte, les enfans & les Solitaires pendant cette année 1643. ajoûtant toutefois qu'il ne l'aura pû faire que pendant six ou sept mois, puisqu'il mourut le onziéme Octobre de cette année 1643.

Tout ce qu'on vient de dire se trouve assez nettement décidé & confirmé par ce que les Religieuses disent de M. Lancelot dans leur Nécrologe qu'on a déjà cité : » Il fit connoissance, di- Pag. 178.
» sent-elles, avec M. du Verger de » saint Cyran, qui l'unit aux illustres » Solitaires Messieurs le Maître, de » Séricourt, de Singlin, Gaudon l'aî-

» né & autres déjà retirés au dehors » de notre maison de Paris où ils vi- » voient en Chartreux. «

Jusques-là il ne paroît que des Solitaires, mais non des enfans qui ne paroissent que deux ans après, comme le portent les paroles suivantes: » Bientôt, c'est-à-dire, fort peu après la » retraite de ces Solitaires, l'emprison- » nement de M. de saint Cyran les fit » disperser sans les désunir, « parce qu'ils allérent à Port-Royal des Champs & ensuite à la Ferté-Milon: » mais au » bout de deux ans ou environ la Pro- » vidence y rappella M. Lancelot qui » y passa plusieurs années à instruire » quelques enfans de qualité. « Il est donc évident que ce ne fut guéres que vers 1640. ou 1641. deux ans après la détention de M. de saint Cyran, & un an environ après que les Solitaires se furent rassemblés en 1639. où ils revinrent de la Ferté-Milon; il est, dis-je, évident que ce ne fut que vers 1640. ou 1641. qu'ils eurent des enfans, & encore, *non plusieurs*, comme porte la Préface du Nécrologe, mais *quelques-uns*: Que ce sont ces en-

ſans que M. de ſaint Cyran viſita pendant ſix ou ſept mois de 1643. auſſi-bien que les Solitaires ; & qu'enfin ce ſont ces enfans qui étant joints dans la ſuite avec d'autres formérent le petit Collége dont M. de Beaupuis eût la direction. En effet pluſieurs peres & meres preſſés par Meſſieurs de Port-Royal ſur l'importance qu'il y a de bien élever les enfans, leur avoient ſouvent objecté le défaut de lieux où on les élevât bien, & leur avoient offert en même-tems leurs enfans. Ces Meſſieurs prirent donc la réſolution de réünir ceux qu'on leur offroit avec ceux qu'ils avoient déjà, en les aſſemblant dans une maiſon appartenante à une perſonne qui avoit deux enfans, dont l'entretien & l'éducation devoit être pour le loyer de la maiſon qui eſt la derniére à main gauche par rapport à ceux qui entrent dans le cul-de-ſac de ſaint Dominique Fauxbourg ſaint Jacques ; & ce fut vers la fin de 1646. ou au commencement de 1647. que ſe fit cet établiſſement. M. de Beaupuis en qui ces Meſſieurs avoient reconnu tous les talens les plus impor-

Premier Collége.

M. de Beaupuis eſt Directeur de ce Collége.

tans pour la conduite d'une société & des enfans en particulier, fut choisi pour être Directeur de cette maison. Il avoit avec lui M. Lancelot, de la vie de qui on peut voir le précis dans l'endroit du Nécrologe qu'on a cité. M. de Frameri qui fut dans la suite principal du Collége des Graffins, M. Coutel de Beauvais où il est mort fort peu avant M. de Beaupuis chez ses parens où il avoit vêcu en simple Laïque vêtu en Ecclésiastique, ou plûtôt comme un vrai Ecclésiastique, quoiqu'il ne fut que Laïque. Il y avoit encore d'autres personnes & des domestiques, & on rapportera dans la suite quelque chose des réglemens & de la vie qu'on menoit dans ce petit Collége, lorsque de Paris il sera transféré au Chesnai, & on marquera aussi ce qu'on sçaura des enfans qui y étoient, en se contentant de dire ici que M. de Beaupuis fit venir dans ce petit Collége de Paris le plus jeune de ses freres qui se nommoit Georges Walon, comme il paroît par une Lettre de M. de Beaupuis à M. son pere du 24. Mai 1648. où il le prie de lui envoyer ce

jeune frere le plûtôt qu'il se pourroit avec ses hardes & un lit de trois pieds de large sur six de long & six de haut, en représentant que la maison se remplissoit si fort, qu'il n'y auroit bientôt plus aucune place. On le lui envoya en effet, & il y demeura plusieurs années, si bien que M. de Beaupuis écrivant le 8. Février 1651. à Madame sa sœur Religieuse à Pontoise, il lui marquoit à la fin de sa Lettre qu'il étoit fort content du jeune étudiant leur commun frere.

Il reçoit le Soûdiaconat & le Diaconat à Paris en 1647. & 1648.

Tandis que M. de Beaupuis étoit occupé dans cet emploi dont Mrs. de Port-Royal l'avoient chargé, ils le déterminerent aussi à recevoir quelques-uns des Ordres sacrés. C'est pourquoi après avoir été ordonné Soudiacre à Paris aux quatre Tems de la Pentecôte en 1647. il reçut le Diaconat le jour du Samedi Saint de l'année suivante 1648.

Madame sa sœur Religieuse Urseline à Pontoise l'en ayant félicité, il lui répondit le 16. Juillet 1648. en ces termes.

» *J'ose vous dire, ma très-chere*

» sœur, que si vous connoissiez aussi
» bien le fond & le mérite de la per-
» sonne qui a éte revêtuë de la digni-
» té de Diacre, comme vous con-
» noissez la dignité même, je pense
» que ce qui vous est un sujet de
» joie, vous seroit aussi bien qu'à
» moi un sujet de crainte & de trem-
» lement. Si les Ordres sacrés nous
» relevent & nous approchent en un
» sens plus près de Dieu, ils deman-
» dent aussi de trés grandes disposi-
» tions pour ne les recevoir pas ou
» n'en pas user indignement, & je
» vous avouë que cette pensée m'au-
» roit empêché de prétendre jamais à
» ces Ordres sacrés, si je ne m'y
» étois vû comme forcé & engagé
» par des voyes qui m'ont donné su-
» jet de croire que c'étoit Dieu qui
» m'y appelloit, lui qui pouvant ti-
» rer des pierres mêmes des enfans
» d'Abraham, & faire des derniers des
» hommes des Apôtres & des Princes
» de l'Eglise, pouvoit aussi par sa seu-
» le bonté m'élever au nombre de ses
» Ministres, & me donner en même
» tems les graces qui me sont nécef-

» saires pour remplir dignement les
» obligations de cet état. J'ai cru vous
» devoir représenter ce peu de cho-
» ses touchant ces hautes dignités,
» afin que vous ne vous étonniez pas
» si je ne m'y avance point peut-être
» aussi vîte que vous le souhaiteriez,
» mais que considérant plutôt le dan-
» ger de mon engagement, vous crai-
» gniez pour moi, & que cette crain-
» te vous porte à me recommander à
» la miséricorde du Seigneur avec en-
» core plus de ferveur.

Quoique M. de Beaupuis ait pû dire en un sens toujours très-véritable de son indignité à l'égard des saints Ordres, l'on a en main le certificat de la publication des bancs joint à une attestation de vie & de moeurs donnée par M. le Vicaire de la Paroisse de S. Jacques du haut Pas le 9. d'Avril 1648. où ce Vicaire déclare, que
» depuis plusieurs années que M. de
» Beaupuis demeuroit dans la Ville
» & dans la Paroisse, il avoit tou-
» jours vêcu d'une maniére pieuse &
» canonique : que depuis qu'il étoit

» revêtu de l'Ordre de Soudiacre, il » en avoit exercé réguliérement les » fonctions dans l'Eglise, & qu'ainsi » rien n'empêchoit qu'il ne fût pro- » mû à l'Ordre de Diacre.

Petit Ouvrage de M. de Beaupuis en 1648.

Il le reçut en effet le 11e. Avril veille de Pâques en 1648. ce fut aussi pendant sa demeure à Paris avec les jeunes Etudians dont on l'avoit chargé, qu'il fit pour sa propre édification, mais peut-être aussi pour la commodité des jeunes gens, un extrait de diverses *maximes tirées des Lettres de M. de S. Cyran.* Ses amis les ayant goûtées, l'engagerent à les rendre publiques ; c'est pourquoi il s'en fit une premiére édition achevée dès le mois d'Août 1648. à Paris chez Jean le Mire ; & dans la suite il s'en fit une seconde édition en 1653. & une troisiéme en 1657. chez la veuve dudit le Mire.

C'est un petit volume in-12. qui renferme ce qu'il y a de plus important pour les mœurs dans les Lettres de M. de St. Cyran, lesquelles étant un peu diffuses, demandoient en effet quelque précis. Mais comme les maximes ex-

traites font fur différentes matières, quoiqu'elles fuivent l'ordre des Lettres d'où elles font tirées, M. de Beaupuis ajoûta une table des matières qui eft fort exacte & qui réunit toutes les maximes ou fentences qui font fur un même fujet.

M.r Arnauld d'Andilly fit imprimer en 1672. un petit ouvrage qui eft peu différent de celui de M. de Beaupuis, fous le titre d'*inftructions chrétiennes tirées des Lettres de M. de St. Cyran.* Cet ouvrage qui eft un petit in-8°. eft approuvé de plufieurs Evêques qui, par ce moyen, fe rendirent en quelque forte Approbateurs des Lettres d'où ces inftructions font tirées. M. d'Andilly en fit préfent à M. de Beaupuis qui lui en écrivit une Lettre de remerciment dont le projét s'eft retrouvé parmi fes papiers. Il lui marque la joie qu'il reffent du fruit que le Public pourra recueillir de ces *inftructions chrétiennes*, & de l'avantage qui en réfultera fur les Lettres de M. de St. Cyran par les approbations que tant d'Evêques venoient de donner aux *inftructions* : il lui dit même qu'un petit inconvénient que

quelques amis avoient appréhendé par rapport au débit du Livre des *maximes chrétiennes*, imprimé autrefois chez le Mire, n'arriveroit point, parce qu'il croyoit pour le moins que celui des *instructions* étant plus cher que celui des *maximes*, une infinité de gens qui ne pouvoient atteindre aisément au premier, se jetteroient sur le second. Enfin M. de Beaupuis félicite M. d'Andilly sur le choix que le Roy venoit de faire de M. de Pomponne son fils pour Ministre & Secretaire d'Etat, ce qui s'est fait effectivement vers la fin de 1671.

Mais comme dans ces *instructions chrétiennes*, M. d'Andilly avoit suivi d'abord la même méthode que M. de Beaupuis dans ses *maximes*, on croit que dans la suite M. d'Andilly en fit de nouvelles, en rappellant dans le corps de l'ouvrage toutes les sentences qui sont sur une même matiére, sans être obligé de recourir à une table pour les rassembler.

Petite avanture arrivée à M. de Beaupuis.

Voilà ce qu'on sçait de plus important de ce que fit M. de Beaupuis depuis qu'il fut chargé des enfans, & de-

puis leur établissement à Paris en 1647. à moins qu'on ne veuille faire aussi mention d'une petite avanture qu'il raconte lui-même à Madame sa sœur Religieuse, dans une Lettre du 23. Novembre 1652. & qui lui arriva lorsqu'il revenoit de Pontoise où il avoit été rendre visite à cette sœur. » Je suis, » dit-il, arrivé ici heureusement, gra» ces au Seigneur, malgré les diver» ses rencontres que j'ai eu de plu» sieurs Soldats qui assiégent tous les » abords de Paris, & qui rançonnent » publiquement tous ceux qui passent. » Toutefois ils m'ont épargné, quoique » j'en aye vû deux qui arrêterent à » vingt pas de moi douze ou quinze » personnes, & qui les obligerent de » leur donner quelque chose. Je ne » m'attendois pas d'être traité plus fa» vorablement, comme me l'avoient » prédit ceux qui venoient de passer » par leurs mains, & qui venoient de » sortir de Paris où je rentrois. Ce» pendant après m'avoir attendu & » consideré de près, ils ne firent au» tre chose qu'ôter le chapeau & me » saluer. Je me suis persuadé que je

» n'étois pas tant redevable de cette
» modération à la sainteté de mon
» habit, qu'à la vertu de vos priéres
» qui m'ont attiré cette protection de
» Dieu.

En 1653. le Lieutenant Criminel visite le Collége.

C'est ainsi que M. de Beaupuis demeura dans son petit Collége qui étoit dans le cul-de-sac de S. Dominique depuis 1647. jusqu'aux vacances de 1653. Quelque tems auparavant, certains esprits dominans & envieux qui n'aimoient point Port-Royal, & à qui cet établissement de petit Collége faisoit quelque peine, eurent le crédit de faire aller le Lieutenant Criminel pour y faire une visite : il y alla en carosse, & ayant demandé le Supérieur au portier, il descendit de carosse, & suivit de si près, qu'il monta dans la chambre de M. de Beaupuis en même tems que le portier. Il demanda à M. de Beaupuis qui étoit assis près de sa table, ce qu'il faisoit : Vous le voyez, Monsieur, lui dit le Supérieur. En même tems le Visiteur porta la main sur un petit Livre, intitulé, *Sentences tirées de l'Ecriture Sainte & des Peres, appropriées aux Saints de chaque jour* : & étant

étant tombé en l'ouvrant sur la Sentence qui est au jour de S. François d'Assise 4. d'Octobre, & qui est tirée de M. de St. Cyran, ce qui étoit marqué dans les premiéres éditions par ces mots (St. Cyran) au lieu qu'on les a ôtées dans les autres éditions ; ensuite de quoi on lit ces mots, *Priez pour son Ordre*, le Visiteur demanda ce que c'étoit que *cet Ordre*, & s'il y avoit un Ordre de St. Cyran ; » nullement, » Monsieur, lui dit le Supérieur, la Sen- » tence est tirée de M. de saint Ciran ; » mais la priére est pour l'Ordre de S. » François.

Le Visiteur demanda ensuite le nom de tous les enfans & ce qu'ils faisoient. Le Supérieur lui dit qu'il pouvoit les interroger lui-même, & sçavoir d'eux ce qu'il souhaitoit. C'est pourquoi il entra aussitôt dans les chambres, & après les avoir interrogé tous, (on ne dit pas s'il écrivit ou s'il fit écrire, ou bien s'il se contenta d'interroger) il sortit aussitôt assez brusquement du logis. Quoique cette visite ne fut accompagnée d'aucune menace ni d'aucuns ordres, elle fit croire cependant

que les choses n'en demeureroient pas là ; & qu'ainsi il étoit à propos de quitter non-seulement le quartier, mais la Ville même & de se retirer à la campagne. On jetta la vûe sur plusieurs endroits & sur plusieurs maisons ; mais enfin on se détermina à celle qu'offrit M. de Berniéres Maître des Requêtes, natif de Rouen, homme de grande piété, & qui avoit trois de ses enfans dans la petite Communauté qui se trouvoit actuellement tourmentée par le monde.

Le Collége change & s'établit au Chesnay en 1653.

Cette maison étoit située au Chesnay, Village proche de Rocancour & de Versailles, maison fort spatieuse accompagnée de jardins, de plans, d'étangs & d'un parc, maison d'ailleurs devenuë presque inutile à M. de Berniéres, parce que la divine Providence lui avoit depuis peu enlevé Madame son épouse pour qui il avoit acheté cette maison à cause qu'étant très-languissante on lui avoit dit qu'elle avoit besoin de jouïr long-tems de l'air de la campagne.

On fit donc le délogement aux vacances de 1653. & on quitta Paris

pour aller au Chesnay. M. de Bernieres s'y réserva la moitié de la maison à la droite, & M. de Beaupuis avec sa Communauté avoit l'aîle gauche, où il trouva tout le logement dont il avoit besoin.

Pour rapporter les observances & la discipline de cette petite Communauté, l'on va transcrire ici presque de mot à mot ce qu'en a écrit, non le petit frere de M. de Beaupuis qui étoit venu même dès qu'on étoit encore à Paris, comme nous l'avons dit, mais un de ses neveux fils de M. son frere Nicolas, nommé M. Guillaume Walon qui fut un des Etudians du Chesnay, & qui s'étant dans la suite marié à Beauvais, y est mort depuis peu en réputation d'homme d'esprit, de probité & de vertu vraiment chrétienne, le 15. Mai 1720. Réglement du Collége.

Il avoit fait quelque projet de la vie de M. de Beaupuis son oncle, dont on s'est servi avantageusement dans ces Mémoires ; & dans son projet il a fait entrer fort à propos le recit de tout ce qui se faisoit au Chesnai : mais parce que l'Auteur de ce recit

n'y eſt plus, & que l'on n'a pas les ſecours néceſſaires pour éclaircir certains endroits qui paroiſſent obſcurs & peu exacts dans ce récit, on prie le Lecteur de les excuſer & d'y ſuppléer de ſon mieux. Voici donc le récit tel qu'on l'a trouvé. » Les enfans occu- » poient quatre grandes chambres. » Dans chaque chambre tous les lits » étoient rangés le long de la muraille, » & le maître y avoit le ſien. Chacun » y avoit auſſi ſa table avec un pupi- » tre pour y renfermer ſes cahiers, » ſes plumes & autres uſtenciles. Sur » la table étoient auſſi les Livres les » plus néceſſaires à chacun. Les au- » tres Livres moins preſſans étoient » dans une tablette commune. Les ta- » bles étoient aux endroits de la cham- » bre les plus éclairez, mais cependant » aſſez éloignées les unes des autres » pour empêcher les enfans de ſe par- » ler & de badiner. La table du maître » étoit à l'endroit d'où il pouvoit mieux » voir toutes les autres & y jetter » l'œil. Le maître ne quittoit jamais les » enfans ni le jour ni la nuit. On ſe » levoit à cinq heures du matin, &

» chacun s'habilloit soi-même, excep-
» pté quelques-uns des plus petits
» pour qui il venoit un garçon qui les
» aidoit. Lorsqu'on étoit habillé, on
» faisoit une priére commune, ensuite
» de quoi chacun alloit à sa table pour
» y étudier sa leçon que chacun l'un
» après l'autre alloit répéter au maître
» & auprès de sa table à sept heures.
» L'Eglise du village étant proche du
» logis, on y alloit à la messe lorsqu'on
» la disoit. A huit heures l'on appor-
» toit le déjeuner, & l'hiver on allu-
» moit du feu pour se chauffer pendant
» qu'on mangeoit. Après le déjeuner
» on alloit faire sa version chacun à sa
» table, & quand elle étoit faite, cha-
» cun la portoit au maître, après quoi
» tous venoient à sa table pour y faire
» les parties de la version, on lisoit
» l'Auteur, & on l'expliquoit de vive
» voix sur le champ. A onze heures
» les enfans de toutes les chambres
» descendoient pour dîner en commun
» dans un même réfectoire. Après le
» *Benedicite*, on lisoit un verset ou
» deux du nouveau Testament, & l'on
» s'assoiyoit à la table de maniére que

» chaque maître avoit ses enfans à ses
» côtez ou devant lui ; & chaque ban-
» de ou chambre avoit des pots diffé-
» rens qui étoient sur les tables, de
» manière que le maître servoit lui-mê-
» me à boire à ses enfans, comme il
» leur distribuoit aussi la viande & le
» pain. On faisoit une lecture pendant
» les repas. Quand les graces étoient
» dites, tous alloient ensemble au jar-
» din pour y prendre la récréation ;
» & comme il étoit fort spatieux, on
» leur prescrivoit un certain espace
» hors duquel nul ne pouvoit sortir
» sans la permission des maîtres qui se
» promenoient tous dans le même lieu
» pour ne point perdre les enfans de
» vûë. A une heure on entroit dans
» une salle commune où l'on ensei-
» gnoit le Géographie un jour, & un
» autre jour l'Histoire alternativement.
» A deux heures chacun retournoit
» dans sa chambre, & se mettoit à ta-
» ble pour étudier sa leçon qui étoit
» de Poësie. Toutes les après-dînées,
» & à trois heures on alloit à la table
» du maître répéter cette leçon l'un
» après l'autre comme le matin. Après

» la répétition l'on donnoit à goûter à
» ceux qui en avoient besoin, & l'hi-
» ver on allumoit du feu : ensuite on
» expliquoit la leçon dont on faisoit les
» parties, & puis on retournoit à la
» table pour y étudier le Grec, que
» l'on venoit répéter de même au maî-
» tre.

» A six heures on alloit au réfectoi-
» re comme le matin, & après le sou-
» per tous les enfans & les maîtres ve-
» noient dans la salle commune. S'il
» faisoit froid, l'on s'y chauffoit d'a-
» bord, & puis l'on joüoit au billard,
» aux échécs, aux dames & même
» à un espéce de jeu de cartes qui ser-
» voit à apprendre l'Histoire tout en
» joüant. Ce jeu étoit composé de cin-
» quante-deux cartes qui comprenoient
» l'Histoire des VI. premiers siécles. Il
» y avoit une ou deux cartes de chaque
» siécle qui étoient pour les Papes, &
» à la marge étoit l'année où ils étoient
» entrés au Pontificat, ensuite leurs
» noms & puis combien d'années ils
» avoient gouverné l'Eglise, & au
» bout de la ligne on lisoit les héré-
» tiques qui avoient paru de leur tems.

„ Il y avoit aussi pareillement des „ cartes pour les Empereurs qui „ avoient à la marge l'année de leur „ avénement à l'empire, & la durée „ de chaque empire; & au bout étoient „ les Historiens & les Grands-hom- „ mes qui avoient paru de leur tems. „ Il y avoit aussi des cartes pour les „ Peres de l'Eglise avec l'année où ils „ avoient commencé à paroître & leur „ mort.

„ Il y avoit aussi une carte des Con- „ ciles, à la marge de laquelle étoit „ l'année de leur tenuë, le nombre des „ Evêques qui y avoient assisté, & „ combien on y avoit fait de Canons; „ les Conciles œcuméniques étoient „ écrits en rouge.

„ Il y avoit des cartes des choses „ remarquables en chaque siécle, & „ enfin il y en avoit d'autres où étoient „ les difficultés sur les Conciles, com- „ me sur le nombre de leurs Canons „ & sur ceux qu'on leur attribuoit „ peut-être mal-à-propos, & ainsi quel- „ ques autres difficultés.

„ Après que l'on avoit donné les „ cartes, celui qui avoit plus d'années

„ de Pontificat, l'emportoit ſur celui
„ qui en avoit moins. Un Pape, par
„ exemple, étoit entré au Pontificat
„ en l'an 102. un autre étoit entré
„ en l'an 195. & avoit tenu le Pon-
„ tificat dix ans, & ainſi juſqu'en 205.
„ l'on comptoit depuis 102. juſqu'en
„ 205. c'étôit 103. Ce nombre l'em-
„ portoit ſur celui de la carte qui en
„ avoit moins. Si un Pape étoit entré
„ en 205. & que le dernier du ſiécle
„ n'eut gouverné que juſqu'en 301.
„ la carte ne montoit qu'à 96. ans;
„ ainſi celui qui en avoit 103. avoit
„ le point. Celui qui emportoit le point
„ étoit obligé de dire de mémoire ce
„ qui étoit contenu dans ſa carte.
„ Quand il diſoit bien l'entrée du Pon-
„ tificat & l'année de la mort, il pre-
„ noit un jetton du jeu, mais il n'étoit
„ pas obligé de dire les hérétiques qui
„ étoient écrits ſur la carte. La ſecon-
„ de fois qu'on donnoit les cartes, l'on
„ alloit au point des cartes des Empe-
„ reurs, & l'on en uſoit de même que
„ des Papes.

„ Après le point on jettoit les car-
„ tes, & le jeu étoit de forcer celui

„ qui avoit Conſtantin le Grand pre-
„ mier Empereur Chrétien de le jetter
„ en renonce. Lorſque celui qui avoit
„ la carte de Conſtantin le Grand la
„ jettoit de bon jeu ſans y être con-
„ traint, il avoit l'enjeu que l'on met-
„ toit pour cela. Celui qui levoit les
„ cartes avant que Conſtantin fût jet-
„ té, étoit obligé de dire de mémoire
„ ce qui étoit contenu dans les cartes
„ qui étoient ſur les Conciles, les Pe-
„ res de l'Egliſe & les doutes ſur l'hi-
„ ſtoire, & s'il diſoit bien il prenoit
„ un jetton.

„ Après qu'on avoit jetté Conſtan-
„ tin, celui qui levoit, étoit obligé
„ de dire tous les écrivains & les hé-
„ rétiques qui étoient dans la carte des
„ Papes & des Empereurs dont il fai-
„ ſoit la main. Telle étoit le jeu des
„ cartes, & telle étoit la récréation.
„ Après cette récréation qui duroit
„ une heure, on remontoit chacun à
„ ſa chambre où l'on étudioit la leçon
„ pour le lendemain environ une de-
„ mie-heure, enſuite de quoi tous les
„ maîtres, les enfans & les domeſti-
„ ques ſe raſſembloient dans une des

„ chambres où l'on faisoit la prière du
„ soir en commun, après laquelle on
„ se couchoit. L'on ne pouvoit trou-
„ ver une éducation plus sainte & plus
„ chrétienne que celle qu'on donnoit
„ dans cette maison, l'on y formoit
„ également le cœur & l'esprit. La dou-
„ ceur y avoit beaucoup plus de part
„ que la crainte : Les moindres châ-
„ timens y étoient même très-peu en
„ usage. Un seul regard du maître fai-
„ soit autant d'impression que la mena-
„ ce des châtimens. L'on n'y étoit pas
„ en grand nombre, & l'on n'y rece-
„ voit que des esprits dociles, & dès
„ que la corruption que nous appor-
„ tons avec nous paroissoit se produi-
„ re dans quelques-uns jusqu'à pou-
„ voir gâter les autres, on les renvoioit
„ à leurs parens.

„ On y inspiroit une grande crainte
„ de Dieu mêlée de cet amour qui la
„ rend propre aux enfans de Dieu : on
„ y donnoit une grande idée de l'Egli-
„ se & de la vocation requise pour les
„ ministéres sacrés : l'on y inspiroit
„ aussi beaucoup de soumission pour
„ les Rois & pour ceux qui sont dans

„ les charges publiques, mais sur-tout „ pour les Evêques & les Pasteurs de „ l'Eglise : enfin l'on inculquoit souvent „ aux jeunes gens le soin qu'ils doivent „ avoir de remplir tous les emplois où „ Dieu les auroit appellés en n'aïant „ en vûë que la gloire de Dieu même „ & le bien du prochain.

„ Après ce qui regardoit la piété & „ la religion, le premier soin qu'on „ avoit étoit de faire écrire les enfans „ & ainsi on exigeoit que leurs tradu- „ ctions & autres choses fussent bien „ écrites. On commençoit par appren- „ dre à bien traduire & à faire des thê- „ mes : l'on s'appliquoit à ce que les „ traductions fussent d'un françois pur „ & exact, & lorsqu'on voïoit les „ jeunes gens en état de goûter la bon- „ ne latinité, on les faisoit composer „ en cette langue.

„ M. de Beaupuis avoit le gouver- „ nement général de la maison tant „ pour le spirituel que pour le tempo- „ rel : toutefois il n'avoit là pour tout „ logement qu'un cabinet de quinze „ pieds en quarré & sans feu, où „ étoient ses Livres, sans autre or-

» nement, & un lit formé de trois
» planches posées sur deux traiteaux
» & d'une paillasse piquée : il ne man-
» geoit jamais avant le dîner, & ja-
» mais que sur le soir les jours de jeû-
» ne qui sont de précepte. La princi-
» pale occupation avec le gouverne-
» ment de la maison étoit l'étude de
» l'Ecriture Sainte & des SS. Peres.
» Il faisoit tous les Dimanches le
» Catéchisme avant la Messe, & ces
» saints jours aussi bien qu'aux jours de
» Fête, l'on assistoit à tout l'Office de
» la Paroisse où M. de Beaupuis fai-
» soit Diacre & quelquefois portoit
» chappe. Les jours de Dimanche &
» Fête chacun faisoit en particulier &
» après la grand'Messe la lecture de
» quelque Livre de piété qu'on lui
» donnoit selon sa portée.

Voilà jusqu'ici tout le récit que le neveu de M. de Beaupuis qui avoit été un des Etudians du Chesnai, a laissé de ce qui s'observoit dans ce petit Collége. Il a dit dans le récit qu'on n'étoit pas en grand nombre ; & après le recit il se contente de nommer quatre enfans de M. le Nain M. des Re-

Nombre des étudians au Chesnay, & qui ils étoient.

quêtes, du nombre desquels étoit le Célèbre M. de Tillemont, & son frere Dom Pierre le Nain Souprieur de la Trappe, trois enfans de M. Robert Conseiller de la grand'Chambre, trois enfans de M. Bernières Maître des Requêtes, à qui appartenoit la maison du Chesnai, comme on l'a dit ci-devant, & dont l'aîné mourut fort jeune & fut enterré à Port-Royal, M. Thomas du Fossé, Mrs. de Bois-Guilbert de Rouen, M. Benoise, M. Mairat Conseiller au grand Conseil de Paris, M. Perier fils de M. Perier Conseiller en la Cour des Aides de Riom en Auvergne, & neveu de M. Paschal; & enfin il nomme un enfant d'une des meilleures familles des Catholiques d'Hollande, nommé *Coussebant*, ajoutant qu'il ne se souvient pas bien des autres.

Mais on a recouvré un petit journal de M. de Beaupuis de ce tems là, où l'on voit ceux que vient de nommer M. son neveu & bien d'autres qui faisoient à peu près le nombre de XXX. & plus. L'on y voit aussi d'autres étrangers d'Hollande & d'Angleterre, sans

que l'on y voye cependant le célébre Duc de Monmouth que l'on a sçu de M. de Beaupuis même avoir été quelque tems au Chesnay bien avant que certains esprits séditieux d'Angleterre l'eussent fait entrer dans une conspiration qui lui procura une fin aussi malheureuse que fut la sienne ; mais il y a bien de l'apparence que le journal dont on vient de parler ne renferme pas encore tous les Etudians.

On voit par une Lettre de M. Tristan Archidiacre de Beauvais, du 28. Mars 1652. qu'il avoit un de ses neveux dans le petit Collége qui étoit à Paris ; & peut-être ce neveu passa-t-il au Chesnay avec les autres.

Il paroît au reste par le journal de M. de Beaupuis qu'il y avoit au moins trente Etudians dans la maison du Chesnay, & qu'on y donnoit 500 liv. de pension. Le neveu de M. de Beaupuis dont on a ci-devant rapporté le récit des observances du Chesnay, ajoute qu'il y avoit encore d'autres enfans aux Granges de Port-Royal près de l'Abbaye, qu'il y en avoit à S. Jean des Troux Terre de M. Dugué de Bagnols,

& enfin qu'il y en avoit à Severan dont il dit n'avoir pas sçu la situation : mais il est croyable que ce Château de Severan est bien postérieur aux autres & seulement de 1659. comme il paroît par une Lettre de M. Dirois à M. de Beaupuis, dattée de Severan le 25. Mai 1659.

Maîtres des enfans. Quant à ce qui regarde les Maîtres qui étoient au Chesnay avec M. de Beaupuis, M. son neveu se contente de dire que M. Lancelot qui, comme l'on a déja dit, avoit été dès le commencement avec les enfans à Paris, n'étoit point au Chesnay avec M. de Beaupuis, mais aux Granges, & que c'est là où il composa ses diverses méthodes & les racines grecques.

Il ajoute que M. Nicole étoit au même lieu des Granges, & que c'est là où il mit en latin les *Lettres au Provincial*, qu'il les donnoit pour thêmes à certains Ecoliers, & qu'il y en a même plusieurs où il a fait peu de changement, que c'est là enfin où il fit l'ouvrage intitulé, *Epigrammatum delectus*, & que M. Arnauld ayant vû la dissertation qui est à la tête, la trouva

si belle & si pleine de jugement, qu'il jugea que l'Auteur seroit propre à écrire pour l'Eglise, & forma en conséquence une liaison plus particuliére avec lui. Que si, selon ce narré, M. Nicole a demeuré aux Granges, il faut dire cependant qu'il n'y a pas demeuré toujours, ni même long-tems, puisqu'on verra bientôt ici une Lettre de lui adressée à M. de Beaupuis au Chesnay, & dattée de S. Jean des Troux; & l'on se souvient en effet que M. de Beaupuis a dit plusieurs fois que M. Nicole demeuroit auprès des enfans de M. de Bagnols à qui appartenoit la Terre de S. Jean des Troux.

Le neveu de M. de Beaupuis ne spécifie donc aucun des Maîtres qui demeuroient au Chesnay, & par conséquent il ne marque pas même le sien, ce qui est surprenant. Tout ce que l'on peut dire est que l'on voit par quelques Lettres adressées à M. de Beaupuis qu'on y saluoit Mrs. Coustel & de Framery, ce qui fait juger que ces deux Messieurs dont on a déja parlé, & qui étoient avec M. de Beaupuis à Paris, étoient aussi avec lui au

Chesnay auprès des Etudians.

Laïques retirez au Chesnay.

On sçait aussi que quelques Laïques s'étoient retirés au Chesnay par esprit de pénitence, entr'autres un nommé M. Bascle, qui est sans doute le même dont le Nécrologe fait mention au 3e. de Mai (page 183.) c'étoit un homme de qualité qui avoit assés de capacité pour suppléer au défaut de quelque Maître, mais qui ordinairement avoit soin du menage & des malades, quoique lui-même fut fort incommodé des jambes.

Un autre nommé M. Lombard étoit un jeune homme bien fait & agréable, qui avoit servi dans les troupes, & qui avoit appris à saigner exprès pour rendre ce service dans la maison du Chesnay lorsqu'il voulut s'y retirer, & qu'on dit avoir servi dans la suite de Secretaire à M. de Sacy.

Un autre dont on ne sçait pas le nom, qui avoit soin du jardin & de la basse-cour ou du menage de campagne.

Enfin on fait mention d'un Chapelain demeurant au Chesnay, nommé M. Gilles, (si toutefois c'étoit là son

nom) homme ſans mine & ſans façon, mais qui avoit des talens extraordinaires pour les Méchaniques, où il étoit ſi habile, que ce fut lui, dit-on, qui fit marcher la grande pompe de Verſailles en réparant les défauts que le principal Ouvrier y avoit laiſſé.

On parle encore de bien d'autres inventions ſorties de la tête de ce bon homme, qu'on ſupprime ici.

Revenons au Directeur de la maiſon, après avoir marqué ce qu'on a pû des réglemens des Ecoliers & des Maîtres.

Occupations particuliéres de M. de Beaupuis au Chesnay.

Outre ce qu'on a vû ci-deſſus des occupations de M. de Beaupuis au Cheſnay, voici quelque choſe de particulier des occupations de ſon cabinet. On le voit dans deux Lettres qui lui furent adreſſées au Cheſnay, l'une par M. Arnauld, l'autre par M. Nicole. La premiére eſt du 24. Juin 1656. on l'a en original, & en voici une copie.

Lettre de M. Arnauld à M. de Beaupuis.

„ Je ne ſçai, Monſieur, ce que „ vous direz de moi de ne vous avoir „ pas remercié de la peine que vous „ avez priſe pour le recueil que vous

„ avez fait des Pseaumes de S. Au-
„ gustin, & de ce que maintenant je
„ ne vous en rends de très-humbles
„ actions de graces, qu'en vous priant
„ de continuer & de faire la même
„ chose des autres ouvrages de la se-
„ conde Partie du septiéme tome qui
„ regarde les Pélagiens, en y joignant
„ le Livre de l'esprit & de la lettre qui
„ est dans le troisiéme tome. Mais il
„ ne sera pas nécessaire que vous re-
„ cueilliez les endroits où il allégue,
„ *sine me nihil potestis facere*, parce que
„ je les ai tous ramassés; & pour le
„ mot de *sufficit*, il ne le faut mettre
„ que lorsqu'il se rapporte ou à la gra-
„ ce ou au libre arbitre, & non pas
„ lorsqu'il ne sert que de liaison au
„ discours. J'avois prié quelques au-
„ tres personnes de travailler à ce re-
„ cueil, mais ils ne se sont pas trouvé
„ de si bonne volonté que vous; je
„ vous en suis d'autant plus obli-
„ gé: je vous supplie néanmoins de
„ n'en faire que ce que vous pour-
„ rez sans vous incommoder. Il est
„ vrai que le passage des Pseaumes
„ que vous m'avez envoyé peut faire

„ quelque difficulté ; néanmoins je
„ crois que S. Augustin n'a voulu mar-
„ quer que les effets ordinaires de la
„ nature que Dieu accorde quelque-
„ fois aux priéres des Païens & des
„ Schismatiques, & non pas les vraies
„ guérisons miraculeuses qui passent
„ toutes les forces de la nature, les-
„ quelles il a réservées pour être des
„ preuves de sa vérité : autrement tous
„ les miracles qu'ont fait les Apôtres
„ n'auroient point été des témoigna-
„ ges suffisans de la vérité de la reli-
„ gion chrétienne. Il est toutefois fort
„ bon d'avoir ce passage, afin de ne
„ rien avancer qui lui soit directement
„ contraire. Je suis, Monsieur, &c.

Telle est la Lettre de M. Arnauld à M. de Beaupuis. L'on ne sçait pas quel est le passage de S. Augustin envoyé par M. de Beaupuis, où M. Arnauld trouvoit de la difficulté : mais pour ce qui est du recueil refusé par plusieurs autres & entrepris par M. de Beaupuis, on a sçu de M. de Beaupuis lui-même, que le dessein avoit été de rassembler tous les endroits de S. Augustin où les termes de *pouvoir*

& non pouvoir, de possible & impossible; de suffisant ou non suffisant, étoient employés dans les matiéres de la grace & de la liberté; & c'est sans doute ce que M. de Beaupuis avoit entrepris, & sur quoi M. Arnauld lui écrivit la Lettre qu'on vient de donner.

L'autre Lettre est de M. Nicole dattée des Troux le 22. Août, sans que l'année y soit marquée : mais elle est adressée à M. de Beaupuis au Chesnay.

Voici ce qu'elle porte : „ Vous pouvez juger, Monsieur, combien „ le petit Livre que vous m'avez envoyé m'a été agréable, puisqu'entre les choses qu'il contient & la „ personne de qui elles viennent, la „ considération de la peine que vous y „ avez prise, me le rendra encore plus „ cher. S'il n'y a rien de plus précieux „ que la charité, je puis dire que vous „ m'avez fait le plus riche présent „ qu'on me pouvoit faire, puisqu'il „ est tout de charité & dans sa matiére & dans son Auteur, qui n'est „ pas à présent M. Guilbert, car je „ ne crois pas avoir reçu de vous, „ Monsieur, une copie seulement de

„ ses Lettres, mais aussi l'original que
„ vous m'avez redonné en quelque fa-
„ çon en m'en redonnant l'usage que
„ j'avois perdu : j'espére même que ce
„ petit Livre sera d'autant plus d'im-
„ pression sur mon esprit, que je n'y
„ trouverai pas seulement des instruc-
„ tions, mais aussi des exemples de
„ charité qui sont encore plus puissants
„ que les paroles, lorsque je me sou-
„ viendrai de celle qui vous a fait en-
„ treprendre cet Ouvrage si pénible.
„ J'aurois seulement souhaité, afin que
„ vous eussiez trouvé plus de fruit
„ dans votre travail, que ces Lettres
„ eussent contenu quelque chose de
„ plus relevé & qui vous fût plus pro-
„ portionné : mais la considération des
„ personnes à qui elles sont écrites,
„ a obligé celui qui en est l'Auteur de
„ se rabaisser pour leur donner le lait
„ dont elles avoient besoin, quoiqu'il
„ fut capable de parler des plus hauts
„ mystéres de la sagesse, s'il eut eû à
„ instruire des parfaits, selon le lan-
„ gage de l'Apôtre. J'espére donc que
„ vous y aurez trouvé de l'utilité, par-
„ ce que vous n'avez pas seulement

„ besoin, Monsieur, de viande solide
„ pour votre nourriture particuliére,
„ mais aussi du lait des instructions
„ communes pour les distribuer à ceux
„ qui sont sous votre conduite, qui
„ étant encore plus enfans dans la gra-
„ ce, ont besoin de la nourriture des
„ enfans. Je ne m'arrêterai pas davan-
„ tage à relever la charité que vous
„ avez pratiquée en cette occasion. Je
„ sçai que les paroles sont infiniment
„ au-dessous de ce qu'elle mérite, puis-
„ qu'elles seroient même beaucoup au-
„ dessous du ressentiment que j'en ai,
„ ma reconnoissance ne pouvant éga-
„ ler les obligations que je vous ai.
„ Je suis, &c. S. Nicole I.

On ne peut dire ici ce que c'est que cet *ouvrage si pénible*, que M. de Beaupuis avoit entrepris & achevé sans doute, puisqu'il l'avoit envoïé à M. Nicole, & où se trouvoit le „ lait des ins-„ tructions communes pour ceux qui „ étoient sous sa conduite & qui étoient „ encore enfans dans la grace. On voit seulement dans les écrits de M. de Beaupuis un extrait des Lettres de M. Guilbert; mais cet extrait bien loin d'être achevé

achevé eſt très-court & très-imparfait. C'eſt tout ce qu'on peut dire ſur cet article.

M. de Beaupuis ne ſortoit de ſon logis du Cheſnay que pour aller à l'Egliſe, ou quelquefois à P. R. qui n'étoit éloigné du Cheſnay que d'une lieuë environ. Ce fut en revenant de cette Abbaïe qu'un jour il fut arrêté par deux voleurs qui lui demandérent la bourſe : il la leur donna ſans s'émouvoir & avec tant de préſence d'eſprit, que non-ſeulement il tint ſa bourſe par le fond, de maniére que tout ce qui y étoit ne tomba point dans le chapeau qu'un des deux lui préſentoit pour recevoir, mais qu'il leur fit même quelque remontrance ſur leur état. Ils l'écoutoient: mais l'autre qui n'avoit pas préſenté le chapeau pour recevoir l'argent, aïant apperçû un voïageur qui venoit à eux d'un autre côté, il dit à M. de Beaupuis, „ paſſez vîte, M. „ le Curé, paſſez vîte. “ Mais M. de Beaupuis eut bien d'autres allarmes & bien plus importantes à ſoûtenir au Cheſnay dans la ſuite.

M. de Beaupuis eſt arrêté par des voleurs.

En effet, tandis qu'on étoit occupé

à former dans cette maison & dans les autres quantité de jeunes gens dans les sciences & dans la piété, l'homme ennemi suscita les mêmes oppositions qu'il avoit excitées à Paris en 1653.

Persécution contre les petits Colléges en 1656.

(n. 24.) L'Auteur de la Préface du Nécrologe dit qu'en » 1655. il y eut ordre » d'écarter tous les Solitaires & de renvoïer tous les enfans qu'on élevoit » à P. R.

Peut-être cet ordre fut-il donné en 1655. Mais il paroît assez qu'il ne fut exécuté que le 30. Mars 1656. au moins à l'égard des enfans.

Tome 2. pag. 450. & 451. L'histoire du Jansénisme imprimée en 1700. à Amsterdam, porte, que » les ennemis déclarez de P. R. avoient » pris tant d'ombrage de l'éducation » des enfans, qu'ils persuadérent au » Roi, à la Reine Mere & à quelques » Ministres que les Jansénistes avoient » érigé à P. R. un nouveau Séminaire » qui seroit un jour pernicieux à l'E- » glise & à l'Etat, & qu'il étoit im- » portant de le détruire.

[Pag. 26.] L'histoire abrégée de P. R. donnée au Public en 1710. porte aussi, que » les ennemis de cette maison aïant

» representé à la Cour tous ceux qui
» y étoient unis, comme des trompeurs
» & des hypocrites qui sous prétexte
» de pénitence vouloient renverser la
» discipline de l'Eglise, comme des hé-
» rétiques qui corrompoient sa foi,
» comme des traîtres & des rebelles qui
» entretenoient commerce avec les en-
» nemis du Roïaume, & aïant redou-
» blé leurs calomnies, malgré les écrits
» qu'on avoit fait pour les repousser,
» ils engagérent enfin la Cour à en-
» voïer le 30. Mars 1656. le Lieu-
» tenant Civil, nommé M. d'Aubray,
» à P. R. des Champs pour en chasser
» tous ceux qui y étoient retirés, &
» pour renvoïer tous les enfans qu'on
» élevoit aux Granges.

On va voir bientôt que sans doute les ordres n'étoient pas pour lors ni si précis ni si rudes qu'on les croïoit. En effet le neveu de M. de Beaupuis, dont on a déjà bien rapporté des choses, & qui avoit été étudiant au Chesnay, raconte, que le Lieutenant Civil aïant été au Chesnay, il monta dans la chambre des plus grands seulement, & qu'après avoir appris tout ce qui regardoit

l'éducation qu'on y donnoit à la jeunesse, il sortit en disant, „ qu'il re„ grettoit bien que ses enfans n'eussent „ pas l'avantage d'une telle éducation. Peut-être que ce Lieutenant alla ensuite jusqu'aux Granges de P. R. comme le marque l'Histoire abrégée, mais il paroît certain qu'il n'alla ni à Vaumurier, ni à Saint Jean des Troux. Cependant ceux qui étoient dans tous ces endroits prirent tellement l'allarme, qu'ils se retirérent tous, & s'en allérent les uns au Perchay, Terre de M. le Marquis de Guivry qui avoit de ses enfans au Chesnay, & dont la Terre étoit proche de Magny, d'autres se retirérent à Beauvais sous les aîles du Saint Evêque M. de Buzenval, où ils alloient tous ensemble au Collége demeurants avec un maître dans une même maison qui en étoit proche. Quelques-uns aussi des enfans qui étoient au Chesnay en furent retirés par leurs parens, afin que leur nom ne fut pas repris au Procès-verbal du Lieutenant Civil, & fut mis avec ceux qui étoient au Perchay.

Pour ce qui est de M. de Beaupuis,

il demeura ferme au Chefnay avec le reste du petit troupeau qu'on voulut bien y laisser, & il y subsista jusqu'au commencement de 1660. où on lui donna entiérement la classe, comme nous le verrons ; mais auparavant il faut dire qu'il tomba malade vers ce tems-là (en 1656.) & fut obligé de prendre les bains, & qu'il recouvra tellement la santé, que depuis il l'eût toujours assez égale.

Dès le commencement de 1657. Il eut la douleur d'apprendre au Chesnay la mort du premier de ses trois freres puînés, M. Nicolas Walon, qui, quoique jeune encore, laissoit une famille assez nombreuse composée, d'une mere & de dix enfans, quatre garçons & 6. filles ; mais famille de bénédiction, puisque la mere fut cette veuve dont parle l'Apôtre, » qui est vraiment » veuve, qui espére en Dieu, & qui » persévére jour & nuit dans les prié- » res : une autre Tabithe toute rem- » plie des bonnes œuvres & des au- » mônes qu'elle faisoit : « une autre Monique enfin pour avoir procuré à ses enfans une vie de grace infiniment

élevée au-dessus de celle de la nature.

Des quatre garçons, l'un nommé Guillaume, est celui dont on a parlé ci-dessus qui avoit demeuré au Chesnay, qui a laissé par écrit quelque chose de la vie de M. de Beaupuis son oncle, & qui est mort aprés lui à Beauvais le 15. Mai 1720. aimé & estimé de tous les gens de bien. Un autre, nommé Charles, mourut assez jeune.

Les deux autres, nommés Aléxandre & Nicolas, se consacrérent à Dieu, aussi-bien que les six filles d'une maniére particuliére, comme on le verra dans la suite. En attendant on doit dire ici que la vie édifiante, les lumiéres & les bons avis, & enfin les priéres de l'oncle ne contribuérent pas moins à attirer toutes ces bénédictions & bien d'autres encore sur sa famille, que les vertus & les bonnes œuvres de la veuve chrétienne dont on vient de parler.

Sans doute, M. de Beaupuis fit un petit voïage à Beauvais aprés la mort de M. son frére Nicolas dont on vient de parler, pour y consoler la famille affligée, puisque sa sœur Urseline de

Pontoise lui adressa à Beauvais une Lettre dattée du 13. Avril de cette année 1657. Mais il faut remarquer que cette Religieuse n'envoïoit pourtant pas cette Lettre de Pontoise où étoit son Couvent, mais d'un petit bourg voisin de celui de la Roche-Guyon, Terre de Madame la Duchesse de Liancourt nommé, Veteüil.

C'est que de concert avec cette grande Dame, ou plûtôt à sa sollicitation on avoit entrepris un établissement de Religieuses Urselines dans le bourg de Veteüil qu'on vient de nommer, & que la Révérende mere de Sainte Luce sœur de M. de Beaupuis avoit été choisie & tirée de son Couvent de Pontoise pour être la premiére Supérieure de ce nouvel établissement, si toutefois ce n'étoit pas un rétablissement d'une maison qui avoit été autrefois ruinée. On n'est pas en effet assez bien informé de ce fait pour en instruire entiérement les autres. Ce qui est certain est qu'on voit par les Lettres que M. de Beaupuis écrivoit pendant cette année 1657. à cette Religieuse résidante à Veteüil, qu'il enploïoit toutes ses

lumiéres & sa religion pour encourager sa sœur à ne se point rebuter des difficultés qui se trouvent ordinairement dans les nouveaux établissemens; mais sur-tout à porter avec patience la disette où se trouvoit quelquefois cette nouvelle maison, en même-tems que de son côté il travailloit avec M. de Berniéres à lui procurer divers secours : & enfin il lui marque la maniére dont elle doit se conduire envers les Religieuses qui étoient avec elle & sous elle, & il lui donne sur-tout d'excellens avis pour l'éducation des enfans. Tout cela étoit cause que les Religieuses de cette petite maison traitoient quelquefois M. de Beaupuis de *bienfaiteur*, qualité que M. de Beaupuis de son côté rejettoit humblement & civilement.

Au reste cette petite maison ne dura pas long-tems, & bientôt après ces commencemens, la sœur de M. de Beaupuis rentra dans son Couvent de Pontoise où M. son frere continuoit de lui envoyer, comme il avoit toujours fait, divers présens de bons Livres dans le dessein de faire entrer par ce

moïen dans le Monastére ce qu'il y avoit de plus néceſſaire ſur la doctrine, la morale & la diſcipline monaſtique.

Après cette épreuve de douleur que M. de Beaupuis eut à ſoutenir dans les premiers jours de l'année 1657. par la mort de M. ſon frere, il en eut vers la fin une autre toute opposée qui étoit de douceur & d'attrait, & qui lui coûta peu à ſoutenir & à repouſſer. Ce fut l'offre que lui fit de ſa Cure M. Gaudry Curé de S. Sauveur de Beauvais, lorſqu'allant à Port-Roïal dans l'Eté de cette année 1657. il paſſa par le Cheſnay.

On offre la Cure de St. Sauveur à M. de Beaupuis.

M. de Beaupuis, comme enfant d'une Paroiſſe où il avoit reçu la double naiſſance, & où étoit ſa maiſon paternelle, reçut de ſon mieux M. le Curé; mais quant à l'offre que ce Paſteur lui fit, il l'en remercia ſi fortement, que ce Curé, qui vouloit abſolument ſe décharger de ſon fardeau, en chargea enfin le Célébre M. Guy Drappier, qui après avoir gouverné cette Paroiſſe avec la réputation d'un homme de ſcience, d'où ſont venus divers ouvrages au Public, & de mœurs irré-

M. Guy Drappier eſt Curé de S. Sauveur.

prochables, est enfin entré dans la bienheureuse Eternité huit ans environ après M. de Beaupuis , le 3. Décembre 1716. âgé de près de 92. ans. Il paroît par une Lettre originale de M. Gaudry Curé de S. Sauveur, qu'il entretenoit liaison particuliére avec M. de Beaupuis, puisqu'il l'avoit consulté dès l'année précédente 1656. sur la grande affaire de la morale relâchée des Casuistes, sur laquelle Mrs. les Curés de Paris avoient écrit à ceux de Beauvais pour les engager à se joindre à eux contre ces Corrupteurs de la saine Doctrine.

On voit par la Lettre de ce Curé qu'il pensoit bien & qu'il espéroit bien aussi de la plûpart de Mrs. ses Confreres qui présenterent une Requête signée d'un grand nombre de Curés de la Ville & de la Campagne, le 10. Juillet 1658. à M. Nicolas Choart dans un Sinode, pour demander la censure de l'Apologie des Casuistes. La Lettre Pastorale & l'Ordonnance dudit Seigneur Evêque en conséquence est dattée du 12. Novembre 1658.

Mort du Pere de M.

M. de Beaupuis ayant donc perdu

M. son frere Nicolas au commencement de 1657. comme on vient de voir, perdit un an après dans les premiers jours de Février 1658. M. son pere, & cette mort troubla bien davantage la solitude du Chesnay, que n'avoit fait celle de M. son frere. Il paroît en effet qu'on l'avoit d'abord appellé à Beauvais pour la maladie de M. son pere, puisque le 9. Fevrier il en mandoit de Beauvais la mort avec toutes ses circonstances les plus consolantes à sa sœur Religieuse de Pontoise, lui marquant en même tems que les affaires de famille le retiendroient encore quelque tems à Beauvais où il attendroit de ses nouvelles. de Beaupuis.

Il retourna, comme on croit, au Chesnay pour quelques jours, mais il paroît qu'il en revint assez vîte à Beauvais, puisque plusieurs Lettres du 18. Mai & des 9. & 30. Juillet 1658. lui sont adressées du Chesnay à Beauvais où les affaires de sa famille l'avoient rappellé.

Mais il étoit à peine retourné au Chesnay, qu'il ressentit une nouvelle & très-vive douleur de la mort de M. Mort de M. le Maître en 1658.

le Maître qui mourut à Port-Roïal des Champs le 4. Novembre 1658. Comme M. de Beaupuis avoit été uni très-étroitement avec ce grand homme, il écrivit au sujet de cette mort à un de leurs amis communs & à sa sœur la Religieuse, en des termes qui marquent tout ensemble & l'estime singuliére qu'il avoit avec tout le monde de cet illustre défunt, & la douleur qu'il ressentoit de sa mort : « Le regret, dit-il, » que cause la mort de M. le Maître, » est si grand & si universel, qu'on » peut dire qu'il égale sa réputation.

Et M. Godefroy Hermant Docteur de Sorbonne & Chanoine de Beauvais, écrivant à M. de Beaupuis le 9. Janvier suivant 1659. après lui avoir recommandé un de ses cousins qui étoit au nombre des Etudians au Chesnay, terminoit sa Lettre par ces mots : „ La „ mort de M. le Maître est une plaie „ qui saignera au fond de mon cœur „ toute ma vie. «

Cette Lettre de M. Hermant nous introduit naturellement & dans l'année 1659. & dans quelques effets assez singuliers de l'union très-étroite de ce

Union de M. Hermant avec

grand homme avec M. de Beaupuis, qui éclaterent pendant cette même année. M. de Beaupuis.

On a dit à l'entrée de ces Mémoires que M. de Beaupuis étudiant au Collège de la Ville de Beauvais, y avoit eu M. Hermant pour Maître dans la classe des Humanités; & que ce Maître avoit voulu que ce jeune Etudiant représentât les principaux personnages de quelques-unes de ces piéces.

Mais on a omis de dire que lorsque M. de Beaupuis, après la lecture qu'il avoit faite du Livre de la fréquente Communion, recherchoit si ardemment la connoissance de Messieurs de Port-Roïal, qu'on disoit en général Auteurs de ce Livre, M. Hermant se trouvant à Paris & même à Port-Roïal dans le tems que M. de Beaupuis s'y présenta avec quelques recommandations de M. Manguelen, il appuya fort les recommandations, & servit ainsi beaucoup à M. de Beaupuis auprès de ces personnes qui ne donnoient pas aisément leur confiance à ceux qui se présentoient à eux.

Depuis ce tems on voit l'union

entre M. Hermant & M. de Beaupuis ; s'entretenir toujours par quelques visites ou par un commerce de Lettres.

On en a un grand nombre de M. Hermant entre les mains, & il paroît qu'il y en a encore eu bien d'autres que l'on n'a pas. Au reste elles sont toutes pleines de traits de la beauté & de la solidité de l'esprit de cet homme si célébre, toutes remplies des marques de son estime & de son amour pour celui à qui il les écrivoit, toutes pleines de sentimens de foi & de religion par où il s'animoit & animoit les autres à la persévérance dans l'amour de la vérité & de ses devoirs, malgré les oppositions que le monde y formoit par diverses persécutions.

M. Hermant se trouvoit en effet lui-même avec quelques-uns de Mrs ses Confreres Chanoines de Beauvais dans une de ces persécutions les plus affligeantes en cette année 1659. où nous sommes à présent dans ces Mémoires ; persécution d'autant plus affligeante, qu'elle venoit du Doyen même du Chapitre & de plusieurs autres Chanoines ses adhérans ; & d'autant plus pé-

nible, qu'aïant commencé dès 1656. elle dura jusqu'au delà de cette année 1659. où les adversaires firent fermer à M. Hermant & à M[rs] ses Confreres les portes du Chapitre & du Choeur: on les priva du revenu de leurs Prébendes: on les chargea de toutes sortes de médisances, de calomnies & d'insultes; le tout pour s'être opposés à un Statut très-informe de leur Chapitre touchant la signature du Formulaire.

Ceux qui voudroient voir plus en détail l'histoire de cette grande affaire du Chapitre de Beauvais, n'auroient qu'à consulter la vie de M. Hermant par feu M. Baillet qui étoit originaire du Beauvoisis, qui est si connu par tant d'autres Ouvrages, & dont la science, la vertu & plusieurs traits ont tant de rapport avec celui dont lui-même nous a donné la vie.

On croit seulement devoir ajouter ici sur la persécution que souffroit M. Hermant avec quelques-uns de ses Confreres, dix ou douze lignes d'une Lettre qu'il écrivit à M. de Beaupuis demeurant au Chesnay du 10. Août

(sans doute 1659. quoique l'année n'y soit pas marquée.)

» Il y a trois jours, dit M. Hermant, que l'on a signifié à Paris à nos Avocats l'Arrêt du Conseil d'Enhaut qui nous prive des distributions, fruits & honneurs de nos prébendes, si quinze jours après sa signification nous ne signons le Formulaire de l'Assemblée. M. Chaillou notre Doyen doit venir Mardi prochain pour le faire exécuter avec pompe. Dieu nous fait la grace de demeurer fermes, & je ne vois jusqu'ici personne qui lâche pied. Notre Prélat n'a pas encore oublié qu'il est Evêque, & je pense que nous aurons tout sujet d'être satisfaits de lui. Voilà ce que M. Hermant mandoit à M. de Beaupuis touchant la persécution; ce qui est tout conforme à ce qu'en rapporte M. Baillet.

Les Religieux de P. R. secourent M. Hermant.

Mais il faut nécessairement ajouter ici ce que le même M. Baillet rapporte en particulier de la générosité des amis de M. Hermant en cette occasion, & surtout de celle des Religieuses de Port-Roïal, d'autant qu'elles mirent M. de

Beaupuis en œuvre pour porter quelque secours à leur ami commun. Comme par la violence excessive des adversaires, M. Hermant se trouvoit presque réduit à l'indigence, n'aïant qu'un petit reste de bien que son pere lui avoit laissé, plusieurs de ses amis les plus illustres, comme Monseigneur son Evêque Nicolas Choart de Buzenval qui étoit en quelque sorte le premier objet de la persécution, M. de Lamoignon qui étoit devenu depuis peu Premier Président du Parlement, les Religieuses de Port-Roïal & bien d'autres s'empresserent de prévenir avec une généreuse libéralité les besoins de cet illustre persécuté ; mais il fut toujours si ingénieux pour cacher ses besoins, & si généreux pour refuser les offres qu'on lui faisoit, qu'on ne peut qu'être rempli & d'admiration & d'édification en lisant ces paroles qu'il écrivoit & répétoit à M. de Beaupuis dans une Lettre du 14. Février 1660. „ Je n'ai, Monsieur, „ besoin de quoi que ce soit présente„ ment ; vous sçavez ce que je vous „ ai déja dit lorsque vous étiez ici,

» Quoique je ne sois peut-être pas en-
» core assez humble pour recevoir l'au-
» mône sans quelque peine, au moins
» j'ai assez de conscience pour ne vou-
» loir pas commettre de larcin, com-
» me je croirois faire, si je recevois
» ce qui n'appartient qu'aux Pauvres.
» Je vois encore un petit fond pour
» quelques mois, & Dieu permettra
» peut-être avant ce tems-là que nous
» soyons païés, &c.

Voici maintenant ce que rapporte M. Baillet sur cet article où M. de Beaubuis eut beaucoup de part. » Les Re-
» ligieuses de Port-Roïal, dit-il, ne
» se rebuterent pas du refus que M.
» Hermant fit de leurs premiéres pro-
» positions : elles eurent recours à un
» stratagéme innocent, qui fut de lui
» faire entendre qu'on ne prétendoit
» pas absolument lui faire un don gra-
» tuit, mais seulement un prêt sans
» interêt d'une somme qu'on lui of-
» froit, & qu'il rendroit quand il en
» auroit la commodité. M. de Beaupuis
» son Compatriote, homme d'une émi-
» nente vertu, qui étoit leur ami com-
» mun & qui avoit gouverné les E-

» coles du Chesnay, (M. Baillet pouvoit dire qu'il les gouvernoit encore) fut employé pour cette négociation. M. Hermant se montra trop clairvoyant pour devenir la duppe de ce stratagême, de sorte que M. de Beaupuis voyant qu'il ne vouloit rien rabattre de sa générosité, fut obligé de s'adresser secrettement à la mere de ce généreux disgracié, laquelle parut moins intraitable sur ce sujet; & après lui avoir fourni des biais pour faire toutes choses à l'insçu de son fils, M. de Beaupuis mêla, pour des raisons particuliéres, quelque petite contribution de l'un de ses proches avec ce qu'il recevoit des Religieuses, & la mere fut assez discrete pour garder le secret jusqu'à la paix de l'Eglise de Beauvais. « Cette paix ne se fit pas sitôt, & l'on peut voir dans la suite de M. Baillet, que la guerre dura dans cette Eglise jusqu'en 1664.

Il faut remarquer ici que M. de Beaupuis avoit fait quelque voïage à Beauvais à la fin de 1659. puisque M. Hermant lui disoit dans les paroles rap-

portées ci-dessus : „ Vous sçavez ce „ que je vous ai dit lorsque vous étiez „ ici : « mais plus formellement encore dans une Lettre du 20 Janvier 1660. où il lui disoit ces paroles assez agréables & assez considérables pour n'être point omises : „ Depuis que vous „ êtes parti de cette Ville, M. le Car„ lier, assisté d'un autre Chanoine, me „ dit & me signifia de vive voix, que „ si nous ne signions (le Formulaire) „ en dedans huit jours, la Compagnie „ alloit distribuer nos grains & les ap„ pliquer en œuvres pies. Je lui ré„ pondis que je le remerciois lui & les „ siens de la peine qu'ils vouloient „ prendre de faire mes aumônes, moi „ encore vivant, & qu'il feroit à sou„ haiter que ces Messieurs fissent les „ leurs avec la même libéralité. On „ croit que ce procédé est le prélude „ de quelque nouvelle violence, &c.

Ordre & visite au Chesnay pour détruire ce Collége.

M. de Beaupuis étoit à peine retourné de Beauvais au Chesnay vers la fin de 1659. & il avoit à peine reçû les deux Lettres de M. Hermant du 10. Janvier & du 14. Février 1660. que lui-même eût sa bonne part aux traver-

les & à la violence. En effet dès le 12. Mars suivant, le même Lieutenant Civil qui avoit été visiter le Chesnay par ordre de la Cour le 30. Mars 1659. comme on l'a rapporté ci-dessus, ce même Magistrat nommé M. Aubray, retourna encore au Chesnay, mais avec des ordres plus violens & aussi avec une plus nombreuse escorte, étant accompagné du Sieur Couté son Sécrétaire, du Sieur Riant Procureur du Roi au Châtelet, de trois Commissaires & d'un Exemt du Lieutenant Criminel.

Tous ces gens furent reçûs au Chesnay, non plus par M. de Beaupuis comme la premiére fois, parce qu'en lui donnant avis de cette visite, on lui avoit en même-tems conseillé de se retirer, mais par le maître du logis M. de Berniéres lui même qui rendit bon compte de tout : mais quelque chose qu'il pût dire, le Lieutenant Civil ordonna, que » tous excepté le maître même ou pro» priétaire du logis eussent à en sortir » en dedans 24. heures avec deffences » à M. de Berniéres d'emploïer à l'a» venir sa maison à pareil usage. «

Du Chesnay tous ces gens allérent

aux Granges de Port-Roïal, où ils ne trouvérent que des marques d'une maison abandonnée depuis long-tems : ensuite de quoi ils descendirent dans l'Abbaïe où M. d'Andilly les reçût avec bien de l'honnêteté, & leur donna le souper & le coucher.

Le lendemain ils allérent à St. Jean des Troux, ou n'aïant trouvé que M. de Bagnols & Messieurs ses enfans, ils s'en retournérent à Paris.

Pendant cet orage, M. de Beaupuis étoit allé à Pontoise rendre visite à Madame sa sœur la Religieuse d'où il revint au Chesnay; & comme il ne s'ébranloit point aisément, que son caractére fut toujours la persévérance & l'uniformité; & que d'ailleurs il y avoit bien des ordres à donner, il demeura dans la maison jusqu'à la fin de cette année 1660. Toutefois on ne lui addressoit plus guéres ses Lettres en ce lieu, mais à Paris chez M. de Berniéres où il venoit de tems-en-tems, & d'où on les lui envoïoit au Chesnay.

C'est ainsi que M. Hermant lui addressa celle qu'il lui écrivit le 3. Avril suivant sur ce qui venoit d'arriver, &

dont voici une partie. » Vous voulez » bien, M. que je vous demande de » vos nouvelles, & que je vous té- » moigne tout de nouveau ce que vous » sçavez déjà très-bien, je veux dire, » personne n'est plus touché que moi » de l'orage qui vient de tomber sur » vous. Il y a long-tems que vous vous » y attendiez, & vous n'avez nulle- » ment été surpris de cette seconde vi- » site. J'espére que la malice des hom- » mes cédera enfin à la force de l'in- » nocence qui est la chose du monde » la plus invincible, & que Jesus-Christ » qui nous a laissé durant la plus gran- » de partie de la nuit dans l'orage & » la tempête, marchera lui-même sur » les flots pour l'appaiser, & pour nous » dire de ne craindre rien. Si j'avois » quelque chose à vous offrir dans cet- » te occasion, je le ferois sans réserve: » mais vous sçavez, M. combien je suis » pauvre, & que les affligés n'ont rien » en leur disposition, si ce n'est des gé- » missemens. Il semble que notre vie soit » le scandale public de tous les hommes » du siécle, & qu'il n'y ait pas de moïen » plus assuré de procurer son propre

» salut qu'en nous exterminant sans res-
» source. Notre chûte extérieure nous
» affermira si Dieu nous soûtient, &
» j'aime beaucoup mieux notre afflic-
» tion, que la prospérité de ceux qui
» nous persécutent.

Il paroît que M. de Beaupuis fut obligé de venir à Paris pour quelques accès de fiévre dans le mois de Juillet 1660. ou plûtôt qu'il fut surpris de cette maladie dans un voïage qu'il fit dans cette Ville où il se retiroit pour lors chez M. d'Aubigny Chanoine de notre Dame dans le Cloître, à moins qu'on ne dise que ce n'étoit qu'un simple Bureau d'adresse. Quoiqu'il en soit, M. Hermant lui adressa-là une Lettre le 18. Juillet 1660. dont voici quelque chose qui est très-édifiant: » J'ai appris
» M. que Dieu vous a visité depuis
» quelques jours, & que vous atten-
» diez le cinquiéme accès de fiévre tié-
» ce.... vous pouvez croire que j'en
» suis touché sensiblement.... mais je
» ne doute nullement que vous ne re-
» ceviez cette maladie comme une fa-
» veur du Ciel & comme un moïen
» très-avantageux de travailler de plus
» en

Ce M. d'Aubigny étoit apparemment Loüis Stuart d'Aubigny Anglois qui avoit été élevé à P.R. & qui mourut en 1665. âgé de 46. ans.

» en plus à votre sanctification avec le » secours de la grace de celui qui blesse » le corps pour guérir l'ame. Il importe peu de quel feu l'Hostie soit consumée, pourvû que le feu de l'amour divin brûle toujours dans le » cœur comme sur un Autel vivant. » Et puisque l'union que nous avons » avec le Chef adorable nous doit rendre participans de ses épines, les plus » perçantes nous doivent être les plus » souhaitables. Excusez, Monsieur, si » je prends la liberté de vous animer » au combat dans un tems où la foiblesse de votre corps est la force de » votre ame. C'est plûtôt pour vous » demander tout de nouveau le secours » de vos priéres dont j'ai grand besoin » dans la suite de notre persécution. «

Au reste soit que M. de Beaupuis ait eû cette maladie au Chesnay, soit qu'étant passée assez vîte il y fut retourné bientôt, il est toujours certain que M. du Fossé lui adressa-là un mot de Lettre dans les premiers jours du mois d'Août suivant.

En effet comme il n'y avoit plus d'enfans, & que M. de Beaupuis y jouïs-

ſoit par conſéquent d'un plus grand loiſir, & comme d'ailleurs le caractére de ſon écriture étoit fort liſible, propre & exact, il s'offrit à y faire une copie de la vie de Dom Barthelemi des Martyrs : & comme M. du Foſſé tout jeune qu'il fut alors avoit eu quelque part à la compoſition de cette vie qui d'ailleurs eſt principalement l'ouvrage de M. de Saci, M. du Foſſé écrivit le 10. d'Août 1660. à M. de Beaupuis pour le remercier de la peine qu'il vouloit bien ſe donner. On a cette petite Lettre en original, & en voici la copie. » J'ai crû, Monſieur, » qu'il feroit inutile que je fiſſe une » longue Lettre pour vous remercier » de la peine que vous prenez à copier » la vie de Dom Barthelemi des Mar- » tyrs. La charité avec laquelle vous » le faites étant toute déſintéreſſée & » ne regardant que Dieu ſeul, je ferois » bien téméraire de prétendre de pou- » voir la récompenſer par aucun re- » merciment. Ainſi, Monſieur, j'aime » mieux n'en point faire que d'en faire » un qui fut indigne de vous, & je me » contenterai de vous témoigner ſim-

» plement par ce billet le sentiment que
» j'ai devant Dieu de la grace que vous
» me faites qui est beaucoup plus gran-
» de que vous ne pouvez croire. Je
» suis, &c.

Voilà jusqu'ici tout ce qui se passa au Chesnay qui ait touché M. de Beaupuis. Il en sortit enfin, & revint à Paris vers la fin de 1660. pour rendre service à la Maison de Port-Roïal de Paris, en y exerçant particuliérement les fonctions de Diacre, à quoi on l'avoit effectivement destiné, lorsqu'on l'avoit engagé à recevoir cet Ordre. Mais ce service ne fut pas de longue durée à cause des troubles plus grands que jamais qui survinrent à cette Maison par la part que les ennemis voulurent faire prendre aux Religieuses dans l'affaire des V. Propositions & du Formulaire.

L'histoire porte, que dès le 13. Avril de l'an 1661. où le Roy donna un Arrêt dans son Conseil d'Etat, par lequel Sa Majesté confirmoit tout ce que l'Assemblée du Clergé avoit résolu, & en conséquence ordonnoit que le Formulaire de l'Assemblée de 1656. seroit

Histoire Abrégée de Port-Royal pag. 27. 28. Histoire du Jansénisme, pag. 484.

ſigné par tous les Eccléſiaſtiques, & même par les Religieuſes & les Maîtres d'Ecole ; dès ce jour là fut réſoluë dans le même Conſeil la perte de Port-Roïal, & on peut remarquer que c'étoit dans le tems de Pâques, comme les exécutions précédentes au Cheſnay ; ce qui fait connoître d'où ces perſécutions venoient. Mais avant qu'on propoſât en forme la ſignature du Formulaire aux Religieuſes de Port-Roïal, le Lieutenant Civil alla le Vendredi de Pâques du même mois 1661. faire ſortir toutes les Penſionnaires de Port-Roïal de Paris, & le lendemain 24. il alla faire la même exécution à Port-Royal des Champs ; c'eſt ce qui donna lieu à M. Hermant d'écrire à M. de Beaupuis une petite lettre dattée du 26. du même mois, où il lui dit : » J'avois déja ſçû de M. Coutel la dé» plorable nouvelle dont vous me par» lez, Monſieur, dans votre Lettre. » Il faut en tout ceci ſe ſoutenir par » la foi, & plaindre l'aveuglement de » ceux que Dieu punit par le ſuccès » de leurs entrepriſes, qui ne vont » qu'à la perſécution des innocens &

» à la destruction d'un des plus saints
» Monastères qui soient dans l'Eglise ;
» ces préludes nous font voir ce qu'il
» faut attendre dans la suite d'une si dé-
» plorable Trajédie : mais notre con- S. Augustin Liv. de la correction & de la grace, ch. 8.
» solation doit être, que *nul des élus*
» *ne périt : parce que Dieu ne peut être*
» *surmonté par le vice de l'homme. Nemo*
» *illorum perit ; quia humano vitio non*
» *vincitur Dominus.*

M. notre Evêque voit bien par là Les violences continuent à Port-Roïal. On ôte l'habit à sept Novices.
que toutes choses vont aux extrêmi-
tés, ni M. de Beaupuis, ni M. Her-
mant ne se trompoient. La persécution
alla toujours croissant ; & dès le 13.
de Mai le Lieutenant Civil retourna à
Port-Roïal de Paris pour faire ôter, par
ordre du Roy, l'habit de Religion à
sept Novices qui venoient de le pren-
dre dans les premiers jours du même
mois ; mais ces filles ne l'ayant pas vou-
lu quitter d'elles-mêmes, ni les Reli-
gieuses le leur ôter, elles sortirent ainsi
de la maison, & portérent ce saint ha-
bit dans le monde pendant plus de trois
ans. On fit sortir aussi en même tems &
par le même ordre toutes les Postulan-
tes ; & le 25. Juillet suivant il y eut une

visité par tout le dehors de la maison de Port-Roïal de Paris par le Lieutenant Civil accompagné du Procureur du Roy : mais tout cela ne fut encore qu'une espèce de prélude, comme le disoit M. Hermant, & ce prélude n'étoit encore fondé que sur des prétextes & sur des calomnies qu'on détruisoit assez aisément, & qui se détruisoient quelquefois d'elles-mêmes. On n'avoit point encore fait jouer le grand ressort du Formulaire qu'on ne manqua point de mettre en œuvre peu de tems après.

Signature exigée des Religieuses.

Les Vicaires Généraux du Cardinal de Retz Archevêque de Paris publiérent le 8. de Juin un Mandement pour la signature en conséquences des ordres du Roy, & d'une Lettre écrite pour cela à tous les Evêques.

Comme le droit & le fait, aussi bien que la différence des soumissions pour l'un & pour l'autre, étoient assez clairement distingués dans ce Mandement des Vicaires Généraux, les Religieuses de Port-Roïal de Paris le signérent ; celles des Champs eurent d'abord quelque peine à se résoudre à faire la mê-

me chose ; mais M. Arnauld ayant résolu leurs difficultés, elles signérent comme celles de Paris. La Cour n'ayant pas été contente de ce Mandement des Vicaires Généraux, on les obligea d'en faire un autre : les Religieuses de Port-Roïal signérent encore celui-ci, mais avec quelque explication : c'est pourquoi le Doyen de Nôtre-Dame un des Grands-Vicaires alla peu de tems après par l'ordre de la Cour à Port-Roïal de Paris pour en chasser les Confesseurs, & pour nommer un Supérieur à la place de M. Singlin, qui ayant eu avis que le Chevalier du Guet avoit ordre de l'arrêter & de le conduire à la Bastile, se retira fort à propos : ensuite de quoi Madame la Duchesse de Longueville lui donna une retraite dans une de ses Terres à cinq lieuës de Beauvais & à onze de Paris. C'étoit Méru à ce qu'on croit, & on ajoute que cette Princesse l'adressa dans ce Bourg à un fort honnête homme en qui elle avoit grande confiance, nommé M. Huré, chez qui M. Singlin demeura en effet quelque tems, vêtu d'un habit de Cavalier, se retirant

On chasse de P. R. les Confesseurs & le Supérieur.

souvent dans les bois voisins, tant pour n'être pas si fort exposé à la vûe des Habitans, que pour s'y entretenir avec Dieu dans le désert. Tout ceci fait juger qu'il est difficile de rapporter à un tems plus convenable une petite Lettre où la datte du mois est marquée, mais non celle de l'année que M. Arnauld écrivit à M. de Beaupuis, à qui en effet elle est fort honorable, & qui est digne tout ensemble & de l'esprit & de l'humilité de M. Arnauld. Elle est du 17. Mai, & voici ce qu'elle porte : » Je ne sçais, » Monsieur, si vous ne trouvez pas » mauvais que j'aie fait des desseins » sur votre personne, avant que de » vous en avoir parlé : mais si j'ai fait » en cela quelque faute, elle ne vient » certainement que de la croyance » que j'ai que vous avez beaucoup de » bonté pour moi, & que votre cha» rité est si grande, qu'on peut tou» jours supposer que vous êtes dans » une pleine disposition de rendre ser» vice à vos amis. Je ne doute pas » aussi que la proposition que j'ai faite » de vous demander pour être com-

M. Arnauld écrit à M. de Beaupuis pour l'engager à venir avec lui dans sa retraite.

» pagnon de mon exil, ne vous soit
» agréable, si ce n'est que M. Singlin
» eût déja pris dessein de vous emme-
» ner avec lui, ne pouvant nier que
» cela ne vous fût beaucoup plus avan-
» tageux, excepté, selon cette parole
» qui m'est tombée aujourd'hui dans
» la suite de ma lecture, *beatius est*
» *magis dare quàm accipere*: car assuré-
» ment vous auriez plus à recevoir
» dans la compagnie de M. Singlin,
» mais vous auriez plus à donner dans
» la nôtre, & la charité que vous exer-
» ceriez seroit plus grande ; en ce
» qu'elle seroit moins interessée, &
» que vous y auriez moins de satis-
» faction : mais ce que je puis vous
» assurer, est que vous y trouverez
» toujours une plénitude de cœur tou-
» te entiére, & que vous ne serez
» jamais avec personne qui ait plus
» d'estime & de cordialité pour vous.

On ne sçait pas quelles furent les suites d'une Lettre si obligeante & si capable d'engager. Ce qu'on peut dire de plus sûr, est que M. de Beaupuis n'accompagna point M. Singlin, & qu'on lui a entendu dire plusieurs fois,

qu'il avoit travaillé avec M. Arnauld & sous lui, ce qui ne peut guéres convenir qu'à quelques-unes de ces années-ci 1661. 1662. 1663.

On sçait aussi certainement que M. de Beaupuis étant revenu du Chesnay vers la fin de 1660. comme on l'a dit, se retira d'abord chez M. Périer, Conseiller du Roy en la Cour des Aides de Riom en Auvergne, beau-frere de M. Paschal qui étoit venu demeurer à Paris avec toute sa famille, dans la seule vûe de procurer une bonne & chrétienne éducation à ses enfans, dont il y en avoit un au moins qui étudioit au Chesnay.

Ensuite, ou plûtôt de tems en tems M. de Beaupuis se retira chez un Abbé qui étoit issu d'une des meilleures familles de Flandres, nommé M. de Croüy qui logeoit pour lors, aussi bien que M. Périer, dans le Fauxbourg Saint Marceau. On voit en effet des Lettres adressées dans ce tems à M. de Beaupuis, tantôt chez l'un & tantôt chez l'autre, si toutefois ces addresses n'étoient point de purs entrepos pour les Lettres, tandis que celui

à qui elles étoient adressées, demeuroit ailleurs. Toujours il y a une Lettre de M. de Beaupuis à sa sœur Religieuse de Pontóise du 10. Avril 1663. où il lui marqua d'adresser ses Lettres chez M. Périer ruë neuve Saint Etienne Fauxbourg Saint Marceau.

Que si M. de Beaupuis demeuroit chez M. Périer, ou chez M. l'Abbé de Croüy, on est persuadé qu'il alloit au moins de-là travailler avec M. Arnauld, qui, sans doute, étoit dans quelque azile secret, mais non éloigné. M. de Beaupuis alloit aussi rendre au Monastére persécuté les services que la persécution permettoit de rendre; ce qui dura jusqu'aux grandes & derniéres violences de l'année 1664. c'est-à-dire, jusqu'à l'enlévement des principales Religieuses qui se fit le 26. du mois d'Août de cette année-là. C'est sur quoi on peut voir les rélations qui en ont été données au Public les années derniéres : de plus le troisiéme Tome de l'Histoire du Jansénisme imprimé à Amsterdam; & enfin l'Histoire Abrégée de Port-Roïal, depuis la page vingt-neuviéme jusqu'à la trente-sixiéme.

C'est ainsi que M. de Beaupuis fut attaché à Port-Roïal par plusieurs endroits ; & il y voulût même être attaché par un autre, dont on n'a point encore parlé. En effet voulant trouver la communion des biens & de la vie du corps dans le lieu même où il avoit déjà celle des biens de l'esprit & de la Religion, il donna peu de tems après la mort de M. son pere une somme d'argent à P. R. pour une pension viagére.

Mais après l'avoir vû dans la seconde partie de ces Mémoires attaché à Port-Roïal, & rendant service à l'Eglise dans le Diocèse de Paris, on le va voir dans la partie suivante attaché à l'Eglise de Beauvais, & y rendant pour le moins d'aussi grands services, que ceux qu'il avoit rendus ailleurs jusques-là.

TROISIEME PARTIE,

Comprenant la vie de M. de Beaupuis depuis le mois d'Août 1664. jusqu'à 1680. son ordination à Beauvais, & les diverses fonctions qu'il y remplit.

APrès l'enlèvement des Religieuses dont on a parlé en finissant la seconde Partie de ces Mémoires, M. de Beaupuis se voyant dans l'impossibilité de servir ni l'une ni l'autre des deux maisons de P. R. & n'y pouvant même paroître, il fit dans l'Autômne de cette année 1664. un voïage à Beauvais où l'appelloient aussi quelques affaires temporelles. Il y salua le saint Evèque Nicolas Choart de Buzenval, & M. Haslé, Docteur de Sorbonne qui étoit pour lors Supérieur du Séminaire.

Il vient à Beauvais.

Le Prélat & le Supérieur conspirérent ensemble pour arrêter M. de Beaupuis à Beauvais en lui conférant la Prêtrise. & en lui donnant de l'emploi. Le

On engage M. de Beaupuis à recevoir la Prêtrise.

Diacre s'en douta, c'eſt pourquoi après un mois ou deux de ſéjour dans la Ville, il ſe diſpoſoit à retourner à Paris, ſans toutefois retourner à l'Evêché, comptant qu'il avoit pris ſuffiſamment congé de M. l'Evêque ; mais M. Haſlé le prévint, & tâcha de l'engager à aller dîner à l'Evêché. M. de Beaupuis s'en deffendit de ſon mieux ; mais M. de Bauvais inſtruit par M. Haſlé de la diſpoſition de M. de Beaupuis l'envoya prier par un de ſes domeſtiques ; & après le dîner M. de Beauvais le prit à part, & lui dit qu'enfin » il étoit réſolu de l'ordonner Prêtre » & de lui donner de l'emploi ; qu'il » avoit beſoin de ſecours pour le Diocèſe, qu'il y avoit aſſez long-tems, » qu'il ſe préparoit, & qu'enfin il ne » vouloit plus de retardement ; qu'il » n'y avoit plus aucune raiſon de re» tourner à Paris, puiſque les enga» gemens précédens ne ſubſiſtoient » plus, qu'au reſte il lui donneroit un » emploi tout pareil à celui auquel il » avoit été deſtiné, y ayant à Beau» vais & dans le Diocèſe aſſez de mai» ſons Religieuſes qui avoient beſoin » de ſecours.

M. de Beaupuis eût assez de [illegible]inis-
à résister à ce discours ; & il n'y [illegible] de
pondit que par quelques difficultés g[illegible]
nérales prises de son indignité, de m[illegible]
niére que le Prélat crût l'avoir persua-
dé; mais ayant appris de quelques amis
que M. de Beaupuis n'en parloit pas
de même, il chargea M. Haslé ou
M. Hermant de le faire venir encore
une fois à l'Evêché avant que de par-
tir pour Paris. M. de Beaupuis ayant
reçû cette espéce de commandement
alla saluer M. l'Evêque & prendre con-
gé de lui le jour même de son départ.
Le Prélat le pressa de telle sorte de con-
sentir à ce qu'il désiroit de lui, que M.
de Beaupuis ne pût faire autre chose
que de demander encore quelque tems.
Le Prélat fit d'abord difficulté d'accor-
der ce tems, mais enfin il donna terme
jusqu'à Pâques.

S. Bernard de Conver. ad Cleric. cap. 20. n. 34.

L'on a rapporté cet entretien un
peu en détail, parce qu'on en a trouvé
le récit de la main même de M. de Beau-
puis dans un projet de Lettre adres-
sée à un ami (peut-être M. Arnauld)
pour lui demander ses avis sur la con-
duite qu'il devoit tenir, s'il ne devoit

Il demande conseil, & reste à Paris, jusques en 1666.

plûtôt retirer la parole qu'il avoit donnée pour Pâques, que de l'exécuter au cas qu'il eût eu tort de la donner, & s'il devoit résister entièrement ou non ?

L'on ne voit pas quelle réponse M. de Beaupuis reçut de cet ami qu'il consulta par Lettre, mais l'on sçait certainement qu'étant retourné à Paris vers la fin de 1664. il ne se rendit pas à Beauvais pour Pâques 1665. comme il sembloit s'y être engagé, mais seulement pour Pâques de 1666. L'on ne sçait pas non plus chez qui il se retira, si ce fut chez M. Périer, chez M. l'Abbé de Croüy ou ailleurs; ni ce qu'il fit pendant ces quinze mois. On croit qu'il entra dans une grande retraite pour examiner encore ce que Dieu demandoit de lui, & pour se mettre en état d'y correspondre.

On voit tout d'un coup combien cet humble éloignement des Ordres sacrés & ces longs délais employés pour s'y préparer, dans un homme d'ailleurs de mérite & de vertu, condamnent la téméraire présomption de ceux qui ne se présentent pas seule-

ment d'eux-mêmes à ces saints minis-téres, mais qui, selon l'expression de S. Bernard, *y courent avec empressement, & qui ont l'audace de s'ingérer sans considération & sans respect dans des fonctions dignes du respect & de la frayeur des Anges mêmes* : expression sur laquelle le S. Concile de Trente a encore en quelque sorte enchéri à l'entrée du chapitre premier de la session VIe. sur la réformation.

S. Bernard de Conver. ad Cleric. cap. 20. n. 34.

Nous avons déja vû quelques marques de ce respect & de cette fraïeur dont parle S. Bernard à l'égard des saints ministéres dans une Lettre que M. de Beaupuis avoit écrite à Madame sa sœur Religieuse, à l'occasion de son Diaconat : mais cette même sœur lui ayant témoigné encore de nouveau & sur-tout depuis la déroute du Chesnay, combien elle étoit empressée du désir de le voir élevé au Sacerdoce ; M. de Beaupuis ne manqua point de lui faire une réponse convenable sur ce sujet : » sans examiner, lui dit-il, si » vous avez raison d'avoir de moi la » bonne opinion que vous en avez, & » en supposant que vos intentions en

» tout ceci ſont droites & pures, com-
» me je le crois en effet, je vous ſup-
» plie de conſidérer que Dieu a ſes
» tems & ſes momens pour l'exécu-
» tion de ſes deſſeins ſur nous, & qu'il
» faut les attendre avec une humble
» patience ſans les prévenir par des
» avances téméraires, ſur-tout lorſ-
» qu'il eſt queſtion de quelque dignité
» ou de quelque charge qui demande
» une ſainteté & un mérite particu-
» lier. »

Il lui prouve enſuite cette néceſ-ſité d'attendre les momens de Dieu par l'exemple de Jeſus-Chriſt même qui n'eſt venu au monde que long-tems après le premier péché, quoique le monde eût un ſi grand beſoin de ſa préſence, de Jeſus-Chriſt » qui n'a » pas pris de lui-même la qualité de » Pontife, comme dit l'Apôtre, mais » qui l'a reçuë de celui qui lui a » dit : Vous êtes mon Fils, &c. pour » nous apprendre, ſelon le même Apô- » tre, que nul ne doit s'attribuer l'hon- » neur du Sacerdoce, mais qu'il faut » y être appellé de Dieu comme Aa- » ron : « de Jeſus-Chriſt enfin qui a

Hebr. chap. 5. ℣℣. 4. & 5.

voulu vivre pendant trente années dans le silence & l'obscurité, & exercer son ministére public pendant très-peu de tems.

De-là M. de Beaupuis passe à l'exemple de S. Jean-Baptiste & de tous les grands Saints de l'Eglise qui n'ont été forcés que par la seule nécessité & par une vocation bien marquée à se charger des travaux du saint ministère : après quoi il finit ainsi sa Lettre.

» Ainsi, ma très-cher sœur, vous » devez plûtôt vous rejouir de ce que » Dieu me fait cette miséricorde de » me préserver du vice de la témérité » qui me porteroit à m'ingérer de moi-» même dans les fonctions sacrées ; & » de ce que j'attends que Dieu m'y » engage par l'entremise de ceux qu'il » lui a plû me donner pour ma con-» duite. Ils m'ont témoigné il y a quel-» que tems, qu'ils en avoient le des-» sein. Quand ils viendront à l'exécu-» tion ; si Dieu le permet, il faudra » s'y soumettre par obéissance, & ce » sera beaucoup pour moi de n'y pas » résister dans la connoissance que j'ai » de mon indignité & de mon insuffi-

» ſance. Cependant je dois demeurer » en repos, & me ſouvenir du com- » mandement que notre Seigneur fait » dans l'Evangile à tous les Chrétiens » de prendre la derniére place, & de » s'y tenir par conſéquent juſqu'à ce » qu'on les oblige de monter plus haut.

Telles furent les diſpoſitions & les ſentimens de M. de Beaupuis à l'égard des Ordres ſacrés & particuliérement du Sacerdoce. Que s'il fut ſi éloigné du vice de la témérité & de la précipitation à cet égard, on a déja vû, & on va voir encore qu'il fut auſſi éloigné d'un autre vice tout oppoſé, mais bien plus rare, ſur-tout en ce tems-ci, c'eſt-à-dire, de la réſiſtance opiniâtre & ſans raiſon ſuffiſante à une légitime vocation.

Il eſt ordonné Prêtre le ſamedi-Saint de 1666. âgé de près de 45. ans.

Il étoit ſi plein des régles ſagement poſées contre ces deux vices par Saint Grégoire le Grand dans la premiére partie de ſon Paſtoral, qu'il en parloit ſouvent dans les converſations, & qu'après avoir formé toute ſa conduite ſur ces régles ſaintes, il en prit dans la ſuite le fond des inſtructions qu'il fit dans le Séminaire de Beauvais;

c'est pourquoi après avoir passé dix-huit années entiéres dans le Diaconat & dans l'exercice des fonctions de cet Ordre, & de plus dans une vie très-pure & fort separée du monde, dans une grande application à l'étude des Loix de Dieu & de l'Eglise & à l'éducation de la jeunesse; appellé enfin & pressé par un saint Evêque qui étoit le sien, & par les hommes de mérite qui étoient comme les yeux & la langue de ce digne Prélat, il revint à Beauvais au Carême de 1666. & y reçut la Consécration Sacerdotale des mains de M. Nicolas Choart de Buzenval le Samedi Saint de cette même année, étant âgé par conséquent de près de 45. ans. Mais aïant évité la témérité & la précipitation à l'égard de l'ordination, il ne l'évita pas moins pour son premier sacrifice, bien éloigné encore en ce point de la conduite de nos jours où nous voyons souvent qu'on laisse à peine vingt-quatre heures entre l'une & l'autre. M. de Beaupuis, à l'exemple de plusieurs Saints même des derniers siécles, & soutenu de plus par la louable coutume que le saint

Il ne dit sa premiére Messe qu'à la Pentecôte.

Evêque introduisoit dans son Diocèse, voulut se disposer à son premier sacrifice pendant cinquante jours d'une solitude plus étroite & d'un silence plus exact accompagné de ses exercices ordinaires, & il le célebra enfin le jour de la Pentecôte dans l'Eglise de S. Sauveur sa Paroisse. Il en donna peu de tems après avis à sa sœur Religieuse de Pontoise, par une Lettre du 17. Juin, où il lui dit entr'autres choses : » Je » célébrerai mon premier sacrifice le » jour de la Pentecôte, suivant le des- » sein que j'en avois pris, ne croyant » pas d'ailleurs pouvoir choisir un jour » plus propre que celui-là pour cette » grande action, puisque ce fut en ce » jour que les Apôtres remplis du S. » Esprit, & revêtus de la vertu d'en » haut, commencerent à exercer les » fonctions du Sacerdoce dont Jesus- » Christ leur avoit auparavant conféré » le caractére & la puissance. Plaise au » Seigneur que je participe à leur gra- » ce, puisqu'il a permis que j'aïe quel- » que part à leur ministére. «

Il lui souhaite ensuite la grace & les vertus nécessaires pour remplir comme

il faut les devoirs de la nouvelle charge qu'on venoit de lui imposer dans sa Communauté, & apparemment que c'étoit celle de maîtresse des pensionnaires, puisqu'il lui souhaite particuliérement la douceur, la patience & la vigilance nécessaires pour l'éducation des enfans; & que, venant au détail de ces vertus, il lui donne des régles excellentes sur cette matiére, sur laquelle il avoit beaucoup de lumiére & d'expérience.

Ce fut alors que M. de Beaupuis prit la résolution de s'arrêter à Beauvais pour y remplir son ministére en la maniére qu'il plairoit à son saint Evêque. C'est pourquoi il se retira dans sa maison paternelle qui est dans la paroisse de saint Sauveur, rüe dite des Flageots. Là toujours porté à la vie retirée, exacte, uniforme, il se pratiqua dans une grande chambre, par le moïen d'une cloison, un cabinet assez grand pour contenir tous ses Livres, son lit tel qu'on l'a décrit dans la seconde Partie, & qui n'étoit fermé & caché que d'un grand rideau de tapisserie, & enfin une table & un siége sur lequel d'ail-

leurs il ne s'asseoyoit guére que pour écrire, d'autant qu'il lisoit presque toujours debout à l'aide d'un haut & large lutrin posé contre la muraille & au milieu d'une tablette de Livres.

On marquera dans la quatriéme Partie la pratique de sa vie particuliére un peu plus en détail ; en se contentant de dire ici que quoiqu'il fut dès ce tems-ci, même assez Solitaire, non-seulement il recevoit, mais rendoit même certaines visites, au lieu que dans la suite il n'en rendoit presque plus. Dans ce tems-ci même, il se trouvoit quelquefois à manger avec sa famille, ce qu'il ne fit guéres dans la suite. Ses maniéres étoient assez aisées & agréables, quoique toujours accompagnées d'un air si grave & si modeste, qu'il inspiroit la retenuë à ceux & à celles avec qui il se trouvoit, desorte, qu'on ne pouvoit en sa présence, rien faire ni rien dire qui ne fut réglé. Il parloit assez peu dans les rencontres ; mais ses paroles étoient assaisonnées de ce sel dont parle l'Apôtre. (Coloss. chap. 4. ℣. 6.) qui est propre à corriger les autres de la cor-

ruption

ruption du vice, ou à leur donner quelque goût du bien, en conservant dans toute son intégrité celui qui le distribuë.

Il assistoit assiduëment à tout l'office de la Paroisse ; & le célébre M. Guy Drappier qui en étoit le Curé, l'engagea sous l'autorité & avec les pouvoirs de M. de Beauvais à y entendre les Confessions. C'est sur quoi on peut avancer ici hardiment qu'il se trouve assez peu de Prêtres en qui toutes les qualités que les Conciles ou les Peres ont requises ou desirées dans ceux qui devoient entendre les Confessions, surtout de certaines personnes, ayent été mieux réünies qu'elles l'étoient dans M. de Beaupuis. En effet outre la maturité de l'âge, la science, la vie sainte & très-édifiante, on peut assûrer qu'il y eut peu de Directeurs plus discrets dans leur silence, comme dit S. Grégoire Pape, & plus utiles dans leurs paroles, qui sçût mettre des bornes plus étroites aux entretiens (qu'il n'admettoit même que très-rarement hors de la Confession,) & en qui le vin & l'huile du Samaritain se trouvâssent dans

Il entend les Confessions.

un plus juste tempérament, la rigueur n'allant point jusqu'à aigrir, ni la douceur jusqu'à amollir, quoique celle-ci se montra beaucoup plus que l'autre & eût presque toujours le dessus. Que si certaines gens en ont jugé autrement, on peut assurer qu'ils se sont trompés. Au reste comme ce n'étoit que par charité & non par une nécessité attachée à aucun titre que M. de Beaupuis entendoit les Confessions, il faisoit ce qu'on ne peut guéres faire qu'en ce cas qui étoit de proposer, sur-tout à certaines personnes, des conditions sans lesquelles il n'admettoit point, outre qu'il ne manquoit pas de renvoïer à leurs premiers Directeurs ceux & celles qui les quittoient sans des raisons qui lui parussent suffisantes.

Il prêche en divers endroits.

Il prêchoit aussi de côté & d'autre tant à la Ville qu'à la campagne, mais il ne s'engageoit jamais sur le champ, & sa pratique ordinaire sur ce point étoit de demander à ceux qui l'en prioient le délai de quelques jours pendant lesquels il prioit Dieu pour cela & le consultoit en examinant le tems, le lieu, les personnes, le sujet qu'il

auroit à traiter, ses lumiéres & ses forces présentes.

Il a laissé en conséquence deux volumes de ses Sermons mis au net & écrits de sa main, où il se trouve beaucoup de lumiére & de solidité, beaucoup d'utile & de propre aux différentes personnes pour qui ils étoient faits, & cela sous un stile aisé & sans autre recherche que celle des expressions de l'Ecriture & des Saints Peres dont ils sont tout remplis. C'est ce qui se voit surtout dans l'Oraison Latine qu'il fit au Sinode du Diocèse le 10. Juillet 1669. en présence par conséquent de M. de Buzenval Evêque & de tous les Curés: Oraison Sinodale qu'il mit ensuite au rang de ses autres Sermons en la traduisant en notre langue.

Mais il s'en faut beaucoup que ce soient-là tous les Sermons & toutes les Instructions qu'il fit, particuliérement dans le monastére des Urselines de Beauvais.

Dès l'année de son ordination Sacerdotale, on voulût l'engager à prêcher l'Avent dans cette maison. D'abord il résista beaucoup à cette pro-

pofition, parce que n'ayant pas encore l'ufage de la chaire, on ne le prioit de plus que huit jours avant le premier Dimanche : Cependant M. Hermant l'en preffa fi fort, qu'il fut obligé de faire dans chaque femaine le difcours qui étoit pour le Dimanche fuivant, & dont il prit la matiére dans les Epîtres de la Meffe.

Il prêche la Vêture de fa niéce, en 1668.

En 1668. il prêcha dans ce même monaftére la vêture de la premiére de fes niéces, qui fe donna ainfi à Dieu, quoiqu'elle ne fût pas l'aînée de fes fœurs, toutes filles de feu M. Nicolas Walon : elle fe nommoit la fœur Jeanne de la Réfurrection, & elle fut le premier fruit des grandes bénédictions que Dieu daigna répandre fur cette famille.

Mais avant que d'aller plus loin dans le récit des travaux de M. de Beaupuis à Beauvais & particuliérement dans la maifon des Urfelines, il faut faire ici une petite digreffion pour rapporter un fait qui regarde P. R. des Champs, & qui appartient à l'année 1669.

C'eft M. de Beaupuis qui a marqué lui-même ce fait à la tête d'un projet

de Sermon où il a pris soin de mettre, que » s'étant trouvé à P.R.des Champs » lorsqu'on leur apporta la nouvelle » qu'on leur avoit enlevé leur maison de » Paris, les Religieuses des Champs le » priérent de leur dire une Messe d'a- » ction de grace pour ce coup qui leur » étoit affligeant, & de leur dire en » même tems quelque mot d'exhorta- » tion sur cet événement : Qu'il le fit » en effet en prenant pour texte de son » exhortation ces paroles de Notre-Sei- » gneur à la veuve de Naïm, *noli fle-* » *re*, & en partageant son petit entre- » tien en ces deux considérations, la » premiére, qu'on peut quelquefois » pleurer légitimement la perte des » choses qui nous sont chéres ; la se- » conde, de quelle maniére on les doit » pleurer ?

Pour bien entendre le fait dont il est parlé, il faut sçavoir que M. de Beaupuis depuis son retour à Beauvais n'avoit eû garde d'aller visiter P. R. des Champs. Si chére que lui fut cette maison où M. l'Archevêque de Paris avoit fait conduire & renfermer dès le mois de Juillet 1665. toutes les Religieuses

qui avoient refusé la signature pure & simple. En effet on renferma si bien ces saintes filles dans cette maison, que presqu'aussitôt qu'elles y furent rassemblées, on y envoïa une garnison de quatre Gardes du Corps commandée par un Exempt, & cette garnison tenoit la maison tellement obsédée, qu'on ne pouvoit même y faire tenir aucune Lettre librement. Or cette garnison y demeura pendant trois ans & demi environ, non sans y commettre des grands désordres, & ne fut levée que dans le mois de Février 1669. à la faveur de la paix concertée dès la fin de 1668. & concluë ensuite par le Pape Clément IX. qui l'affermit encore au commencement de 1669.

On peut voir dans le second Tome de la Rélation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la paix de Clément IX. l'Histoire particuliére du Sinode tenu à Bresles le 14. Septembre 1668. qui fut un des préliminaires de cette paix, & où M. Nicolas de Choart Evêque de Beauvais fit signer à tous ses Ecclésiastiques le Formulaire au bas du Procès-verbal qui expliquoit cette signa-

ture. Les trois autres Evêques unis à M. de Beauvais en avoient usé de même, & le Roi en conséquence de quelque Bref de Clément IX. avoit rendu le 23. Octobre 1668. un Arrêt pour la pacification des troubles excités au sujet du Formulaire. On envoïa encore dans la suite à Rome des Certificats de la signature des IV. Evêques, & il en étoit revenu des Brefs favorables qui leur étoient addressés, & qui avoient conclu la paix.

Les Religieuses de P. R. voulant donc participer à cette paix, avoient presenté une Requête à M. de Paris, (Hardoüin de Péréfixe,) où elles exposoient leurs dispositions sur la signature conformément à ce qu'avoient fait les IV. Evêques.

En conséquence M. de Paris avoit rendu le 17. Février 1669. une Ordonnance qui rétablissoit les Religieuses dans tous leurs droits spirituels & temporels, en vertu de laquelle par conséquent les Religieuses devoient rentrer en possession des deux maisons & de tous leurs biens, en se réünissant à celles de Paris, & ne faisant plus

qu'un seul & même corps de Communauté comme autrefois.

Mais sous prétexte que les contestations passées pouvoient avoir aliéné l'esprit des Religieuses des deux maisons, & de plus parce que le Roi avoit déja déclaré dans des Lettres Patentes qu'il vouloit rentrer dans le droit de nomination à l'Abbaye de Port-Roïal, qu'en conséquence il avoit déja nommé dès l'année précédente une Abbesse pour qui on avoit fait venir des Bulles de Rome, le Roi voulant de plus arrêter & annéantir toutes les oppositions que les Religieuses des Champs avoient formées à la nomination de l'Abbesse & aux Bulles obtenuës, dans lesquelles en effet il y avoit beaucoup d'irrégularités; le Roi, dis-je, rendit un Arrêt dans son Conseil privé le 13. Mai 1669. par lequel il sépara les deux maisons en deux titres d'Abbaïes indépendantes l'une de l'autre, l'une à Paris pour être à perpétuité de nomination Roïale, & l'autre aux Champs pour être à perpétuité Elective & Triennale.

Ce fut justement dans l'occasion de cet Arrêt qui sépara les deux maisons, que M. de Beaupuis se trouva à Port-

Roïal des Champs où il s'étoit rendu, dès que la paix de l'Eglise en avoit donné la liberté, mais où il trouva ce sujet d'affliction qui fut aussi le sujet de la Messe qu'on lui fit dire, & de l'exhortation qu'on lui fit faire.

M. de Beaupuis étoit à peine de retour de Port-Roïal à Beauvais, que M. Nicolas Choart Evêque de cette Ville voulant suivre & remplir la vocation de ce digne Prêtre qui avoit parû destiné au service des Religieuses, le chargea au mois d'Octobre 1669. de la direction intérieure des Urselines de cette Ville en qualité de leur Confesseur ordinaire.

Il est nommé Confesseur des Urselines en 1669.

M. de Beaupuis se donna donc tout entier à cet emploi, mais de telle manière que se regardant comme Pasteur & Médecin tout ensemble, il travailloit dans le secret à la guérison des ames qui lui étoient confiées, & les nourrissoit en public par des Prédications ou Instructions qu'il leur faisoit presque tous les Dimanches & aux principales Fêtes de l'année.

Profession de sa niéce, & entrée de deux autres en 1670.

Dans l'année 1670. la niéce de M. de Beaupuis dont on a marqué la vê-

ture en 1668. aïant fait profeſſion dans le même Monaſtére de Sainte Urſule, & M. de Beaupuis ſon oncle y aïant prêché, comme à la vêture, deux autres niéces propres ſœurs de la Profeſſe, prirent l'habit dans la même maiſon, & y firent Profeſſion deux ans après le 22. Août 1672. en preſence de M. Nicolas Choart Evêque de Beauvais qui fit la cérémonie de leur conſécration Religieuſe, comme M. de Beaupuis leur oncle fit la Prédication tant à leur vêture qu'à leur Profeſſion : elles ſont encore vivantes, & y édifient la maiſon par une conduite toute Religieuſe & digne des préceptes & des exemples de feu M. leur oncle.

Une quatriéme niéce prend l'habit à Notre-Dame de Lieſſe à Paris, en 1673.

Une quatriéme niéce de M. de Beaupuis, & propre ſœur des trois dont on vient de parler, prit l'habit dans le Monaſtére de Notre-Dame de Lieſſe, Ordre de Saint Benoît à Paris le 8. Novembre 1673. & y fit profeſſion l'année ſuivante le onziéme du même mois, M. de Beaupuis aïant fait la Prédication à l'une & à l'autre cérémonie. Cette fille s'étoit préſentée auparavant à Port-Roïal des Champs, mais ſa trop grande jeuneſſe & l'ardeur de ſon tem-

pérament ne s'étant point trouvé propre pour le grand ſérieux & pour l'auſtérité de cette ſainte maiſon, comme il paroît par deux Lettres de la mere Abbeſſe de P. R. à M. de Beaupuis ſur ce ſujet, elle ſuivit l'ouverture qu'on lui avoit faite à Port-Roïal même de la maiſon de Lieſſe d'où nous verrons dans la ſuite qu'un coup extraordinaire de la providence la fera ſortir pour la ramener à Port-Roïal.

Dès le commencement de la même année 1674. une cinquiéme niéce de M. de Beaupuis, propre ſœur des précédentes ſuccéda dans le même Monaſtére de Port-Roïal à celle qui venoit d'en ſortir, & y prit l'habit le 5. Fevrier ſous le nom de ſœur Elizabeth de Sainte Marcelline avec une ou deux autres filles, & M. de Beaupuis y fit la Prédication.

Une cinquiéme niéce prend l'habit à P. R. en 1674.

Le 3. Janvier de l'année ſuivante 1675. M. de Beaupuis reçût un billet de la mere Abbeſſe qui lui apprenoit la réception de ſa niéce pour la Profeſſion, c'eſt pourquoi il ſe rendit à Port-Roïal pour cette cérémonie qui ſe fit le 19. de Février, & il s'y ren-

dit d'autant plus volontiers, qu'il comptoit fort d'y entendre le Sermon d'un Prédicateur engagé à cela par Madame la Duchesse de Longueville pour une autre Novice qui devoit faire profession en même-tems, comme elles avoient aussi pris l'habit ensemble.

Mais M. de Beaupuis étant arrivé à P. R. fut bien surpris de recevoir la veille de la Profession au soir un billet de la mere Abbesse (Marie de Sainte Magdelaine de Fargis) dont voici la teneur : » Nous n'avons, Monsieur, » qu'une joie imparfaite dans la fête » de demain, à cause du fâcheux contre- » tems qui a renversé toutes nos me- » sures en différant la Profession d'une » de nos sœurs qui est celle pour qui » Madame de Longueville avoit rete- » nu le Prédicateur, & où elle vou- » loit être présente. Ses affaires l'ont » empêchée de venir, & nous voilà » par ce moïen avec un double regret » d'avoir perdu un bon Sermon que » vous nous auriez donné, Monsieur, » parce que nous vous l'avions deman- » dé, & de n'en avoir point du tout. » Je ne sçai, Monsieur, si je dois vous

» demander maintenant une chose qui
» feroit peu civile à l'égard des Prédi-
» cateurs ordinaires, mais non pour
» les Prédicateurs Evangéliques qui
» donnent de leur abondance. Je crois
» qu'on ne hazarde point trop de pré-
» sumer que le sentiment que vous avez
» de la grace que Dieu fait à votre
» bonne niéce, vous donneroit plus
» de peine à le retenir au-dedans, qu'à
» trouver des paroles pour le produire
» & pour nous animer toutes à la re-
» connoissance. Vous en serez quitte
» pour dire si peu de chose qu'il vous
» plaira : Aussi-bien les Sermons doi-
» vent être courts en ces occasions, &
» tout le monde sçaura bien que vous
» n'y êtes pas préparé, quoique d'ail-
» leurs je ne le croye pas tout à fait en
» le disant, puisque je suis persuadée
» que la disposition de votre cœur est
» la plus grande préparation pour tou-
» cher celui des autres, & que c'est
» le principal effet qu'on doit désirer
» de la parole de Dieu. Nous vous de-
» mandons très-humblement cette gra-
» ce & un petit mot de réponse ce soir
» par le porteur. «

La réponse de M. de Beaupuis fut

des plus promptes & des plus courtes :
» Vous me demandez, ma Révéren-
» de mere, une chose difficile ; mais
» sur votre parole je jetterai le filet.
» Je demeure tout à vous, &c.

Il prêcha en effet le lendemain, mais il est à croire que n'ayant rien écrit auparavant, il ne recueillit aussi rien après, n'y aïant aucun vestige de ce Sermon dans ses écrits.

Une sixiéme niéce prend l'habit à P. R. en 1677.

Enfin une sixiéme niéce propre sœur des autres, prit encore l'habit à Port-Roïal des Champs en 1677. sous le nom de sœur Françoise de Ste. Darie. Cette sainte fille étant toute prête à faire Profession pour être Religieuse du Chœur, se sentit extraordinairement portée à l'Etat de Sœur converse. Elle pria qu'on lui permit d'en faire le Noviciat, & elle l'obtint, non sans quelque opposition, sur-tout de la part de sa bonne mere qui la croïoit d'une complexion trop foible pour cet état, mais enfin elle en fit Profession en 1679. Au reste il ne paroît pas que M. de Beaupuis ait prêché ni assisté même aux prises d'habit, ni à la Profession de cette niéce, sans doute parce qu'il se trouva dans ce tems-là plus occupé

que jamais aux fonctions dont on venoit de le charger, & dont on va parler après qu'on aura remarqué qu'outre ces six niéces toutes filles de M. Nicolas Walon, il y eut encore deux autres niéces, filles de M. François Walon ancien Maire de Beauvais qui se firent Religieuses, & dont M. de Beaupuis leur oncle prêcha les Vêtures & les Professions. L'une qui aïant pris l'habit le 21. Juillet 1675. à Notre-Dame de Liesse de Paris où étoit déjà sa cousine dont on a parlé, n'y pût faire Profession & revint à Beauvais où elle mena une vie aussi Religieuse que dans le Cloître, l'autre aïant pris l'habit le 19. Mars 1676. aux Urselines de Beauvais y fit Profession le 23. du même mois 1678. sous le nom de sœur Marguerite de Ste. Magdelaine en présence de M. Nicolas Choart de Buzenval Evêque de Beauvais.

Deux autres niéces filles de M. François Walon se font Religieuses.

Revenons aux fonctions que nous venons de dire qui empêcherent M. de Beaupuis de se trouver à P. R. pour les prises d'habit de la sœur Françoise de Ste. Darie en 1677. & 1678. Ces fonctions ou charges n'étoient autres

Il est chargé du Séminaire avec M. Hallé en 1676.

que la conduite du Séminaire en partie & la supériorité de la maison des Urselines, charges vacantes par la mort d'un excellent homme qui avoit passé de la terre au Ciel le 18. de Juin 1676. il s'appelloit Nicolas l'Evêque, & étoit Tréforier de la Cathédrale, de la vie de qui l'on peut voir quelque chose dans l'idée qu'on a donnée depuis peu au Pubic *de la vie de M. Nicolas Choart de Buzenval.*

Ce Saint Prélat engagea M. de Beaupuis à remplir les deux places que la mort du saint homme dont on vient de parler laissoit vacantes; mais il l'engagea d'abord à se transporter au Séminaire pour y partager, comme y faisoit M. le Tréforier, sinon l'autorité, au moins la conduite & le travail avec un homme aussi excellent en vertu, mais plus excellent encore par les sçiences & la Théologie, nommé M. Loüis Haslé Docteur de Sorbonne, de la vie de qui l'on peut voir de même quelque abregé dans l'idée de celle de M. Nicolas Choart de Buzenval.

Sa vie & ses exercices au Séminaire.

Ainsi M. de Beaupuis quitta sa maison dans l'été de 1676. & alla demeu-

rer au Séminaire où il faiſoit au moins trois fois la ſemaine une Inſtruction ſur le Paſtoral de ſaint Grégoire Pape à ſept heures du matin : on en faiſoit d'abord la lecture, après quoi M. de Beaupuis demandoit à quelques-uns ce qu'ils en penſoient, & il finiſſoit en donnant ſes réfléxions : C'eſt ainſi que laiſſant à M. Haſlé la principale autorité & les leçons de Théologie, il s'étoit borné à quelque vigilance ſur les Séminariſtes, & à donner à ceux qui s'adreſſoient à lui quelques avis ſur leur conduite & ſur leur vocation.

Que s'il y a eû quelque différence entre M. Haſlé & M. de Beaupuis dans la conduite du Séminaire, il n'y en eut aſſurement aucune dans leur foi & leur charité, & dans deux ou trois autres conditions avec leſquelles ils entrérent au Séminaire, ſçavoir, 1°. qu'ils y païeroient leur penſion, d'autant que le ſaint Prélat y entrenoit les Séminariſtes à ſes dépens. 2°. Que jamais M. de Beauvais ne leur préſenteroit de bénéfices. 3°. Qu'il ne les engageroit jamais à manger à ſa table, & peut-être enfin que lui-même ſe

roit le dépositaire & le Directeur de leur conscience.

M. de Beaupuis fit en entrant au Séminaire un petit discours dont il n'est resté qu'un projet de sa main, & d'où on a tiré quelque chose de ce qu'on vient de dire.

Voilà la fonction dont M. de Beaupuis se trouva chargé en 1676. qui l'empêcha d'aller à Port-Roïal à la prise d'habit de sa niéce, la sœur de sainte Darie. Aussi la mere Abbesse ne manqua point de lui en témoigner sa peine mêlée cependant de quelque joie en lui mandant la réception de cette sainte fille pour l'habit par une Lettre du 15. Septembre 1676. dont voici la copie :

Lettre de l'Abbesse de P. R. à M. de Beaupuis.

» J'ai loüé Dieu, Monsieur, de ce » qu'on vous avoit engagé dans la con- » duite du Séminaire ; persuadée qu'il » ne pouvoit être en meilleures mains. » J'espére que Notre-Seigneur aug- » mentera ses graces en vous à pro- » portion que vous serez plus emploïé » pour le service de l'Eglise. Elle a si » peu de bons Ministres, qu'on ne peut » assez rendre graces à Notre-Seigneur, » lorsqu'il inspire à quelques-uns de

» ceux qui le font en effet de vouloir
„ bien travailler comme il faut à en
» former d'autres. Je vous avoüe néan-
» moins, Monsieur, que j'ai quelque
» douleur de vous voir dans cet em-
„ plòi, par la crainte que j'ai que les
„ bonnes Religieuses Ursélines ne puis-
» sent plus recevoir de vous autant
» d'instructions & de soulagemens
» qu'elles en recevoient auparavant,
» & aussi par celle que j'ai que ce nou-
» vel emploi ne vous éloigne de nous-
» mêmes en vous ôtant la facilité de
» nous visiter, & en nous fournissant
» plus de difficultés d'avoir recours à
» vous dans certains besoins que nous
» appréhendons toujours. Mais il est
» juste de préférer l'utilité publique
„ à la nôtre particuliére ; & j'espére
» même que si nous avons assez de cha-
» rité pour nous réjoüir du bien que
» vous ferez aux autres, nous aurons
» quelque part à votre mérite & à
» leurs avantages. Nous avons reçû
» ma sœur Françoise Walon, & nous
„ l'avons nommée sœur Françoise de
» Ste. Darie. C'est une bonne fille dont
» la mere Prieure m'a dit être fort con-

» tente. J'espére qu'elle réüssira comme » la sœur de Ste. Marcelline.

Il est fait Supérieur des Urselines, en 1677.

Outre cette charge de la conduite du Séminaire, M. de Beaupuis fut bientôt après engagé dans l'autre, qui étoit la supériorité du Monastére des Urselines de Beauvais. Ces Religieuses aïant fait dès le 22. Mars 1677. élection de M. de Beaupuis pour leur Supérieur, M. de Beauvais la confirma le 27. du même mois, & lui donna presqu'en même tems la supériorité des Urselines de Clermont.

Pour ce qui est du fruit qu'il a plû au Seigneur de produire dans ces deux grandes maisons Religieuses par les bénédictions qu'il a répanduës sur les travaux de son serviteur, M. de Beaupuis, on en peut juger non-seulement par la grande fécondité qui a rempli ces deux maisons, mais sur-tout par le désintéressement, l'union, les vertus Religieuses, les lumiéres & l'attachement à la vérité qui y régnent, & par-dessus tout cela, par l'état de souffrance où elles se trouvent aujourd'hui à cause du témoignage qu'elles ont rendu à toutes les véritez attaquées

ou bleſſées par la Conſtitution *Unigenitus*, & adhérant à l'Appel que les Evêques, les facultez de Théologie & Meſſieurs les Curés de Beauvais avoient interjetté de cette Bulle au Concile général.

Le 18. Octobre 1678. mourût Madame...... le Roi veuve de M. Nicolas Walon, cette ſainte veuve dont on a parlé ci-deſſus. Il ſuffit de dire ici ſur cette mort que M. de Beaupuis étant parti de Beauvais pour une Profeſſion qui ſe devoit faire à Clermont, lorſque la bonne veuve commençoit à être mal le 14. du mois, on fut obligé dès le 16. de l'envoyer querir, & qu'étant revenu le 17. il aſſiſta la malade juſqu'au dernier moment qui fut ſur les deux heures du matin du dix-huitiéme, comme il le manda lui-même après peu de jours à ſa niéce fille de la défunte Religieuſe de Lieſſe à Paris.

Mort de Madame le Roi veuve de M. Nicolas Walon.

Mais M. de Beaupuis eut bien d'autres afflictions à ſoutenir dans l'année ſuivante de 1679. les unes par rapport à la maiſon de P. R. des Champs, les autres par rapport au Diocèſe de Beauvais.

Persécution de P. R. en 1679.

Pour ce qui est des premiéres qui regardent Port-Roïal, il faut rappeller ici que depuis la Paix de Clément IX. & le rétablissement des Religieuses dans tous leurs droits par l'Ordonnance de M. de Paris du 17. Fevrier 1669. & depuis la séparation des deux maisons par l'Arrêt du Conseil d'Etat du 13. Mai de la même année, depuis tout cela dont on a fait mention cidessus, l'Abbaïe de P. R. des Champs subsista en paix dans sa forme d'Abbaïe éléctive. On y élût donc des Abbesses, on y reçût plusieurs Religieuses à Profession : ceux qui aimoient cette solitude, eurent la liberté de s'y retirer. Madame la Duchesse de Longueville (Anne Géneviéve de Bourbon) s'y fit bâtir un Château tenant à l'Abbaïe : Diverses personnes s'y firent aussi bâtir des appartemens, & ce désert devint plus florissant que jamais.

Mais ce fut peut-être cela même qui fit que la paix ne fut pas de longue durée : En effet elle ne subsista que jusqu'à la mort de Madame de Longueville arrivée le 15. Avril 1679.

Aussitôt après, c'est-à-dire, le 19. Mai suivant M. François de Harlay, Archevêque de Paris alla à Port-Royal des Champs pour en faire sortir toutes les Pensionnaires, & pour écarter toutes les personnes qui s'y étoient retirées; & il deffendit en même-tems de la part du Roi d'y recevoir des novices, en déclarant que cette deffense n'auroit lieu que jusqu'à ce que la Communauté composée pour lors de 73. Religieuses de Choeur, fut réduite au nombre de 50. l'intention du Roi étant que toutes les Communautés du Royaume fussent fixées à ce nombre.

Cette démarche fit connoître a tout le monde qu'on vouloit absolument ruiner cette maison. M. Grenet Curé de saint Benoît de Paris, & Docteur de Sorbonne qui étoit en ce tems-là le Supérieur de P. R. se trouvant à l'extrêmité de maladie, eut beau écrire à M. de Paris une Lettre très-forte en faveur de cette sainte maison, & pour rendre témoignage de la pureté de la foi & des mœurs de toutes les Religieuses, il eut beau presser le Prélat de prendre la deffense de ces Religieu-

ses en lui représentant même que ce séroit en quelque sorte en être le persécuteur, que de manquer à en être le défenseur, on ne voit pas que cette Lettre sortie de la plume d'un homme qui alloit paroître devant Dieu & qu'on a depuis donnée au Public, ait fait rien changer à la disposition des choses.

Voilà donc le premier sujet de douleur qu'eût M. de Beaupuis, douleur toutefois qui fut jointe à la consolation d'apprendre que sa bonne niéce la sœur Françoise de Ste. Darie dont on a déjà parlé, & qui avoit recommencé un nouveau noviciat pour l'état de converse, n'avoit pas été du nombre de celles que M. de Harlay avoit fait sortir de la maison, parce qu'elle étoit déjà reçûë par le Chapitre & à la veille de faire ses vœux qu'elle fit en effet deux ou trois jours après, de quoi cette Ste. Religieuse rendit graces à Dieu jusqu'à la mort comme d'un coup singulier de sa miséricorde sur elle.

Mort de M. de Beauvais le 21. Juillet 1679.

L'autre sujet d'affliction non moins grand pour M. de Beaupuis & pour tout le Diocèse de Beauvais, fut la mort

mort d'un grand Evêque qui le gouvernoit d'une maniére si apostolique depuis vingt-huit ans ; mort qui eut de si grandes suites pour le Diocèse & pour M. de Beaupuis en particulier ; mort enfin qui suivit de fort près l'événement de Port-Royal des Champs dont on vient de parler, puisqu'elle arriva le 21. Juillet de la même année vers le midi.

Quiconque désire voir quelque chose de la vie de ce grand Prélat, peut lire le Livre qui a été imprimé à Paris en 1717. que l'on a déja cité dans ces Mémoires, & qui a pour titre, *Idée de la vie & de l'esprit de Messire Nicolas Choart de Buzenval Evêque de Beauvais, chez François Barrois*, &c. On peut voir aussi ce que les Religieuses de Port-Royal en disent dans leur Nécrologe au 21. Juillet, page 279. mais on ajoute ici un petit trait qui n'y est pas ; sçavoir, que lorsque M. de Beaupuis eut appris que M. de Paris en faisant sortir les Pensionnaires & les Novices de Port-Royal, en éloignant tous les Prêtres & autres Solitaires, avoit déclaré en même tems que ce n'étoit point

qu'on trouva à redire ni à la foi ni aux mœurs, mais que le Roy ne trouvoit pas à propos qu'il y eût là tant de monde, M. de Beaupuis dit que puisqu'on traitoit ainsi des Ecclésiastiques & des Religieuses en faisant même leur éloge, il ne falloit plus faire d'apologies, & que tout étoit perdu.

Tout fut perdu en effet particuliérement pour le Diocése de Beauvais, lorsqu'il perdit, comme on vient de le marquer, l'excellent Evêque qui après Dieu lui tenoit lieu de tout.

M. de Janson succéde à M. de Buzenval.

M. Toussaint Forbin de Janson qui de l'Evêché de Digne où il avoit été nommé en 1658. avoit passé à celui de Marseille en 1668. prit possession de celui de Beauvais vers la fin de Décembre 1679. C'étoit assurément un grand homme eu égard aux talens naturels, à l'étenduë & à la pénétration de son esprit & à la facilité qu'il avoit de manier celui des autres & de le tourner à ses fins : aussi fut-il employé de tems en tems par le Roi Louis XIV. dans quantité d'affaires importantes en Toscane, en Pologne, à Rome. Ce Prélat n'étoit pas non-seulement grand

politique, il faut dire de plus qu'il étoit amateur au moins jusqu'à certain degré de la saine doctrine & de ceux qui la soutenoient. En conséquence il avoit publié en 1659. dans un Synode qu'il tint à Digne le 6e. jour de Mai, la célébre & excellente Lettre Pastorale imprimée dès-lors à Paris & réimprimée depuis en Flandre, portant condamnation de l'horrible Livre intitulé, *l'Apologie pour les Casuistes.*

On prétend que M. Forbin fut aussi un des Approbateurs du Rituel d'Aleth; mais ce qui est sans doute, c'est qu'étant devenu Evêque de Marseille en 1669. après avoir contribué en quelque chose à la paix de l'Eglise, il fut un des Approbateurs du Livre de la *Perpetuité sur l'Eucharistie*; & en 1672 il le fut encore du petit Livre des *instructions chrétiennes tirées des Lettres de M. de S. Cyran*, par M. d'Andilly. On pourroit encore trouver d'autres preuves de la protection que M. Forbin de Janson donnoit à la saine doctrine & à ceux qui la soutenoient; mais celles-ci sont suffisantes pour voir combien est vrai ce que dit S. Augustin,

Confess. liv. X. ch. 29.

que » celui-là aime Dieu moins qu'il » ne doit, qui aime quelque chose » avec Dieu, laquelle il n'aime point » pour Dieu. En effet comme M. de Forbin étoit connu par le Pere de la Chaize Confesseur du Roi, pour un homme tout dévoué aux volontés de la Cour, parce qu'il vouloit s'élever plus haut qu'il n'étoit, il fut préferé à plusieurs autres, même au savant M. Bossuet Evêque de Meaux pour l'Evêché de Beauvais, afin d'y aller combattre l'hérefie prétenduë, & y renverser par là tout ce que M. de Buzenval y avoit édifié : encore ne se fia-t-on pas à lui entiérement pour cela : on lui donna non-seulement des instructions ou des ordres, mais même certaines gens que lui-même appelloit ses Observateurs.

Le Seminaire donné aux Peres de la Mission.

Ce Prélat ainsi envoyé & ayant pris possession de l'Evêché de Beauvais la surveille de Noël 1679. sans aucune des cérémonies ordinaires dans cette Eglise, il se transporta dès les premiers jours de l'année suivante au Séminaire, menant avec lui des Peres de la Mission qu'il y vouloit introduire. Les Semi-

haristes & ceux qui les gouvernoient étant assemblés, il leur fit un discours fort concis en leur représentant seulement, » que les Communautés étant » plus stables & remplissant par elles-» mêmes les places des Supérieurs, » Professeurs & autres qui venoient » à manquer, sans qu'un Evêque fut » obligé d'en chercher ailleurs par lui-» même, & que de plus ayant reconnu » lui-même combien les Peres de la » Mission étoient utiles à l'Eglise, & » quelle étoit leur capacité pour for-» mer les jeunes Ecclésiastiques, il » avoit cru ne pouvoir mieux faire » que de leur confier le Seminaire de » Beauvais.

Il ajouta quelques mots d'estime pour ceux qui avoient ci-devant la conduite du Séminaire, & en particulier pour celui qui avoit enseigné la Théologie, & en conséquence il le pria, aussi bien que M. de Beaupuis, d'y rester encore quelques jours, & d'y continuer même leurs exercices ordinaires, jusqu'à ce que les Peres de la Mission eussent pris leurs vûes.

M. de Beaupuis y resta moins que

M. de Beaupuis fait encore quelques instructions au Séminaire.

M. Haslé, parce qu'étant de la Ville même, le transport de ses meubles étoit plus aisé. Mais pendant le peu de jours qu'il y resta, il fit quelques conférences ou instructions ordinaires, & y parla un peu vivement contre la maniére séche & peu solide de faire la méditation ; & enfin il tâcha de prémunir les Séminaristes contre les relâchemens qui ne s'introduisoient que trop dans l'Eglise en général, & dans l'état Ecclésiastique en particulier.

Ces exhortations de M. de Beaupuis donnérent lieu au Supérieur Missionnaire de commencer les siennes quelques jours après par l'éloge de la méditation, comme si elle n'eût point été mise en usage par ceux qui gouvernoient auparavant. Mais un des Séminaristes l'ayant joint ensuite, lui fit connoître qu'il se trompoit en cela ; que la meditation étoit prescrite & recommandée par les Supérieurs précédens, mais qu'elle consistoit à lire chaque jour à genoux quelques versets de l'ancien & du nouveau Testament & à faire des réflexions dessus, & qu'enfin chacun faisoit cet exercice en

particulier dans sa chambre à une certaine heure.

M. Haslé ne quitta le Seminaire que vers le commencement de Fevrier, d'où il s'en retourna à Paris chez une sœur, & y mourut le 8. Décembre de la même année 1680. On peut voir ce que l'Auteur de l'idée de la vie de M. de Buzenval, dit de ce grand homme depuis la page 69. jusques & comprise la 75eme.

M. Haslé & M. de Beaupuis sortent du Séminaire.

Pour ce qui est de M. de Beaupuis, il avoit quitté le Séminaire quelques semaines avant M. Haslé, & s'étoit retiré non dans la maison paternelle, mais dans celle de Madame Marguerite Walon sa propre sœur, qui depuis quelques années étoit veuve de M. Claude Mauger, lequel après avoir fait pendant quelque tems la Médicine dont il étoit Docteur dans la Faculté de Paris, avoit ensuite passé dans le Barreau, & avoit dignement rempli la charge d'Avocat du Roi. Que si ce Magistrat a passé pour un génie au-dessus du commun, on peut dire que son épouse ne lui cédoit pas pour la facilité de l'esprit, la politesse & la

M. de Beaupuis se retire chez Madame Mauger sa sœur.

probité, montrant par-tout la bonne éducation qu'elle avoit euë à Port-Royal des Champs où elle avoit été Pensionnaire pendant que M. de Beaupuis son frere étoit au Chesnay.

Cette sœur ayant donc offert à M. de Beaupüis son frere un appartement chez elle, les avantages qui s'y trouverent réunis le déterminerent à l'accepter : la maison se trouvoit fort proche de l'Eglise, l'appartement très-convénable aux pratiques ordinaires de M. de Beaupuis, étant composé d'une anti-chambre propre à recevoir des visites & à se promener, & d'une chambre plus petite, mais capable de contenir les Livres & les meubles simples dont on a parlé, sans aucun autre ornement que quelques images de Jesus-Christ crucifié & montant au Ciel, quelques autres des Evêques d'Aleth & de Beauvais, de M. de S. Cyran & d'une Abbesse de Port-Roïal.

Ce fut là que M. de Beaupuis passa le reste de ses jours, c'est-à-dire, 29. années entiéres dans une vie si solitaire, si exacte, si uniforme, si appliquée, qu'on peut dire que ç'a été une espèce

de miracle plus merveilleux, (comme le difoit quelquefois M. Nicole en parlant de M. de Beaupuis même) que certaines auftérités ou certaines œuvres éclatantes, mais non accompagnées de la même uniformité, ni d'une folitude fi exacte, outre que la vie de M. de Beaupuis ne fut pas fans auftérités, comme on le verra.

Mais avant que d'en faire la quatriéme partie de ces Mémoires, il eft à propos de rapporter encore dans celle-ci les deux autres coups, outre celui de l'expulfion du Séminaire, portés par M. de Forbin Evêque de Beauvais à M. de Beaupuis, par le moyen defquels il fe trouva plus libre & plus enfoncé dans la retraite, l'un par lequel le Prélat lui ôta la fupériorité de la maifon des Urfelines, & l'autre par lequel il lui ôta les pouvoirs néceffaires pour la Confeffion.

On lui ôte la fupériorité des Urfelines, & les pouvoirs pour la Confeffion.

Le premier de ces deux coups fut porté le 8. Fevrier 1680. à la conclufion d'une vifite que le Prélat avoit faite du Monaftére dont on vient de parler, & où il fut ordinairement accompagné de M. d'Ormeffon Doyen

de la Cathédrale, de M. Duval Souchantre & Official, & de M. Gimart Pénitencier. A la conclusion de la visite, M. de Beaupuis Supérieur, accompagné de M. Destreez Confesseur de la maison, alla recevoir M. l'Evêque à l'Eglise, & fut ainsi présent au discours qu'y fit le Prélat à la grille.

Ce discours commença d'abord par une louange de la paix & du bon ordre qui regnoient dans la maison, aussi bien que de l'éloignement de l'esprit du monde, du détachement des biens périssables, & du désintéressement qu'il avoit remarqué par sa visite. Il fit ensuite un exposé de quelques défauts qu'il avoit aussi remarqué sur la maniére de faire l'Oraison, sur la Communion qu'il prétendit n'être pas assez fréquente, & à laquelle il exhorta, & puis sur la lecture des Livres où il dit : » qu'il y avoit remarqué le vice » de la curiosité, d'autant que sous » prétexte de l'Ecriture sainte & des » explications des SS. Peres, on lisoit » toutes sortes de Livres même défen» dus par l'Eglise, comme le nouveau » Testament de Mons l'a été par quel-

» ques Papes, ce qui faisoit que lui-
» même Evêque ne pouvoit pas le per-
» mettre ; que cependant il ne défen-
» doit pas de lire le nouveau Testa-
» ment, mais seulement cette version ;
» qu'il examineroit les autres Livres,
» lesquels, quoique non défendus,
» n'étoient pas utiles aux Religieuses
» ausquelles il parloit.

Le Prélat tomba ensuite sur le Supérieur & sur le Confesseur de la maison, & il dit que » pour suivre son
» inclination & son zéle pour donner
» aux Religieuses des marques de sa
» tendresse & du soin qu'il vouloit
» prendre d'elles, pour attirer leur
» confiance & entrer plus facilement
» dans leurs besoins, il se déclaroit
» & s'établissoit leur Supérieur im-
» médiat ; & en conséquence, dit-il,
» je remercierai M. de Beaupuis des
» peines & des soins qu'il a pris de
» vous, & je ne prétends plus qu'il
» s'ingére à l'avenir dans aucune fon-
» ction de Supérieur, ni dans votre
» conduite. A l'égard du Confesseur
» des Pensionnaires, j'entends que M.
» Gerard qui l'étoit ci-devant, ne le

» soit plus à l'avenir, & qu'il ne serve
» plus aussi de Confesseur extraordi-
» naire comme ci-devant.

» Pour ce qui est du Confesseur or-
» dinaire, je vous le laisse, quoique
» je ne le connoisse pas bien encore,
» mais je l'examinerai, &c. « Ensuite
il dit, » qu'il étoit obligé de faire ces
» changemens pour des raisons impor-
» tantes, mais qu'il ne pouvoit pas
» dire. « Il finit en disant » qu'il exa-
» mineroit dans la suite les constitu-
» tions & les réglemens ; & que pour
» la réception des filles, il louoit le
» désintéressement, mais que désor-
» mais on s'adresseroit à lui & qu'il y
» pourvoiroit.

On abandonne toutes les réflexions qu'on pourroit faire sur ce discours de M. de Forbin, en remarquant seulement que tout le monde fût persuadé dans ce tems-là que le Prélat en destituant M. de Beaupuis, ne s'étoit déclaré lui-même Supérieur immédiat, qu'afin qu'en satisfaisant d'une part au désir de suivre les intentions de la Cour à l'égard de ceux qui y étoient noircis de l'imaginaire fumée du Jansé-

tissime, il satisfit d'autre part à l'estime qu'il en avoit en n'abandonnant point à la discrétion des autres une maison qui y auroit été abandonnée, si quelques-uns d'eux en avoit eu la supériorité.

Avant que le Prélat sortit du Couvent, la Supérieure & quelques anciennes lui demanderent s'il trouvoit mauvais que M. de Beaupuis vînt visiter ses niéces Religieuses & quelques autres qui pouvoient être dans un besoin particulier de ses avis. Le Prélat répondit que ce n'étoit point son intention de s'opposer à de pareilles visites. Ainsi M. de Beaupuis usa toujours depuis de cette faculté, mais il n'en abusa point n'allant à la maison que rarement & pour néceffité, laissant aux autres tous les honneurs d'un gouvernement dont il avoit presque toute la peine, & portant toujours les Religieuses à regarder l'Ordre de Dieu dans tous ces changemens, à se soumettre en paix à ceux qui leur étoient envoyés par l'autorité légitime, & à se confier d'autant plus en Dieu, qu'elles avoient moins de sujet de mettre leur confiance dans les hommes.

M. de Janson approuve les visites de M. de Beaupuis.

Voilà comme M. de Beaupuis fut destitué de la supériorité des Urselines de Beauvais & de celle de Clermont.

On ôte les pouvoirs de confesser à M. de Beaupuis & à d'autres Messieurs.

Le dernier coup qui lui fut porté par M. de Forbin, fut le 13. Juillet 1680. jusques-là les pouvoirs nécessaires pour la Confession n'avoient point été ôtés, & M. de Beaupuis avoit continué cette fonction dans S. Sauveur sa Paroisse : mais le Roi Louis XIV. devant passer le 14. Juillet par Beauvais pour aller en Flandre, on crut apparemment qu'il lui falloit faire présent, ou plûtôt à son Confesseur de quelque nouvelle exécution contre les prétendus Jansénistes, ou au moins se mettre à l'abri du reproche de ne les avoir pas assez abbattus : c'est pourquoi le nouvel Evêque de Beauvais s'avisa de faire venir chez lui le jour marqué ci-devant 13. Juillet, M. de Beaupuis & trois ou quatre autres Chanoines de Collégiales. Comme M. de Beaupuis a laissé par écrit dans un projet de Lettre ce qui s'est passé dans cette occasion, l'on croit devoir faire part ici de ce qu'il y a de plus important dans ce petit écrit. Voici donc

comme y parle M. de Beaupuis lui même : » M. de Beauvais m'ayant fait » avertir de l'aller trouver, je me ren- » dis à neuf heures du matin chez M. » son Official où il s'étoit retiré pour » laisser préparer son Palais Episco- » pal pour le Roi qui devoit passer ici » le lendemain. Il me fit entrer seul » avec lui dans son cabinet, & il me » dit aussitôt que comme il désiroit » mettre bon ordre dans son Diocèse » & d'y établir une discipline unifor- » me selon son esprit, & voyant d'ail- » leurs que nous autres étions accou- » tumés à certaines pratiques qui cau- » soient de la diversité & du désordre » dans la conduite des ames, il me » prioit en conséquence de ne plus con- » fesser. Vous êtes le maître, Monsei- » gneur, lui répondis-je, vous pou- » vez commander, & assûrement je » vous obéïrai en ceci très-volontiers. » Je n'ai été ordonné Prêtre, & n'ai » travaillé ensuite au salut des ames » que par les ordres & commande- » mens réïterés de feu Monseigneur » de Beauvais ; ainsi, Monseigneur, » je suis obligé à votre Grandeur de

„ ce que me déchargeant de tout em-
„ ploi, elle me met en état de joüir
„ du repos que j'ai toujours recherché.

Je le sçai, dit le Prélat, „ je sçai
„ que vous n'ambitionnez pas les em-
„ plois, & que vous aimez la retraite.
„ Je repris la parole & j'ajoutai com-
„ me en me retirant : je prie Dieu,
„ Monseigneur, qu'il daigne donner
„ la bénédiction à la conduite que vous
„ tenez ; mais je prends la liberté de
„ vous dire qu'il est bien à craindre
„ que les choses ne réussissent pas com-
„ me vous le pensez, & que j'espére
„ au contraire que vous reconnoîtrez
„ dans la suite que vous avez trop dé-
„ feré aux impressions désavantageuses
„ qu'on vous a donné de nous sans
„ sujet.

„ Là-dessus voulant en quelque sor-
„ te justifier son procédé, il me dit
„ qu'il venoit de visiter une grande
„ partie de son Diocèse, & qu'il avoit
„ trouvé par-tout quantité de gens qui
„ n'avoient point fait leurs Pâques,
„ & qui ne s'approchoient point des
„ Sacremens ; & que cela venoit sans
„ doute de ce que les Conducteurs ten-

» doient plûtôt à éloigner les gens des
» Sacremens qu'à les y porter : mais,
» lui dis-je, ne seroit-ce pas plûtôt,
» Monseigneur, l'indévotion & le li-
» bertinage de ceux qui sont conduits,
» que la roideur de ceux que votre
» Grandeur a en vue ?

» Hé ! d'où vient donc, me répli-
» qua-t-il, que cela ne se trouve que
» dans ce Diocèse & non dans les au-
» tres ? Je ne sçai pas bien, Monsei-
» gneur, lui répondis-je, ce qui se passe
» dans les autres Diocèses ; mais si
» l'on y admettoit indifféremment tou-
» tes sortes de personnes aux Sacre-
» mens, assurément ce ne seroit pas
» là une conduite à imiter. Il y a,
» comme vous le sçavez, Monseigneur,
» des régles dans l'Eglise ; nous avons
» les instructions de S. Charles impri-
» mées par l'ordre du Clergé, nous
» avons même l'ordonnance que vo-
» tre Grandeur a publiée contre la
» méchante morale : cette ordonnance
» est excellente, & nous ne suivons
» pas d'autres régles que celles que
» vous y marquez qu'on doit suivre.

» La-dessus le Prélat, comme si

» j'eusse voulu dire qu'il ne pensoit „ plus aujourd'hui comme il pensoit „ autrefois, s'échauffa un peu, & » élevant la voix, il me dit : *je veux » bien que vous sachiez, Monsieur, que „ je n'ai point changé de sentimens : je sçai „ bien qu'il y a des rencontres où l'on doit „ differer l'absolution, comme dans des oc- » casions prochaines, dans les habitudes, » les inimitiés, dans les refus de restitu- » tion*, &c.

» Si cela est, Monseigneur, lui » dis-je, pourquoi, lorsque nous dif- » ferons l'absolution, ne croire pas » que c'est justement pour quelques- » unes de ces raisons ? Est-il juste de » nous juger coupables dans une ma- » tiére cachée, & où il ne nous est „ pas libre de parler & de nous dé- » fendre par le détail ?

» Il me dit qu'on en sçavoit assez des » Pénitens même qui se plaignoient.

» Je lui répondis que des Parties » interessées n'étoient pas des témoins » recevables, sur-tout lorsque les au- » tres ne pouvoient parler ni s'expli- » quer.

» Nous sçavons, me dit-il, qu'on

» tient des gens jusqu'à des deux ou
» trois ans sans absolution.

„ Mais si les désordres continuent,
» lui dis-je, s'il n'y a point de resti-
» tution pendant tout ce tems, & plus
„ long-tems encore, comment ne point
„ différer l'absolution, même selon vos
» principes, Monseigneur, & de plus
» les Canons ne prescrivent-ils point
» autant & plus de pénitence pour cer-
» tains crimes? *Oh, oh!* dit-il, *il faut*
» *se conformer à la conduite la plus générale*
» *de l'Eglise sur ce point.*

» Mais enfin, Monseigneur, il me
» semble, dis-je, que c'est principa-
„ lement l'esprit & l'intention de l'E-
» glise que nous devons suivre, &
„ que ce n'avoit jamais été & ne se-
» roit jamais l'intention de l'Eglise que
» l'on accordât l'absolution & la Com-
» munion à des personnes que l'on ju-
» geroit raisonnablement n'y être pas
» disposées. Enfin, Monseigneur, quoi-
» que je doive craindre les jugemens
» de Dieu pour l'exercice du sacré Mi-
» nistére qui m'a été confié, il me sem-
» ble que j'ai plus de sujet de les crain-
» dre pour avoir usé de trop d'indul-

» gence, que pour avoir agi avec
» trop de févérité. En difant ces mots
» je le quittai, & lui fans me dire
» que quelques mots de bon jour, me
» reconduifit toutefois jufqu'au bout
» & au dehors de fa chambre.

M. de Beaupuis ne parle point des autres Meffieurs que le Prélat avoit envoyé chercher comme lui, mais on a fçu d'ailleurs & de M. de Beaupuis lui-même, que fans entrer en grand difcours avec eux, comme il avoit fait avec lui, il leur déclara fimplement qu'il leur ôtoit leurs pouvoirs ; à moins que ce ne foit en cette occafion qu'il s'avifa en criant ou faifant femblant de crier contre les prétendus Janféniftes, d'en diftinguer de trois fortes de mœurs, de doctrine & de cabale, ajoutant que fi les premiers étoient fupportables, les feconds ne l'étoient point, & les troifiémes encore moins.

Enfin on ne fçait fi ce fut en cette occafion ou en quelqu'autre qu'après avoir ainfi invectivé contre ces prétendus héretiques, & ayant congédié ceux à qui il adreffoit fes invectives, il dit en fe tournant vers ceux qu'il re-

gardoit comme ses Observateurs ; *il faut avouer, Messieurs, que voilà d'honnêtes gens que nous venons de maltraiter.* C'est de M. de Beaupuis même qu'on a sçu ce fait.

Les grands Vicaires défendent de rendre visite à M. de Beaupuis.

Pour ce qui est de M. de Beaupuis, non-seulement M. de Forbin contribua, comme on vient de voir, à le mettre en liberté pour entrer dans une parfaite solitude, mais quelques-uns de ses grands Vicaires enchérirent encore sur ce point, en témoignant à quelques Ecclésiastiques qu'on ne trouvoit pas bon qu'ils allassent visiter un tel homme. Or comme la crainte & l'espérance sont deux ressorts qui agissent fortement sur la plûpart des hommes, il faut avouer que cet avis des grands Vicaires eut son effet, & que le Prêtre Solitaire ne fut visité par presque aucun de ces Ecclésiastiques.

C'est cette vie de retraite & de silence qui va faire la quatriéme Partie de ces Mémoires.

QUATRIEME PARTIE.

COmme cette quatriéme & dernière Partie comprend vingt-neuf années entières & plusieurs faits assez différens, il semble qu'il est à propos de la subdiviser en quatre articles dont *le premier* représentera les pratiques ordinaires & journalières de M. de Beaupuis dans sa retraite.

Le second renfermera ce qui est arrivé de plus singulier, & qui a eu plus de rapport à lui dans sa famille.

Le troisiéme, ce qui est arrivé de plus considérable à ses amis.

Le quatriéme enfin contiendra les choses singulières qu'il a faites ou qui lui sont arrivées à lui-même, & par conséquent sa dernière maladie & sa mort.

ARTICLE PREMIER.

Exercices ordinaires & journaliers, & ses voyages reglés.

Son lever & ses priéres

MOnsieur de Beaupuis se levoit tous les jours à quatre heures du matin, & souvent même plûtôt,

sur-tout les Dimanches & les grandes Fêtes. Après quelques courtes priéres dites en s'éveillant, en s'habillant & en raccommodant son lit qui ne consistant, comme on l'a dit, qu'en une paillasse piquée placée sur deux planches & deux traiteaux, étoit bientôt raccommodé. Il disoit les Nocturnes & les Laudes dans les tems où le jour venoit de bonne heure, au lieu qu'il disoit les Nocturnes avant que de se coucher lorsqu'il ne faisoit pas clair de grand matin. Son Breviaire étoit d'abord le Romain, mais dès que celui d'Orléans parut, il le préfera pour son particulier.

Matines & Laudes en particulier.

Après Matines & Laudes il faisoit une petite lecture du nouveau Testament qui n'étoit autre les Dimanches & grandes Fêtes que des endroits assignés par l'Eglise en ces jours-là, au lieu que les autres jours cette lecture se faisoit de suite dans les Epitres des Apôtres, & étoit assez courte. Cela le conduisoit jusqu'à cinq heures, auquel tems il sortoit pour aller à la Paroisse assister en habit d'Eglise aux Matines qui se commençoient à cinq heu-

res & demie : en y allant on l'entendoit réciter quelques Pſeaumes comme le *Quàm dilecta*, ou autre. Après les Matines de la Paroiſſe pendant qu'on chantoit, comme il ſe fait toujours, une Meſſe de la Ste. Vierge dans la Chapelle de ſon nom, il ſe tenoit à genoux dans ſon ſtalle, méditant ſur ce qu'il avoit lu, ou ſur la Fête du jour, après quoi il diſoit Prime en ſon particulier juſqu'au ℣. *Pretioſa*, (les petites Heures ne ſe diſant point en cette Paroiſſe les jours ouvriers) mais ſi l'on diſoit pour lors, comme il arrive aſſez ſouvent, une Meſſe d'obit, il y demeuroit, après quoi il retournoit chez lui ; & ayant rangé & balayé ſa chambre, il liſoit le Martyrologe, & achevoit Prime.

Son étude ordinaire. Il ſe mettoit enſuite à ſon étude ordinaire, qui d'abord fut celle des SS. Peres dont il a laiſſé quelques extraits & beaucoup de recueils. Dans la ſuite il travailla ſur les Actes des Apôtres, ſur les Epitres de S. Paul & celles des autres Apôtres, en raſſemblant tout ce qui lui parut de meilleur dans deux ou trois interprétes, & y joignant des réflexions

réflexions morales qui sont ordinairement tirées du Pere Quesnel.

L'on peut rappeller ici en passant ce qu'on a déja remarqué ailleurs ; sçavoir, qu'il lisoit presque toujours debout sur un haut lutrin ; & qu'il ne s'asseyoit guéres que pour écrire.

Si l'on disoit à la Paroisse une Messe du Chœur sur les huit heures, il descendoit pour y assister, & faisoit en sorte de dire Tierce en son particulier devant ou après. Il retournoit ensuite à sa chambre & y reprenoit son étude ordinaire jusqu'à onze heures, ou un peu devant qu'il retournoit à l'Eglise pour y dire sa Messe, à quoi il ne manqua presque point jusqu'aux derniéres années de sa vie.

Assiste à la Messe du Chœur, Tierce & sa Messe basse.

Les Dimanches & les grandes Fêtes il disoit la Messe à neuf heures, afin qu'elle fût achevée avant celle de la Paroisse & avant le Prône où il ne manquoit pas de se rendre, & qui dans les Paroisses de la Ville de Beauvais par une coutume assez bizarre, contraire à l'antiquité & contraire même aux réglemens & à la pratique de tout le reste du Diocèse, se dit avant la

Assiste à tout dans la Paroisse les Dimanches.

Messe Paroissiale, & non après l'Evangile, comme il seroit plus convenable.

Il assistoit même en ces saints jours à tous les sermons ou grandes instructions qui se faisoient devant & après les Vêpres en forme de grands Catéchismes, & généralement à toutes les heures & à tous les Saluts, sans manquer même à ceux qu'on disoit quelquefois pour les Agonisans en quelque jour & à quelque heure qu'on les dit. Dans tous les Offices il suivoit toujours le Chœur en chantant de son côté & de son mieux.

Il avoit des ornemens qui étoient à lui pour la sainte Messe. Ils étoient simples, mais fort propres, & il les resserroit dans une armoire en forme de prie-Dieu qu'il avoit fait faire dans la sacristie de la Paroisse.

Comment il disoit la Messe.

Comme il disoit presque toujours en son particulier l'Office des Dimanches & de la Férie, il en disoit presque toujours la Messe, il n'exceptoit de cette régle que les jours des Mystéres & des Fêtes de la Ste. Vierge & des plus grands Saints, encore disoit-

il la Meſſe de la Férie en certains jours de Fêtes où l'on en diſoit deux à la Cathédrale, afin que par ce moyen il y en eut auſſi deux dans la Paroiſſe.

Dans la célébration du ſaint Sacrifice il prononçoit tout d'une voix claire & diſtincte, de maniére que quoiqu'il rabaiſſât un peu la voix au Canon, il pouvoit être entendu des aſſiſtans, ou au moins de ceux qui n'étoient pas fort éloignés. Mais lorſque quelque autre Prêtre venoit dire la Meſſe proche de la Chapelle de la Ste. Vierge où lui-même la diſoit ordinairement, il rabaiſſoit la voix par-tout pour ne point incommoder & pour éviter la confuſion, à quoi on devroit faire plus d'attention qu'on n'en fait communément. Quoiquil offrît le ſaint Sacrifice avec une ferveur qui ſe faiſoit ſentir, qui y attiroit pluſieurs perſonnes de piété & qui frappa ſouvent des perſonnes même inconnuës & étrangéres, il étoit cependant difficile d'éviter mieux les deux extrêmités condamnées ; ſçavoir, celle d'une trop grande précipitation qui offenſe la Religion & la piété, & celle d'une longueur

mal entenduë plus capable de donner du dégoût que de ranimer la ferveur. En effet il n'étoit ni trop long ni trop court, mais plûtôt court que long, sa Messe ne durant ordinairement qu'une petite demie heure. Il préparoit ses ornemens, & les réplioit toujours lui-même, & disoit Sexte.

Sexte, & son dîner.

Etant rentré chez lui à midi on lui servoit le dîner qui étoit commun & ordinaire, c'est-à-dire du bouilli & quelques fruits. Excepté quelques-unes des premiéres années de sa retraite, où il descendit de sa chambre les Dimanches au soir pour manger avec Madame sa sœur & sa famille, il mangea toujours dans sa chambre; & comme il y conservoit son couvert & le linge nécessaire, il préparoit lui-même sa table, les domestiques se contentant d'apporter le reste, & s'en retournant aussitôt pour ne venir prendre ce qui restoit qu'au son d'une petite cloche que le Solitaire faisoit entendre après son repas achevé.

L'action de grace étant faite & tout étant resserré, M. de Beaupuis entroit dans son anti-chambre où il se prome-

noit une demie heure, trois quarts d'heure & quelquefois plus, sur-tout lorsqu'il eut un compagnon, comme il arriva dans la suite, ou lorsqu'on lui rendoit visite à cette heure là.

Sa conversation étoit un peu froide avec les personnes qui n'étoient point de sa connoissance, mais elle étoit très-libre & fort gaie avec ses amis; & soit avec les uns, soit avec les autres, elle étoit toujours remplie des vérités de la Religion & de la morale de l'Evangile, & assez souvent fort animée sur les besoins de l'Eglise, & contre ceux qui dégradoient ses dogmes ou sa morale. Sa recréation.

Après cette recréation, c'est-à-dire sur les deux heures, pendant qu'on sonnoit les coups de Vêpres, il lisoit un peu de quelque Livre de piété, surtout de ceux de M. Hamon : il disoit None, & puis il se rendoit aux Vêpres de la Paroisse, demeurant aussi aux obits ou aux enterremens lorsqu'il y en avoit, même à ceux des petits enfans, à quoi il avoit une dévotion particulière. None & Vêpres.

Etant rentré chez lui, il lisoit quel-

que chose de l'ancien Teſtament, & reprenoit enſuite ſon travail ordinaire comme le matin, à moins qu'on ne lui eût fait préſent de quelque Livre nouveau, ce qui arrivoit aſſez ſouvent, car pour lors il le liſoit & l'examinoit de ſon mieux, afin d'en dire ſon ſentiment aux Auteurs dans l'occaſion, ſoit par Lettre, ſoit de vive voix.

Aux approches du ſoûper qui étoit à ſept heures, il diſoit Vêpres, ſelon le Rit d'Orléans où l'on dit preſque toujours les Pſeaumes de la Férie; après quoi ſuivoit le ſoûper où il ſe ſervoit & étoit ſervi comme au dîner.

Son ſouper, boit peu de vin.

Il mangeoit aſſez bien, mais uſoit de fort peu de vin, tant à midi qu'au ſoir: c'étoit à chaque repas un demi ſeptier de Beauvais, un peu moindre que celui de Paris. La récréation ſuivoit l'action de graces comme à midi, ſinon qu'elle ne duroit guéres qu'une demi heure.

Complies.

Enſuite il diſoit Complies & les Nocturnes du lendemain ſelon le Rit d'Orléans, dans les tems où le jour ne vient pas de bonne heure. Il prévoyoit

sa petite leçon du nouveau Testament & la sentence propre au Saint ou à la Sainte du lendemain dans le petit Livre fait pour cela, & se couchoit ainsi à neuf heures ou peu après.

Ses aumônes, soit pour l'Hôpital général tous les mois, soit pour les malades de la Paroisse toutes les semaines, étoient toujours préparées pour ne point faire attendre ceux ou celles qui alloient à la quête. Lorsqu'on lui demandoit de l'argent à l'emprunt, ou il s'excusoit de ne pouvoir prêter ce qu'on lui demandoit, ou il aimoit mieux donner quelque chose de moins, mais sans répétition, que de prêter le tout pour n'être pas exposé aux soins & aux affaires qui sont les suites de ces sortes de prêts. Ses aumônes.

Au reste on remarque que dans certaines occasions singuliéres & pressantes, il étoit très-liberal & en quelque sorte magnifique; mais il l'étoit surtout à l'égard des pauvres honteux ou honteuses ausquelles il faisoit volontiers des largesses qui étoient grandes par rapport à son pouvoir.

Il ne se chauffoit jamais, même dans Il ne se chauffe jamais.

les plus grands froids, & jamais on n'alluma de feu dans sa chambre jusqu'à sa derniére maladie. Cependant il n'étoit pas extrêmement couvert dans ces tems rigoureux; & comme dans les tems ordinaires il étoit toujours tête nuë, & tenoit ordinairement quelque fenêtre ouverte, il disoit agréablement que si dans les grands froids il ne se chauffoit pas, il tâchoit au moins de s'échauffer en fermant la fenêtre, en se couvrant la tête, & en faisant cessation d'écriture pour se promener, ou plûtôt, comme il le disoit, pour faire diverses petites processions autour de ses deux chambres en récitant des Litanies, ou en disant quelques Heures canoniales. Et lorsque M. de Beaupuis fermoit sa fenêtre en faveur de quelqu'un qui le venoit visiter, M. Hermant disoit que c'étoit là tout le fagot dont il falloit se contenter.

Sa propreté. Personne n'étoit plus propre ni plus rangé que M. de Beaupuis dans tout ce qui étoit sur lui & autour de lui. Il sçavoit coudre fort proprement, & en conséquence il cousoit quelquefois du linge pour son usage, & recousoit

souvent ses habits. Il se faisoit une loi de mettre toutes choses en leur place, & toujours dans la même, à moins qu'il n'y eût raison de la déplacer, en sorte qu'il étoit difficile de voir une plus grande uniformité, ni une plus grande exactitude, quoiqu'il n'y parut ni contrainte, ni affectation.

C'étoit en cela que M. de Beaupuis faisoit consister principalement la mortification de l'amour propre qui se recherche en tout & qui aime le changement.

L'exacte uniformité dans une vie réglée, la souffrance des maux que Dieu envoye, l'observation des régles & des coutumes les plus autorisées dans l'Eglise, étoient, selon lui, les plus grandes preuves qu'on étoit à Dieu, avec la grande confiance dans la grace toute-puissante de Jesus-Christ. C'est pourquoi il observoit rigoureusement tous les jeûnes de l'Eglise, ne mangeant jamais qu'à six heures du soir, non-seulement dans les Carêmes, (les Dimanches exceptés) mais même dans les autres jours des Vigiles & des quatre Tems où il au-

Son uniformité.

Ses jeûnes.

roit pû rompre le jeûne beaucoup plûtôt.

Sa retraite rigoureuse.

Sa retraite étoit si exacte, qu'il n'alloit que de sa chambre à l'Eglise, & de l'Eglise à sa chambre sans presque regarder ni à droite ni à gauche, sans se donner jamais la liberté d'entrer dans le jardin du logis pour y prendre une récréation, & sans jamais aller ailleurs que dans des cas extraordinaires, n'ayant été qu'une seule fois à la Cathédrale à l'occasion d'un Jubilé, & une seule fois dîner à une maison de campagne proche la Ville pour y faire compagnie à M. de Tillemont.

S'il fit d'autres interruptions plus ordinaires à sa solitude, ce ne fut que pour aller quelquefois chez ses cheres filles les Religieuses Urselines de la Ville, lorsqu'elles l'en prioient très-expressément, ou pour visiter quelque malades, encore falloit-il qu'ils fussent ou ses proches parens, ou ses grands amis, & que leur maladie fût considérable. Telle fut sur-tout la visite réglée & assiduë qu'il rendit tous les Dimanches & les Fêtes à une heure

M. Hocquet.

après midi à un homme de mérite Cha-

noine de la Cathédrale, un des quatre qui avoient été mis en 1689. dans la Tour de Vincennes par ordre du Roi, & dont on rapportera l'hiſtoire dans le troiſiéme Article de cette quatriéme Partie. Ce Chanoine ayant été reconnu innocent & mis en liberté auſſi bien que Meſſieurs ſes Confreres, fut attaqué deux ou trois ans après d'une apoplexie qui ayant dégéneré en paralyſie le mit hors d'état de marcher, de parler librement & de lire, en lui laiſſant cependant toute la force & la préſence d'eſprit qu'on puiſſe déſirer en cet état qui dura juſqu'au 5. Septembre 1700. où le Seigneur l'en délivra par une mort précieuſe. Ce fut cet illuſtre malade que M. de Beaupuis alla conſoler en y cherchant en même tems & y trouvant en effet ſa propre conſolation. En effet le malade déſiroit ardemment & goûtoit extrêmement les entretiens tout évangéliques de M. de Beaupuis, & M. de Beaupuis de ſon côté honoroit & eſtimoit beaucoup dans celui qu'il viſitoit un grand diſcernement & un bon goût, une vie pure & toute Eccléſiaſtique,

un grand amour pour les ouvrages & la doctrine de S. Augustin dont il avoit fait un étude particuliére dans des conférences réglées avec quelques-uns de Messieurs ses Confreres, & par dessus tout cela une abondante participation aux souffrances de Jesus-Christ, de sorte qu'il ne seroit pas aisé de dire qui des deux ressentoit plus de soulagement & de joie dans ces visites, tant l'effusion des cœurs de ces deux saints Prêtres étoit vive & réciproque.

Ce sont-là les petites interruptions que la charité obligeoit M. de Beaupuis de faire quelquefois à sa vie réglée & solitaire.

Mais il en faut ajouter enfin une plus considérable, & qui duroit environ deux mois pour un voyage qu'il faisoit tous les ans à Port-Royal des Champs, pour s'y renouveller dans toutes les bonnes dispositions qu'il y avoit puisées. Pendant plusieurs années il partit pour ce voyage le lendemain de la sainte Trinité : il passoit par Pontoise où il alloit rendre visite à sa sœur Religieuse Urseline de cette Ville, & il se rendoit le lendemain,

Voyage à Port-Roïal.

ou au plus tard le Mercredi matin à Port-Royal. Mais dans la suite il avança son départ au lendemain des Fêtes de la Pentecôte, parce que des Religieuses Carmelites de Gisors qui étoient ses proches parentes & sœurs d'une Religieuse de Port-Royal, l'avoient prié & fait prier de les visiter. Il avoit toujours un Compagnon de voyage qui d'abord fut un de ses neveux qui fut aussi le Compagnon de sa vie, & dont il sera parlé plus amplement dans le deuxiéme Article qui va suivre. Après la mort de ce cher neveu, ce fut quelque autre de ses neveux ou parens.

Hors les derniéres années de sa vie qu'il fut obligé de prendre un cheval tant pour lui que pour son Compagnon; il fit toujours ses voyages à pied & à jeun, de maniére qu'il alloit les premiéres années dire la Messe à Pontoise, & dans la suite il l'alla dire à Trie, Château à une lieue près de Gisors, où il se rendoit ensuite pour faire ses visites chez les Religieuses qu'il entretenoit avec ferveur une bonne partie de l'après-dînée, après

quoi il revenoit à Trie entre les cinq ou six heures du soir chez M. le Curé qui étoit de ses amis, pour y rompre le jeûne observé si rigoureusement pendant toute cette journée. Mais quelques années après s'étant trouvé un peu incommodé sur le chemin dès devant midi, il consentit de dîner avec M. le Curé de Trie, chez qui il revenoit coucher sans rien prendre le soir, après avoir rendu ses visites à Gisors. De-là marchant à très-petites journées, & passant chez quelques-uns de Messieurs les Curés ses amis, il regagnoit Pontoise la veille de la Ste. Trinité, & y passoit ce saint jour dans l'Abbaye de Maubuisson, où la très-Illustre & très-sainte Abbesse Madame la Princesse Palatine l'avoit engagé de la venir visiter.

Le lendemain après avoir dîné chez un Gentilhomme de ses amis proche Poissy, il se rendoit sur le soir au-delà de cette Ville chez M. le Prieur de Chambourfy cet ancien Chanoine de S. Victor que feu M. de Chartres persécuta sur le renouvellement de la signature du Formulaire, à l'occasion

de la Bulle *vineam Domini Sabbaoth*; mais d'une maniére si outrée, que ce bon Prieur contraint de quitter sa Cure, vint finir ses jours chez le Gentilhomme dont on vient de parler.

De Chamboursy M. de Beaupuis se rendoit le lendemain devant midi à Port-Royal, où il passoit au moins toute l'Octave du S. Sacrement

De Port-Royal il revenoit à Paris où il demeuroit une quinzaine environ pour y voir ses amis qui étoient en grand nombre.

De Paris il alloit voir feuë Madame la Prieure du Monastére de S. Martin de Borene, & sa Communauté; & ensuite ses cheres filles les Religieuses Urselines de Clermont, d'où il revenoit à Beauvais.

Toutefois ce retour fut encore différé dans la suite, & le voyage allongé par l'engagement où Madame la Maréchale d'Humiéres & Madame l'Abbesse de Mouchi Humiéres mirent M. de Beaupuis de leur aller rendre visite, & par une semblable priére que lui fit faire un excellent Prêtre Chanoine Régulier de l'Eglise de Pamiers,

qui étoit exilé chez Messieurs les Chanoines Réguliers de S. Maurice de Senlis, où cet exilé avoit trouvé tout ce qui le pouvoit consoler dans son état, & où M. de Beaupuis trouvoit aussi beaucoup de consolation & d'édification.

Sa conduite dans ses voyages.

Dans tous ces voyages il étoit fort recueilli, & observoit presque le même régime de vie, à l'étude près, que dans sa retraite.

Il se levoit à peu près à son heure ordinaire, & disoit Matines & Laudes avec son Compagnon de voyage. S'il y avoit quelque facilité pour entendre la Messe il l'entendoit. Dès qu'on étoit sorti dans la campagne, on disoit tous les jours l'itinéraire des Clercs & Prime tout de suite, après quoi on faisoit une lecture du nouveau Testament, sur quoi l'on s'entretenoit assez long-tems, ce qui étoit suivi de quelque heure de silence jusques vers les neuf heures où l'on disoit Tierce, après quoi le S. Prêtre ajoutoit à son ordinaire diverses priéres particuliéres pour l'Eglise & pour lui-même par rapport au S. Esprit, comme il en

ajoutoit quelques-unes après Sexte pour les malades & pour tous ceux qui sont dans l'affliction.

Après Tierce on s'entretenoit ordinairement de quelque matière d'étude & sur ce qu'on avoit appris des personnes qu'on venoit de quitter, jusqu'à ce qu'on fut arrivé au lieu où l'on devoit dîner, avant quoi on disoit Sexte qui étoit réservé exprès afin de laisser de la liberté à ceux chez qui on étoit arrivé, après les avoir salués & entretenus quelque tems. Dans les après-dinés, ou l'on ne marchoit point, ou l'on marchoit assez peu; & ainsi après une conversation libre on disoit None vers les trois heures, ce qui étoit suivi de la lecture de quelque endroit des Livres sapientiaux: on disoit Vêpres avant le souper, & Complies après la recréation pour se coucher. Enfin on peut remarquer qu'il étoit très-rare que M. de Beaupuis se reposât en s'asseyant après être arrivé chez quelqu'un: & voulant en quelque sorte s'entretenir toujours dans un certain mouvement, il mettoit son bâton & son chapeau sur les siéges,

& se promenoit avec ses Hôtes. Tels furent les exercices ordinaires de la vie retirée de M. de Beaupuis, aussi bien que les visites qu'il rendit réglément à quelques amis, soit de près, soit de loin.

ARTICLE DEUXIEME.

Ce qui arriva de plus singulier dans la famille de M. de Beaupuis, depuis sa retraite en 1680. jusqu'à ses derniers jours.

Mort de la Sœur de la Résurrection en 1680.

ON a remarqué dans la troisiéme Partie la Profession Religieuse que fit en 1670. aux Urselines de Beauvais la Sœur Jeanne Walon de la Résurrection, fille de M. Nicolas Walon frere de M. de Beaupuis.

Comme elle fut la premiére à se consacrer ainsi à Dieu, quoiqu'elle ne fût pas la plus âgée d'entre ses sœurs qui suivirent son exemple, elle mérita aussi d'*arriver en peu de tems à une vertu consommée, & de remplir dans peu d'années la course d'une longue vie*. En ef-

Sap. Cap. 4. ℣℣. 13. & 14.

fet dix ans environ après sa Profession, c'est-à-dire le 15. Novembre 1680. le Seigneur la retira de ce monde pour la mettre au nombre des *Vierges qui suivent toujours l'Agneau, & qui sont toujours sans tache devant le Thrône de Dieu.* Deux jours après M. de Beaupuis fit une rélation de cette mort, & l'envoya aux deux sœurs de la défunte qui étoient Religieuses à Port-Royal, & à celle qui étoit à Nôtre-Dame de Liesse de Paris.

Apocalipsis Capite 14. ṽ. 4.

Outre les vertus chrétiennes & religieuses, & sur-tout le grand détachement de toutes les consolations les plus permises & des soutiens les plus désirables que M. de Beaupuis reléve dans cette jeune Religieuse, il y a de plus deux choses à remarquer dans la rélation. La premiére, que M. de Beaupuis n'avoit pas encore commencé en cette année 1680. où mourut cette Religieuse, les voyages réglés qu'il fit dans la suite à Port-Royal, puisqu'il marque à ses niéces de Port-Royal dès l'entrée de la rélation, qu'il avoit eu la pensée de les aller voir, & de leur porter lui-même la nouvelle

de la mort de leur sœur, mais que quelques raisons l'en avoient empêché.

Assiste sa niéce à la mort.

La deuxiéme, que M. de Beaupuis avoit donné lui-même les Sacremens à la défunte, & l'avoit assistée à la mort, quoique depuis sa destitution il ne fut plus en droit d'exercer ces sortes de fonctions dans le Monastére des Urselines; ce qu'il avoit fait néanmoins parce que la Supérieure en ayant demandé la permission à un grand Vicaire de M. de Beauvais de la part de la malade, cette permission avoit été accordée même de bonne grace.

Après la mort de la Religieuse Urseline dont on vient de parler, M. de Beaupuis assista deux mois après, c'est-à-dire, le 19. Janvier 1681. à celle de M. Leroy pere de sa belle-sœur femme de M. Nicolas Walon, cette veuve si chrétienne dont on a parlé dans la deuxiéme & troisiéme Partie de ces Mémoires. M. de Beaupuis fit part de cette mort à ses niéces Religieuses de P. R. des Champs & de Nôtre-Dame de Liesse de Paris, petites-filles du défunt. Il releve beaucoup la vie & la mort chrétienne de

ce vieillard âgé de 85. ans, qui avoit été Maire de la Ville, & qui avoit rempli d'autres Charges avec la réputation d'une grande probité : il avoit un fils qui se fit Chartreux dans un âge assez avancé, & qui est mort Procureur de Bourg-Fontaine. Ce saint Religieux ayant appris la douleur sensible que la mort de son pere avoit causée aux deux Religieuses Urselines de Beauvais dont il étoit oncle maternel, comme M. de Beaupuis étoit le paternel, il leur écrivit le 11. Février 1681. d'une maniére simple & courte, mais forte & religieuse pour les reprendre & les relever de leur trop grande sensibilité.

Mort d'une niéce Religieuse à Port-Roïal.

On avoit fait à peine l'anniversaire de la Religieuse Urseline dont on vient de parler, & on alloit bientôt faire celui de M. Leroy, que M. de Beaupuis reçut le 8. Décembre 1681. des nouvelles du danger pressant où étoit celle de ses deux niéces Religieuses de Port-Royal des Champs, qui y avoit fait profession la premiére au mois de Février 1675. & qui s'appelloit la Sœur Elisabeth de Ste. Marcelline fille

de M. Nicolas Walon & de la sainte veuve dont on a parlé. Ce fut la Mere Abbesse Angélique de S. Jean Arnauld qui écrivit elle-même à M. de Beaupuis. Voici quelque chose de sa Lettre dont on a l'original, aussi bien que de quelques autres qui suivront celle-ci, qui est du 8. Décembre 1681. » C'est à nous, » Monsieur, à vous faire présentement sçavoir des nouvelles de votre bonne niéce, notre chere Sœur » Elisabeth de Ste-Marcelline ; elle ne » peut plus le faire elle-même, & elle » empire si fort depuis quinze jours, » qu'on croit qu'elle ne peut plus aller bien loin. L'on craint même d'y » être surpris, parce qu'il lui prend » de petites foiblesses. C'est ce qui a » fait prendre la résolution de lui donner les derniers Sacremens dès demain, quoiqu'elle ait encore été de » son pied communier à l'Eglise ce » matin : elle prétend bien encore y » aller demain recevoir l'Extrême-» Onction & le saint Viatique ; & son » courage est surprenant : mais c'est » la tranquillité de son esprit qui la » soutient. En effet au lieu qu'elle a

» l'esprit souvent peiné dans sa santé, » la vûe de la mort calme toutes ses » inquiétudes, parce qu'elle ne crai- » gnoit que le péché dont la mort est » la fin. Je suis si édifiée de ses dispo- » sitions, que je ne vous souhaiterois » point d'autre consalation, Monsieur, » que d'en pouvoir être témoin. Vous » pouvez vous rejouir de ce que vous » avez dans ces deux niéces la mala- » de & sa sœur deux Disciples fidéles » de l'Evangile. Leurs sentimens sont » tout conformes à leur foi & à leur » reconnoissance, & elles ont de la » mort l'idée qu'en ont les véritables » Chrétiens qui la regardent comme » la porte de la vie. Ma sœur Fran- » çoise Darie a autant de joie de voir » approcher les nôces éternelles de sa » sœur, qu'elle a eu d'appréhension & » de douleur du mariage de M. son » frére. Elle ne pense qu'à suivre sa » sœur, & elle se promet bien que ce » ne sera pas de loin. Il est vrai que » sa santé n'est pas non plus fort bon- » ne, & qu'elle paroît diminuer beau- » coup. On ne peut qu'envier des vies » aussi courtes quand elles sont aussi

» bonnes... Notre malade fait grand
» fond ſur vos priéres, Monſieur, &
» je vous y demande auſſi, s'il vous
» plait, quelque part. «

La maladie de la Sœur Eliſabeth de ſainte Marcelline étoit en effet ſi preſſante, que quatre jours après cette premiére Lettre, M. de Beaupuis en reçut une ſeconde du 12 Décembre 1681, dont voici la copie.

» La nouvelle que je vous mandai,
» Monſieur, il y a quelques jours de
» l'extrêmité de ma Sœur Marcelline,
» eſt bientôt ſuivie de celle que je me
» trouve obligée de vous dire de ſon
» heureuſe mort qui vient d'arriver il
» n'y a que deux heures, & ainſi à
» onze heures du matin. Je vous avois
» marqué qu'elle recevroit l'Extrême-
» Onction le 9e. à l'Egliſe: cela ſe fit
» en effet avec beaucoup d'édification.
» M. le Tourneux lui adminiſtra ce
» Sacrement & le ſaint Viatique, ce
» qu'il accompagna d'un diſcours très-
» beau & très-conſolant. Au retour
» de l'Egliſe nous la mimes au lit dans
» l'infirmerie, n'ayant bougé du Dor-
» toir juſques-là. Elle ſe levoit tous
les

» les jours, & travailloit avec les
» Novices à quelques petits ouvra-
» ges aussi assiduement que si elle eût
» été en santé. depuis qu'elle a été
» à l'infirmerie, elle n'a fait que prier
» & attendre avec sa lampe allumée
» la venuë de l'Epoux. M. le Tour-
» neux l'a assistée jusqu'à la fin, & il
» doit avoir de la consolation que Dieu
» lui ait choisi une Victime si pure
» pour la premiére qu'il lui offre dans
» le nouveau ministére qu'il exerce ici.
(C'étoit celui de Confesseur de la
Maison, comme on le voit en effet
dans la liste des Confesseurs qui est
à la tête du Nécrologe.) » La foi de
» ma Sœur Françoise Darie n'a point
» défailli dans cette épreuve. Elle est
» dans des sentimens de joie & non
» de deüil, parce qu'elle croit que sa
» sœur est passée de la mort à la vie,
» & qu'elle espére de la suivre bien-
» tôt. Je vous ai déja dit, Monsieur,
» qu'elle en prend un peu le chemin.
» Pour moi je regreterois de sembla-
» bles pertes, s'il ne falloit adorer les
» jugemens de Dieu, & les préferer
» à nos foibles lumiéres qui nous fe-

» roient : croire que les exemples de
» ces personnes sont fort nécessaires
» dans une Communauté. Leur inter-
» cession dans le Ciel lui sera peut-
» être aussi utile avec les priéres que
» vous voudrez bien y joindre pour
» nous, Monsieur ; car enfin nous voilà
» unis par un lien qui ne se rompra
» plus ; vous aurez toujours de la
» charité pour une Communauté qui
» a élevé votre niéce jusqu'à mériter
» une couronne éternelle, & nous
» aurons toujours de la reconnoissan-
» ce de l'honneur que vous nous avez
» procuré, que Jesus-Christ nous ait
» jugées dignes de nous confier un
» dépôt qu'il estime plus que toutes
» choses & que nous venons de re-
» mettre entre ses mains, après qu'il
» s'est fort augmenté & multiplié dans
» l'état de la vie religieuse où l'on ga-
» gne toujours, sans rien perdre,
» quand on s'en acquite avec autant
» d'amour que la chere défunte. Je
» n'écris qu'à vous, Monsieur, mais
» vous lui procurerez, s'il vous plaît,
» les priéres de ses proches & de ses
» amis, & sur-tout de M. Hermant

» ſon pere en Jeſus-Chriſt en qui je
» ſuis, &c.

M. de Beaupuis répondit à cette Lettre dès le 16. du même mois, & après avoir loué Dieu des graces qu'il faiſoit à ſa famille, & particuliérement à ſes niéces en les retirant du monde par une heureuſe mort, & en procurant à la derniére un ſecours auſſi précieux que celui de M. le Tourneux; il remercie enfin la Mere Abbeſſe & ſa Communauté des ſoins qu'elles avoient pris de la défunte, & les prie de vouloir bien les continuer à celle qui reſtoit encore; après quoi il finit par ces paroles : » Je n'oublierai ja-
» mais l'union ſainte qu'il a plu au Sei-
» gneur de former entre nous, & qui
» a commencé il y a long-tems. J'a-
» vois toujours ſouhaité d'avoir quel-
» ques-unes de mes proches parmi
» vous qui ſervît à ſerrer encore plus
» étroitement un nœud déja tout for-
» mé, & il m'a accordé cette grace.
» Mais comme tout ſe perfectionne &
» ſe conſomme en lui, encore que les
» perſonnes qu'il retire auprès de lui
» diſparoiſſent à nos yeux, elles n'en

» doivent pas pour cela être moins
» présentes à nos esprits & à nos cœurs
» par la foi. Ainsi le lien de notre
» union en perdant ce qu'il avoit de
» plus sensible, n'en deviendra que
» plus ferme & plus parfait. Je me re-
» commande donc à vos priéres, &
» je demeure sans compliment, mais
» avec une entiére sincérite tout à
» vous, &c.

Mort d'une autre niéce Religieuse à P. R.

Si l'on veut quelque chose de plus sur la sainte Religieuse dont on vient de rapporter la mort, on peut voir ce qui en est dit dans le Nécrologe de Port-Royal au 12. Décembre (page 475.). On en peut faire de même sur la sœur de cette défunte, qui, comme elle l'avoit cru elle-même, & comme Madame l'Abbesse l'avoit mandé à M. de Beaupuis, devoit suivre d'assez près dans l'autre monde, celle qui venoit d'y passer, & qui en effet ne lui survécut que de trois mois environ. Elle s'appelloit Sœur Françoise de sainte Darie; & c'est elle qui, comme on l'a rapporté dans la troisiéme Partie, avoit voulu être converse. On peut donc voir ce qui en est dit dans

le Nécrologe au 29. Mars 1682. (page 130.) mais parce qu'on y a omis, ou qu'on n'y a marqué que fort obscurément certains faits assez considérables & assez certains pour n'être pas mis en oubli, on a cru qu'il étoit à propos de les recueillir & de les rapporter ici.

La Mere Angelique, comme on vient de voir, avoit mandé à M. de Beaupuis le 12. Décembre 1681. que » la Sœur Darie espéroit bientôt sui» vre sa sœur Marcelline, & qu'en ef» fet elle en prenoit un peu le che» min, « reprit encore la plume dès le 9. Mars 1682. pour marquer à M. de Beaupuis le danger pressant où étoit cette seconde niéce. Voici le commencement de la Lettre de cette Abbesse.

» Je crois, Monsieur, que vous au» rez déja appris par M. Hermant l'au» gmentation de la maladie de votre » chere niéce notre sœur de sainte Da» rie. La nature & la foi s'accordent » en elle en cette occasion. L'une & » l'autre courent à la mort, ou plû» tôt je me reprends en disant que sa » foi court à la vie éternelle qu'elle

» défire de tout fon cœur. Vous avez
» fujet, Monfieur, d'en avoir une gran-
» de confolation ; car on ne fçauroit
» voir une marque plus fenfible de
» l'élection de Dieu & de fon amour,
» que celles qui paroiffent en ces deux
» fœurs, & dans la conduite que Dieu
» a tenuë fur elles : il vient de faire
» une efpéce de miracle pour cette der-
» niére, &c.

Avant que de faire connoître cette forte de miracle dont la Mere Angelique parle dans la fuite de cette Lettre, & qui eft indiqué dans le Nécrologe, il faut dire ici que cette fainte Religieufe, Françoife de fainte Darie Walon, quelques jours avant que de recevoir les derniers Sacremens, fit connoître qu'elle avoit certains défirs qui furprirent, qui parurent fans fondement raifonnable, & même comme étant de chofes moralement impoffibles, quoique dans la fuite fes défirs fe trouverent accomplis.

Elle témoigna qu'elle défiroit ardemment d'être affiftée à la mort par cet excellent Prêtre M. de Sacy qui avoit été ci-devant Directeur de la

Maiſon ; mais il en étoit pour lors ſi éloigné & tellement caché à Pomponne, qu'on ne penſoit guéres qu'un tel ſouhait pût être accompli ; la malade cependant aſſura quinze jours auparavant qu'elle avoit un preſſentiment que ſon déſir ne ſeroit pas vain. Il ne le fut pas en effet. On vit peu de jours après M. de Sacy arriver à Port-Roïal, parce qu'une Dame de condition qui étoit pour lors aſſez mal avoit demandé & obtenu pour ce grand homme la liberté de la venir viſiter.

C'eſt ce fait qui eſt inſinué dans le Nécrologe à l'entrée de la page 132. & c'eſt cette eſpèce de miracle que la Mere Abbeſſe rapporte auſſi dans la ſuite de ſa Lettre : » Dieu, dit-elle, » à fait cette eſpèce de miracle en» voyant M. de Sacy par une ren» contre imprevûe à laquelle la mala» die de Mlle. de Vertus a donné oc» caſion, & en l'envoyant tout à pro» pos pour confeſſer la Sœur de ſainte » Darie, & pour lui adminiſtrer les » derniers Sacremens ; ce qu'elle avoit » déſiré plus que toutes choſes du mon» de, & dont elle avoit eu quinze jours

» auparavant un pressentiment, lorsqu'il n'eût jamais pû tomber dans » l'imagination de personne qu'il y eût » eu lieu de l'espérer.

» Cette cérémonie s'est faite encore » à l'Eglise comme l'autre ; & cette » malade n'étoit pas encore si abbaissée » que l'autre défunte l'étoit, & qui ne » survécut que trois jours. Je ne sçais » combien ira encore celle-ci, car elle » empire toujours. Elle vous conjure, » Monsieur, de l'aider à rendre gra- » ces à Dieu des miséricordes qu'il lui » a faites & qu'il lui fait encore, de » demander pour elle la derniére des » graces & la plus nécessaire, qui est » celle de la persévérance, & de lui » procurer aussi pour cela les priéres » de ses bonnes sœurs les Religieuses » Urselines & de Messieurs ses freres, » mais sur-tout celles de M. Hermant » qu'elle remercie de tout son cœur » de toute la charité qu'il a eu pour » elle, & vous aussi, Monsieur, qui » lui avez procuré tous les biens qu'el- » le a reçu de Dieu.

Voilà la premiére chose que cette sainte fille témoigna désirer. La deuxié-

me fut de n'être pas enterrée dans le Préau, comme il est de coutume.

L'on ne comprit pas, & elle-même peut-être ne sçut pas non plus ce que vouloit dire un tel souhait ; mais on fut surpris de voir qu'à son enterrement qui fût le lendemain de Pâques 30. Mars 1682. il fit un tems si fâcheux & une espèce d'orage si considérable, qu'on fut obligé d'inhumer la défunte dans le Cloître. Ce fait n'est guéres attesté que par des parens & des amis qui l'ont appris dans le tems, qui s'en souviennent & le rapportent encore aujourd'hui : & entre ces amis, on ne peut s'empêcher de marquer ici, qu'un Religieux Prêtre d'un très-grand mérite, & qui a connu très-particuliérement toute la famille de M. Nicolas Walon, comme ayant demeuré à Beauvais dans la même rüë & vis-à-vis, a encore depuis attesté le petit fait qu'on vient de rapporter ; comme l'ayant très-bien sçu dans le tems qu'il arriva. (Le P. Nicolas Macqueré Capucin.)

Mais si ce fait n'est pas si appuyé, aussi n'est-il pas si considérable que le premier qu'on a rapporté, & que le

dernier qui va ſuivre & qui eſt de la plus grande certitude.

En effet dans la relation de la maladie & de la mort de la ſainte fille dont il s'agit ici, relation qui fut envoyée de Port-Royal à ſes deux ſœurs Religieuſes Urſelines de Beauvais, il eſt marqué expreſſément, que » leur » ſœur Françoiſe de ſainte Darie avoit » demandé à Dieu pendant ſa maladie, » qu'il eût la bonté de faire que ſa ſœur » Anne-Agathe Religieuſe de Nôtre-» Dame de Lieſſe à Paris, vint lui ſuc-» céder dans la maiſon de Port-Roïal, » & qu'il daigna l'y amener.

On peut bien juger qu'un tel ſouhait étoit regardé comme moralement impoſſible pour ſon accompliſſement. On fut cependant bien étonné de voir cette demande exaucée & le ſouhait accompli très-peu de jours après la mort de celle qui l'avoit formé, & ce fut par une eſpèce de miracle, dont voici le détail & le dénouement avec les preuves les plus authentiques.

La Maiſon de Nôtre-Dame de Lieſſe de Paris, ayant changé de Supérieur par la mort de M. Ariſte en 1681. &

ayant eu en sa place un Docteur de Sorbonne, nommé M. Bouste, une des premiéres choses dont ce nouveau Supérieur eut grand soin, fut de vouloir faire signer le Formulaire à toutes les Religieuses de cette maison, pour la purger par ce moyen d'un soupçon de Jansénisme qui avoit été formé à l'occasion du Supérieur qui venoit de mourir. Trois Religieuses eurent de la peine à se soumettre à ce nouveau joug; & quoiqu'elles se contentassent de représenter humblement qu'elles ne vouloient & ne pouvoient prendre aucune part en cette affaire, faute de lumiéres suffisantes pour cela, on les y voulut tellement forcer, qu'on les priva de toute communication au dehors & de toute liberté au dedans, & pardessus tout cela de l'usage des Sacremens.

Mais à la faveur d'un Jubilé accordé par le Pape Innocent XI. & placé dans ce même tems où les Religieuses dont on parle étoient dans la presse, elles s'avisérent de demander la permission de s'adresser pour la Confession au célébre Prédicateur qui remplissoit

pour lors avec éclat la Chaire de la Paroisse de saint Benoît. Ce Prédicateur n'étoit autre que M. le Tourneux qui fut en effet accordé pour Confesseur aux trois Religieuses en question.

M. le Tourneux ayant entendu ces Religieuses, leur demanda si pour se tirer d'affaire, elles ne voudroient pas bien se retirer à P. R. des Champs, au cas qu'on voulût bien leur en ouvrir les portes. On croit que M. le Tourneux avoit déja parole de la Mere Angelique Arnauld là-dessus, & même que la charité vigilante & inépuisable de cette excellente Abbesse avoit prévenu M. le Tourneux en l'engageant de faire aux trois filles de Liesse la proposition que leur fit en effet ce digne Prêtre.

Quoiqu'il en soit, il n'eut pas plûtôt leur consentement qu'il agit si bien & si promptement auprès de M. de Paris, & par lui auprès des Puissances, qu'en très-peu de tems il obtint tous les ordres & les pouvoirs nécessaires pour conduire lui-même les trois Religieuses de Liesse à Port-Royal des Champs.

En effet la Sœur Françoiſe Darie Walon qui avoit déſiré & demandé à Dieu que ſa ſœur de Lieſſe lui ſuccédât dans la maiſon de Port-Roïal, étant morte vers le midi du jour de Pâques qui tomboit en 1682. au 29. Mars, l'Octave de cette grande Fête étoit à peine paſſée que les trois Religieuſes de Lieſſe dont la ſœur de la défunte étoit une, arriverent à Port-Roïal.

Preſque tout ceci ſe trouve dans une Lettre que cette Religieuſe tranſférée écrivit à M. de Beaupuis ſon oncle dès le lendemain de ſon arrivée à Port-Roïal pour lui en donner avis, & l'inſtruire de ſon heureuſe avanture.

Mais le tout eſt confirmé par deux Lettres de la Mere Abbeſſe Angélique de S. Jean Arnauld à M. de Beaupuis pour lui faire ſçavoir par la premiére l'heureuſe mort de ſa niéce Religieuſe à Port-Roïal; & l'autre, pour lui apprendre l'avanture inopinée qui avoit amené celle de Lieſſe à la place de la défunte. Voici ces deux Lettres qui ſont courtes, édifiantes & dignes de la plume qui les a écrites : » Le

» saint jour de Pâques 1682. *Constituite*
» *diem solemnem in condensis usque ad cor-*
» *nu Altaris.* On choisit des paroles
» saintes en un jour si saint, pour vous
» faire sçavoir, Monsieur, une mort
» toute sainte. Elle demande plûtôt,
» je crois, vos actions de graces,
» que des larmes, & plûtôt des louan-
» ges à Dieu que des priéres. C'est
» celle d'une véritable Vierge de Je-
» sus-Christ qui a suivi l'agneau dans
» toutes ses démarches, jusqu'à mourir
» comme lui au jour & à l'heure qu'el-
» le a souhaité, aujourd'hui à midi
» dans la paix d'un Ange. C'est tout ce
» que je puis dire, Monsieur, au jour
» & à l'heure qu'il est, en attendant
» qu'on ait fait une relation d'une mort
» si précieuse devant Dieu. Je suis,
» &c.

Cette relation fut envoyée dans la suite, & l'on en a extrait ci-devant quelques paroles par où l'on a vû que cette sainte Religieuse avoit demandé à Dieu qu'il daignât faire que sa sœur Religieuse de Liesse vint lui succéder dans Rort-Roïal, de quoi voici l'accomplissement spirituellement marqué

dans la deuxiéme Lettre de la Mere Abbesse à M. de Beaupuis dattée du 7. Avril 1682. la premiére étant du 29. du mois précédent.

» Croirez-vous, Monsieur, ce que » vous allez apprendre ; & qu'après » ce que je vous ai mandé le jour de » Pâques, que votre niéce étoit pas- » sée *de hoc mundo ad Patrem*, je vais » vous dire que votre niéce vit parmi » nous par une espèce de miracle qui » égale la résurrection d'un mort ; au » moins je ne doute pas que ce ne soit » l'effet de la nouvelle vie où sont en- » trées ces deux saintes sœurs qui sont » mortes en si peu de tems, qui a at- » tiré la troisiéme en leur place avec » deux autres de ses compagnes que » nous avons reçues aujourd'hui avec » grande joie. Cela s'est fait d'une ma- » niére si extraordinaire, que l'on y » voit clairement le doigt de Dieu. » Le Prédicateur de S. Benoît a été » l'Entremetteur. M. l'Archevêque, à » la priére des filles, l'avoit envoyé » les confesser à Pâques, & ensuite » il a heureusement négocié pour elles » cette translation selon leur désir. Je

» suis fort édifiée de la Sœur Anne
» de sainte Agathe votre niéce. J'es-
» pére qu'elle marchera sur les pas de
» ses sœurs, mais non pas si vîte qu'el-
» le acheve sa course en si peu de tems.
» Outre la joie que je sens de cette nou-
» velle fécondité que Dieu nous rend
» aujourd'hui, je ressens, Monsieur,
» avec un extrême plaisir la consola-
» tion que vous recevez d'apprendre
» cette nouvelle inespérée.

M. de Beaupuis ne manqua point de faire à cette Lettre une réponse datée du 10. du même mois. Le précis de sa Lettre est de marquer à la Mère Abbesse qu'il étoit en effet si surpris & si rempli de joie de la nouvelle extraordinaire qu'elle avoit bien voulu lui mander, qu'il ne pouvoit bien s'exprimer sur ce sujet en parlant aux hommes, qu'il y reconnoissoit du miracle, qu'il se croyoit obligé d'en rendre au Seigneur d'éternelles actions de graces, & qu'enfin il recommande la nouvelle Religieuse à la charité de la Mere Abbesse & de toute sa Communauté.

Cette Religieuse de son côté ne

manqua point, comme nous l'avons dit, dès le lendemain de son arrivée à Port-Roïal, d'en faire part à M. son oncle, qui n'oublia pas aussi de lui faire une réponse où il reléve la grande miséricorde que le Seigneur venoit de lui faire, & l'exhorte puissamment à en profiter.

On croit devoir remarquer ici tout de suite, que cette niéce de M. de Beaupuis & l'autre Religieuse de Liesse sa compagne demeurerent à Port-Roïal pendant vingt années environ, c'est-à-dire, jusqu'au mois de Novembre 1701.

M. le Cardinal de Noailles ayant fait en ce tems-là une visite du Monastére de Liesse, fut sollicité par Madame la Prieure de faire revenir les deux sœurs de cette maison qui étoient à Port-Roïal, sans toutefois leur parler en aucune maniére touchant ce qui avoit été le sujet de leur sortie. M. l'Archevêque y consentit tellement qu'il alla lui-même à Port-Roïal pour disposer les deux Religieuses à leur retour dans leur Maison professe. Ensuite de quoi il envoya le Supérieur même

de Liesse, M. des Hayettes, à Port-Roïal, d'où il ramena les deux Religieuses le 5. Novembre 1701. la troisiéme qui n'étoit que Novice, étoit, comme on le croit, sortie de Port-Roïal quelque tems auparavant.

Après cela on ne peut s'empêcher de fermer l'histoire qu'on vient de rapporter de la translation des trois Religieuses de Liesse à Port-Roïal, & de la mort de la Sœur Françoise de sainte Darie qui avoit précédé par une petite Lettre que M. Arnauld écrivit à la Mere Abbesse à la fin du même mois où se fit cette translation ; sçavoir, le 29. Avril 1682. comme on lui avoit fait part de la mort de la Sœur de sainte Darie & de la translation des trois Religieuses, voici ce qu'il manda qu'il en pensoit : » Rien, dit-il, » n'est plus beau, ni plus édifiant que » votre petite rélation. C'est cela qui » console & qui fortifie, & non pas » ces prétenduës négociations dont » on parle. Les trois arbres transplan- » tés pourront porter de bons fruits » avec la grace de Dieu. Mais ne les » a-t-on pas fait changer de lieu dans

» le dessein de ruiner le jardin d'où on
» les a tirés ? Cela est bien à crain-
» dre : cependant Dieu confond sou-
» vent les pensées des hommes. Mais
» pour ce qui est de l'auttre transmi-
» gration dont on m'a envoyé la re-
» lation, & qui a fait passer cette sain-
» te fille de la Terre au Ciel, elle n'a
» rien qui n'enleve l'esprit & le cœur
» de ceux qui en lisent le récit. Celle-
» là est toute de Dieu, les hommes
» n'y ont point de part. Je puis dire
» comme S. Ambroise disoit des saints
» Martyrs dont Dieu lui avoit fait dé-
» couvrir les corps ; *Tales ambio defen-*
» *sores* ; voilà les protecteurs que je
» cherche, & je puis ajouter que ce
» sont là les négotiateurs que j'aime.
» Que de foi ! Que de confiance ! Que
» d'amour ! Ce sont ces petites & ces
» pauvres dont Dieu ne rejette point
» les vœux. Elle obtiendra sans doute
» ce qu'elle a promis de lui demander,
» quoique ce ne soit peut-être pas en
» la maniére dont nous l'entendons.
» Car Dieu a plus d'une sorte de paix
» à nous donner ; & nous ne sçavons
» pas celle qui nous est plus avanta-
» geuse.

Pendant que tout ce qu'on vient de rapporter se passoit à Port-Roïal où le Seigneur répandoit de si grandes bénédictions sur les trois niéces de M. de Beaupuis, trois de ses neveux ressentoient à Beauvais de singuliers effets de la divine miséricorde.

Ce qui regarde trois neveux de M. de Beaupuis.

Deux freres des Religieuses dont on vient de parler, l'un nommé Alexandre, & l'autre nommé Nicolas, après avoir achevé leur Philosophie dans le Collége de la Ville de Beauvais, & après avoir passé quelques années dans leur maison paternelle, se joignirent avec un de leurs cousins germains, nommé M. Claude Mauger fils de M. Mauger Avocat du Roi, & de Dame Marguerite Walon sœur de M. de Beaupuis, & s'étant retirés tous trois avec le conseil & sous la direction de leur oncle dans une maison qui étoit à eux dans un Fauxbourg de la Ville, ils s'y exercerent durant quelques mois dans les jeûnes, les veilles & les travaux pour se préparer ainsi à soutenir les exercices de la vie religieuse de l'Abbaïe de la Trappe où ils allerent en effet quelque tems après, & y prirent l'habit.

Mais de ces trois Novices, il n'y eut que M. Claude Mauger qui étant d'une complexion plus tempérée, quoique délicate, & d'un esprit libre, égal & toujours présent, pût soutenir l'austérité & la régularité de ce Monastére où il ne dura pas même fort long-tems étant mort le 13. Juillet 1687. après y avoir fait profession à la fin de 1683. ou au commencement de 1684. sous le nom de Frere Théodose.

M. de Beaupuis eut de la peine à apprendre quelques nouvelles un peu detaillées de la mort de ce cher & saint neveu, M. l'Abbé de la Trappe s'étant contenté d'en mander fort simplement la mort à un très-excellent & très-digne Chanoine de Beauvais nommé M. Aubert, qui avoit eu un frere Religieux dans la même maison. Mais M. de Beaupuis ayant écrit au Révérend Pere Abbé par ce même Chanoine, voici la réponse qu'il en reçut le 6. Novembre 1687.

Mort de M. Claude Mauger Religieux de la Trappe, en 1687.

Nota. La Liste des Religieux morts à la Trappe, qui est à la fin de la vie de D. le Nain. Led. Profez le 5 d'Août 1683. & mort le 2. Juillet 1687

„ Je viens de recevoir, Monsieur, „ seulement depuis deux jours la Let-„ tre que vous m'avez fait l'honneur „ de m'écrire, dattée du dernier jour

„ du mois d'Août. J'avois déja mandé „ à M. Aubert la mort du pauvre Frere Théodose. Dieu l'appella le 13. „ Juillet après une fiévre lente & une „ fluxion sur la poitrine qui dura près „ de cinq mois. Il a vécu parmi nous „ d'une maniére toute pleine d'édification, & il n'a jamais paru en lui „ rien de repréhensible. Il eut connoissance jusqu'au dernier moment, „ & donna des marques d'un abandonnement dans la main de Dieu, & „ d'une joie qui ne se peut rencontrer „ que dans les ames que Dieu posséde & qui sont entiérement à lui. Je „ ne doute pas, Monsieur, que vous „ ne lui ayez rendu, & que vous ne „ lui rendiez encore auprès de Dieu „ tous les secours & les assistances qui „ sont en votre pouvoir. Je vous les „ demande aussi pour moi en particulier, en vous assurant que c'est avec „ une sincérité parfaite que je suis, „ Monsieur, votre, &c.

M. Alexandre Walon promeurt à la Trappe.

Pour ce qui est de M. Alexandre Walon, quoiqu'il ne put faire profession à cause de l'ardeur & de la vivacité de son tempéramment, il ne

ſortit pas néanmoins tout à fait de la maiſon, mais il demeura dans les dehors, où après avoir paſſé 14. ou 15. années dans la fonction de portier & dans des exercices auſſi rabaiſſés que ceux de la garde & du ſoin des beſtiaux, il y mourut le 27. Juin 1694. ſans qu'on ait ſçu d'autres particularités de ſa vie & de ſa mort, que celles qui ſont renfermées dans une Lettre aſſez courte & fort ſimple que le Pere Celerier de la Trappe écrivit le 29. de Juillet au frere du défunt Marchand à Beauvais dont on a déja parlé ci-devant.

M. Nicolas Walon demeure avec M. de Beaupuis.

Quant à M. ſon frere Nicolas Walon, comme ſon tempéramment étoit auſſi fort échauffé, délicat & petit, il fut obligé de revenir à Beauvais. Il s'y refugia ſous les aîles & en quelque ſorte ſous les pieds de ſon oncle, en habitant le bas de l'appartement dont M. de Beaupuis occupoit le haut.

Sa vie & ſa mort.

Là le neveu tâcha de ſuivre l'oncle le plus près qu'il put. En effet il ſe levoit & ſe couchoit à la même heure & de la même maniére. Il aſſiſtoit aux Offices de la Paroiſſe, ſur-tout aux Vê-

pres & à Matines, il mangeoit & prenoit la récréation avec M. son oncle, & l'oncle voyant le neveu trop porté à l'abstinence, & un peu trop timide de ce côté-là, lui marquoit ce qu'il devoit prendre, nonobstant quoi le bon neveu trouvoit le moïen de retrancher de son pain en certains jours en faveur de quelques pauvres qui s'addressoient à lui, ce qu'il fit sur-tout dans des tems de grande cherté, & qui fut une des causes de la maladie qui lui donna la mort.

Il servit à son oncle de compagnon de voïage, comme il le servit aussi à la Messe pendant quelque tems : mais le besoin ou plûtôt le désir d'être plus caché & plus recueilli, le porta à se décharger de cette fonction sur quelque pauvre garçon à qui l'on faisoit charité pour cela.

Voilà ce que le neveu eut de commun avec M. son oncle; mais voici ce qui lui fut particulier.

Cet excellent Laïque étoit vêtu comme le font oidinairement les jeunes Tonsurés, portant le petit collet avec un habit & un manteau court de

couleur fort brune, & ordinairement il communioit tous les dimanches & toutes les Fêtes.

Comme il ne s'étoit point adonné à l'étude de la Théologie & des SS. Peres, il remplissoit le tems qui lui restoit après l'Office, de la lecture de l'Ecriture sainte & de quelques Livres de piété, & par le travail des mains qui consistoit à copier exactement & correctement divers Ecrits, soit de M. son oncle, soit de M. Hermant, & quelquefois à faire sur un petit métier qui étoit dans sa chambre une espèce de ruban & de galon de fil qui servoit principalement aux pauvres de l'Hôpital. Il étoit difficile de trouver un garçon plus recueilli & en même tems plus gai, plus détaché du monde, plus fervent dans la priére & plus zélé pour le salût du prochain. Ce fut ce zéle qui le porta à faire venir de Paris, de Roüen & d'Orléans plusieurs Livres de piété convénables aux pauvres à qui il les distribuoit, mais qui le porta sur-tout à quitter tous les jours sa retraite, qui d'ailleurs avoit été pendant quelques années aussi é-

troite & aussi exacte que celle de M. son oncle, pour aller passer chaque jour deux heures de la matinée dans l'Hôpital général ou Bureau des Pauvres, à montrer à lire & à faire le Catéchisme aux jeunes garçons, d'où il revenoit sur les onze heures à la Messe de M. son oncle.

On ne peut bien exprimer les peines qu'il se donnoit dans cet exercice de charité : mais comme il vit que malgré son zéle & son application il ne suffisoit pas lui seul à toute la moisson, il engagea deux de ses parens qui étoient jeunes tonsurés & ses voisins, & à qui il avoit inspiré quelque goût pour les bons principes sur la Religion, sur la vocation à l'état Ecclésiastique & sur la vie retirée & solitaire, il engagea, dis-je, ces deux parens de se joindre à lui pour cette bonne œuvre de l'Hôpital, en leur faisant donner une Mission pour cela par les principaux d'entre Messieurs les Administrateurs, comme il l'avoit eue lui-même. Ils y alloient donc ensemble tous les matins, & chacun d'eux prenoit une bande d'enfans séparément

pour la lecture, l'écriture, le Catéchisme & le plein-chant, passant de l'un à l'autre.

Bien plus : comme cet Hôpital général fondé depuis assez peu de tems par le saint Evêque feu M. Nicolas Choart de Buzenval, tenoit de la nature de tous les établissemens nouveaux, où il y a bien des choses encore imparfaites, il se trouvoit que les pauvres de cet Hôpital dont le nombre étoit fort augmenté, étoient trop peu occupés les Dimanches & les Fêtes, n'ayant qu'une Messe ou deux qui étoient basses, des Vêpres qui commencerent à manquer souvent, parce que le Séminaire ayant été transporté depuis peu hors la Ville, les deux Séminaristes qui avoient été chargés jusques-là de les venir chanter à l'Hôpital, commençoient à manquer souvent à ce devoir; & enfin au lieu qu'autrefois il y avoit eu quantité d'instructions, il commençoit à y en avoir assez peu.

C'est ce qui ralluma le zéle du fervent Laïque M. Nicolas Walon toujours conduit & animé par les avis de

M. ſon oncle. Comme les deux jeunes parens qu'il avoit déja engagés à l'inſtruction de la jeuneſſe étoient tonſurés, il les engagea auſſi à chanter tous les Dimanches & toutes les Fêtes dans la Chapelle de l'Hôpital une Meſſe haute & toutes les Heures canoniales, & d'y faire même une lecture après la Grand'Meſſe ſur l'Evangile du Dimanche ou de la Fête, lorſque l'Adminiſtrateur ou autre Prêtre qui diſoit la Meſſe n'avoit pas le tems ou la commodité d'y faire l'inſtruction. Ils y chantoient même les Matines aux Fêtes ſolemnelles, M. Nicolas Walon y étant toujours préſent & animant tout par ſa préſence. Au reſte ils menageoient tellement les heures, qu'ils ne manquoient pas d'être revenus aſſez tôt pour aſſiſter à la Meſſe de leur Paroiſſe qui n'eſt pas éloignée de l'Hôpital. Le Seigneur a tellement beni cette bonne œuvre, qu'elle s'y eſt maintenuë juſqu'à préſent, & qu'elle s'y maintiendra encore plus ſûrement & plus aiſément dans la ſuite par la fondation qu'une Dame de piété y a faite depuis peu d'un Chapelain qui y en-

tretient le ſervice, y fait les inſtructions & donne les Sacremens aux pauvres ; fondation dont on peut dire qu'on eſt redevable à la pieuſe entrepriſe de M. Walon qui y a donné lieu.

On peut rapporter tous les bons ſervices que ce bon Chrétien rendit aux pauvres dans cet Hôpital, ſoit pour la ſanté & propreté de leurs corps, s'étant fait le Barbier ordinaire des vieillards, & balaïant quelquefois leurs chambres.

Mais il ne ſe conſuma que trop vîte dans ces exercices de charité joints à ceux de ſa retraite, ſur-tout la rigueur des Hyvers ſupportée ſans jamais ſe chauffer, & les jeûnes de l'Egliſe pouſſés juſqu'au ſoir malgré la chaleur & la délicateſſe de ſon tempérament, & malgré l'épuiſement que lui cauſoient les exercices de l'Hôpital ; tout cela lui cauſa un épuiſement & une eſpèce de diſſenterie qui mit ſon corps au tombeau, & délivra ſon ame des dangers de cette vie le 16. Mars 1694.

Ce fut une perte conſidérable pour les pauvres, & pour M. de Beaupuis : mais outre que le ſaint Prêtre trouva

dans sa foi & sa religion le moïen de faire profit de cette perte même, ceux que le défunt avoit mis en œuvre à l'Hôpital, continuérent de leur mieux la bonne œuvre, & l'un d'eux s'étant rendu plus assidu auprès de M. de Beaupuis, sur-tout dans les tems qui suivoient le dîner, il lui servit aussi de compagnon dans tous ses voïages.

M. Claude de la Croix Auteur de ces Mémoires.

Pour terminer ce deuxième Article qui regarde la famille de M. de Beaupuis depuis sa retraite en 1680. on va se contenter de remarquer ses plus proches qu'il a vû sortir de ce monde avant lui.

Ainsi outre la mort de sa niéce la Sœur Jeanne de la Résurrection Religieuse Urseline de Beauvais, & celle des deux autres niéces de Port-Roïal dont on vient de parler, il faut dire maintenant que M. de Beaupuis vit encore sortir de ce monde deux autres niéces Religieuses dans le même Couvent de Ste. Ursule de Beauvais, l'une fille de son autre frere M. François Walon dont on a marqué ci-dessus la Profession Religieuse au 22. Mars 1678. & qui mourut le 5 Avril 1708.

aprés avoir été favorisée pendant sa vie d'une grace fort intérieure qui la faisoit paroître comme insensible & morte à toutes choses, & purifiée par une admirable patience dans un mal assez long, douloureux & rebutant.

L'autre fille de sa sœur Madame Mauger, chez qui il s'étoit retiré, qui portoit les mêmes noms que la premiére des deux défuntes de P. R., Elisabeth de Ste. Marcelline, & qui acheva sa course en peu de tems, aïant fait profession vers le mois d'Août 1694. & étant morte environ deux ans aprés, le 28. Juin 1696.

Ainsi voilà trois niéces qui moururent Religieuses dans le Couvent de Ste. Ursule de Beauvais, où elles en ont laissé deux autres qui sont encore en vie, comme les deux mortes à Port-Roïal y en laisserent une autre qui est encore maintenant à Nôtre-Dame de Liesse. Deux autres niéces de M. de Beaupuis filles de M. François Walon moururent dans la maison paternelle, mais aprés y avoir mené une vie vraiment religieuse. Mort de deux niéces de M. de Beaupuis filles de M. François Walon.

L'une assez jeune nommée Mlle. Françoise Walon pour qui l'on dit que M. de Beaupuis avoit une affection singuliére à cause de sa candeur & autres vertus, mourut le 13. Août 1691. L'autre plus âgée, nommée Mlle. Marie Walon que ses grandes infirmités avoient empêchée de faire profession à Nôtre-Dame de Liesse de Paris où nous avons marqué qu'elle avoit pris l'habit le 21. Juillet 1675. mourut le 2. Septembre 1694.

Mort de la sœur de M. de Beaupuis, Religieuse Urseline à Pontoise en 1697.

Après la mort des neveux & des niéces, il faut ajouter celle de sa propre sœur Religieuse Urseline à Pontoise, dont on a souvent fait mention dans ces Mémoires. Elle mourut le 25. Octobre 1697. onze ans & quelques mois avant M. de Beaupuis son frere, dont elle étoit l'aînée. On ne voit plus pendant tout ce tems-là d'autre relation du frere avec la sœur, sinon qu'il l'alloit visiter dans ses voïages en passant pour se rendre à Port-Roïal, & qu'il lui avoit écrit à la fin de 1686. une assez longue Lettre pour l'encourager à porter saintement quelque mal assez considérable qui lui étoit surve-

nu, lui-même s'animant en même tems avec elle à se disposer au grand passage qu'il disoit dès-lors n'être pas éloigné pour tous deux à cause de leur âge.

Mort des deux freres de M. de Beaupuis, Messieurs Georges & François Walon.

Enfin M. de Beaupuis vit ses deux freres, le plus jeune d'abord, nommé M. Georges Walon, & ensuite celui d'entre les deux, nommé M. François Walon, passer devant lui. Le premier mourut le....Janvier 1691. comme il avoit demeuré au Chesnay où l'on avoit cultivé le bel esprit dont le Seigneur l'avoit gratifié, l'on ne sera pas surpris que le célébre M. Thomas Dufossé qui avoit étudié dans le même tems & dans le même lieu, ait voulu marquer la part singuliére qu'il prenoit à cette mort par une petite Lettre qu'il en écrivit à M. de Beaupuis le 23. du même mois, dont on a l'original, & dont voici la copie :
» Jai appris, Monsieur, par une Let-
» tre inconnuë la mort de M. votre
» frere. Comme je voudrois m'adres-
» ser à vous-même dans une pareille
» occasion pour apprendre les vrais
» sentimens que l'on doit avoir dans

» la perte de ses proches, je ne m'ingére pas de vous dire, Monsieur, » pour votre consolation ce que vous » sçavez infiniment mieux que moi, » & que vous trouvez dans la plénitude du bon trésor de votre cœur, » d'où vous avez tiré tant de fois ce » qui devoit soutenir & consoler les » autres. Je me contente donc, Monsieur, de vous assurer que je n'oublie pas M. votre frere dans mes » priéres, toutes imparfaites qu'elles » sont, & que je plains aussi sa famille désolée & sur-tout le fils aîné » dont il prenoit un grand soin, & à » qui il paroissoit bien nécessaire pour » son éducation. Dieu qui se déclare » le pere des Orphelins, en prendra » soin lui-même, & il voudra bien » lui tenir lieu de pere; & vous, » Monsieur, ne l'abandonnerez pas » non plus étant aussi bon que vous » l'êtes. Je vous supplie d'agréer les » respects de toute la famille qui vous » assure comme moi de la part que » nous prenons tous à votre douleur. » Je suis, &c.

Quant à l'autre frere nommé M.

François Walon, c'étoit l'homme du monde le plus franc & le plus agréable, & aussi d'une probité la plus universellement reconnuë. Après avoir rempli diverses charges dans la Ville de Beauvais, il en étoit devenu le chef dans la charge de Maire qu'il ne voulut tenir que deux ans, depuis 1687. jusqu'en 1689. Non-seulement M. de Beaupuis, quoique son aîné, eut la douleur de lui survivre, mais il eut même celle de ne le pouvoir assister ni dans la maladie, ni à la mort, parce que cet homme de bien étant tombé malade dans un voïage, il mourut à Roye en Picardie le 28 Juin 1694. lui étant déja veuf depuis le 5. d'Août 1692. qu'il avoit perdu Madame Motte son épouse.

ARTICLE TROISIEME.

Ce qui est arrivé de plus considérable aux amis de M. de Beaupuis depuis 1680. qui ait eu quelque rapport à lui.

ON a déja marqué que M. Louis Haslé Docteur de Sorbonne avec qui M. de Beaupuis avoit été uni par *Mort de M. Haslé.*

M. de Buzenval Evêque de Beauvais pour le gouvernement du Séminaire, mourut à Paris huit ou neuf mois seulement après être sorti de Beauvais, sçavoir le 8. Décembre 1680. & on a aussi renvoyé aux pages 69. & 70. de la vie du saint Evêque, ceux qui voudroient apprendre quelque chose davantage de ce Docteur, qui étoit vraiment & tout ensemble un saint & un sçavant homme. Il n'est resté aucun monument de la part que M. de Beaupuis prit à cette mort, quoiqu'on ne puisse douter qu'il n'en ait pris beaucoup.

Histoire de la détention du Curé d'Halluyn & autres, en 1681.

Il n'en prit pas moins sans doute à une affaire qui arriva dans le mois de Juillet de l'année suivante 1681. & qui fut celle de M. le Curé d'Halluyn, Bourg du Diocèse de Beauvais nommé présentement Menlé proche de l'Abbaïe de saint Martin aux Bois. M. de Beaupuis prit beaucoup de part à cette avanture, non-seulement parce qu'elle touchoit le Diocèse, & que c'étoit comme une déclaration de guerre plus ouverte contre certaines gens, mais particuliérement à cause que M. l'Abbé de

Croüy chez qui l'on a vû à la fin de la deuxiéme partie de ces Mémoires, que M. de Beaupuis s'étoit retiré au sortir du Chesnay, se trouva envéloppé dans cette affaire, & en fut même peut-être la cause innocente, comme on y fit entrer aussi un Régent du Collége de la Ville.

M. l'Abbé de Croüy ayant été à S. Cyran, non dans le dessein de s'y faire Religieux, mais d'y demeurer dans les déhors, avoit été obligé d'en sortir à cause des affaires du tems : il étoit venu se réfugier chez M. le Curé d'Halluyn, & de-là il avoit envoyé des Voituriers à S. Cyran pour en rapporter les meubles & les Livres qu'il y avoit fait porter. Ces Voituriers étoient les Fermiers de l'Abbaïe de S. Martin aux Bois dont les Jesuites possédent le titre & le revenu de la mense abbatiale. Ces bons Peres allarmés pour lors de ce qu'on avoit fait passer en France plusieurs Livres de Flandre & d'Hollande, étoient par-tout aux aguets. Leurs Fermiers de S. Martin leur dirent bonnement qu'ils avoient voituré depuis peu beaucoup de Li-

vres chez M. le Curé d'Halluyn. Comme cet honnête homme passoit déja chez eux pour ce qu'ils appellent Janséniste, il n'en fallut pas davantage. On obtint un ordre de la Cour, en vertu duquel M. le Curé d'Halluyn, nommé M. Dubois, & en même tems M. son Vicaire & M. l'Abbé de Croüy furent tous trois conduits à la Bastille. Mais comme on ne manqua pas, selon la coutume en ces occasions, de saisir tous les papiers, il s'y trouva quelques Lettres d'un nommé Dubuisson Régent pour lors de la troisiéme Classe du Collége de Beauvais. Ce Régent fut arrêté aussi un Lundi 28. Juillet 1681. & conduit à la Bastille. On croit que M. l'Abbé de Croüy n'y demeura pas long-tems, parce que sa famille se remua fort en sa faveur, mais les autres demeurerent prisonniers jusqu'aux premiers jours du mois de Mars 1682. en effet la Mere Abbesse de Port-Roïal Angélique écrivant à M. de Beaupuis le 9. Mars la Lettre que nous avons rapportée presque toute entiére, par laquelle elle lui mandoit l'extrémité de la maladie où étoit

sa seconde niéce de sainte Darie, après lui avoir marqué que » cette sainte » Religieuse de son propre mouvement » & sans en communiquer avec per- » sonne, avoit offert sa vie à Dieu » pour obtenir la paix à l'Eglise, elle » ajoute ce qui suit : il y a quelque » lieu de croire que le Seigneur l'aura » exaucée en quelque chose. On se » promet en effet que l'on va jouir de » quelque adoucissement, & il sem- » ble que la sortie des prisonniers de » la Bastille en est un commencement. » Vous en êtes peut-être déja infor- » mé, Monsieur, mais toujours je crois » vous devoir dire que j'ai vû ce ma- » tin une personne qui a entretenu M. » le Curé d'Halluyn & son Vicaire » depuis qu'ils sont élargis. Il a trouvé » le premier en si bonne santé, qu'il » est clair qu'il n'a point perdu dans » sa prison la paix que donne la bonne » conscience. M. de Croüy est sorti aussi : (peut-être étoit-il sorti beaucoup plûtôt) » & on dit que M. Du- » buisson seroit sorti de même, s'il » ne s'étoit trouvé si malade, qu'il ne » pouvoit pas même être transporté.

Il en sortit peu de jours après ; mais par une sortie qui délivra son ame de la prison de son corps pour la faire jouir de la glorieuse liberté des enfans de Dieu.

Pour ce qui est de M. le Curé d'Halluyn, tout innocent qu'il fut reconnu, son élargissement n'alla point jusqu'à le laisser retourner chez lui ; il avoit une autre espèce de crime en quelque sorte ineffaçable, c'est pourquoi au sortir de la Bastille, on lui donna une Lettre de cachet pour se rendre en quelque lieu d'exil ; mais au lieu de s'y rendre, il se tint caché dans Paris, où il a vêcu jusqu'en 1700. sans avoir jamais voulu donner une démission de sa Cure, quoiqu'on l'en ait pressé plusieurs fois, en lui proposant même le prix d'une pleine liberté.

Quant à M. de Croüy, on lui permit de se retirer à Compiegne, où il a en effet mené une vie fort retirée & très-édifiante, où M. de Beaupuis l'a été visiter quelquefois, & particuliérement à l'occasion d'une maladie, & où enfin il est mort en ....

Pendant ce tems-là, le nouvel Evê-

que de Beauvais, M. de Janson, étoit en Pologne, où le Roi l'avoit obligé de faire un second voïage, (il avoit fait le premier étant encore Evêque de Marseille) qui dura trois ans environ depuis 1681. jusqu'au milieu de 1684. Avant que de partir il avoit changé ou détruit presque tout ce que son prédécesseur avoit établi au Séminaire, au Collége & dans les maisons religieuses. Mais comme il n'avoit pas encore révoqué tous les pouvoirs de confesser & de prêcher, s'étant contenté de les ôter à M. de Beaupuis & à quelques autres, comme on l'a rapporté dans la troisiéme partie, à son retour de Pologne, ayant été engagé d'amener à Beauvais une troupe de Jesuites pour y faire une Mission qui se fit en effet sur la fin d'Octobre 1684. il révoqua tous les pouvoirs dans le dessein d'engager ceux qui voudroient continuer leurs fonctions d'en demander de nouveaux, sauf à ne les leur accorder qu'à certaines conditions. C'étoit un expédient plus honnête que celui dont on avoit usé à l'égard de M. de Beaupuis & de

Histoires de Messieurs Tristan, de Bridieu & Hermant.

quelques autres ; mais on crut en même tems que c'étoit une espèce de piége qu'on tendoit à Messieurs Tristan, de Bridieu, Hermant & autres à qui on n'avoit point jusques-là ôté les pouvoirs. Si c'étoit un piége ces Messieurs l'éviterent aisément en prenant le parti de demeurer dans le silence, témoignant que l'esprit de l'Eglise ne leur permettoit pas d'aller au devant des emplois qu'ils devoient fuir & dont ils devoient se juger indignes & incapables.

Une si grande modestie jointe à une conduite si canonique embarassa un peu le nouveau Prélat qui d'une part souhaitoit fort que ces Messieurs continuassent leurs fonctions, & qui d'autre côté craignoit de s'attirer des affaires en les rétablissant de son propre mouvement.

Il inventa donc un dénoüement à son embarras qui fut de présenter ces Messieurs au Roi comme gens qui consentoient de lui être unis, & de travailler de concert avec lui au salut des ames, comme ils avoient fait ci-devant, sans leur parler d'aucun autre point, & sans leur demander aucune

rétractation ni explication de leurs sentimens; ce qu'il exécuta dès l'Eté de 1685. à l'égard de M. Triſtan ſon premier Archidiacre qui paſſoit pour le premier homme du ſecond ordre, qui avoit été Grand-Vicaire plus de quarante ans ſous deux Evêques l'oncle & le neveu, qui étoit Docteur de Sorbonne, & qui avoit conduit une infinité de perſonnes avec une grande bénédiction. M. de Forbin le préſenta au Roi à qui le port grave & aiſé tout enſemble de ce vénérable Prêtre plut extrêmement.

Après cette ſimple cérémonie M. de Forbin rétablit M. Triſtan dans tous ſes pouvoirs, ſept ou huit mois après leur révocation. Ce grand homme mourut le 28. Juin 1692.

Quant à M. de Bridieu ſecond Archidiacre, M. de Forbin ne put venir à bout de le rétablir en le préſentant au Roi, comme il avoit préſenté M. Triſtan, que l'année ſuivante 1686. Après la révocation de l'Edit de Nantes, au ſujet duquel M. de Bridieu avoit beaucoup travaillé à la converſion des Huguenots dont il y avoit un

aſſez grand nombre, & même gens de conſidération dans ſon Archidiaconé. M. de Beauvais l'engagea donc à cette occaſion, & par le moyen de M. le Maréchal d'Humiéres avec qui cet Archidiacre avoit grande liaiſon, à conſentir d'être préſenté au Roi en la maniére & pour les mêmes fins que M. Triſtan, ce qui fut fait; & par-là M. de Bridieu fut rétabli dans ſes pouvoirs. Au reſte quoique ces deux Archidiacres n'euſſent rien dit ni rien fait qui démentit tant ſoit peu leurs ſentimens & leur premiére conduite, on parla néanmoins de ces démarches en plus d'une maniére, les uns y applaudiſſant, & les autres les regardant comme des eſpèces d'abjurations. C'eſt ce qui fut cauſe que M. de Beauvais ne put gagner ſur M. Hermant, ni par le moïen de M. de la Moignon, ni par d'autres qu'il mit en œuvre, ce qu'il avoit gagné ſur les deux autres. » M. » Hermant ſe fortifia, dit M. Baillet » dans ſa vie, de l'exemple du vieil- » lard Eléazar, & ſe mit ſi bien en dé- » fenſe, qu'il évita toute ſurpriſe, & » éluda toutes les propoſitions qu'on

» lui fit. En quoi il étoit encore fortifié par le ſentiment & les conſeils de M. de Beaupuis avec qui il entretenoit toujours une liaiſon très-étroite.

Cependant les Perſécuteurs du prétendu Janſéniſme, & qui étoient en même tems les Obſervateurs *de M. de Beauvais* ne furent que plus aigris par le rétabliſſement de Meſſieurs les Archidiacres ; mais ne pouvant rien entreprendre ſans quelque nouveau ſujet, ils étoient ſans ceſſe aux aguets pour cela.

M. Triſtan, qui, étant déja fort âgé, ne prêchoit plus, ne leur fournit aucun prétexte ; mais *M. de Bridieu* ayant été engagé, même malgré lui, de faire le Panégyrique de S. Auguſtin à l'Hôtel-Dieu *le 28. Août 1687*, leur fournit par ſon ſermon matiére de critique & d'accuſation, ſpécialement ſur les V. propoſitions dont ils l'accuſoient d'avoir renouvellé quelques-unes : ſi bien enfin que ces perſécuteurs de l'héreſie imaginaire obtinrent une Lettre de cachet vers la fin du mois ſuivant, ou au commencement d'Octobre qui l'exiloit à Kimper, d'où il ſeroit revenu quelques années après, s'il avoit vou- Exil de M. Bridieu.

lu acquiescer à une proposition semblable à celle que nous avons dit avoir été faite à M. le Curé d'Halluyn, qui étoit de se démettre de son Archidiaconat : mais n'y ayant point acquiescé, il y demeura douze ou treize ans, au bout duquel terme il eut enfin permission de revenir à Beauvais, où il mourut le 15. Juin 1708. Mais il eut bien de la peine à obtenir son retour, quoiqu'il eut fait bien des efforts & peut-être un peu trop pour cela, quoiqu'il eût signé le Formulaire purement & simplement, croyant avec plusieurs autres le pouvoir faire en conscience, après les brefs & l'*in sensu obvio* d'Innocent XII. quoiqu'il eut écrit à ce bon Pape plus d'une fois, à M. de Beauvais devenu Cardinal, & au Pere de la Chaise Confesseur du Roi; quoiqu'enfin il eut employé bien des amis, mais sans tout cela, une seule chose auroit mérité ce rappel d'exil, s'il y avoit eu pour les prétendus Jansénistes de la justice comme pour les autres. * M. de Bridieu ayant été en-

* Voyez à la fin de cette Histoire le Mémoire où M. Bridieu rapporte comment on le transfera de Kimper à la Bastille, & ce qu'il y fit.

veloppé dans la grande affaire des Chanoines de Beauvais ses confreres, *vers la fin de 1689.* avoit été amené *de Kimper* à la Bastille, d'où ayant été reconnu innocent comme les autres, il avoit été mis en liberté. Mais au lieu de le renvoyer à Beauvais chez lui, au sortir de la Bastille, on lui signifia un nouvel ordre de retourner à Kimper, & d'y demeurer jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.

C'est de cette grande affaire des Chanoines de Beauvais dont nous allons rapporter ici quelque chose, M. de Beaupuis y ayant été envéloppé, quoique non si avant que les Chanoines prisonniers.

Peut-être devroit-on se contenter ici de renvoyer à l'abregé que M. Baillet a fait de cette affaire dans les pages 121. & 122. de la vie de M. Hermant : mais l'obligation où l'on croit être de faire part de quelques Lettres qui n'ont pas encore vû le jour, & où il se trouve un plus grand détail que dans M. Baillet, Lettres écrites dans le tems & par deux Chanoines mêmes envéloppés dans l'affaire ; cette obliga-

tion, dis-je, a fait que l'on s'est déterminé à rapprocher ici ce qu'on en sçait, & ce qui peut être plus librement & plus sûrement rapporté de cette grande affaire.

Pendant qu'on imprimoit, dit M. Baillet, » les entretiens de M. Hermant sur S. Mathieu (& par conséquent pendant les derniers mois de » 1689. puisque ces entretiens parurent au commencement de 1690.) » il sortit des Enfers une caballe diabolique contre les plus vertueux » Chanoines de la Cathédrale de Beauvais. Raoulfoy un Chanoine de la » même Eglise, mais bien éloigné de » la vertu de ses Confreres, qui étoit » d'honnête famille, mais du parti de » ceux qui persécutoient toujours les » Disciples de S. Augustin, sous le » nom odieux de *Jansénistes*, avoit tramé depuis le mois de Juillet 1689. » une conspiration chimérique contre l'état, dans laquelle il avoit si » artificieusement envéloppé ces Messieurs, que s'ils se fussent trouvés » coupables du moindre des crimes » qu'il avoit eu la méchanceté de leur » imposer

» imposer, il n'y auroit pas eu de sup-
» plices assez exquis pour eux.

» Ce misérable avoit si bien conduit » son intrigue par les conseils de cer- » taines gens qu'on veut bien épar- » gner, que le Roi qui d'abord n'a- » voit pas fait grand cas de cette af- » faire, & qui en jugeoit par consé- » quent très-judicieusement, se déter- » mina cependant à prendre les pré- » cautions que ses Ministres crurent » nécessaires. « M. Baillet a sans doute grande raison de dire que ce fut par le conseil de certaines gens que cette intrigue fut conduite, parce qu'en effet il a toujours passé pour constant que le Chanoine Délateur n'étoit pas d'un esprit capable d'inventer, ou au moins de remplir & de conduire une cabale aussi impliquée & aussi étenduë que celle dont il s'agit. Mais ce que M. Baillet ne dit qu'en général, un Chanoine de grand esprit & du premier mérite, rapporte plus en détail dans une Lettre qu'il écrivoit à Rome à un Abbé de qualité qui avoit fait prier ce Chanoine par un autre de ses Confreres de lui apprendre les princi-

M. de St Hilaire.

Peut-être M. l'Abbé de Pomponne.

pales circonstances de cette affreuse histoire. Il avoit gardé le double de sa Lettre qu'on a trouvée après sa mort arrivée le 27. Septembre 1700. & dont voici la copie. La datte ne s'y est point trouvée, mais il est aisé de juger qu'elle est du commencement de 1690.

„ Notre nouveau Confrere me com-
„ muniqua hier une Lettre dans la-
„ quelle vous avez eu, Monsieur, la
„ bonté de vous souvenir de moi, &
„ de vous intéresser dans l'affreuse in-
„ sulte qu'on a voulu nous faire, le
„ priant de faire ensorte qu'il en pût
„ apprendre la vérité. Je vais le faire,
„ Monsieur, & vous en dire, non tout
„ ce que j'en sçais, mais ce que je
„ puis en écrire, me réservant de vous
„ achever l'histoire, lorsque j'aurai
„ l'honneur & le plaisir de vous voir
„ & de vous entretenir.

„ Depuis six ans certains mots é-
„ chappés & quelques menaces mys-
„ térieuses ne nous avoient que trop
„ marqué le malin vouloir de nos en-
„ nemis, & nous avoient préparés à
„ quelque avanie; mais je vous avouë

» Monſieur, que notre imagination
» n'alloit pas juſqu'à en concevoir tous
» les excès ; & vous en ſerez vous-
» même ſurpris. Quoiqu'il ſoit de no-
» toriété publique que les infâmes li-
» belles que l'on imprime en Hollan-
» de contre la Religion & l'Etat, ne
» ſoient que les épanchemens de la
» bile des Miniſtres réfugiés, on vou-
» loit que nous en fuſſions les Auteurs
» & les Diſtributeurs, que nous en
» euſſions des balots chez nous & dans
» des maiſons religieuſes.

» Pour nous en convaincre, on fei-
» gnoit que Jurieu (qui eſt encore
» plein de vie) étoit mort, qu'on avoit
» acheté de ſa veuve les écrits du dé-
» funt, parmi leſquels on avoit trouvé
» des volumes entiers de notre main.
» En même tems on faiſoit courir le
» bruit qu'on avoit eu des Vaudois
» une caſſette qu'ils avoient volée au
» Cardinal Ranuzzy, & qu'on avoit
» découvert par les mémoires dont
» elle étoit pleine, la liaiſon étroite
» que nous avions avec Rome pour
» défendre les prétentions du ſaint Sié-
» ge contre les droits de la France.

„ Mais ce n'étoit là que le moin-
„ dre de nos crimes prétendus. Nous
» étions des Magiciens, des impies,
„ des sacriléges qui avions célébré la
» sainte Messe sur des figures enchan-
» tées. Nous étions criminels de Le-
» ze-Majesté au premier chef : nous
» avions des intelligences avec les nou-
» veaux convertis & avec les étran-
» gers, mais sur-tout avec le Prince
» d'Orange : il devoit nous envoyer
» des Troupes par Boulogne & par
» Brest, & la Cour de Rome devoit
» les entretenir. Déja le Cardinal Ci-
» bo nous avoit fait tenir pour cela
» 400000 liv. M. l'Abbé de la Trap-
» pe étoit destiné à soulever la Nor-
» mandie, un de ses Religieux à at-
» tenter sur la personne sacrée du Roi,
» & l'on avoit reçu d'Italie un poison
» des plus subtils pour faire périr Mon-
» seigneur.

„ Je ne sçais, Monsieur, si vous
» avez jamais oüi parler de calomnies
» plus outrées & plus effroyables. Je
» n'y puis penser sans en frémir jus-
» qu'au fond du cœur.

» Pour nous convaincre de tout

» cela, on avoit contrefait le carac-
» tére de trois Chanoines, & on avoit
» écrit en leurs noms huit Lettres en
» chiffres, qui contenant tout le se-
» cret de la prétenduë conjuration,
» & pour y mêler tous ceux qui n'a-
» voient pas le bonheur de plaire, une
» de ces Lettres étoit adressée à M.
» Arnauld. Pour surcroît de preuves,
» on produisoit un certain *quidam*, qui
» n'étoit pas un fou à lier, mais ac-
» tuellement lié & resserré avec gran-
» de peine dans une loge: c'étoit, di-
» soit-on, un riche marchand qui avoit
» de grandes correspondances en Es-
» pagne & en Italie, & qui y avoit
» été plusieurs fois de notre part sous
» le prétexte de son trafic; & on ajou-
» toit que M. le Curé de sainte Mar-
» guerite, qui est la Paroisse de ce
» fou, avoit tous ses régistres & ses
» papiers. On lui avoit joint un pau-
» vre Libraire de cette Ville, dont
» on avoit trouvé bon de faire notre
» Emissaire en Flandre, en Angleter-
» re; & nos Correspondans étoient
» *Foppens* à Bruxelles, *Martini* à An-
» vers, *Bertini* à Lille, & un Banquier

» dont j'ai oublié le nom à Genève &
» en Languedoc. Pour Délateur on
» avoit choisi un jeune Chanoine fort
» décrié tant pour la légéreté de son
» esprit, que pour ses mœurs peu ec-
» cléfiastiques ; & qui outre le chagrin
» qu'il avoit contre quelques-uns de
» nous, à cause des méchantes affai-
» res qu'il avoit pardevant eux com-
» me Officiers du Chapitre, avoit en-
» core besoin du crédit de ceux qui le
» mettoient en œuvre ; ceux mêmes
» qui avoient fabriqué les Lettres en
» ayant donné avis à la Cour par dif-
» férens endroits, elles ne manqué-
» rent pas d'être interceptées & dé-
» chiffrées.

» Le Roi dont le jugement & les
» lumiéres sont merveilleuses, décou-
» vrit d'abord la fausseté des accusa-
» tions énormes qu'elles renfermoient.
» & s'en mocqua. Cependant pour ne
» rien négliger dans une affaire de
» cette importance, on envoya le fa-
» meux Desgrets avec une bande d'ar-
» chers pour observer toutes nos dé-
» marches, non-seulement pendant le
» jour, mais même durant la nuit ;

» c'est pourquoi on les faisoit coucher
» à nos portes : mais nous voyant plus
» tranquilles que des coupables n'ont
» coutume de l'être & fort assidus à
» nos devoirs », cet exemt s'en retour-
» na après un séjour de six semaines,
» rapportant que nous n'avions ni la
» mine ni la réputation d'être de mé-
» chans sujets ou de mal-honnêtes
» gens. Malgré ce rapport avantageux
» on ne laissoit pas de veiller toujours
» à nos actions ; & moi-même ayant
» été à Paris au mois de Septembre,
» de Paris ayant fait un tour à la cam-
» pagne, & de la campagne étant re-
» tourné à Paris, je fus suivi par-tout
» par un Espion. Au commencement
» d'Octobre la Cour fatiguée par les
» importunités des Délateurs, envoïa
» le nommé Loysillon exemt avec 60.
» Archers pour nous enlever au nom-
» bre de douze. Cependant comme on
» doutoit toujours de la vérité de cette
» intrigue, on dépêcha un Courier
» après Loysillon, & le Courier l'aïant
» atteint vers Beaumont, l'obligea de
» retourner avec sa troupe. Enfin nos
» ennemis poussant toujours leur poin-

„ te, & faisant appréhender quelque „ funeste accident, il fut résolu qu'on „ iroit arrêter M. de Bridieu à Kimper, M. Papin du Fresnel à Boulogne dont il étoit devenu le Doyen „ depuis peu, mais qui étoit ci-devant Chanoine de notre Eglise à „ Beauvais; M. François le Maire, „ Chantre en dignité, Messieurs Hocquet, Gerard & de Nully Chanoines, & avec eux le Libraire & le „ fou qu'on croyoit un Marchand.

„ Cela fut exécuté, & on arrêta „ en effet toutes ces personnes à Beauvais un Samedi matin 5. Novembre „ dernier, chacun dans leurs maisons „ où quelques Archers les garderent „ étroitement jusqu'au lendemain 6. „ qu'ils les firent partir tous de grand „ matin, mais séparément & en diverses bandes. Ils allerent ce jour-là jusqu'à S. Brice & le lendemain à „ Vincennes, où les quatre Chanoines & les deux Laïques furent enfermés dans la tour.

„ Quant à M. de Bridieu second „ Archidiacre de notre Eglise, il avoit „ été amené de Kimper, où il étoit en

„ exil, à Paris quelques jours aupara-
„ vant, & enfermé à la Baſtille, où
„ on avoit mis auſſi le Doyen de
„ Boulogne. Je ne dois pas oublier que
„ pendant qu'on arrêtoit les priſon-
„ niers Eccléſiaſtiques & Laïques en
„ cette Ville, l'exempt fit lui-même
„ une deſcente chez M. Triſtan notre
„ Grand Archidiacre, & chez un au-
„ tre de nos Confreres nommé M.
„ Devaye : il leur demanda s'ils n'a-
„ voient point de Livres ni d'écrits de
„ contre-bande ; & il ſe contenta des
„ aſſûrances que ces deux Meſſieurs
„ lui donnerent de n'en point avoir.

„ Il faut remarquer auſſi que l'exemt
„ avoit envoyé un Hogueton chez M.
„ le Curé de Ste. Marguerite, qui en
„ fut gardé à vûe, & qui fut conduit
„ auſſi à Paris le lendemain : mais au
„ lieu d'être mis en priſon comme les
„ autres, il fut ſeulement mené chez
„ M. de la Reynie. Ce Magiſtrat aïant
„ interrogé le Curé, fut bien ſurpris
„ d'apprendre que le Paroïſſien qu'on
„ avoit arrêté & qu'on croyoit un
„ Marchand, n'étoit qu'un très-pau-
„ vre homme qui avoit l'eſprit égaré

„ depuis une prison qu'il avoit soufferte
„ pour une somme de 50. liv. qu'il
„ ne sçavoit ni italien ni espagnol &
„ très-peu de latin, qu'il ne s'étoit ja-
„ mais éloigné de la Ville de plus de
„ trois lieuës, qu'il ne faisoit aucun
„ commerce, & qu'ainsi il n'avoit au-
„ cun régistre; qu'enfin que les pa-
„ piers que lui Curé avoit entre ses
„ mains appartenans à ce pauvre hom-
„ me, ne consistoient que dans quel-
„ ques billets écrits depuis sa folie. Le
„ Curé ayant représenté ces billets,
„ fut renvoyé sans escorte. “

Le Lecteur trouvera bon qu'on interrompe un peu en cet endroit la Lettre dont on donne la copie pour ajouter.

1°. Avec M. Baillet dans la vie de M. Hermant, que „ ce grand homme
„ ayant appris qu'on devoit encore ar-
„ rêter sept ou huit autres Chanoines
„ de ses Confreres, & que son nom
„ avoit été mis sur la liste avec celui
„ de ses meilleurs amis . . . ne songeoit
„ plus qu'à offrir sa vie à Dieu, s'es-
„ timant fort glorieux de la perdre
„ pour la vérité & la justice.

2°. Il faut ajouter touchant M. de

Beaupuis qu'il étoit si bien dans les mêmes sentimens où M. Baillet dit qu'étoit M. Hermant, que ses proches & ses amis lui aïant porté dans sa retraite les avis de tout ce qui se passoit à l'égard de Messieurs les Chanoines ses amis, qu'on arrêtoit de la part du Roi, lui ayant représenté qu'il étoit fort à propos qu'il se retirât, d'autant que l'on sçavoit aussi que son nom étoit sur la liste de ceux qu'on devoit arrêter, il n'en voulut rien faire, disant qu'il croyoit devoir attendre en cette occasion tout ce qu'il plairoit au Seigneur de permettre & d'ordonner sur sa personne.

3°. Il a passé au moins pour très-assûré dans le tems de cette affaire, que ceux qui en étoient les auteurs avoient mis M. de Beaupuis de la partie, en lui faisant jouer quelque personnage dans la prétendue conspiration.

Après ces remarques ou additions il faut reprendre la suite de la Lettre précédente. » On interrogea Messieurs » les Chanoines prisonniers, & on leur » représenta les Lettres en chiffres » qu'on avoit interceptées. Déja qua-

„ tre Maîtres Ecrivains jurés de Pa-
„ ris avoient assuré qu'elles étoient
„ de leurs propres mains ; & vous
„ comprenez bien, Monsieur, le pé-
„ ril où ils étoient. Un des quatre
„ nommé M. Hocquet, reconnut mê-
„ me avec simplicité quelques-uns des
„ caractéres de son écriture ; mais il
„ soutenoit que tous ne venoient pas
„ aux siens ; & il le prouva par un pe-
„ tit chiffon de papier écrit de sa main
„ depuis quelques mois, & qui étoit
„ resté par hazard dans ses poches.

„ Mais ce qui acheva d'en convain-
„ cre, fut que huit jours après cet
„ interrogatoire, sçavoir, le 22. No-
„ vembre, le Délateur Chanoine de
„ notre Eglise dont je vous ai déjà
„ parlé, & qui avoit quitté notre Vil-
„ le pour aller se cacher dans Paris,
„ y fut arrêté dans une maison bour-
„ geoise, après avoir été suivi quel-
„ ques jours, & manqué plus d'une
„ fois.

Il faut encore ici interrompre pour un moment la suite de la Lettre, pour dire qu'il ne fut question que de découvrir où étoit ce pauvre Chanoine

Délateur, parce que pour lui il s'étoit sans doute nommé dans les avis donnés à la Cour pour faire intercepter les Lettres en chiffres ; que de plus ceux qui l'avoient mis en œuvre l'avoient peut-être nommé, & enfin parce que quelques-uns de Messieurs les Prisonniers avoient déclaré qu'ils avoient de justes sujets de croire que l'affaire qu'on leur faisoit leur étoit suscitée par ce Chanoine. Reprenons la Lettre.

„ Le Délateur ayant donc été arrêté „ le 22. Novembre, fut conduit d'a„ bord à Vincennes. Comme il con„ fessa bien vîte tout le crime, sa con„ fession fut la décharge entiére des „ accusés qu'on tenoit déja pour in„ nocens dès devant la détention du „ coupable. Ils sortirent donc le 5. „ Décembre au soir après un mois de „ prison, non-seulement avec l'hon„ neur de l'innocence, mais en répu„ tation même de sainteté. L'autre au „ contraire y est encore ; une cham„ bre ardente a ordre de lui faire son „ procès, & il court sans doute grand „ risque, à moins que l'autorité de

„ ses complices ne suspende les bras
„ des Juges.

„ M. de Bridieu notre second Ar-
„ chidiacre, fut délivré plus tard que
„ les autres, & ne s'est pas trouvé
„ plus criminel. Ses amis espéroient
„ que la fausseté de cette seconde ac-
„ cusation à son égard, feroit dou-
„ ter de la premiére qui lui avoit at-
„ tiré l'exil à Kimper, ou du moins
„ que quand il seroit jugé coupable
„ de quelque chose, on la jugeroit as-
„ sez bien expiée par un exil qui étoit
„ déja de deux ans, & sur-tout par
„ un voïage de 120. lieuës entre des
„ Archers, par six semaines de Bas-
„ tille, & par-dessus tout cela par une
„ accusation injuste & cruelle, qui ne
„ tendoit à rien moins qu'à lui faire
„ perdre la vie & l'honneur tout à la
„ fois, aussi bien qu'à ses confreres.
„ Toutefois M. le Gouverneur de la
„ Bastille lui avoit à peine donné l'or-
„ dre de sa sortie, que le Sieur Loy-
„ sillon exempt lui signifia celui de
„ retourner à Kimper.

„ Mais ce seroit omettre le plus
„ beau trait de cette relation, que de

„ la finir sans vous avoir rendu comp-
„ te de l'honneur que Monseigneur
„ notre Evêque fit à notre Chapitre,
„ en lui écrivant aussitôt qu'il sçut la
„ détention de nos Messieurs, pour
„ lui témoigner la vive douleur qu'il
„ en avoit, sans vous informer de
„ toutes les peines que ce grand Pré-
„ lat s'est données pour obtenir la li-
„ berté de nos chers Prisonniers, &
„ sans vous marquer enfin l'empresse-
„ ment qu'il eut de leur en porter l'or-
„ dre lui-même, de les prendre dans
„ son carosse & de les régaler plu-
„ sieurs fois chez lui: plusieurs au-
„ tres personnes de distinction les re-
„ galerent aussi; c'est pourquoi ils ne
„ purent revenir dans notre Ville &
„ se rejoindre à nous que la surveille
„ de Noël, pour avoir aussi le loisir
„ de porter leurs remercimens aux per-
„ sonnes qui les avoient servis.

„ Je ne dois pas oublier enfin que
„ comme on avoit envoyé dans le
„ cours de l'affaire un Conseiller d'E-
„ tat & un adjoint à la Trappe pour
„ y interroger l'Abbé & les Religieux
„ sur les circonstances de l'affaire qui

„ les regardoient, & que ces deux
„ Juges en étoient revenus charmés
„ des réponses & de l'innocence de
„ ces saints Pénitens, on eut soin aussi
„ après la conclusion de l'affaire en
„ faveur de nos Messieurs, d'en-
„ voyer en poste à la Trappe porter
„ des nouvelles de cette conclusion
„ qui alloit également à leur décharge,
„ & qui leur rendoit un repos que
„ l'accusation pouvoit avoir troublé.

„ Voilà, Monsieur, un détail assez
„ exact de tout ce qui s'est passé dans
„ notre fameuse affaire; mais tous ces
„ faits ne sont que les déhors de la ma-
„ chine; vous pourrez vous amuser
„ dans vos heures perduës, à en dé-
„ viner les ressorts, me contentant de
„ vous assurer, en finissant, que je suis
„ votre, &c.

Les ressorts dont parle l'Auteur de la Lettre qu'on vient de dônner, n'ont pas été tout-à-fait inconnus, puisque M. Baillet dit, comme on l'a rapporté ci-devant, que c'étoient *certaines gens que l'on vouloit bien épargner*. On assure aussi que Messieurs les Prisonniers étant de retour à Beauvais, & toute

la Ville les allant ſaluer & congratuler, il arriva que certaines gens qui n'étoient établis dans la Ville que depuis le nouvel Epiſcopat, s'étant crus obligés d'aller faire compliment comme les autres, le premier d'entre eux fut attaqué rudement ſur ſon effronterie par celui des quatre Priſonniers qui étoit le plus ardent, & cela en préſence de pluſieurs perſonnes, contre quoi l'effronté ne pouvant tenir, il ſe retira ſur le champ.

Enfin on a pû aiſément remarquer que l'Auteur de la Lettre dont on vient de donner une copie, *regardoit l'autorité des complices du Délateur, comme capable de ſuſpendre le bras des Juges*: il connoiſſoit donc un peu les complices & leur crédit.

Ce crédit fut en effet aſſez grand pour ſuſpendre la conſommation de cette affaire pendant plus de dix-huit mois, juſques vers le mois d'Août 1691. ou plûtôt elle ſeroit demeurée aſſoupie au point où elle l'étoit, ſi une avanture, à ce qu'on prétend, ne l'avoit reveillée.

On aſſure donc que comme on li-

ſoit au Roi vers la fin du mois d'Août 1691. quelque écrit nouveau où il y avoit de l'invective contre le peu de juſtice qu'on rendoit en France en certains cas, de quoi on apportoit pour preuve l'impunité du Délateur des Chanoines de Beauvais, le Roi fut ſurpris & témoigna qu'il croyoit que cette affaire avoit été conſommée, & qu'ayant été informé du contraire, il ordonna ſur le champ qu'on la terminât.

La Chambre ardente reprit donc l'affaire & la mit bien vîte en état d'être terminée : mais avant le jugement définitif cette Chambre fit avertir Meſſieurs les Chanoines de Beauvais pour ſçavoir s'ils n'avoient plus de plaintes ni des demandes à faire. Sur quoi ces Meſſieurs s'étant aſſemblés, ils conclurent que la ſeule demande qu'ils avoient à faire étoit celle de la grace du coupable ; pourquoi il falloit qu'ils ſe rendiſſent inceſſamment à Verſailles pour demander au Roi ce que lui ſeul pouvoit accorder. Ils s'y rendirent en effet le 12. Septembre auquel jour la Chambre devoit juger. M. Pa-

pin du Fresnel Doyen de Boulogne ayant été averti assez-tôt par ses amis de Beauvais, s'y rendit aussi : le pere & les deux freres du coupable s'y rendirent de même.

Ils se trouvérent tous au lever du Roi. Ce fut M. l'Evêque d'Orléans (de Cambout de Coislin) pour lors premier Aumônier du Roi, & qui depuis devint Cardinal & grand Aumonier de France, qui présenta Messieurs les Chanoines à sa Majesté. M. le Maire Chantre en dignité, dit au Roi : » que » ses Confreres & lui, après avoir » remercié Sa Majesté de la bonté » qu'Elle avoit euë de leur rendre » la liberté, croyoient que cette gra» ce leur donnoit une juste confiance » de lui en demander une autre qui » étoit celle du malheureux coupable. En disant ces mots, ils se jettérent tous cinq à genoux. Le Roi les faisant lever, leur coupa le parole, en disant » que ce qu'ils faisoient étoit très» louable & qu'il en étoit très-con» tent, mais qu'il ne pouvoit leur ac» corder ce qu'ils lui demandoient, » parce que le crime étoit trop grand.

» qu'ayant appris la démarche qu'ils
» devoient faire, il avoit proposé la
» chose à son Conseil, & que nul n'a-
» voit été d'avis que la grace dût être
» accordée, qu'il falloit des exemples,
» & qu'ainsi il ne pouvoit accorder
» ce qu'ils demandoient sans blesser sa
» conscience.

En disant ces mots, le Roi quitta ces Messieurs, & alla faire sa priére à son fauteüil: cependant en se tournant il prit le placet qui avoit été dressé pour cela, (peut-être de la part du pere & des freres du coupable) & qui fut présenté par M. le Comte de Grammont.

Le Roy ayant fait sa priére, se fit lire le placet par M. l'Evêque d'Orléans, après quoi il revint vers ces Messieurs qui attendoient, & qui se jettérent encore une fois à genoux en demandant grace. Le Roi leur dit: » Je le voudrois, mais je ne le puis, » parce que je ne le dois pas; le cri- » me est trop noir. M. le Chantre prit la parole, & en embrassant les genoux du Roi, il lui dit: » il est vrai, » Sire, que votre Majesté a été très-

» offensée, mais nous lui demandons
» pardon. « Les autres Messieurs prononcérent les mêmes mots, & parurent tous attendris jusqu'aux larmes. Le Roi élévant ici la voix plus qu'il n'avoit fait jusques-là, répartit : » Il
» vous a offensé plus que moi, mais
» Dieu plus que tous : quand j'ai or-
» donné qu'on terminât cette affaire,
» ce n'a été qu'après y avoir bien
» pensé ; encore un coup, le crime est
» trop grand. «

M. le Chantre tenant toujours en quelque sorte les genoux du Roi, lui dit : » Vous êtes, Sire, l'image de
» Dieu par le souverain pouvoir que
» vous avez de la vie & de la mort :
» grace, s'il vous plait, pour ce mal-
» heureux, afin qu'il puisse achever
» sa pénitence : ce n'est point l'impu-
» nité que nous demandons, mais seu-
» lement une commutation de peine
» qui de plus épargnera un deshon-
» neur à notre Eglise.

» Soyez persuadés, répartit le Roi,
» que quand je fais faire justice, j'en
» ai bien de la peine ; mais je la dois
» à l'Etat, & il est à propos qu'il y ait

„ des exemples de ces ſortes de cri-
» mes de faux.

M. le Chantre pria enfin le Roi de jetter les yeux ſur un pere & des frères très-affligés qui demandoient mieux par leurs larmes que par des paroles : (le pere & les freres du coupable étoient en effet de l'autre côté, & vis-à-vis de Meſſieurs les Chanoines) : le Roi parut attendri ; mais en jettant un regard de compaſſion ſur eux, il ſe contenta de dire, » c'eſt un grand » malheur. « & auſſitôt il s'en retourna dans ſa chambre en ajoutant, » je le » voudrois, mais je ne le puis.

Ce qui vient d'être rapporté eſt tiré preſque de mot à mot d'une Lettre que feu M. Hocquet un des quatre Chanoines écrivit peu de jours après à une de ſes parentes qui demeuroit ailleurs qu'à Beauvais, pour lui apprendre, comme elle le déſiroit ardemment, ce qui s'étoit paſſé dans cette occaſion ; mais il lui dit qu'il ne lui mandoit que le principal de ce qui s'étoit paſſé, ſans parler de la maniére dont le Roi s'expliqua ſur leur démarche après qu'il les eut quitté, ni de

la manière dont cette action retentit ce jour là dans toute la Cour.

On ajoute seulement ici ce qu'on sçait d'une manière très-certaine, que le Roi donna ordre à M. Bontems, étant venu joindre ces Messieurs pour cela, ils lui marquerent leur reconnoissance pour la bonté & l'attention de Sa Majesté, le priant en même tems de considérer qu'étant très-affligés de ce qui alloit se passer à Paris ce jour là même, ils n'étoient guéres en état de prendre le plaisir que Sa Majesté daignoit leur offrir. On ajoute cependant que M. Bontems leur ayant fait entendre qu'il ne falloit pas refuser le tout, ils en accepterent une partie, & revinrent à Paris sur le soir.

Mais pendant que tout cela se passoit à Versailles, le Jugementqui condamna le coupable à la potence, se rendit à Paris par la Chambre, & n'y ayant point eu de grace obtenue, il fut exécuté à la Gréve sur les neuf heures du soir de ce même jour, le coupable ayant été transféré de Vincennes à la Bastille depuis plusieurs jours.

Il n'y a perſonne après cela qui ne ſe porte naturellement à s'informer de ce qui regarde les complices d'une telle affaire ; ſçavoir , ſi le coupable les a déclarés ou non ; & poſé la déclaration dont on ne peut guéres douter , ſçavoir , ce qui leur en eſt arrivé. Mais c'eſt ſur quoi on ne peut dire autre choſe , ſinon que c'eſt là juſtement ce qui eſt demeuré le plus caché & le plus inconnu de toute l'affaire ; & que tout ce qu'on peut dire eſt que le même crédit qui avoit ſuſpendu pour un tems le bras des Juges , fut aſſez grand pour étouffer au moins en partie la voix du coupable , ou pour empêcher que ce qu'il avoit déclaré n'eût aucune ſuite.

Mort ſubite de M. Hermant le 11. Juillet 1690.

C'eſt pendant la ſuſpenſion de la triſte & horrible affaire qu'on vient de rapporter , qu'arriva le 11. Juillet 1690. dans une ruë de Paris la mort trés-ſubite d'un des plus grands amis de M. de Beaupuis , M. Godefroy Hermant Docteur de Sorbonne & Chanoine de Beauvais, dont on a déja parlé tant de fois , & dont le nom eſt ſi célébre.

On

On peut voir tout ce qui regarde ce grand homme dans sa vie composée par feu M. Baillet, & imprimée à Amsterdam en 1717. On se contentera ici de faire remarquer que M. Hermant n'oublia point M. de Beaupuis dans le testament qu'il fit cinq jours après l'enlevement de ses quatre Confreres, & que M. Baillet a rapporté tout entier. Il y a deux petits articles qui regardent M. de Beaupuis, que voici:
» Je laisse à M. Charles Walon de
» Beaupuis un petit Reliquaire d'ar-
» gent en forme de cœur, où ces
» mots, *Jesus*, *Maria*, *Joseph*, sont
» gravés d'un côté; & de l'autre ces
» trois paroles, *vérité*, *charité*, *humi-*
» *lité*.

» Je lui laisse aussi le portrait de
» feu M. Haslé notre ami commun....
» & autrefois son Collégue dans la
» conduite du Séminaire.

M. de Beaupuis ayant perdu dans M. Hermant un grand ami qui avoit été son maître dans le Collége de Beauvais, perdit huit ans après au commencement de 1698. dans la personne du très-pieux & très-sçavant M. Sé- *Mort de M. le Nain de Tillemont en 1698.*

N

baftien le Nain de Tillemont un autre ami non moins cher ni moins refpectable, qui avoit été fon Difciple & fon éléve dans les petits Colléges de Port-Roïal, & qui continua toujours depuis de le regarder & de l'aimer comme fon pere fpirituel. Il donna pendant fa vie quantité de preuves de cet amour qu'il avoit pour M. de Beaupuis, & de la confiance qu'il avoit en fes avis. Non-feulement il le vint vifiter plufieurs fois à Beauvais, mais on a encore en mains un bon nombre de Lettres où cet homme vraiment grand devant Dieu & devant les hommes, expofoit à M. de Beaupuis fes befoins intérieurs, & lui demandoit fes avis avec la fimplicité d'un enfant.

Mais on peut dire que ce fut principalement dans fa derniére maladie que feu M. de Tillemont donna des marques les plus fenfibles de l'attachement & de la confiance dont nous parlons. Sur quoi il fuffira de tranfcrire ici ce qu'en a rapporté celui qui fut à feu M. de Tillemont en plufieurs points ce que S. Luc avoit été à un

grand Apôtre, c'est-à-dire, qui passa quelques années avec lui, qui travailloit & écrivoit avec lui & sous lui, & qui l'ayant accompagné dans ses voïages sans le quitter jusqu'au tombeau où il conduisit son corps, fut aussi dans la suite un excellent Historien de sa vie, qu'il donna au public, imprimée à Cologne en 1711. Voici ce qu'il rapporte qui regarde M. de Beaupuis : » M. de Tillemont vit bien » alors que sa maladie pouvoit être » plus considérable qu'il ne l'avoit cru » d'abord : ce fut ce qui lui fit penser » de venir à Paris pour se mettre entre » les mains des Médecins ; mais il crai- » gnit de s'écouter trop lui-même en » cela, & encore plus que la désoc- » cupation où il prévoyoit qu'il seroit, » ne le relâchat & ne lui fut nuisible. » C'est pourquoi il ne voulut point le » faire, sans en avoir écrit à M. de » Beaupuis vertueux Prêtre de Beau- » vais qui avoit pris soin de son édu- » cation, & qu'il regardoit comme » son véritable pere en Dieu... Voïant » ses forces diminuer considérablement » tous les jours, il souhaita de voir

Vie de M. Tillemont par M. Tronchay, n. 58. pag. 123.

No. 62. page 131.

» M. de Beaupuis, à qui il devoit,
» comme j'ai dit, sa bonne éducation :
» ce bon vieillard qui n'avoit pas moins
» de considération pour M. de Tillemont, que M. de Tillemont avoit
» de confiance en lui, se mit aussitôt
» en chemin, sans avoir égard ni à son
» grand âge, ni à la rigueur de la saison. Aussi étoit-il tems qu'il partit ;
» & il semble que M. de Tillemont ne
» faisoit que l'attendre pour terminer
» en sa présence la carriére qu'il lui
» avoit montrée, avec la même constance, la même fidélité & la même
» ferveur qu'il avoit toujours eu à
» la suivre ; car dès le lendemain de
» l'arrivée de M. de Beaupuis veille de
» l'Epiphanie, M. de Tillemont se trouva beaucoup plus abbatu & encore
» plus mal le jour de cette grande Fête. Sa défaillance augmenta toujours
» depuis, aussi il dit à M. de Beaupuis
» qu'il croyoit que Dieu vouloit qu'il
» mourût entre ses bras, parce qu'il
» se sentoit dans un accablement entier depuis qu'il étoit arrivé. Mais,
» ajouta-t-il en souriant, il n'y a point
» de mal à cela, pourvû que Dieu

» me faſſe miſéricorde, comme je l'eſ-
» pére ; ce m'eſt au contraire une gran-
» de conſolation. La vénération ſin-
» guliére qu'il avoit pour lui faiſoit
» qu'il ne prenoit rien en ſa préſence,
» & ſur-tout de ce qui lui étoit or-
» donné par les Médecins, qu'il ne le
» priât d'y donner ſa bénédiction.

L'Auteur rapporte enſuite comment il employa lui-même le crédit de M. de Beaupuis auprès de M. de Tillemont, pour l'engager à vouloir bien permettre qu'on tirât ſon portrait, & comment cet illuſtre malade réſiſta à ce qu'on put lui dire ſur ce point : après quoi il ajoute que M. de Tillemont ayant demandé à parler en particulier à M. de Beaupuis, il le pria de le juger par lui-même, & de lui dire s'il voudroit bien ſouffrir la même choſe.

» C'étoit, dit l'Auteur, le meil- No. 63. page 132.
» leur moïen de ſe tirer d'embarras,
» que d'y jetter M. de Beaupuis, qui
» s'en tira comme il put, en répon-
» dant : Il ne s'agit pas de moi, c'eſt
» de vous, Monſieur, dont il eſt queſ-
» tion : vous ne pouvez l'éviter, ſoit

» devant, ſoit après votre mort. Après
» ma mort, répartit M. de Tillemont,
» on fera de moi ce que l'on voudra,
» je n'en ferai plus reſponſable.

L'Auteur rapporte enſuite comment Dieu termina cette difficulté, ayant enlevé ſon ſerviteur plûtôt qu'on ne penſoit, avant qu'on eut pû exécuter ce qu'on déſiroit, le 10. Janvier 1698. entre ſept ou huit heures du matin.

Enfin l'Auteur rapporte comment le corps de cet illuſtre défunt fut conduit à Port-Roïal pour y être enterré auprès du fils de M. de Berniéres
» avec qui, dit M. de Tillemont dans
» ſon teſtament, Dieu m'avoit uni en
» me tirant de la maiſon de mon pere
» pour me donner une éducation dont
» je le bénis de tout mon cœur, &
» dont j'eſpére de ſa miſéricorde que
» je le bénirai dans toute éternité,
» ayant été élevé par des perſonnes
» ſans ambition qui aimoient à ſervir
» Dieu en eſprit & en vérité dans le
» ſilence & dans la retraite.

Mais on doit ajouter ici ce que l'Auteur a omis; ſçavoir, que M. de Beaupuis fut un de ceux qui malgré

la rigueur de la ſaiſon & la difficulté des chemins accompagnerent le corps de M. de Tillemont juſqu'au lieu de ſa ſépulture.

M. de Beaupuis ayant perdu au commencement de 1698. un Diſciple auſſi excellent & un ami auſſi cher & auſſi reſpectable que M. de Tillemont, en perdit vers la fin de la même année un autre qui avoit de très-grands rapports avec le premier. C'étoit M. Pierre Thomas Dufoſſé qui avoit eu la même éducation que M. de Tillemont, qui conſerva toujours en conſéquence un grand attachement & un grand reſpect pour M. de Beaupuis, comme de ſon côté le ſaint Prêtre en avoit auſſi réciproquement beaucoup pour un homme dont on peut dire en un mot que le nom tout ſeul vaut un éloge. On a marqué ailleurs les liaiſons de l'un avec l'autre; mais il n'eſt rien reſté de la part ſinguliére que M. de Beaupuis aura priſe certainement à cette mort qui arriva le 4. Novembre 1698.

Mort de M. Dufoſſé à la fin de 1698.

Après avoir rapporté dans cet article ce qui regarde les amis les plus

distingués qu'eut M. de Beaupuis, on ne croit pas devoir finir ce même article, sans rapporter quelque chose des sentimens où se trouva ce saint homme au sujet de la signature pure & simple du Formulaire qu'un de ses amis avoit faite en conséquence des Brefs du Pape Innocent XII. aux Evêques de France, & au sujet de l'acceptation restrainte & modifiée de la Bulle *Vineam Domini Sabaoth*, par les Religieuses de Port-Roïal des Champs.

Sentimens de M. de Beaupuis sur le Formulaire & sur l'acceptation de la Bulle, *Vineam Domini Sabaoth*, par les Religieuses de Port-Roïal.

(Premiére affare.)

Pour ce qui est de la premiére affaire, un ami à qui on avoit donné très-canoniquement un Bénéfice avoit signé le Formulaire sans aucune explication, croyant avec bien d'autres qu'après l'*in sensu obvio* d'Innocent XII. on le pouvoit signer ainsi en conscience. Quelques autres amis communs y trouverent tellement à redire, qu'ils ne voyoient plus comme auparavant ceux qui avoient ainsi signé.

M. de Beaupuis sans donner un entier gain de cause à celui qui venoit de signer, crut aussi que les autres devoient être plus moderés. Voici le peu qu'on a trouvé là-dessus écrit de sa

propre main, & qui eſt comme un modèle de Lettre pour répondre à ce qu'on lui avoit demandé.

» Quoique les Brefs du Pape Inno-
» cent XII. ayent peut-être apporté
» quelque changement au Formulaire
„ & à la ſignature, telle qu'elle étoit ci-
„ devant ; cependant comme ceux qui
» y ont été oppoſés juſqu'ici, ne con-
» viennent pas encore entre eux qu'on
» la puiſſe faire pure & ſimple, je ne
» voudrois ni le faire, ni le conſeil-
» ler à perſonne. (D'autre côté je ne
» me crois pas aſſez éclairé ſur cette
» matiére agitée à préſent parmi les
» plus habiles pour oſer condamner
» abſolument ceux qui font une ſigna-
» ture pure & ſimple, s'ils ſont per-
» ſuadés, comme on dit que l'a été
» l'ami dont eſt queſtion, que les rai-
» ſons qui les ont déterminés ſont ſuf-
» fiſantes pour agir en conſcience, &
» ſur-tout depuis que j'ai appris les
» ſentimens de Meſſieurs Arnauld &
» Nicole.)

Sur ces derniers mots, il faut remarquer que le ſentiment de Meſſieurs Arnauld & Nicole que M. de Beaupuis

avoit appris depuis peu, étoit sans doute qu'on pouvoit depuis les Brefs d'Innocent XII. signer le Formulaire purement & simplement, autrement M. de Beaupuis n'auroit point apporté ce sentiment comme une raison principale qui l'empêchoit de condamner ceux qui signoient alors en cette maniére, pure & simple. Et ce ne fut pas là le sentiment de Messieurs Arnauld & Nicole seulement, ce fut encore celui du Pere Quesnel, de M. Eustache & autres. Mais comme M. de Beaupuis marque aussi auparavant que la matiére étoit agitée parmi les plus habiles, & qu'ils ne convenoient pas encore entre eux qu'on pût faire la signature pure & simple, il faut ajouter ici deux petites remarques : La premiére, qu'il y a bien de l'apparence que le sentiment de Messieurs Arnauld & Nicole dont M. de Beaupuis fait mention, & dont il s'appuye pour dire qu'il n'osoit condamner ceux qui signoient purement & simplement, ne se doit entendre que d'un sentiment vers lequel ces deux grands hommes penchoient, & non d'un sentiment

fixement arrêté & qui fut sans difficulté.

La seconde, qui est plus considérable, est que l'on a sçu de M. de Beaupuis lui-même, que M. Arnauld en particulier, sans parler des autres, n'avoit été d'avis qu'on pouvoit signer purement & simplement, que sous une condition qu'on n'a pas eu assez de soin de rapporter; sçavoir, au cas seulement que les Brefs d'Innocent XII. fussent manifestement acceptés partout & entendus par tous les exacteurs de la signature en la même maniére que les entendoient ceux qu'on vouloit faire signer.

Après ces petites réflexions, voici comme M. de Beaupuis finit sa Lettre: » J'aurois pourtant de la peine à ex» cuser tout-à-fait ceux qui ne signe» roient ainsi que dans la vûe d'un Bé» néfice, ou autre interêt, & qui sans » cela ne seroient pas disposés à le » faire. Mais qui sommes-nous pour » condamner en ce point qui nous est » inconnu le serviteur d'autrui? S'il » tombe ou s'il demeure ferme, cela » regarde son maître. Tâchons donc

» de ne blesser la vérité ni la charité :
» la vérité, soit en signant sans rai-
» son suffisante, soit en approuvant
» ceux qui le feroient ainsi : la charité,
» en condamnant trop amérement, ou
» en refusant trop opiniâtrement de
» voir comme auparavant ceux qui
» l'auroient fait, de quelque maniére
» qu'ils l'ayent pû faire.

Seconde affaire qui regarde Port-Roïal.

L'autre affaire ; (on veut marquer ici les sentimens de M. de Beaupuis) fut celle de la Bulle de Clement XI. *Vineam Domini Sabaoth* de 1705. qu'on voulut obliger les Religieuses de Port-Roïal de signer & d'accepter.

Tout le monde sçait qu'elles l'acceptérent avec cette modification ajoûtée aux termes prescrits par M. de Paris pour l'acceptation ; » sans déroger à » ce qui s'est passé à notre égard à la » paix de l'Eglise sous le Pape Cle- » ment IX.

Comme les sentimens avoient été un peu partagés auparavant ; sçavoir, si les Religieuses devoient ou non ajouter cette modification, ils le furent aussi après, quoique moins encore que devant. On croit que M. de Beaupuis

ne fut pas consulté auparavant, mais ayant eu avis de l'addition aussitôt après qu'elle eut été faite, on l'a vû en doute pendant quelque tems, si on avoit dû ou non faire cette addition; mais ce doute qui ne venoit certainement que de la crainte où il étoit qu'il n'arrivât du pire à cette maison qui lui étoit chere, ne dura guéres que vingt-quatre heures, pendant quoi ayant réfléchi devant Dieu sur cette Bulle, il fut convaincu que les Religieuses avoient fait non-seulement ce qu'elles pouvoient, mais même ce qu'elles devoient.

Il vit ensuite avec une extrême douleur tous les préparatifs que cette modification ajoutée, donna lieu aux ennemis de cette maison de faire pour son entiére destruction. Mais le tendre amour qu'il lui portoit le séduisit en quelque sorte, & l'empêcha d'être bon Prophête à cet égard; car il disoit souvent qu'il ne pouvoit se persuader que les ennemis de Port-Roïal eussent un dessein si outré, que de se porter jusqu'à disperser les Religieuses, ou que le Seigneur voulût bien

leur accorder un pouvoir suffisant pour l'exécuter.

L'on sçait qu'il en a été tout autrement, & jusqu'à quel excès ils ont eu & la volonté & le pouvoir de se porter.

Le saint Prêtre n'apperçut que quelques étincelles de l'effroyable incendie qui consuma une maison qui lui étoit si chere.

Il s'humilia devant le Seigneur,
4. Rois, chap. 22. comme fit ce pieux Roi Josias, & le
ỳỳ. 19. 20. Seigneur lui accorda la même faveur qu'à ce saint Roi, en le faisant reposer & ensevelir en paix, comme on le va voir dans l'Articie suivant, afin que ses yeux ne fussent pas témoins des horribles maux dont il vouloit bien permettre que le monde accablât un si saint lieu.



ARTICLE QUATRIEME.

Les choses singulières que M. de Beaupuis a faites, ou qui lui sont arrivées depuis sa retraite en 1680. jusques & compris sa mort.

LA premiére affaire singuliére qui se présente ici, appartient sans doute à l'année 1685. ou 1686. dans ce tems où on faisoit la guerre aux prétendus Jansénistes, un incident fit qu'on présenta une Cure à M. de Beaupuis, lui à qui on avoit ôté tous les emplois & tous les pouvoirs, comme à plusieurs autres.

On lui offre inutilement la Cure de Merlou en 1685. ou 1686.

La Cure dont il s'agit, étoit celle de Merlou, anciennement dit Merlo, ou plûtôt Mello, Bourg du Diocèse de Beauvais à quelques lieuës de Chantilly, où il y a une Collègiale & une Paroisse unies dans une même Eglise.

Madame la Princesse de Meckelbourg, Elizabeth Angélique de Montmorency, sœur de François Henry de Montmorency Duc de Luxembourg,

Maréchal de France, & femme de Christian Louis Duc de Meckelbourg Prince des Vandales, étoit dans ce Bourg ayant la nomination des Chanoines & de la Cure.

Les Chanoines & le Curé de ce lieu étoient en très-grande division depuis long-tems, & après bien des tentatives, on n'avoit pû les mettre d'accord. Mais la Cure étant devenuë vacante, soit par mort, soit par démission en 1685 ou 86. on proposa M. de Beaupuis à la Princesse comme un homme dont la sagesse, le desintéressement & les autres vertus ecclésiastiques étoient les plus propres à mettre fin à ces divisions, & à réparer les désordres & les scandales qu'elles avoient causés dans la Paroisse & dans tout le Païs.

M. de Beaupuis a témoigné plusieurs fois dans les conversations, qu'un de ses plus grands & plus fréquens désirs lorsqu'il fut entré dans l'état Ecclésiastique, avoit été de travailler au salut des ames dans quelque pauvre Paroisse de campagne; mais qu'il avoit reconnu la vérité de ce que M. Ni-

cole a prouvé depuis dans un petit traité particulier touchant les attraits ; sçavoir, que » quand même les désirs » & les attraits viendroient de Dieu » & de son esprit, comme étant une » bonne chose & pour une bonne fin, » tel qu'étoit le désir qu'avoit conçu » le Roi David de bâtir un Temple au » Seigneur, il ne s'ensuit pas qu'on » doive suivre & exécuter ces désirs » & ces attraits, & que souvent Dieu » même ne veut pas qu'on les exé- » cute : & comme en effet il défendit » à David d'exécuter le désir qu'il lui » avoit inspiré de bâtir un Temple, » que ce sont deux choses différentes » d'avoir un attrait pour une certaine » bonne œuvre, & d'être obligé de » suivre cet attrait dans la pratique ; » que l'un ne suit nullement de l'au- » tre, &c.

Voilà ce que dit M. Nicole ; & c'est peut-être la meilleur explication qu'on peut donner à ce célébre passage du grand Apôtre : *Si quis Episcopatum desiderat, bonum opus desiderat*, quoique cette explication ne soit donnée, ce semble, par aucun de nos plus célé- 1. Timot. 3. 1.

bres Commentateurs. En effet l'Apôtre ayant approuvé & loué le désir de la bonne chose qui est l'œuvre & le travail de l'Episcopat, effraye aussitôt, & détourne en quelque sorte de l'exécution de ce désir, en représentant tout de suite les défauts ou vices dont tout Prélat doit être exemt, & au contraire les vertus dont il doit être revêtu.

M. de Beaupuis étoit tout plein de ces principes & de ces régles; & d'ailleurs il lui fut fort aisé de reconnoître dans l'occasion dont on parle ce que Dieu vouloit qu'il fit ou qu'il ne fit pas: car après avoir marqué à ceux par qui la Princesse lui avoit fait proposer la bonne œuvre, l'inclination & le désir même qu'il avoit de rendre à l'Eglise tous les services dont il étoit capable, il vit par la disposition & la conduite de M. de Janson Evêque, que Dieu se contenteroit sans doute de son désir. En effet le Prélat appréhendant que ses Observateurs ne lui fissent des affaires en Cour pour avoir donné un *Visa* à un homme tel que M. de Beaupuis, à qui l'on tenoit pour

fûr qu'il ne falloit point parler de fignature du Formulaire ; Le Prelat, dis-je, fit d'abord bien des offres de fervice à Madame de Meckelbourg, mais il différa, il éluda, il fit échouer l'affaire, de maniére que M. de Beaupuis demeura dans fa retraite & fon filence.

C'eft la premiére des affaires finguliéres qui doivent être rapportées dans ce quatriéme article.

Un autre affaire finguliére, & qui toucha fort M. de Beaupuis, fut celle qui fe paffa dans l'Abbaïe de la Trappe à un voïage extraordinaire qu'il fit en en 1696.

Hiftoire d'un voïage de M. de Beaupuis à la Trappe en 1696.

C'eft fans doute de cette affaire qui regardoit M. de Beaupuis, & d'une feconde qui regardoit un autre Prêtre, nommé M. de Maupas, dont M. l'Abbé de Maffolier dans la vie du Révérend Pere Abbé de Rancé fe contente de dire qu'il n'en étoit pas affez inftruit pour en rendre compte au public.

Ce qui s'y eft paffé.

Voici ce que l'on fçait de celle de M. de Beaupuis.

Il faut remarquer d'abord que quoique ce faint Prêtre eut envoyé trois

de ſes neveux pour être Religieux dans ce Monaſtére, & que deux y fuſſent réſtés, comme on l'a dit dans le deuxième article de cette quatriéme partie, il faut remarquer, dis-je, que M. de Beaupuis ne parut jamais bien reçu dans cette maiſon dans différens voïages qu'il y fit, quoiqu'en petit nombre. Jamais on ne lui fit la grace de voir le Révérend Pere Abbé, non plus que le Pere Souprieur, Dom Pierre le Nain qui, avec ſon frere M. de Tillemont, avoit été élévé ſous la conduite de M. de Beaupuis dans les petits Colléges de Port-Roïal.

On a vû dans l'article précédent combien M. de Tillemont avoit conſervé de reconnoiſſance & de vénération pour M. de Beaupuis; & on peut aſſurer que Dom Pierre le Nain n'en eut pas moins, quoiqu'il en ait paru moins de marques extérieures.

On á encore en main pluſieurs Lettres originales de la main de ce ſaint Religieux, avant qu'il fut à la Trappe, par leſquelles il demandoit les avis de M. de Beaupuis ſur divers points de ſa conſcience, mais ſur-tout dans diver-

ſes démarches importantes, comme lorſqu'il étoit queſtion de recevoir quelqu'un des ſaints Ordres, & lorſqu'il ſe retira dans la maiſon de ſaint Victor de Paris pour s'y engager, comme il le fit en effet, dans la vie des Chanoines Réguliers, ſans qu'on voye toutefois qu'il en ait uſé de même lorſqu'il quitta ſaint Victor pour ſe retirer à la Trappe. Quoiqu'il en ſoit, il eſt bien ſûr que ce ſaint Religieux conſerva toujours pour M. de Beaupuis beaucoup de reſpect & d'attachement; & qu'étant Souprieur de la Trappe, il témoigna en quelques occaſions à M. ſon frere de Tillemont & d'autres amis le déſir qu'il avoit de voir & d'embraſſer M. de Beaupuis. Mais nonſeulement on n'accorda point cette faveur au ſaint Prêtre, il ne put même y voir ſes neveux; & toute la grace qu'on lui fit dans un voïage fait après la profeſſion de M. Claude Mauger qu'on nommoit le Frere Théodoſe, fut d'être ſervi à la Meſſe par ce cher neveu, ſans que l'un & l'autre ſe ſoient dit un mot de ſurplus, & ſans avoir eu permiſſion de le voir davantage.

Il ne put donc voir que l'autre neveu qui avoit resté dans les dehors du Monastére, comme on l'a rapporté ci-devant.

Mais celui des trois neveux qui étoit revenu demeurer avec son oncle & qui l'accompagnoit dans ses voïages, ayant poussé lui seul jusqu'à la Trappe en 1693. & ayant représenté au Révérend Pere Abbé de Rancé les désirs réciproques de M. de Beaupuis & de Dom Pierre le Nain, le Révérend Pere lui répondit d'une maniére qui lui parut plus favorable. Un ami de M. de Beaupuis qui avoit été à la Trappe vers le même tems, lui avoit fait de même un rapport plus favorable touchant la disposition du Pere Abbé à son égard.

Cela détermina M. de Beaupuis à faire encore un voïage exprès en cette Abbaïe : mais M. son neveu qui étoit son compagnon de vie & de voïage étant venu à mourir le 16. de Mars 1694. comme on l'a rapporté ci-devant, M. de Beaupuis ne put faire cette année là, ni même l'année suivante, le voïage qu'il avoit résolu de faire à la Trappe.

Il ne le fit qu'en 1696. immédiatement après celui du Roi d'Angleterre, où le feu avoit pris aux écuries, & après l'établiſſement commencé des Ecoles charitables à Mortagne par la charité & le zéle du Pere Abbé. M. de Beaupuis fit encore ce voïage entiérement à pied, malgré ſon âge d'environ 72. ans pour lors, accompagné du jeune Eccléſiaſtique de ſes parens qui étoit devenu le compagnon de ſes voïages. Il arriva un Samedi ſur les dix heures du matin à la Trappe. Il déclara en arrivant le ſujet de ſon voïage en demandant à ſaluer le Révérend Pere Abbé, & à voir Dom Pierre le Nain. On ne lui donna ſur l'un & l'autre chef aucune réponſe qu'aſſez avant dans l'après-dînée, en lui marquant une grande difficulté pour voir le Pere Abbé, & preſqu'autant, mais d'une maniére plus vague & plus incertaine par rapport à Dom le Nain.

M. de Beaupuis n'inſiſta pas non plus ſi fort le Pere Abbé; mais par rapport à Dom le Nain, il repréſenta ce qu'on lui avoit fait eſpérer de la part même du Pere Abbé : il repré-

ſenta qu'il n'avoit entrepris le voïage, que ſur l'eſpérance qu'on lui avoit fait concevoir, & dit qu'il ne demandoit autre choſe que d'embraſſer un ancien ami qui avoit été ſon diſçiple : il offrit même de le faire en préſence de qui on voudroit, & promit enfin de ne lui dire aucun mot, ſi on le ſouhaitoit ainſi. C'étoit le Secretaire du Révérend Pere Abbé qui étoit un Laïque, nommé M. le Moine, lequel étoit l'interpoſé à qui M. de Beaupuis avoit affaire. Ce Secretaire promit de rapporter réponſe ſur la demande & ſur les offres de M. de Beaupuis, ſinon le jour même diſant qu'il étoit un peu tard, au moins le lendemain. Comme ce lendemain étoit un Dimanche, la matinée ſe paſſa preſque toute à l'Egliſe, ſans qu'il y eût aucune réponſe.

On fit entrer M. de Beaupuis & ſon compagnon au dedans pour aller dîner avec la Communauté au Réfectoire, où le Révérend Pére l'ancien Abbé ne ſe trouvoit plus guéres.

Auſſitòt après le dîné, on reconduiſit les deux Hôtes au dehors dans une des ſalles, où un Religieux inconnu

connu leur vint faire compagnie pendant assez peu de tems. M. de Beaupuis exposoit à ce Religieux ses demandes & les réponses qu'on lui avoit promises : le Religieux qui n'y connoissoit rien, & qui n'avoit aucun pouvoir, offrit à M. de Beaupuis d'aller chercher & solliciter les réponses ; mais avant qu'il reparut, Vêpres sonnerent, & le Secretaire ne paroissoit point non plus que le Religieux.

Après Vêpres M. de Beaupuis étant rentré dans la salle, le Pere qui avoit soin de la porte lui vint demander s'il ne souhaitoit pas de sortir au dehors pour prendre l'air. M. de Beaupuis lui répondit qu'il n'étoit pas venu à la Trappe pour cela, mais pour telle chose dont il ne pouvoit avoir même la moindre réponse. Le Pere portier dit qu'il alloit voir & chercher. Il avoit à peine quitté, que M. de Beaupuis & son compagnon apperçurent M. le Secretaire, qui passoit le long de la salle sans y entrer. Ils l'appellerent ; & lui comme tout étonné dit à M. de Beaupuis qu'il le cherchoit dans toute la maison depuis du tems. M. de Beau-

puis dit qu'il n'avoit bougé de la salle où on l'avoit introduit que pour aller à l'Eglise. Le Secretaire lui dit aussitôt qu'il étoit bien fâché de lui apporter une réponse peu satisfaisante, mais qu'enfin le Révérend Pere Abbé avoit des raisons essentielles pour ne lui point accorder ce qu'il demandoit. M. de Beaupuis le pria de lui dire, quelles pouvoient donc être ces raisons essentielles, d'autant que pour lui il n'en pouvoit deviner aucune.

Le Secretaire lui repartit là-dessus que s'il vouloit bien jurer foi de Prêtre qu'il n'en diroit mot à qui que ce fût, il les lui diroit. Le seul mot de jurement fit peur à M. de Beaupuis qui répondit, que s'il avoit à dire quelque chose de ce qu'il auroit appris, ce ne seroit qu'à des amis, ou plûtôt à un ami très-sage & qui lui étoit commun avec le Révérend Pere Abbé, que de plus il croyoit être connu de sa Révérence pour homme qui n'étoit pas grand parleur & qui ne voyoit pas grand monde; qu'enfin il lui paroissoit fort étonnant que dans une maison comme la Trappe on fit une chose dé-

fenduë par la Loi de Dieu, par les Réglemens des Conciles & par les Loix des Princes, qui étoit d'exiger sur-tout d'un Prêtre un serment pour une chose qui paroissoit peu ou point nécessaire; qu'ainsi n'ayant jamais fait de serment, il étoit fort résolu de n'en point faire en cette occasion, & de ne point acheter à ce prix la connoissance des choses qui apparemment ne lui seroient ni utiles, ni agréables. Le Secretaire un peu confus & étourdi repartit qu'il ne pouvoit donc rien dire : il souhaita le bon soir, & se retira.

M. de Beaupuis seroit sorti de la maison sur le champ, s'il n'eût point été trop tard : il en partit le lendemain de grand matin, & après avoir repassé par Port-Roïal où il trouva M. Dufossé à qui il raconta son avanture aussi bien qu'à la Mere Abbesse, il revint promptement à Paris, & alla trouver M. de Tillemont à Tillemont même à qui il fit recit de ce qui étoit arrivé. M. de Tillemont fut extrêmement surpris, mais il demeura cependant à son ordinaire dans une grande retenuë pour ne juger absolument, ni

condamner particuliérement le Pere Abbé. Il prit ſeulement avec M. de Beaupuis quelque réſolution de s'informer & de ſe plaindre même de vive voix, en allant lui-même le plûtôt qu'il pourroit à la Trappe.

Il y fut en effet environ deux mois après dans le mois d'Octobre 1696. & non 1695. comme il eſt dit à la page 8. du petit imprimé à Nancy. En effet on a en mains les Lettres de M. de Tillemont à M. de Beaupuis datées du mois de Décembre 1696. où il rend compte de ſa viſite à la Trappe. M. de Tillemont s'y plaignit au Révérend Pere non-ſeulement du refus qu'on avoit fait à M. de Beaupuis de voir & d'embraſſer ſon frere Dom Pierre le Nain, mais auſſi de la maniére dont ſa Révérence avoit écrit à M. l'Abbé Nicaiſe ſur la mort de M. Arnauld. Le Révérend Pere repondit à M. de Tillemont ſur le dernier point, qu'on avoit mal pris ſa Lettre, qu'il n'avoit jamais eu intention de ſe déclarer contre M. Arnauld pour qui il avoit toujours eu une eſtime particuliére; & il lui déclara en ces propres

termes dont M. de Tillemont le fit souvenir dans la suite, qu'il reconnoissoit M. Arnauld comme un homme dont la foi étoit pure & qui étoit grand dans l'Eglise & grand devant Dieu.

Pour ce qui est du refus fait à M. de Beaupuis, le Pere Abbé dit à M. de Tillemont qu'il n'avoit pû faire autrement, parce qu'il avoit eu des ordres de la Cour & des avis par trois différentes Lettres, où on lui avoit marqué de ne point recevoir ce Prêtre dans son Monastére. M. de Tillemont fut surpris & arrêté sur l'heure par cette réponse : mais dans la suite ayant fait ses réflexions, & ayant reçu celles de M. de Beaupuis, ils jugérent tous deux fort probablement que ces avis & ces Lettres de la Cour n'avoient été au plus que quelques effets de la grande affaire des Chanoines de Beauvais avant qu'elle fut terminée, comme elle le fut, à l'avantage des Chanoines & des autres personnes calomniées, au nombre desquelles on avoit mis M. l'Abbé de la Trappe lui-même aussi bien que M. de Beaupuis, comme on l'a rapporté dans l'article précédent.

Il étoit en effet moralement impossible que le nom de M. de Beaupuis parut à la Cour autrement que par cette horrible affaire. » Effectivement dit M. de Tillemont, dans une Lettre écrite à M. de Beaupuis le 9. Dé» cembre 1696. je ne vois pas que ce » puisse être autre chose : & si cela est, » je vous avoue, Monsieur, que la » justification me paroît une étrange » condamnation. J'ai bien regret de ne » m'en être pas souvenu dans l'oc» casion.

Tout cela joint encore à l'autre affaire à peu près semblable à celle de M. de Beaupuis, c'est-à-dire à un refus fait à un autre Prêtre nommé M. de Maupas à qui on n'avoit pas voulu même parler à la Trappe ; tout cela, dis-je, obligea feu M. de Tillemont à écrire au Révérend Pere Abbé de Rancé une grande Lettre qui a été imprimée à Nancy en 1705. & qui est toute digne de la science & de la piété de celui qui l'a écrite. Elle n'est point datée, mais elle est assurément de la fin de 1696. ou du commencement de 1697. En effet M. de Tillemont mar-

que à M. de Beaupuis dans sa Lettre du 9. Décembre 1696. dont on vient de rapporter quelques lignes ci-dessus, que cette grande Lettre étoit disposée, mais qu'il l'avoit envoyée à une personne assez éloignée, & qu'elle n'étoit pas encore revenuë; & que si cette personne & M. de Beaupuis lui-même jugeoient qu'il dût l'envoyer, il y ajouteroit quelque chose sur la grande affaire de Beauvais. Après quoi il ajoute ces paroles : „ J'ai parlé, dit-il, „ avec autant de force que j'ai cru le „ devoir, & en même tems avec res„ pect à un ami sur la crainte qu'il pa„ roît avoir des hommes pour conser„ ver sa maison.

Peut-être le P. Quesnel.

On n'a point à cette grande Lettre de M. de Tillemont imprimée à Nancy, la réponse qu'y fit le Révérend Pere; réponse qui est si courte & si séche, qu'apparemment ce grand Solitaire n'avoit rien trouvé qui put satisfaire à ce que lui avoit représenté M. de Tillemont. M. l'Abbé Marsollier qui a rapporté très-peu de choses de la grande Lettre de M. de Tillemont, rapporte toute entiére la ré-

ponse courte & séche dont on parle.

Mais après la mort du Révérend Pere Abbé, le parti moliniste eut soin de donner au Public un projet de réponse beaucoup plus ample & plus vive qu'on prétend que le Révérend Pere avoit dictée. C'est ce projet sur quoi on a fait un discours & des notes ou remarques qui sont jointes dans le même imprimé à Nancy. Le discours & les remarques prouvent combien il est douteux que le projet soit véritablement du Pere Abbé de Rancé, & réfutent beaucoup de faussetés qui s'y trouvent.

On n'y a pourtant point relevé ce qui est dit de M. de Beaupuis au nombre 22. du projet où l'on fait ainsi parler le Révérend Pere Abbé : » Pour » ce qui est de M. de Beaupuis, je suis » persuadé que j'ai fait ce que j'ai dû » faire. « Ces premiéres paroles sont conformes à celles de la petite & véritable réponse ; mais au lieu qu'il ne s'appuye là que sur les mouvemens de sa conscience, il apporte dans le projet des raisons prises des ordres du Roi en cette maniére : » Le Roi, dit-

» il, me fait écrire que M. de Beau-
» puis eſt un homme qui manque au
» reſpect qu'il lui doit & qu'il ne trou-
» ve pas bon que je lui donne l'entrée
» de notre Monaſtére. Mon ſentiment
» eſt que je fais en cela la volonté de
» Dieu, quand j'obéis à celle du Roi,
» & que je ne veux point avoir de
» commerce avec lui. J'ai trop d'obli-
» gation au Roi pour avoir ſur cela
» d'autres diſpoſitions.

Voilà d'abord un langage bien peu exact, & qui ne ſortit jamais de la bouche du Révérend Pere. En effet il parloit & il écrivoit trop bien pour avoir mis dans une période où il n'eſt parlé que de Dieu & du Roi, le pronom *lui* qui ne ſe rapporte pourtant qu'à M. de Beaupuis, quoique non exprimé dans la période : ce qui préſente même un ſens louche & fâcheux.

Ainſi quand on dit après avoir parlé de Dieu & du Roi, » je ne veux » avoir aucun commerce avec lui, « cela ſemble ſignifier qu'on ne veut avoir aucun commerce avec le Roi : il falloit donc plûtôt mettre quelque nom ſpécifique à la place du pronom,

en disant : » je ne veux avoir aucun
» commerce avec cet Ecclésiastique
» ou avec ce Prêtre. Mais laissant là le
François à part, ce qu'on fait dire au
Révérend Pere, que le Roi lui avoit
fait écrire que M. de Beaupuis étoit
un homme qui manquoit au respect
qu'il lui devoit, est une calomnie si
grossiére & si destituée de toute preuve,
(à moins qu'on ne la veuille tirer
de la grande affaire des Chanoines
de Beauvais, propre à prouver
tout le contraire,) qu'il n'est guéres
possible que le Révérend Pere en ait
tenu compte. Bien plus, c'est une calomnie
qui renferme un crime moralement
impossible, n'étant pas possible
qu'un Sujet qui est connu pour manquer
au respect dû à son Prince, demeure
comme M. de Beaupuis sous les
yeux de ce même Prince, non-seulement
dans une entiére impunité, mais
dans une pleine liberté & sans la moindre
réprimande & le moindre avis,
& sans avoir jamais d'autre peine d'un
tel crime, que celle de n'être pas admis
à l'embrassement d'un Religieux
de la Trappe, & jamais d'autre avis,

que celui d'un Secretaire d'un Pere Abbé qui ne lui en donne même aucun, mais qui commence par exiger un serment pour pouvoir ensuite lui dire quelque chose.

Quel serment faut-il exiger d'un homme pour l'avertir qu'il passe, pour manquer au respect dû au Roi : ce qui assurément auroit été un crime en lui, si cela eût été. Le Révérend Pere Abbé ne lui auroit point dû donner ou faire donner cet avis très-librement ; ou plûtôt n'est-il pas certain que jamais le Révérend Pere de Rancé n'a cru pareille chose de M. de Beaupuis qu'il connoissoit trop bien pour cela : & ainsi cet endroit du projet de réponse est encore une preuve à ajouter à celles qu'on a données, pour montrer que ce projet est très-faux, ou au moins très-falsifié, sans parler de ce qu'on a remarqué que c'est en effet un écrit posthume sans signature & très-peu autorisé.

Quant à la conduite que le Révérend Pere Abbé tint en effet à l'égard de M. de Beaupuis, on pourroit dire d'abord à cet égard ce qu'un grand

homme différent de M. de Tillemont avoit dit du Révérend Pere Abbé à l'égard de M. Arnauld, » que si la po„ litique ou la timidité avoient eu » quelque part dans ce que le Révé» rend Pere Jean le Bouthilier de „ Rancé avoit dit ou fait à l'égard de » ce grand homme, il faudroit dire „ que par cet endroit ce Réformateur „ de Cîteaux n'auroit point paru être » un Jean dans le désert.

On peut remarquer de plus avec Dom Pierre le Nain dans la vie du Révérend Pere Abbé, que » dès l'an„ née 1687. l'envie avoit pris occa» sion du grand nombre de personnes » qui avoient été visiter la Trappe en » ce tems-là de répandre dans le mon„ de que l'Abbé de la Trappe rece» voit dans sa maison des gens sus» pects. «

Liv. 3. chap. 15. page 182.

De plus encore le même Pere le Nain & les deux autres Auteurs de la vie du Pere Abbé de Rancé, rapportent tous des accusations telles que celles qu'on vient de rapporter, & bien d'autres encore qu'un certain Religieux mandiant qui avoit été à la

Trappe en 1690. à mauvais dessein & qui en étoit sorti brusquement peu de jours après y être entré, répandit dans un écrit horrible qu'il fit exprès pour mettre mal le Révérend Pere Abbé dans l'esprit du Roi.

Mais Dom le Nain ajoute ce que les deux autres ont omis; sçavoir, un écrit & quelques Lettres du Révérend Pere Abbé pour réfuter l'affreux écrit du Religieux mendiant & pour s'en plaindre. Or il est remarquable que dans une de ces Lettres du Révérend Pere à M. de Paris, on lit ces mots: » il y a environ trois ans » qu'on osa me calomnier sur la fidé» lité que je dois au Roi. Mais ce mé» chant office se dissipa de lui-même » & n'eut pas de suite. L'on m'accu» soit d'avoir des liaisons étroites avec » des personnes qu'on disoit manquer » au respect dû à Sa Majesté, & l'on » prétendoit que la Trappe leur ser» voit de retraite. «

Ne peut-on pas croire que c'est là l'endroit d'où ceux qui ont fabriqué ou enflé le projet en question après la mort du Révérend Pere Abbé, & qui

ne sont peut-être guéres mieux intentionnés que ceux dont se plaignoit le Révérend Pere ; que c'est là, dis-je, l'endroit d'où ils ont tiré ce manque de respect dû au Roi, qu'ils ont appliqué au hazard à M. de Beaupuis, quoiqu'il ne soit appliqué dans la Lettre du Pere Abbé à aucune personne désignée, & que de plus le Révérend Pere Abbé y regarde l'accusation comme une calomnie qui se dissipa d'elle-même.

Dans la suite de la même Lettre à M. de Paris, le Révérend Pere y déclare qu'on l'avoit voulu envélopper l'année précédente, (& par conséquent en 1689. puisque c'est en 1690.) dans une affaire à laquelle il ne peut penser sans horreur. C'étoit justement l'horrible affaire des Chanoines de Beauvais qu'on a rapportée ci-devant.

Enfin il faut remarquer que l'affaire de M. de Beaupuis si mal reçu à la Trappe arriva dans le tems que le Pere Dom François Armand Gervaise remuoit ciel & terre pour rendre nulle la démission qu'il avoit donnée depuis peu de l'Abbaye de la Trap-

pe, à laquelle le Pere Abbé de Rancé l'avoit fait nommer après la mort de Dom Zozime. Or ce Pere Dom Gervaiſe employoit pour rendre ſa démiſſion nulle non-ſeulement un certificat ou atteſtation de vie & de mœurs, peut-être trop authentique qu'il avoit tirée du Pere Abbé de Rancé, mais auſſi diverſes accuſations de Janſéniſme contre l'ancien Abbé, accuſations dont on connoit la force & la vertu, toutes ridicules & chimériques qu'elles fuſſent en elles-mêmes.

Or il eſt aiſé que dans une ſituation auſſi fâcheuſe qu'étoit celle où ſe trouvoit alors l'ancien Abbé, il ait pris le parti d'éviter juſqu'aux moindres démarches qui auroient pû ſervir à tort & à travers à fortifier les accuſations que l'Abbé nouvellement démis mettoit en œuvre pour ſe maintenir en place en annullant & retirant ſa démiſſion; & c'eſt peut-être là le ſecret qu'on vouloit confier à M. de Beaupuis ſous le ſceau d'un ſerment, ſerment d'ailleurs qui n'a peut-être été que de la pure invention du Secretaire ſeul qui faiſoit bien d'autres choſes de ſa tête.

Voilà ce qu'on a cru devoir rapporter pour juſtifier, ou au moins pour excuſer le Révérend Pere Abbé de Rancé dans la conduite qu'il tint envers M. de Beaupuis dans la rencontre qu'on vient de rapporter.

Viſite de M. de Beaupuis à M. le Cardinal de Janſon.

Un troiſiéme fait ſingulier qui mérite d'être rapporté ici, eſt une viſite que M. de Beaupuis rendit à M. le Cardinal de Janſon en 1697. ou 98. lorſque cette Eminence fut de retour à Beauvais après un ſéjour de ſept années à Rome, où le Roi Louis XIV. l'avoit envoyé peu après ſa promotion au Cardinalat qui fut le 23. Fevrier 1690 au lieu que M. de Beaupuis n'avoit rapporté que du déplaiſir de ſa viſite à la Trappe, comme on vient de le voir, il eut au contraire beaucoup de ſatisfaction de celle qu'il rendit à M. de Janſon.

Comme toutes les compagnies & les perſonnes de diſtinction de Beauvais allèrent ſaluer cette Eminence à l'occaſion de ſon retour, ceux qui approchoient le plus M. de Beaupuis, lui repréſentérent qu'il étoit, ce ſemble, aſſez à propos qu'il ne manquât

point à cette eſpèce de devoir. Il rejetta d'abord cette propoſition ; mais y ayant fait réflexion & ayant demandé quelques avis, il y conſentit à la charge toutefois qu'on ſonderoit auparavant la diſpoſition du Cardinal à ſon égard. Ce fut M. Nicolas Triſtan Chanoine de la Cathédrale neveu de feu M. Triſtan grand Archidiacre dont on a parlé dans l'article précédent & ami particulier de M. de Beaupuis, qui ſe chargea d'aller à la découverte.

Ce digne Chanoine ayant donc un jour dîné chez M. le Cardinal, il prit ſon tems pour lui dire en particulier qu'un Prêtre fort ancien, nommé M. de Beaupuis, déſiroit d'avoir l'honneur de ſaluer ſon Eminence, mais qu'il n'oſoit le faire qu'il ne ſçût auparavant ſi cette démarche ne lui déplairoit point. Le Cardinal répondit, qu'il y avoit long-tems qu'il connoiſſoit M. de Beaupuis, que c'étoit un des plus vertueux Prêtres que l'on pût connoître, & que ſa viſite lui ſeroit très-agréable.

M. de Beaupuis y alla donc dès le

lendemain sur la fin du dîner. Le Cardinal avoit alors à sa table quelques Chanoines amis de M. de Beaupuis, & quelques autres, sur-tout des Grands-Vicaires qui étoient un peu différens.

Lorsqu'on eut annoncé M. de Beaupuis au Cardinal qui se levoit de table, cette Eminence entra dans sa chambre, quitta la simarre ou robe de chambre dont elle étoit revêtuë & prit ses habits les plus propres, comme s'il eût voulu aller à l'Eglise, ou recevoir une personne de la premiére distinction. Il revint ensuite par la chambre où l'on avoit mangé, & où ceux qui avoient dîné étoient encore: il alla prendre M. de Beaupuis dans l'anti-chambre, & le conduisant par la main, repassa pardevant toute l'Assemblée, & l'introduisit jusqu'au fond de la chambre où il couchoit.

Là M. de Beaupuis commença une espèce de compliment en s'excusant sur ce qu'il n'avoit pas eu l'honneur de saluer son Eminence dans le tems de sa promotion; mais le Cardinal le faisant asseoir, le pria en même tems

de faire tréve à tout compliment, afin de s'entretenir ensemble sans façon ; & tout de suite il lui demanda son âge en le congratulant sur sa bonne santé. M. de Beaupuis sans se laisser amolir par ce discours & par des maniéres si obligeantes, lui répartit agréablement : » il est vrai, Monseigneur, que » je suis redevable à Dieu d'une assez » bonne santé ; mais c'est à vous après » lui que j'en suis plus redevable. Le » repos que vous m'avez procuré m'a » délivré d'un saignement de nez qui » m'incommodoit assez, & la santé en » a été plus uniforme. » Le Cardinal reprit : » Vous n'êtes pas homme à » laisser cette santé inutile, Monsieur ; » hé bien, que faites-vous dans ce » repos que je sçais que vous avez » toujours aimé & recherché ? Après » avoir donné une bonne partie du » tems à l'Office de la Paroisse & à la » priére, lui dit M. de Beaupuis, j'em» ploie le reste à l'étude, & particulié» rement je me suis appliqué à rassem» bler ce que j'ai pû trouver de meil» leur sur les Actes & les Epitres des » Apôtres.

» Oh! reprit le Cardinal, je m'y
» attendois bien : Voilà la bonne &
» solide Théologie, bien éloignée de
» ces mystiques subtilités de M. de
» Cambray, dont vous autres Mes-
» sieurs êtes bien éloignés.

C'est que le Livre des maximes des Saints de M. de Cambray faisoit bruit en ce tems là, & fut condamné à Rome l'année suivante 1699. Ainsi la conversation dura quelque tems sur cette matiére, après quoi le Cardinal pria le vertueux Prêtre de le venir voir à sa maison de campagne où il alloit passer quelques jours : mais M. de Beaupuis supplia son Eminence de vouloir bien l'en dispenser pour des raisons qu'il tira de son âge & de son état présent. Aussitôt M. de Beaupuis prit congé de M. le Cardinal qui le reconduisit comme il l'avoit amené ; & ainsi se termina cette visite dont M. de Beaupuis fut plus satisfait qu'il ne l'espéroit d'abord.

Ces visites renduës par M. de Beaupuis & par ses autres amis servoient à faire voir d'une part que ces Messieurs ne conservoient aucune aigreur

pour les mauvais traitemens qu'on leur avoit fait ; & d'autre part, que le Prélat devenu Cardinal ne manquoit pas d'estime pour des personnes dont il connoissoit très-bien le mérite, qu'il n'avoit maltraités que pour suivre les impressions de la Cour, & qu'il tâcha d'honorer & de rétablir comme il fit à l'égard de M. Hermant, dès que le Cardinalat l'eut mis un peu au-dessus des traits de la fortune à laquelle il n'avoit que trop sacrifié.

Que s'il ne rendit pas à M. de Beaupuis les pouvoirs, comme il les rendit à M. Hermant, il faut considérer que M. de Beaupuis n'avoit plus aucun titre ni aucune place dans le Diocèse ; & que de plus le Cardinal croyoit peut-être avoir encore besoin de ce reste de menagement politique envers un homme qui avoit demeuré si long-tems à Port-Royal.

L'année d'après le fait qu'on vient de rapporter, c'est-à-dire, dès le commencement de 1699. parut un petit Livre in-12. imprimé à Paris chez Guillaume Desprez, intitulé, *Nouveaux essais de Morale contenant plusieurs*

Ouvrage de M. de Beaupuis imprimé en 1699.

Traités sur différens sujets. Il n'y a point de nom d'Auteur, mais ils sont assurément de M. de Beaupuis, qui en avoit encore quantité d'autres, & peut-être encore meilleurs que ceux qui ont été donnés au Public. Mais comme il avoit communiqué ceux-là à plusieurs personnes, M. Dufossé les ayant vû voulut qu'ils fussent imprimés, & prit d'abord quelque soin de l'impression; mais étant mort, comme on l'a vû ci-devant, (dans l'article troisiéme le 4. Novembre 1698.) ce fut M. Willart ce saint Laïque qui avoit été autrefois attaché à M. l'Abbé Leroy, & qui ayant rendu quelques services à Paris au Pere Quesnel, fut renfermé tant d'années à la Bastille, d'où il ne sortit qu'aussitôt après la mort du Roi Louis XIV. & mourut un mois ou six semaines aprés; sçavoir le 31. Octobre 1715. Ce fut, dis-je, ce vertueux & éclairé Laïque qui prit soin de l'édition du petit Livre de M. de Beaupuis dont il est ici question, & qui lui en écrivit avec estime le 14. Janvier 1699. pour lui rendre compte de l'impression.

Enfin la derniére affaire & la plus singuliére, parce qu'elle n'arrive qu'une fois à un chacun, quoiqu'elle soit cependant commune à tous, c'est la mort & certains maux qui y conduisent. On peut voir par la vie que M. de Beaupuis avoit menée, combien il s'étoit préparé à ce dernier passage. Quand on lui représentoit quelquefois que son âge demandoit quelques soulagemens, il répondoit que c'étoit au contraire cet âge qui avertissoit qu'il falloit doubler la garde. Il appréhendoit le relâchement où il voyoit que l'âge conduisoit quantité de vieillards & d'infirmes. Il ramassoit sans cesse de côté & d'autre, mais sur-tout de l'Ecriture sainte, de l'Evangile & du Livre des Réflexions morales du Pere Quesnel tout ce qui lui paroissoit de plus important & de plus touchant par rapport à la derniére heure, & il en formoit quelquefois de courtes priéres. Il écrivoit les sentences extraites ou les preuves sur des papiers séparés qu'il envoyoit ou donnoit lui-même aux personnes de sa connoissance qui étoient malades.

Maladie & mort de M. de Beaupuis.

Voici donc une de ces priéres qui est demeurée écrite de sa main, & qui est presque toute tirée du Pseaume 39. & de l'Apocalypse.

» Je vous attends, Seigneur, & » je ne me lasse pas de vous attendre. » Quand viendrez-vous à moi ? Dai» gnez me regarder & exaucer mes » priéres. Tirez-moi de ce lac de mi» sére & de cet abîme de bouë. Affer» missez mes pieds sur la pierre, & » conduisez mes pas jusqu'à ce que je » sois arrivé à vous. Seigneur, qu'il » vous plaise me délivrer. Seigneur, » regardez vers moi pour me secourir. » Mon Dieu ne tardez pas à venir. » Oui, venez, Seigneur Jesus, ayez » pitié de moi & me sauvez.

M. de Beaupuis n'avoit jamais joui d'une mémoire fort heureuse, mais sur la fin de ses jours il témoignoit quelquefois que le déchet qui y étoit survenu, lui étoit un fréquent sujet d'affliction & de patience.

Mais certaines inattentions ou absences d'esprit qui lui survinrent même dans la célébration du saint Sacrifice environ trois ans avant sa mort, l'engagérent

l'engagérent à interrompre la célébration de tous les jours qu'il n'avoit guéres interrompuë jusques-là, & peu de tems après les incommodités dont il fut attaqué l'empêchérent absolument de monter à l'Autel. A cette occasion il témoigna qu'il se voyoit avec joie réduit à la Communion Laïque, parce qu'il craignoit d'avoir offert trop souvent le saint Sacrifice.

Il se trouva donc fort incommodé d'une pésanteur universelle qui lui courboit considérablement le corps. A cette incommodité survinrent des douleurs vives aux pieds & une enflure considérable aux jambes; & cette enflure s'étant ouverte à l'une des deux y forma un ulcére dangéreux. Il persista nonobstant cela de se faire conduire à l'Office comme à l'ordinaire. Mais enfin il fut obligé de garder le lit, & d'avoir par conséquent un indispensable bésoin du secours des autres : c'est l'état qu'il avoit toujours le plus appréhendé, mais où il se vit pourtant réduit par l'ordre du Seigneur qui ne l'exauça point dans le désirs & les demandes qu'il lui avoit présentées de

mourir de maniére qu'il ne fût pas soumis à ces nécessités. On fut obligé même pour plus grande commodité de lui faire quitter sa chambre & de le descendre dans l'appartement d'en bas; ce qui lui fit plus de peine qu'on ne l'eût pû croire.

Le Chirurgien qui pansoit la plaie, voyant que le malade ne se plaignoit point lorsqu'il y touchoit d'une certaine maniére, témoigna qu'il y avoit là grand sujet ou de crainte ou d'admiration. Mais quoiqu'il y eut également raison pour l'un & pour l'autre, on fut néanmoins restraint à l'admiration fort peu de jours après, parce que la plaie devint plus belle & se referma même contre toute attente après le terme précis de quelques priéres que ses cheres filles les Religieuses Ursélines avoient entreprises pour lui. Il fut cinq mois environ en cet état d'infirmité qui lui permit de quitter le lit, mais non de marcher, ni de sortir de la chambre. C'est pourquoi on le portoit à l'Eglise les Dimanches & les Fêtes, & du reste il donnoit du tems à la lecture, mais beaucoup plus à la priére.

Ce fut durant ce tems-là que le Seigneur qui lui avoit donné & conſervé une grande égalité d'eſprit dans les épreuves & les rencontres fâcheuſes, ſe livra pendant quelques jours à une eſpèce de trouble & d'ennui qui attaquoit directement cette égalité, & qui tenoit quelque choſe de l'état où notre Seigneur voulut bien tomber avant ſa paſſion dans le jardin. Et comme M. de Beaupuis ſe trouva dans cet état vers la Fête de la Touſſaint, il ne put ſe réſoudre à ſe laiſſer porter à l'Egliſe, au moins à s'approcher de la ſainte Table en ce grand jour, comme il le faiſoit aux autres Fêtes & Dimanches.

On eut beau lui repréſenter qu'il conſeilleroit lui-même & qu'il avoit en effet conſeillé ſouvent aux autres de s'élever au-deſſus de ces troubles, & d'aller dans le beſoin chercher la force où elle ſe trouvoit ſouverainement ; il répondit qu'il eſpéroit auſſi le faire avec la grace du Seigneur, qu'il falloit preſſer, & qu'il avoit preſſé ceux & celles qui s'abandonnoient trop ſouvent ou trop long-tems à leurs trou-

bles & à leurs craintes, mais qu'à l'égard des autres qui se trouvoient rarement dans cet état, il croyoit qu'ils devoient attendre quelque tems & s'humilier sous la main du Seigneur.

Ce fut dans un de ces jours d'agitation, qu'étant fort effrayé de la vûe du jugement & de l'éternité, une personne qui étoit dans un coin de sa chambre l'entendit qui disoit comme pour combattre les sujets de crainte & se relever par l'espérance : » Il me » semble pourtant que Dieu m'a fait » la grace de chercher toujours & par- » dessus toutes choses le souverain » bien qui n'est autre que lui-même.

Ce trouble au reste & cet ennui ne durerent que cinq ou six jours, après quoi la même personne qui l'avoit entendu parler, comme on vient de dire, & à qui il avoit fait une particuliére confidence de son état, avoit à peine le pied dans sa chambre, qu'il lui dit : » Enfin le Seigneur a daigné me ren- » dre la joie du salut. Il nous laisse » à nous pour nous faire sentir que » nous ne sommes rien sans lui, mais il » ne nous abandonne pas entiérement.

On le porta en effet à l'Eglise comme auparavant pendant les mois de Novembre & Décembre, quoique ses forces diminuassent peu à peu, surtout dans un Hyver très-violent. Mais dans le mois de Janvier il fut attaqué d'une fiévre violente & continuë qui obligea vers la fin du mois de lui porter les derniers Sacremens. Il répondit aux priéres avec une grande attention & une grande ferveur, après quoi ayant eu assez peu de connoissance pendant un jour ou deux, le Seigneur le délivra des misêres de la vie présente en l'appellant à lui le premier jour de Février 1709. sur les deux heures après minuit, âgé de 87. ans & cinq mois.

Son testament ne l'embarrassant point, parce qu'il y avoit déja bien du tems qu'il avoit mis ordre à ses affaires temporelles, & qu'il laissoit le reste à la disposition de ses proches, ils se disposoient en effet à réünir son corps avec ceux de leurs ancêtres, mais feu M. Guy Drappier Curé de la Paroisse ayant représenté qu'il désiroit & qu'il convenoit que ce saint

Prêtre fut enterré dans le Chœur, on y consentit volontiers. Ainsi M. le Curé s'étant réservé le côté gauche de l'aigle, il fit mettre M. de Beaupuis dans le côté droit vis-à-vis de la place que Messieurs les Curés occupent pendant les Offices de l'Eglise.

On a mis dans la suite cette petite Epitaphe latine sur son tombeau.

DEO OPTIMO MAXIMO.
Hic jacet
D. Carolus Walon de Beaupuis,
Presbyter Bellovacus,
S. F. P. Baccalaureus Theologus,
Seminarii Bellovacensis quondam moderator,
ab infantiâ edoctus viam Domini,
Juvenes ad christianam pietatem,
Clericos ad sanctiora ministeria,
Virgines ad vitam in Deo absconditam erudivit.
Tandem quod semper in votis habuerat, annos XXX. sedens solitarius & tacens, obiit die primâ Februarii, anno Domini M. D C C. I X.
ætatis LXXXVII.
Requiescat in pace.

De Templo isto non discedebat jejuniis & obsecrationibus serviens nocte ac die.

(La même en françois.)

A la gloire de Dieu très-bon & très-grand.

Ici repose M. Charles Walon de Beaupuis,
Prêtre de Beauvais, Bachelier en Théologie
de la sacrée Faculté de Paris,
autrefois Supérieur du Seminaire de cette même Ville de Beauvais.
Ayant été instruit dès sa jeunesse dans la voie du Seigneur,
il forma lui-même dans la suite
des jeunes gens dans la piété chretienne
des Ecclésiastiques pour les fonctions les plus sacrées
des Vierges pour la vie qui est cachée en Dieu.
Enfin après avoir passé trente années
dans la solitude & dans le silence,
qui est ce qu'il avoit toujours le plus aimé,
il mourut le premier jour de Février,
l'an du Seigneur mil sept cent neuf,
âgé de quatre-vingt sept ans.
Qu'il repose en paix.
Ainsi soit il.

LETTRE DE M. DE BEAUPUIS

A la Révérende Mere Angelique Arnauld d'Andilly Abbesse de Port-Royal, sur la mort de la Sœur Marcelline sa niéce, assistée par M. le Tourneux, qui a commencé par elle à exercer le ministére à Port-Royal.

Ce 16. Décembre 1681.

VOilà donc, ma Révérende Mere, encore une de mes niéces avec Dieu, & une autre qui se dispose à y aller bientôt. Qu'il soit beni de ce qu'il lui plait de visiter ainsi notre famille. Il ne lui peut pas donner de marque plus sensible qu'elle lui est chere & qu'il l'aime de cet amour particulier & perpétuel dont il aime ses élus, que d'enlever l'une après l'autre les personnes qui la composent des miséres & des périls de la vie présente pour les mettre en sureté & les faire jouir du repos & du bonheur éternel.

C'eſt la grace qu'il y a ſujet de croire qu'il a faite à celle qui vient de partir auſſi bien qu'à ſa ſœur qui l'a précédée. Le témoignage ſi avantageux que vous en rendez, ma Révérende Mere, après l'avoir ſi bien connuë, ſemble ne laiſſer aucun lieu d'en douter. Je regarde donc ces deux bonnes niéces comme des Eſther que le véritable Aſſuerus s'eſt choiſies dans le monde entre beaucoup d'autres, & qu'il a miſes en dépôt dans de ſaintes retraites à la garde & ſous la conduite de perſonnes fidéles & ſages pour les rendre telles qu'il déſire que ſoient ſes épouſes, & les diſpoſer à aller à lui quand il lui plairoit de les appeller. C'eſt ce qui me fait eſpérer que dans leur élévation, elles n'oublieront pas leur peuple, je veux dire les perſonnes qui leur ont été étroitement unies par les liens de la nature ou de la grace, & particuliérement celles qui ont contribué quelque choſe à leur bonheur, & qu'ainſi elles ſe ſouviendront de vous & de nous. Cette eſpérance n'eſt pas un petit adouciſſement à notre douleur. Il eſt vrai que ce

m'auroit été une grande consolation de voir la dernière dans les dispositions si édifiantes où vous témoignez l'avoir vûe aux approches de la mort, & même de lui rendre en ces derniers momens les assistances que j'ai renduës à sa sœur, mais les tems ne le permettoient pas. Il faut maintenant s'accoutumer à être privé de ces sortes de satisfactions innocentes qui ne seroient peut-être pas tout-à-fait inutiles aux uns & aux autres, & à ne vivre que de la foi jusqu'à ce que les tems changent, ou que nous passions du tems à l'éternité. Je ne plainds pas néanmoins en cela ma niéce, puisqu'outre tous les secours spirituels qu'elle a reçu du dedans, elle a aussi été assistée de M. le Tourneux dans une occasion si importante; s'il doit avoir de la consolation que Dieu lui ait choisi, comme vous le dites, ma Révérende Mere, une victime si pure pour la premiére qu'il lui offre dans le nouveau ministére qu'il exerce chez vous, elle n'a pas moins dû en avoir de se voir aidée par un effet de la divine Providence à faire à Dieu son

dernier ſacrifice, d'un auſſi bon Prêtre que lui, & je crois qu'elle aura d'autant plus profité de cette miſéricorde de Dieu ſur elle, que je ne doute point qu'elle ne fût diſpoſée à s'en paſſer, & à porter avec paix une telle privation, ſi Dieu avoit permis qu'elle eût été mortifiée en ce point. Nous vous remercions très-humblement, ma Révérende Mere & toute votre ſainte Communauté de la charité que vous avez eue pour elle, & du ſoin que vous avez pris de ſa perfection. Nous vous ſupplions de continuer l'une & l'autre envers celle qui reſte tant qu'il plaira à Dieu, puiſqu'il lui fait la grace ne ne s'en rendre pas tout-à-fait indigne, il en ſera lui-même votre recompenſe, & nous vous en demeurerons, ma Révérendre Mere, éternellement obligés. Je n'oublierai jamais l'union ſainte qu'il a plu à Dieu de faire entre vous & nous, & qui a commencé il y a ſi long-tems. J'avois toujours ſouhaité d'avoir quelques-unes de mes proches parmi vous qui en fût comme le lien. Il m'a enfin accordé cette grace; & comme rien ne

ſe perd & que tout ſe perfectionne en Dieu, encore que ces perſonnes viennent à diſparoître à nos yeux par la mort, elles n'en feront pas pour cela moins préſentes à nos eſprits & à nos cœurs par la foi : ainſi le lien de notre union en perdant ce qu'il avoit de ſenſible, n'en deviendra que plus ferme & plus parfait. Je me recommande très-humblement à vos ſaintes priéres, & vous ſupplie, ma Révérende Mere, de me conſidérer toujours comme une perſonne qui eſt ſans compliment & dans une entiére ſincérité tout à vous en notre Seigneur Jeſus-Chriſt & à votre très-chere Communauté, votre, &c.

LETTRE DE M. DE BEAUPUIS

Sur la mort d'une de ſes niéces à une Supérieure de Religieuſes.

IL a plu à Dieu, comme vous ſçavez, ma Révérende Mere, d'appeller à lui un de mes freres il y a ſept mois : il m'a encore enlevé le 13. de

ce mois une de mes nieces âgée de 26. ans. Je dis qu'il me l'a enlevée, parce que j'avoue qu'elle me tenoit un peu au cœur, & que j'avois quelque sorte d'attache à elle, mais de ces attaches innocentes & permises que la charité produit entre les personnes que Dieu unit lui-même pour sa gloire par des liens particuliers. Ceux qui nous tenoient attachés l'un à l'autre selon la nature, n'étoient pas ceux qui nous serroient de plus près. Je l'aimois particuliérement, parce que je reconnoissois que Dieu l'aimoit aussi d'une affection particuliére, qu'il lui donnoit beaucoup de confiance en moi, & qu'il lui faisoit la grace de profiter des avis salutaires que je tâchois de lui donner dans les occasions qui s'en présentoient & qui arrivoient assez souvent, parce qu'elle avoit soin de se les procurer elle-même par les visites assez fréquentes qu'elle me rendoit pour cet effet dans ma solitude.

Raisons de son attachement pour sa niece.

Elle avoit de l'esprit & une piété éclairée & solide, fondée sur une grande humilité & une grande innocence. Elle goûtoit les choses de Dieu.

Son caractere pour la piété, & sa sensibilité pour les maux d'Eglise.

Son zéle pour la vérité & pour la justice n'étant point du commun, elle avoit une estime & un respect tout particulier pour les personnes qu'elle connoissoit y être attachées : elle prenoit beaucoup de part aux biens & aux maux de l'Eglise, & c'est de quoi elle étoit le plus sensiblement touchée. Son amour pour la simplicité & la modestie chrétienne dont elle sçavoit qu'elle avoit fait profession dans le Baptême par la bouche de ses parein & mareine, lui donnoit une très-grande aversion pour le luxe & la vanité du siécle, & elle ne pouvoit se résoudre à en porter sur elle les moindres marques.

Son désir d'être Religieuse.

Elle a toujours souhaité jusqu'à la mort d'être Religieuse ; & les Ursulines de cette Ville chez qui elle avoit été en pension dans son enfance, ayant remarqué en elle dès ce tems-là un très-bon naturel & beaucoup de disposition à la grace & à la vertu, la regardant alors, selon qu'elles me témoignérent à moi-même, comme un petit Ange à cause de son innocence, de sa candeur, de sa douceur, de son humilité, de son obéissance, de sa mo-

L'estime qu'en font les Urselines.

destie dans l'Eglise, de son attention & de sa dévotion extraordinaire pour un enfant de son âge, ont toujours conservé depuis beaucoup d'affection & de bonne volonté pour elle, la considérant en quelque sorte comme une de leurs filles, & les Supérieures ayant témoigné plusieurs fois qu'elles la recevroient volontiers dans leur maison toute infirme qu'elle étoit, si on vouloit bien la leur donner. Mais sa mere n'a pas pû s'y résoudre, quoiqu'elle fut très-persuadée que ces bonnes Religieuses en auroient tout le soin possible, elle a voulu néanmoins la retenir auprès d'elle, & l'avoir toujours, pour ainsi dire, sous ses yeux, pour pouvoir l'assister elle-même, & par ce moyen se délivrer de l'inquiétude & satisfaire sa tendresse & son affection de mere. Il n'y a donc que ses infirmités qui l'ont privée du bonheur qu'elle souhaitoit si fort, & ce n'est gueres qu'à cet égard & à l'égard des soulagemens qu'on l'obligeoit souvent de prendre malgré elle, qu'elles lui ont été sensibles, car du reste comme elle avoit de la foi, elle trouvoit du plaisir à souffrir.

Ses infirmités ont toujours empêché l'effet de son désir.

Elle mene la vie d'une Religieuse chez elle.

Mais si ses infirmités l'ont empêchée de porter l'habit & le nom de Religieuse, elles ne l'ont point empêchée d'en faire les fonctions, ni par conséquent d'être vraiment Religieuse & devant Dieu & devant les hommes en la maniére qu'on l'étoit dans les premiers siécles de l'Eglise, en demeurant chez soi. Elle avoit une petite chambre qui lui tenoit lieu de cellule où elle s'occupoit dans la vûe de Dieu à prier, à lire, à méditer, à dire l'Office de l'Eglise aux heures convenables & à travailler. Elle n'en sortoit guéres que pour aller à l'Eglise où elle passoit d'ordinaire des tems fort considérables, & elle y auroit passé les jours entiers sans s'ennuyer, si cela lui eût été permis. Elle y cherchoit les endroits les plus retirés & les plus sombres pour pouvoir s'y entretenir avec plus de liberté & de repos avec son divin époux; & elle y paroissoit dans un si profond recueillement & si fervente dans ses priéres, quoiqu'elle se plaignit toujours de ses distractions, que tous ceux qui la voyoient en étoient extraordinairement édifiés.

Elle s'appliquoit à instruire de pauvres filles. Il y en avoit qui la venoient trouver chez elle, & d'autres qu'elle prenoit la peine d'aller trouver : & quand une certaine Demoiselle Maîtresse d'école de sa connoissance & de ses amies, étoit absente, elle alloit prendre sa place pour lui faire plaisir, & pour empêcher que ses écolieres ne perdissent leur tems. Elle visitoit aussi les pauvres malades, & particuliérement quelques-unes qu'elle connoissoit qui étoient réduites depuis long-tems à demeurer toujours au lit ou sur une chaise & dans l'impuissance de travailler & de s'assister elles-mêmes. Elle les servoit, les consoloit, leur faisoit des lectures spirituelles & les assistoit même corporellement du peu qu'elle avoit : Elle prêtoit à d'autres qui n'étoient pas tout-à-fait incapables de gagner leur vie, mais qu'elle voyoit dans quelque nécessité pressante, toujours disposée à faire davantage, si elle eût eu plus de bien en sa disposition qu'elle n'en avoit, & ne souhaitant d'en avoir que pour de semblables usages. Aussi la seule chose

Elle instruit de pauvres filles.

Elle visite les malades.

Ses charités.

qu'elle a témoigné désirer de ses parens avant que de mourir, ç'a été qu'ils continuassent, & même qu'ils augmentassent en sa considération & pour le repos de son ame leurs charités envers les pauvres.

Pour celles qu'elle faisoit elle-même, c'étoit toujours sans compagnie & le plus secretement qu'elle pouvoit.

Sa grande peine quand elle voyoit offenser Dieu.

Elle aimoit Dieu d'un amour si tendre, & en même tems si fort & si généreux, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on l'offensât, ni que l'on dit ou que l'on fit rien de mal en sa présence; & quand cela arrivoit, qui que ce fût qui le fit, ou elle prenoit la liberté de le reprendre ouvertement à l'heure même, ou elle lui témoignoit par l'air de son visage & par sa contenance combien elle en avoit de peine, mais cela d'une maniére si ingenuë & si franche, que personne ne le trouvoit mauvais.

Son humilité.

Ayant très-bas sentimens d'elle-même, elle estimoit les autres sans comparaison meilleures qu'elle, & je sçais qu'elle portoit quelque sorte d'envie à la vertu de celles mêmes qui la re-

gardoient comme leur modéle. Cela n'empêchoit pas néanmoins qu'elle ne conservât la paix dans son cœur, & qu'elle ne fut toujours gaie, d'une gayeté qui venoit sans qu'elle s'en apperçut de la bonne disposition de sa conscience, de son dégagement de toutes choses, de sa résignation à la volonté de Dieu. C'est ce qu'on a remarqué dans sa derniére maladie : car quoiqu'elle connut dès le commencement que les Médecins la jugeoient dangereuse, bien loin que cela lui causât aucune tristesse ou inquiétude par la vûe de la mort dont elle étoit menacée, elle en témoigna toujours de la joie, & comme un de ses cousins lui disoit un jour »qu'encore que » la mort fût nécessaire, il falloit pour- » tant tâcher quand elle arrivoit de la » recevoir de bon cœur, & de faire » de sa vie à Dieu un sacrifice vo- » lontaire, que cette action, selon » M. de S. Cyran, étoit de grand mé- » rite & une espèce de martyre capa- » ble de satisfaire à la Justice de Dieu » pour nos péchés & d'attirer sur nous » sa miséricorde, » elle lui répondit

Ses dispositions pour la mort.

Paroles de M. de saint Cyran.

avec une tranquilité d'esprit surprenante & en souriant : „ est-il vrai ? „ Il me semble pourtant que cela est „ bien facile. Serois-je bien si heureuse que de mourir ? « Elle continua dans cette disposition de joie & de paix jusqu'à ce qu'elle eut achevé son sacrifice.

Elle reçoit le saint Viatique.

Elle reçut le saint Viatique avec sa ferveur ordinaire : & comme elle sentoit ses forces diminuer par la continuation de la maladie, elle me pria d'avoir soin qu'on ne différât pas trop à lui apporter l'Extrême-Onction, me témoignant qu'elle seroit bien aise de la recevoir avec connoissance. Cela fut fait comme elle l'avoit souhaité. On la lui apporta, & elle la reçut avec une connoissance entiére & dans les meilleures dispositions.

Le dernier jour de sa maladie après avoir été quelque tems auprès d'elle, ne voyant rien qui pressât, je la quittai pour aller à Vêpres, & après Vêpres je fus m'acquiter d'une visite de charité qu'on m'avoit prié de faire. Tout ce jour là elle fut dans quelque sorte d'assoupissement qui lui faisoit

de la peine, parce qu'elle eût bien souhaité d'avoir toujours l'esprit libre pour penser à Dieu & s'occuper de bonnes choses. Mais pendant mon absence elle souffrit de grandes douleurs qui contraignirent la nature de se plaindre malgré qu'elle en eut, & de dire quelquefois : » je me meurs, je n'en puis plus. « Sur les six heures sentant les approches de la mort & ne m'appercevant pas dans la chambre, elle demandoit où j'étois, & témoigna le désir qu'elle avoit de me voir. En ayant été averti je vins le plus promptement qu'il me fut possible, le tems ne lui laissa pas néanmoins de lui paroître long ; & comme elle appréhendoit d'être surprise de la mort ou de perdre la connoissance avant que je fusse arrivé, elle témoigna à son Confesseur » qu'elle auroit bien souhaité de me » voir encore une fois avant que de » mourir, mais que si Dieu ne le per» mettoit pas, il falloit tâcher de souf» frir le mieux qu'elle pourroit d'être » privée de cette derniére consolation, » & adorer en cela comme en tout le » reste les ordres de la Providence. «

Sa résignation à tout souffrir, douleurs, privations, &c.

Ce n'étoit pas là ſans doute un petit ſacrifice pour elle, eu égard à l'affection que Dieu lui avoit donné pour moi. Mais Dieu s'étant contenté de ſa bonne volonté & de cette ſainte diſpoſition où elle étoit de vouloir bien être privée, pour ſe ſoumettre à ſes ordres toujours juſtes & adorables, d'une choſe qui lui tenoit ſi fort au cœur, s'il le jugeoit à propos, il lui accorda ce qu'elle ſouhaitoit. J'arrivai lorſqu'elle étoit encore pleine de connoiſſance & qu'elle avoit même l'eſprit plus libre & plus dégagé qu'elle ne l'avoit eu auparavant. M'étant approché le plus près qu'il me fut poſſible, afin qu'elle me put dire plus librement & plus facilement ce qu'elle déſiroit de moi, elle me dit qu'elle » avoit ſouhaité de me voir encore » une fois avant que de mourir pour » me dire le dernier adieu, pour me » prier de l'aſſiſter à ſa mort & de ne » la point oublier dans mes priéres. » Je lui promis, mais ſans lui tenir alors grand diſcours, car j'avoue ma foibleſſe. Ces paroles m'attendrirent tellement le cœur, que je ne pus m'em-

pêcher de répandre des larmes en l'embraſſant, ce qui me mit hors d'état de pouvoir continuer de lui parler.

On lui dit les priéres de l'agonie.

On avoit déja dit les priéres des Agonizans : mais m'étant mis à genoux au pied du lit de la malade, je les recommençai encore aſſiſté de quelques autres Eccléſiaſtiques & des plus proches parens. Après les avoir achevées, nous dîmes les ſept Pſeaumes de la pénitence avec les Litanies des Saints. J'ajoutai à cela quelques autres Pſeaumes, des Hymnes & priéres de l'Egliſe ſelon que je les jugeois plus propres pour l'état où elle étoit : ce que je ne diſois pas tout de ſuite, mais par intervalles & peu à la fois pour ne la pas trop fatiguer & ſimplement pour lui fournir de quoi s'entretenir utilement pendant les momens ſi précieux qui lui reſtoient. Elle n'avoit pas pourtant tout-à-fait beſoin de ce ſecours : elle ſçavoit aſſez s'occuper elle-même devant Dieu, & exercer en ſa préſence toutes ſortes d'actes de Religion par la ſainte habitude qu'elle en avoit priſe, & elle le faiſoit en effet. Tantôt elle baiſoit & adoroit le

Son application à Dieu

Crucifix, tantôt elle imploroit la miséricorde de Dieu, tantôt elle invoquoit la Ste. Vierge, tantôt elle recitoit quelques versets des Pseaumes, on faisoit d'autres priéres, & tout cela avec une application & une ferveur qui lui étoit particuliére. Elle prioit aussi de tems en tems qu'on lui jettât de l'eau benite, & avertit qu'on eût soin de lui dire trois fois *Jesus-Maria*, lorsqu'on la verroit sur le point d'expirer.

Elle se posséda de cette maniére presque jusqu'au dernier moment de sa vie : & comme après avoir achevé toutes nos priéres, nous pensions lui donner un peu de relâche, elle pria qu'on lui lût la Passion de notre Seigneur. On la lut toute entiére : mais sur la fin plûtôt pour nous avertir de prendre garde à elle que pour se plaindre, quoiqu'elle souffrit beaucoup, elle dit deux ou trois fois : » Je me » meurs, il n'y a plus tantôt person-
Sa mort. » ne, « & peu de tems après elle expira sans aucun effort & d'une maniére imperceptible à sept heures du soir le douze de sa maladie qui étoit une fiévre

fiévre continuë accompagnée de vomissemens.

Elle est regretée de toutes les personnes qui l'ont connuë, parce que plus on la connoissoit, plus on l'estimoit & on l'aimoit. Ses parens sont très-sensiblement touchés de cette perte, & particuliérement une sœur plus âgée qu'elle, que ses infirmités ont aussi empêchée d'être Religieuse, & qui n'a voulu non plus prendre d'engagement dans le monde, avec laquelle elle vivoit dans une union très-étroite, & dont elle étoit la principale consolation.

Elle meurt regretée de tous & surtout d'une sœur aînée que ses infirmités avoient aussi empêchée d'être Religieuse.

Ce qui est le plus capable de moderer & d'adoucir la douleur que nous cause la mort d'une personne qui nous étoit si chere, c'est la juste confiance que nous avons que Dieu après tant de graces qu'il lui a faites, ne la retirée des périls & des miséres de cette vie, que pour la recompenser de sa fidélité & la faire passer au repos & au bonheur éternel. Je la recommande, ma Révérende Mere, à vos priéres & à celles de votre sainte Communauté. Je vous supplie humblement

d'avoir la bonté de continuer toûjours à m'y donner part. Je suis en notre Seigneur Jesus-Christ, ma Révérende Mere, tout à vous, &c.

Paroles remarquable de la défunte.

Je crois devoir ajoûter ici une parole remarquable que je me souviens lui avoir oui dire dans sa maladie en me parlant de la mort avec sa tranquilité ordinaire: „ C'est, me disoit-„ elle, le plus grand de tous les voya-„ ges, & cependant on ne sçauroit ap-„ prendre à le faire, parce qu'on ne le „ fait qu'une fois; encore si on le pou-„ voit faire une seconde! « Elle avoit néanmoins si bien étudié cette derniére & unique action, & s'y étoit si bien préparée, qu'il sembloit qu'elle n'eût jamais fait autre chose.



RELATION

De la mort de la Sœur Elisabeth de sainte Marcelline, niéce de M. Walon de Beaupuis & sœur de la Sœur de sainte Darie.

12 Décembre 1681.

Par la Sr. Madeleine-Christine Briquet.

Gloire à Jesus au saint Sacrement.

LA Relation que l'on nous demande de la derniére maladie & de la mort de ma Sœur Elisabeth de sainte Marcelline, est d'autant plus facile à faire, qu'il n'y a qu'à suivre l'ouvrage de Dieu, en marquer des traits que le S. Esprit nous y a dépeints d'une vraie Religieuse qui va à Dieu par la voie de la mortification & de l'obéissance.

Depuis qu'elle est entrée dans la maison, elle ne s'est point relâchée. On a toujours reconnu en elle un grand amour pour la pénitence & pour

Elle a toujours été constante dans la pénitence.

le travail auquel elle s'employoit de toutes ses forces, mais sans attache, n'ayant pas de plus grande joie que de l'interrompre pour aller à l'Office, sans considérer si elle en demeuroit surchargée.

Elle etoit employée à l'Apoticairerie lorsqu'elle demeura malade au mois *de Juillet 1679.* d'une grande fiévre continuë dont elle pensa mourir, & pour laquelle on lui donna les saints Sacremens.

Sa grande patience.

Elle souhaitoit beaucoup alors de mourir ; mais Dieu différa d'exaucer son désir pour lui donner moyen de se perfectionner & rendre sa vertu encore plus exemplaire. Pendant cette maladie on fut édifié de sa docilité & de sa patience. Elle recevoit avec humilité des soulagemens, n'en demandoit jamais aucun, & ne se plaignoit de quoi que ce soit. Il arriva un jour qu'étant dans l'ardeur d'une grande fiévre, une Sœur la trouva toute couverte de mouches & lui témoigna avoir compassion de ce qu'elle n'avoit personne auprès d'elle pour les chasser : à quoi elle répondit *que Jesus-Christ*

étant à la Croix n'avoit eu personne non plus pour lui rendre un pareil service. Comme on la saignoit du pied pour la seconde fois, elle s'apperçut qu'on évitoit de la toucher à un endroit qui étoit douloureux & qu'on en cherchoit un autre, ce qui lui fit dire à la Sœur qui la saignoit, *qu'on n'avoit pas choisi l'endroit le moins sensible pour percer les pieds de Jesus-Christ avec des clous.*

Quand elle fut convalescente, elle rendit tous les services qu'elle put aux autres malades, s'appliquant à soulager les infirmiéres autant qu'elle pouvoit & au-delà. L'année suivante elle eut une autre maladie considérable, ensuite de laquelle on lui donna le soin d'une bonne ancienne de 80. ans accomplis. Elle lui rendit toutes sortes de services pendant plus de deux mois avec une douceur, une assiduité & une affection incroyable. Ce fut en ce tems qu'elle commença à se sentir attaquée du mal de poitrine. Quelques Sœurs qui s'en apperçurent, & qui voyoient qu'elle fatiguoit beaucoup, lui dirent qu'il falloit avertir qu'elle se trouvoit mal. Elle répondit *qu'elle*

Après une autre maladie on lui donne le soin d'une ancienne âgée de 80. ans.

désiroit continuer jusqu'à la fin d'assister cette bonne Sœur, & qu'après elle ne se mettroit plus en peine que de mourir elle-même, ce qu'elle pria l'ancienne de lui obtenir de Dieu, afin qu'elle fût la première après elle qui allât à Dieu. Mais la malade qui étoit à la veille de sa mort lui répartit qu'elle ne se croyoit pas digne d'être exaucée : néanmoins l'humilité de l'une & le désir de l'autre eurent leur effet ; car encore qu'il s'étoit passé quatorze mois d'intervalle, ma Sœur Marcelline est la premiére qui soit morte depuis l'ancienne, au mois de Janvier de l'année présente 1681. Comme son incommodité augmentoit beaucoup, on jugea qu'elle devenoit tout-à-fait pulmonique. Notre Mere eut la pensée de la mettre au Noviciat pour aider à veiller les jeunes Professes qui y sont encore. Elle en eut une joie extrême, parce qu'elle y rentroit dans un plus grand assujettissement & dans une obligation plus étroite de garder le silence, duquel néanmoins on ne l'a point vû se relâcher dans quelque emploi qu'elle ait été. Elle y vint dans une nouvelle

A qui elle demande d'obtenir de Dieu qu'elle la suive.

Elle devient pulmonique & ne se relâche en rien.

On la met au Noviciat pour veiller sur les jeunes professes.

ferveur, & s'y regardant comme la dernière des Novices, elle prenoit plaisir à dépendre en tout, & elle nous enseignoit par ses exemples plus qu'on ne sçauroit faire par des paroles.

On a remarqué que depuis qu'elle étoit dans la maison, elle avoit toujours eu beaucoup de peine de ses défauts, s'imaginant qu'elle ne faisoit rien de bon, & que le peu de bien qu'elle pratiquoit étoit gâté par la corruption qui étoit en elle. Cette pensée l'affligeoit quelquefois amerement. Mais aussitôt qu'on lui fit connoître que sa maladie étoit mortelle, toutes ses peines cesserent, parce qu'elle regarda la mort comme le remède & la fin de son imperfection. Elle demanda avec tant d'instance de faire le Carême, qu'on ne lui put refuser, s'étant offerte de ne manger tous les jours que du ris; ce qu'elle fit jusqu'à la fin. On ne lui permit pas de jeûner.

Elle a une grande horreur de ses défauts.

Joie qu'elle ressent à la nouvelle qu'elle reçoit que sa maladie est mortelle, ce qui lui retire toute l'idée de ses fautes.

Au mois de Mai elle parut beaucoup mieux, parce que sa toux cessa presque tout-à-fait. Elle dissimula alors par son silence le mal qu'elle souffroit à la poitrine & à l'épaule, & elle se

servit du soulagement que Dieu lui donnoit pour obtenir la permission de rentrer dans les travaux communs, & elle fit tant d'instance pour cela, qu'on ne lui put rien refuser. Elle balayoit le Chœur, ce qu'elle fit jusqu'au mois de Juin. Après la S. Jean la toux étant devenue plus grande, on le lui interdit.

Son mal augmente sans qu'elle veuille se relâcher du travail & de la pénitence.

Peu de tems après elle commença à avoir la fiévre toutes les après-dinées qui lui duroit jusqu'au lendemain, sans qu'elle en dit rien à personne. Au mois d'Août elle alloit encore tous les jours laver les écuelles. Comme il faisoit fort chaud & qu'elle avoit la fiévre, on lui dit un jour de s'en retirer : elle en répandit bien des larmes, parce qu'elle désiroit de ne point cesser de travailler jusqu'à la mort.

On lui fit rompre l'abstinence au mois de Septembre. Elle continuoit d'assister à tout l'Office, excepté à Matines & à Complies. Jusqu'à la Toussaint elle se levoit toutes les nuits à deux heures pour dire Matines, quoiqu'elle toussât beaucoup à cette heure là, & qu'elle eut des sueurs qui se refroidissoient sur elle; quand elle se levoit,

bien loin de demander à se dispenser de cette mortification, elle eut beaucoup de peine quand notre Mere lui ordonna de dire son Office dans son lit.

Elle passoit les Fêtes en priéres, mais les autres jours elle travailloit assidûment de l'aiguille par esprit de pauvreté, & ne s'en dispensoit pas même quand elle avoit la fiévre. Ses occupations dans les Fêtes & les jours ouvriers.

Elle a continué d'aller à l'Office tous les matins jusqu'au premier Dimanche de l'Avent, & aussi au Réfectoire, où ayant un jour manqué de se trouver au commencement du *Benedicite*, elle fit la satisfaction au milieu du Réfectoire, quoiqu'elle fût si foible, qu'elle ne pouvoit quasi se relever. Elle ne se dispensoit d'aucune des cérémonies de l'Office lorsqu'elle le disoit en particulier, se levant & se baissant au *Gloria Patri*, quelque peine qu'elle y eut, & même elle disoit tous les soirs ses priéres à genoux sans s'appuyer, quoique ce fût l'heure qu'elle étoit plus mal. Son assiduité à l'Office & son exactitude aux cérémonies malgré son mal.

Peu de jours avant sa mort elle dit à notre Mere qu'elle *avoit lu le sermon de Notre-Seigneur à ses Apôtres sur la mon-*

tagne, & qu'elle étoit ravie en le lisant, & trouvoit tant de facilité à tout ce que Jesus-Christ y recommande, qu'elle ne pouvoit se lasser de l'admirer : que si on y étoit fidèle, on seroit trop heureux, & que la terre deviendroit un ciel.

Sa joie redouble à proportion qu'elle sent sa fin approcher.

Quand elle vit que ses forces diminuoient beaucoup, elle commença à se rejouir de plus en plus, espérant que sa fin approchoit. Elle fit une Confession générale au commencement de l'Avent avec beaucoup de regret de ses fautes. Le Dimanche 7. Décembre elle ne put descendre en bas pour communier étant trop mal : elle espéra le faire le lendemain jour de la Conception. Il arriva que sans y penser, elle témoigna qu'elle auroit bien de la peine à se priver de boire la nuit, & à attendre jusqu'après la Messe qui ne devoit être dite qu'après huit heures du matin. Mais elle eut une grande douleur de cette parole qui lui étoit échappée, & se croyoit indigne de communier à cause de cela. On fut obligé de lui dire expressément de le faire, pourvû que ses forces le lui permissent. Elle se trouva beaucoup plus mal

cette nuit, fut fort oppressée, & commença aussi à cracher du sang. Elle n'eut point d'égard à cela : elle fit effort pour aller de son pied communier à l'Eglise, & elle en revint de même avec une extrême peine, n'ayant pas voulu dire ce qui lui étoit arrivé à cause qu'il étoit l'heure du silence. Après la Messe elle fit prier notre Mere de lui accorder la permission de recevoir l'Extrême-Onction à l'Eglise. Comme l'on vit qu'elle pouvoit encore vivre quelques jours, on différa au lendemain qu'on la porta à l'Eglise où elle la reçut, & ensuite le saint Viatique dans une disposition qui édifia & consola toute la Communauté.

Son grand amour pour la pénitence.

Notre Mére s'étant apperçûë qu'elle n'avoit point de draps, & qu'elle étoit encore vétuë, lui témoigna en être surprise. Elle répondit qu'*elle avoit ce bonheur, & qu'elle souhaitoit de mourir ainsi.* Il y avoit plusieurs jours qu'on avoit crû pouvoir demander cette dispense pour elle, mais elle avoit répandu tant de larmes qu'on n'avoit osé contrister son zéle davantage : néanmoins notre Mère lui dit qu'elle ne

devoit point en avoir de fcrupule, parcequ'elle recevroit ce foulagement en un tems où elle avoit autre chofe à fouffrir, elle fe rendit auffitôt. Elle témoigna à notre Mére en ce même tems qu'*elle n'avoit qu'un feul regret en quittant la vie, qui étoit de fe voir en l'état de ces Juifs qui mouroient fans enfans, & de n'avoir pas la confolation de laiffer fon voile à quelqu'une qui le portât plus dignement qu'elle n'avoit fait.* Notre Mére lui répondit qu'*elle alloit à Dieu, & que c'étoit à lui qu'il falloit repréfenter cela* : Elle s'en chargea.

Paroles qui ont été exaucées.

Comme on lui demandoit un jour qu'elle avoit communié, fi elle avoit repofé la nuit, elle répondit qu'*elle ne dormoit pas les jours de Communion.* On lui demanda fi c'étoit qu'elle eût peine à paffer la nuit fans boire, elle répondit fans y penfer, qu'*elle avoit trop de quoi s'occuper pour dormir en attendant une telle grace.* Elle eut enfuite regret d'avoir dit cette parole.

Ses difpofitions le jour de fa Communion.

Sur la fin de fa vie, elle ne dormoit point du tout, fi ce n'étoit quelque demie-heure le matin. Le jour de fa mort ayant paffé la nuit comme les

précédentes à prier inceſſamment, elle s'aſſoupit le matin, & elle appella auſſitôt pour demander avec empreſſement de la lumiére : on lui en préſenta. Elle parut ſurpriſe, & regardant dans ſes mains elle dit : » *Je m'imaginois en rê-» vant tenir la Ste. Epine & la trouver » toute trempée du Sang de Jeſus-Christ » qui couloit ſur mes doigts, de ſorte que » la crainte d'en perdre quelques gouttes » m'a fait demander de la lumiére*. Le matin de ce jour 12. Décembre on lui lut quelques Pſeaumes, & ayant rencontré ce ℣. *Hæc dies quam fecit &c*; on lui dit qu'il y avoit apparence qu'elle pouvoit s'appliquer ces paroles & regarder le commencement de ce jour comme celui où elle entreroit dans le jour de l'Eternité : Elle répondit *Amen*, joignant les mains avec un grand ſentiment de joye.

Fait ſingulier.

Elle avoit extrêmement ſouhaité de mourir ſur la cendre, & diſoit qu'elle le demandoit par une vraie néceſſité, à cauſe qu'elle ſe reconnoiſſoit criminelle devant Dieu. Elle fit encore de nouvelles inſtances pour l'obtenir, mais on ne jugea pas à propos de lui

accorder. Elle se soumit par obéissance & n'en parla plus.

Ses sentimens lorsqu'on se recommande à ses priéres.

Elle témoignoit avoir de la peine qu'on se recommandât à ses priéres, & disoit *que cela ne se devoit pas faire à une criminelle.* On lui dit *que nous l'étions tous aussi bien qu'elle, & que voyant qu'elle alloit trouver grace devant Jesus-Christ, qui la traiteroit non comme Juge, mais comme Sauveur, nous lui disions les paroles de Joseph à l'Echanson du Roi d'Egypte,* Memento mei &c, *parceque l'on regardoit moins ses mérites que la grace qui lui seroit accordée.* Elle répondit *qu'on lui faisoit plaisir de l'aider par cette pensée à soulager l'extrême confusion où on la mettoit en lui demandant des priéres.* Elle entroit alors à l'Agonie. Il étoit près de 10. heures du matin : on fit appeller le Confesseur, (Mr. le Tourneux), & la Communauté pour faire des Priéres auprès d'elle ; Elle les écouta avec une attention extraordinaire : on dit ensuite plusieurs Pseaumes : Elle baissa la tête toutes les fois qu'on disoit *Gloria Patri.*

Son agonie.

Aprés onzeheures on alla dire Sexte, croyant que son agonie ne finiroit

pas sitôt. Cependant elle souhaita qu'on lui lût une Priére qui est à la fin des Considérations de la Mort ; & ne pouvant parler pour se faire entendre, elle prit le livre, & tourna elle-même ce qu'elle désiroit qu'on lui lût.

Quand la Priére fut finie, elle dit qu'elle se sentoit plus mal. On rappella le Confesseur & la Communauté pour récommencer les Priéres de l'Agonie, pendant lesquelles elle alla à Dieu, n'ayant perdu la connoissance que quelques momens. Sa mort.

Elle a été la bonne odeur de Jesus-Christ dans la Communauté pendant plus de 8. ans & démi qu'elle a demeuré avec nous. Elle est morte *âgée de 31. ans*, le 12. *Décembre 1681.*

On a omis de remarquer en cette Relation que ma Sœur Marcelline ayant reconnu que quelques - unes de nous appréhendoient la Persécution, elle ne put s'empêcher d'en être surprise : néanmoins elle n'en témoigna rien ; mais ayant eûë quelque tems après occasion d'en faire paroître son sentiment, elle le fit en disant : » *Comment est-il* » *possible qu'une Religieuse puisse désirer*

» *pour elle-même ou pour les autres autre*
» *chose que la souffrance, puisque c'est la*
» *plus grande grace que Dieu fasse en ce*
» *monde à ceux qu'il aime.*



RELATION

De la Mort de Sœur Françoise de sainte Darie, niéce de M. Walon de Beaupuis & sœur de la Sœur Marcelline, morte le 29. Mars 1682.

Gloire à Jesus au S. Sacrement.

Les mémoire des Saints sera éternelle.

L'Ecriture nous avertit que la mémoire du juste doit être éternelle, & le S. Esprit nous a appris lui-même dans les Livres saints de quelle maniére nous la devons conserver, ayant voulu nous y dépeindre les actions des hommes vertueux, afin qu'ils pussent servir d'exemple dans toute la suite des siécles. C'est ce qui nous persuade que nous ne devons pas faire difficulté d'obéir à l'ordre qui nous a été donné de marquer par écrit ce qui nous a

Motifs qui ont engagé à faire cette Relation.

paru de plus édifiant dans la conduite pleine de piété d'une de nos Sœurs que Dieu vient d'appeller à lui, quoiqu'il soit vrai que ce ne soit point notre coutume de faire connoître au monde les graces qu'il plait à Dieu de faire à celles qu'il appelle à son service dans cette maison, & que nous soyons persuadées qu'il est plus utile de nous en édifier nous-mêmes, que de les publier au dehors.

Nous n'avons donc point dessein de rendre cette Relation publique, & nous ne l'écrivons que pour conserver parmi nous le souvenir d'un bon exemple que Dieu nous a donné en la personne de Sœur Françoise de sainte Darie, comme nous avons fait en peu de mots sur ce que nous avions reconnu en ma Sœur Elisabeth de Ste. Marcelline sa sœur aînée dont elle a suivi de près les traces & l'heureuse fin, l'ayant priée la veille de sa mort de l'attirer bientôt aprês elle.

La Sœur de Ste. Darie voyant sa sœur de Ste. Marcelline prête à aller à Dieu, la pria de l'attirer bientôt après elle.

Le Fils de Dieu dans l'Evangile rendant graces à son pere de ce qu'il a caché aux sages & aux prudens les merveilles de sa grace qu'il a voulu

révéler aux petits, nous apprend à nous rejouir avec lui & à le glorifier quand il sanctifie des personnes dans lesquelles il est d'autant plus grand, que sa grace éclate seule en elles : c'est alors que l'esprit de l'homme n'a qu'à se confondre & à s'humilier, au lieu qu'étant naturellement superbe il se plaît à s'admirer soi-même dans ceux où la sagesse & la prudence du siécle ont en quelque sorte travaillé après Dieu qui s'en sert quand il lui plaît, mais qui n'en a jamais besoin, comme il a paru dans les Apôtres & dans plusieurs des Saints, & qu'on le peut encore reconnoître dans la personne dont nous allons parler.

Plus Dieu fait de graces à ceux qui paroissent petits, plus il faut s'en réjouir & le glorifier.

Elle n'étoit point avantagée de ces dons de la nature que les SS. Peres appellent *les dons des réprouvés*, mais elle étoit heureusement enrichie de ceux que l'Apôtre exhorte les fidéles de désirer avec plus d'émulation. Elle avoit une humilité sincére, une foi vive & une charité ardente envers Dieu, & pleine de compassion à l'égard du prochain, dès son enfance elle avoit aimé Dieu, & n'avoit jamais cru qu'il

Qualités de la Sœur de Ste. Dasie dans sa jeunesse.

y eut rien de grand que de le ſervir. Elle avoit une mere fort chrétienne, qui la fit inſtruire & élever aux Urſelines de Beauvais pendant quelques années, & elle la retira auprès d'elle lorſque ſes ſœurs qui étoient au nombre de cinq furent entrées en religion. Il ne ſembloit pas qu'elle dût penſer à les ſuivre, ſe trouvant engagée à ſoulager ſa bonne mere qui étoit âgée, & s'employoit dans les œuvres de piété & au ſervice des pauvres. Cependant Dieu qui l'appelloit à la vie religieuſe; ne voulut pas qu'elle eût égard à ces raiſons que des perſonnes même de piété lui repréſentoient pour la retenir dans le monde. Il lui inſpira de choiſir cette maiſon plûtôt que celle des Urſelines où elle avoit été élevée & qu'elle eſtimoit beaucoup, & où on y avoit de l'affection pour elle, parce qu'elle crut qu'il étoit avantageux aux perſonnes qui ſe conſacrent à Dieu de choiſir une maiſon un peu auſtére & de s'éloigner de leurs proches pour s'en détacher davantage & n'y penſer que devant Dieu. Ce fut dans cette vûe qu'elle vint ici plu-

Elle fut élevée aux Urſelines de Beauvais.

Raiſons qui l'engagent à préférer P. R. aux Urſelines.

ſieurs fois pour demander l'entrée qu'on ne lui put accorder faute de place. Elle perſévera à poſtuler pendant trois ans durant leſquels pluſieurs perſonnes de piété s'efforcerent de lui faire changer de deſſein, mais ce fut inutilement. Enfin M. Hermant lui dit un jour qu'il avoit appris qu'on la pouvoit recevoir, & il lui conſeilla de ne pas perdre l'occaſion. Elle ſuivit ſon avis qu'elle a toujours regardé comme la nouvelle de ſon ſalut, diſant ſouvent avec beaucoup de reconnoiſſance qu'elle conſidéroit M. Hermant comme ſon Ange viſible, & celui qui étoit après Dieu la premiére cauſe de ſon ſalut. Elle entra donc en cette maiſon pleine de ferveur & de bonne volonté le 22. Août 1676.

Elle y entre après avoir poſtulé trois ans, malgré les obſtacles.

On n'eut pas beſoin d'une longue épreuve pour connoître par quel eſprit elle agiſſoit. Sa vertu fut parfaite dès le commencement : elle ſe portoit avec zéle à tout ce qui regarde le ſervice de Dieu, elle cherchoit la pénitence aimoit les mortifications humiliantes & étoit extrêmement docile. Elle fut reçue pour prendre l'habit en Mai 1677.

Zéle qu'elle y apporte pour la pénitence & l'humilité.

Elle prend l'habit

Peu de tems après considérant le choix que Jesus-Christ a fait en venant au monde de la condition la plus basse & la plus laborieuse, elle crut ne s'être point assez humiliée en se faisant Religieuse, & elle désira extrêmement d'être Sœur converse. On examina beaucoup son dessein, & on lui représenta toutes les difficultés qu'elle y pouvoit rencontrer : mais comme rien ne l'en pouvoit détourner, & que son ardeur pour cette condition augmentoit tous les jours, on lui permit de le proposer à ses parens. Ils y eurent beaucoup d'opposition, & sur-tout sa bonne mere qui avoit consenti qu'elle fût Religieuse, ne pouvoit lui voir embrasser cet état. Cependant il n'y eut point moyen de l'en détourner, & il fallut céder à la fermeté de sa résolution. Elle prit donc l'habit de Sœur Converse le 6 Avril 1678. qui étoit le Mercredi saint, ce fut de la main de M. de Sacy qu'elle le reçut. Il lui donna d'excellentes instructions dans une exhortation qu'il lui fit sur la pauvreté, la considérant par rapport à Dieu & par rapport au

Pour être dans un état plus humble & plus laborieux, elle fait tant qu'elle obtient d'être Sœur Converse.

Elle prend l'habit.

Discours que lui fit M de Sacy sur la pauvreté, sur la priére, sur

les besoins de l'Eglise, sur l'humilité.

prochain. Il lui représenta que la priére doit être un des effets de cette pauvreté spirituelle qui forme dans des cœurs un humble gémissement, & qui leur donne un désir ardent & d'autant plus grand de s'approcher de Dieu, qu'ils connoissent davantage leur indigence. Il lui marqua expressément de quelle maniére elle devoit exposer à Dieu dans l'assistance du S. Sacrement tous les besoins de l'Eglise, & lui dit que l'on n'assiste pas bien aux priéres publiques, si lorsqu'on en sort l'on ne rapporte un désir plus grand de retourner à la priére. Il lui fit voir aussi que pour être pauvre à l'égard du prochain, il faut être humble, ne se préférant à qui que ce soit, juger favorablement des actions des autres, supporter leurs défauts, se rejouir de leurs avantages, les estimer plus que soi-même, se croire incapable de toutes sortes d'emplois, n'en point désirer, & se dépouiller néanmoins de la propre volonté pour les accepter quand l'ordre de Dieu & de l'obéissance nous y engage.

Effet que ce discours

Ces instructions furent dans son

cœur comme la semence qui tombe sur la bonne terre & qui rapporte du fruit au centuple. Elle les grava dans son esprit, & les eut continuellement devant les yeux tous les jours de sa vie, n'en ayant passé un seul depuis ce tems là, qu'elle ne se soit efforcée de les accomplir, comme elle-même nous en assura la veille de sa mort ; & qu'il est aisé de le reconnoître ci-après.

produisit dans son cœur.

Aussitôt qu'elle eut achevé la retraite que l'on fait pour se disposer à prendre l'habit, elle entra avec tant de ferveur dans le travail de la condition qu'elle avoit embrassée, que souvent on étoit obligé de la modérer. Elle ne pouvoit souffrir sans peine que les autres la soulageassent en partageant avec elle ce qu'il y avoit de plus bas & de plus fort dans les obéissances où elle étoit, elle tâchoit de les épargner en tout, & de se charger de ce qu'il y avoit de plus pénible & de plus vil. Elle se croyoit d'autant plus obligée qu'elle se voyoit incapable d'apprendre à faire la cuisine ; soit parce qu'elle n'avoit pas eu d'habitude à cet emploi, ou que Dieu la voulut

Elle se livre avec ardeur à tous les travaux & sur-tout les plus bas de son état. Son desir de soulager ses Sœurs en tout. Sa joie quand elle étoit obligée de dépendre des autres faute d'aptitude, pourvû que personne n'en fut gêné. Sa douleur quand elle ne pouvoit soulager ses Sœurs.

humilier par là, cette impuiſſance lui donnoit ſujet de rendre grace à Dieu lorſque cela l'obligeoit de dépendre de celles qui étoient avec elle : & quand il arrivoit que des filles qui n'étoient pas Religieuſes & qui étoient jeunes, réuſſiſſoient à ce qu'elle ne pouvoit faire, elle en avoit une vraie joie, & s'affligeoit ſeulement lorſque cela étoit cauſe qu'elle ne pouvoit ſoulager les Sœurs, craignant extrêmement d'en ſurcharger quelqu'une. Sa bonne volonté étoit ſans bornes pour rendre ſervice à toutes, & elle n'avoit point de plus ſenſible douleur que lorſqu'elle penſoit avoir fait de la peine, faute d'adreſſe ou de capacité, à celles qui étoient avec elle. Cela lui faiſoit répandre beaucoup de larmes & lui donnoit ſujet de craindre, diſoit-elle, qu'elle n'eût pas encore travaillé aſſez à s'humilier, puiſqu'elle ne pouvoit obtenir de Dieu la grace de ſervir & de ſoulager toutes les Sœurs, quoiqu'elle le demanda tous les jours par des priéres qu'elle faiſoit a cette intention. C'étoit pour elle un ſujet de tentation dont elle ſe croyoit quelquefois trou-

blée,

blée, mais cela n'alloit point jusqu'à lui faire perdre la confiance qu'elle avoit en Dieu devant lequel elle ne cessoit de gémir, espérant qu'il auroit enfin pitié de sa bassesse, & qu'il lui feroit connoître ce qu'il demandoit d'elle pour lui plaire & pour accomplir tous les devoirs de la charité. Dieu l'a délivrée de ces peines plus d'un an avant sa mort. Le reméde qu'elle y cherchoit étoit la parole de Dieu, elle venoit quelquefois nous apporter son nouveau Testament, & prier qu'on lui lût quelques-unes des Epitres des Apôtres qu'elle écoutoit à genoux les mains jointes, étant persuadée que le S. Esprit lui parloit : & en effet elle se retiroit ensuite toute consolée. D'autres fois il arrivoit qu'ayant demandé à nous parler, elle ouvroit le livre des maximes de M. de S. Cyran, & elle y trouvoit la résolution de tous ses doutes, de sorte qu'elle nous prioit de ne la point voir, de peur qu'elle n'eût trop de satisfaction à entendre quelque chose de nouveau, parce qu'elle n'osoit prendre plus de consolation que ce qui lui étoit nécessaire

Avec quel respect elle entendoit lire l'Ecriture sainte qui étoit sa consolation dans ses maux.

pour se soutenir dans la voie de Dieu.

Elle fait Profession. Dans quelles circonstances.

Elle fut reçûë pour la Profession au mois d'Avril 1679. & fit ses vœux le 19. deux jours après qu'on nous eût obligées de renvoyer toutes les Professes & les Novices de cette Maison, & qu'on eût fait défense d'en recevoir de nouvelles, elle estima comme elle devoit cette grace que Dieu lui accordoit dans le tems qu'elle étoit refusée à tant d'autres, & elle en a conservé une reconnoissance qui a duré autant que sa vie. Elle avoit eû quelque pensée avant sa Profession de demeurer dans l'état des Postulantes Converses, pour avoir toujours le dernier rang dans la Maison de Dieu. Le désir qu'elle en avoit eû en y entrant croissant tous les jours, Mr. de Sacy qu'elle consulta là-dessus crût lui devoir conseiller de faire Profession, parcequ'elle n'hésitoit pas sur sa vocation, & que le désir qu'elle avoit de s'abaisser la rendoit encore plus digne qu'on lui donnât le rang des Professes. Elle a regardé cette grace comme un sujet d'une plus grande reconnoissance, mais elle ne s'est pas tenuë pour cela dispen-

Son grand amour pour ce qu'il y a de plus bas.

fée de demeurer dans ſon cœur à cette dernière place, ſe mettant en toute façon au-deſſous de toutes les Sœurs. Elle les croyoit non-ſeulement plus capables, mais auſſi plus vertueuſes qu'elle. Ce n'étoit pas néanmoins qu'elle s'aveuglât pour ne pas voir les fautes qu'on pouvoit faire devant elle, mais elle ne s'en ſcandaliſoit point, & ſe ſouvenoit en toutes ces rencontres que notre Mére nous a inſtruites de quelle maniére il faut regarder avec compaſſion les fautes du prochain comme membres d'un même Corps & ſe tenir obligé d'y ſatisfaire, ce qu'elle accompliſſoit fidélement & redoubloit ſa tendreſſe pour celles qui manquoient à ſon égard; & même elle ſe reconnoiſſoit ſenſiblement obligée à quelqu'une, qui à cauſe qu'elle faiſoit des choſes mal proprement & avec peu d'adreſſe, témoignoient quelque ſorte de mépris pour elle, elle s'en réjouïſſoit ſincérement, parce, diſoit-elle, que c'étoit une marque de la miſéricorde de Dieu, qui voyant que tous ſes défauts ne ſuffiſoient pas pour l'humilier, permettoit qu'on les con-

Ses ſentimens quand elle voyoit quelque Sœur faire des fautes.

Sa joie quand on la mépriſoit, & pourquoi.

nûr tels qu'ils étoient, de peur qu'elle ne les oubliât, & ne fut tentée de sortir de sa place. Elle a persévéré jusqu'à la fin dans cette disposition humble & charitable. On ne pouvoit la mépriser autant qu'elle se méprisoit elle-même, & quand elle pensoit qu'on avoit des plaintes à faire d'elle, elle prévenoit pour demander instamment qu'on ne suspendît point son jugement, & qu'on la condamnât sans l'avoir entenduë. Elle avoit de la peine qu'on ne le fit pas, & elle nous disoit sur cela : » vous pouvez croire
» que mes Sœurs qui sont humbles ne
» pensent qu'à s'accuser elles-mêmes :
» sans doute qu'elles ne vous disent pas
» toute la peine que je leur fais : assu-
» rez-vous qu'elles ont toujours rai-
» son, & que c'est moi qui ai tort. Je
» ne comprens pas comment elles ne
» sont pas lasses de moi. Mettez-vous,
» je vous prie, à leur place, & voyez
» ce que c'est d'avoir affaire à une per-
» sonne qui n'a point d'entendement,
» qui fait tout de travers, & qui est
» mal-propre & mal-adroite comme
» je suis. Je vois bien que je n'aurois
» pas la patience d'en souffrir d'une

» autre ce qu'elles ſupportent de moi :
» ainſi n'héſitez pas à me donner le
» tort. «

Quelques puſſent être les perſonnes avec qui elle étoit, elle en avoit toujours bonne opinion. Si elle y remarquoit de la vertu, elle en avoit une joye ſenſible, s'efforçoit de l'imiter, en rendoit graces à Dieu & prenoit ſujet de s'humilier & de ſe condamner elle-même. Si elle voyoit quelque défaut dans les perſonnes, elle remarquoit en même tems le bien qui y pouvoit être, & eſperoit toujours qu'elle ſe corrigeroit, comme elle le demandoit à Dieu de tout ſon cœur.

Elle penſoit bien de tout le monde.

Elle ne voit de défaut dans perſonne qu'elle n'y voye auſſi le bien qui y eſt, & eſpére tout de la grace pour ces perſonnes.

Toutes celles qui ont été avec elle en obéiſſance, rendent témoignage qu'elles ne lui ont jamais entendu dire de paroles d'entretien ou de curioſité, & qu'elle ne rapportoit point des choſes inutiles qu'elle pouvoit voir ou entendre : mais comme elle n'avoit pas de facilité à s'exprimer, il arrivoit ſouvent que pour ſe faire entendre, elle diſoit beaucoup de paroles ſuperfluës. Je l'avertis une fois aſſez bruſquement que je l'avois entenduë

On ne lui a jamais ouï dire des choſes curieuſes ou inutiles.

en dire plusieurs pour n'avoir pas compris ce qu'on lui avoit dit. Elle me répondit de la meilleure maniére du monde : » Vous voyez, ma Sœur, de » quoi je suis capable. Imaginez-vous » que voilà ce que je fais en toute oc- » casion : je comprens tout de travers, » & je dis un grand nombre de paroles » inutiles dont je ne sçaurois assez » m'humilier : j'aurois souvent besoin » qu'on me fit taire.

Elle étoit infatigable au travail.

Elle étoit infatigable dans le travail, & elle s'y contraignoit quand elle demeuroit malade jusqu'à ce que d'autres s'en apperçussent malgré elle. Alors elle se laissoit conduire & se soumettoit à ce qu'on jugeoit à propos de lui faire avec autant d'indifférence que si son corps avoit été à une autre. Elle ne demandoit jamais aucun soulagement, & acceptoit avec douleur ceux qu'elle étoit obligée de prendre. En toutes ses maladies qui étoient fréquentes, & sur-tout en la derniére, elle a observé, autant qu'elle a pû, de ne parler de ce qu'elle souffroit qu'à la personne qui avoit soin d'elle ; & quand d'autres lui demandoient de ses

Ses dispositions étant malade.

nouvelles, elle répondoit avec douleur que nous en pouvions mieux juger qu'elle qui ne se connoissoit point aux malades. Elle en usoit ainsi par la crainte de se trop écouter dans ses maux ou de les exagérer, & elle nous avoit priée de prendre garde si elle ne se plaignoit point trop, & si elle ne faisoit point ses maux plus grands qu'ils n'étoient. Mais il faut avoüer qu'elle en étoit bien éloignée, puisqu'elle ne faisoit pas même connoître tout ce qu'elle souffroit. Je m'apperçûs quelques semaines avant sa mort qu'elle avoit peine à avaler, & je voulus voir dans sa gorge qu'elle en étoit la cause. Je trouvai qu'elle y avoit beaucoup d'inflammation, & que la luette étoit fort relâchée. Je fus surprise qu'elle n'en eût rien dit, & lui demandai depuis quand elle souffroit cela. Elle me répondit qu'il y avoit plus de 15. jours, mais qu'elle n'avoit pas crû être obligée de le dire, parceque cela étoit indifférent pour une personne qui va mourir, & que d'ailleurs on avoit tant d'application à soulager tous ses maux, qu'il falloit bien qu'elle cher-

Jusqu'à quel point elle dissimula ses maux & ses douleurs.

chât à gagner quelque chose de peur de n'avoir rien à offrir à Dieu. En ce tems-là l'ardeur de la fiévre la desséchoit de telle sorte qu'en peu de jours elle devint comme un squelet : les os lui percérent la peau, & elle souffroit beaucoup d'être écorchée & de ne pouvoir se coucher autrement que sur le dos. Elle en avertit : & comme on se mit aussitôt en devoir de la soulager en lui donnant de petits oreillers, elle en eut de la confusion & dit qu'elle ne s'attendoit pas à cela, que les pauvres n'avoient pas de telles commodités : qu'on la traitoit comme foible en les lui accordant, mais que si on vouloit bien n'y avoir point d'égard, elle espéroit que Dieu lui donneroit la force de porter ce qu'elle auroit à souffrir, qu'elle en avoit parlé pour ne s'y pas exposer par elle-même, de crainte de manquer à l'obéissance qu'elle avoit tant de fois éprouvé être la bénédiction de toutes sortes de maux.

Triste etat où la réduit sa maladie. Son grand attrait pour les souffrances.

Je m'apperçus une fois qu'on lui présentoit une chose que je crus qui la pouvoit incommoder : je lui demandai

pourquoi elle ne l'avoit pas dit. Elle me répondit que toutes les fois qu'elle étoit malade, elle se faisoit une loi de recevoir humblement tout ce qu'on lui présentoit, & de ne regarder jamais ce qui la pouvoit accommoder, de peur d'obliger les Sœurs qui la servoient de dépendre de ses commodités, & que pour cela elle tâchoit de n'écouter jamais ses inclinations & ses répugnances, & de se les dissimuler à elle-même. Elle menageoit dans la maladie & dans la santé toutes les occasions qu'elle pouvoit avoir de souffrir, & elle n'avoit jamais de plus grande consolation que lorsque Dieu lui donnoit moyen d'amasser ce bouquet de Mirrhe dans lequel elle mettoit toutes ses délices.

Son amour pour la pénitence & la mortification alloient à l'excès, & on étoit obligé d'y veiller de près, tant elle étoit ingénieuse à se mortifier : il falloit l'en reprendre & lui faire connoître qu'elle manqueroit à l'obéissance, si elle ne réprimoit son zéle.

Le désir qu'elle avoit pour la vie éternelle lui faisoit regarder le Ciel

Son grand désir pour le Ciel.

comme sa seule patrie vers laquelle elle soupiroit continuellement : elle n'en vouloit plus reconnoître d'autre, & elle avoit tâché en entrant en religion d'oublier tous ses parens, ne voulant plus, disoit-elle, s'en souvenir que devant Dieu : ce qu'elle a pratiqué si fidélement qu'elle n'en demandoit jamais de nouvelles, non pas même de ma Sœur *Marcelline* quand elle étoit malade, & elle a témoigné en une rencontre avoir de la peine de ce qu'une Sœur qui avoit eu permission de lui parler, lui avoit dit quelque chose de sa famille : elle en eut de la peine, de crainte que cela ne l'engageât à y penser : car elle se déffioit de sa foiblesse sur ce point, n'ayant pas fait ce renoncement sans faire effort sur la nature.

Son grand détachement de tout même de ses parens.

Si un grand homme de l'ancienne Loi demanda à Dieu que pour preuve qu'il étoit avec lui, la toison qu'il exposeroit à la rosée en fut seule trempée lorsque toute la terre demeureroit seche, & qu'au contraire la même toison demeurât seche lorsque toute la terre seroit mouillée, on peut dire

qu'on reconnoiſſoit la puiſſance de la grace en ma Sœur *Darie*, en ce qu'elle demeuroit comme inſenſible & n'avoit point de larmes pour les ſujets qui en font répandre par toute la terre : & au contraire on en voyoit couler de ſes yeux en abondance quand elle ſçavoit que les ames étoient en quelque péril d'offenſer Dieu. C'étoit alors ſeulement qu'on pouvoit voir qu'elle aimoit ſes proches : car ſi elle apprenoit qu'ils fuſſent expoſés à quelque tentation, elle en étoit outrée de douleur, on la trouvoit baignée de ſes larmes, & il n'y avoit rien qu'elle ne s'efforçat de faire & de ſouffrir pour leur obtenir miſéricorde & gémir pour eux ſans conſolation. Elle apprit la mort de ſa mere pendant la deuxiéme année de ſon Noviciat ſans donner la moindre marque de douleur. On crût d'abord qu'elle étoit ſaiſie & ne pouvoit pleurer, mais quand on penſa à la conſoler, elle dit que » la mort » des Chrétiens n'eſt pas un ſujet de » douleur, lorſqu'ils ont pratiqué aſ- » ſez de bonnes œuvres pour avoir » lieu d'eſpérer que Dieu leur a fait

Sa douleur quand elle ſçavoit que quelqu'un fût dans le peril d'offenſer Dieu

» miséricorde, & que sa bonne mere » étant de ce nombre, elle étoit moins » touchée de sa perte, qu'elle n'avoit » d'appréhension de n'être pas assez » pure pour lui aider à acquiter ce » qu'elle pouvoit avoir de dettes en » l'autre monde. « Elle ne fut pas plus touchée de la mort de son grand-pere de qui elle avoit reçu beaucoup de marques de tendresse : & lorsqu'au commencement de la derniére maladie de ma Sœur *Marcelline*, on lui apprit la mort d'une de ses sœurs Religieuse aux Urselines de Beauvais, elle dit que » c'étoit la meilleure nouvelle » qu'on lui pût apprendre, parce qu'el» le espéroit que notre Sœur Marcel» line la suivroit bientôt, & que son » rang viendroit après. «

Quand cela arriva comme elle le souhaitoit, elle en eut encore plus de joie. Le jour de la mort de cette sœur avec qui elle avoit eu tant d'union, lui parut une grande Fête : son agonie ne fut point pour elle un objet de douleur. La piété avec laquelle elle y assistoit, donna de l'édification à toutes celles qui la virent. Sa joie paroissoit

sur son visage, & elle en étoit si transportée, qu'un quart d'heure après que sa sœur eut rendu l'esprit, elle vint demander si, pour la combler, » on ne lui accorderoit pas la permis- » sion d'aller baiser les pieds de toutes » les Sœurs au Réfectoire, & de jeû- » ner au pain & à l'eau. « On lui refusa, comme l'on avoit coutume de faire, la plus part des choses de cette nature qu'elle demandoit très-souvent. Elle en fut mortifiée, & dit qu'elle avoit espéré qu'on ajouteroit cette faveur à la joie de la Fête, pour signe d'actions de graces & de reconnoissances.

Il seroit difficile de marquer l'ardeur de l'amour qu'elle a eu pour Dieu. On en voyoit les effets par la piété avec laquelle elle s'attachoit à toutes les choses qui regardent son service, & la charité pleine de tendresse & de compassion qu'elle avoit pour le prochain. On peut dire que, quoiqu'elle n'eut point la conduite des ames, & qu'elle fut dans un état beaucoup inférieur à celui du grand Apôtre, elle se tenoit néanmoins aussi bien que lui

Son amour pour Dieu, pour le prochain.

Pour l'Eglise. Delà ses priéres ferventes & continuelles.

chargée du soin de toutes les Eglises : elle en sentoit toutes les nécessités ; & les ayant gravées dans son cœur, elle les exposoit à Dieu toutes les fois qu'elle alloit à la priére : mais cela ne suffisoit pas pour contenter son zéle qui lui faisoit désirer de rendre sa priére continuelle. Dans les commencemens qu'elle eut embrassé l'état de Sœur Converse, elle la prolongeoit quelquefois après avoir entendu la Messe ou lorsqu'elle alloit à l'Eglise : mais les Sœurs avec qui elle étoit en obéissance s'en plaignirent, parce que cela les surchargeoit. Elle n'osa donc plus le faire, quoiqu'elle eut bien de la peine à s'en empêcher, ne pouvant, à ce qu'elle disoit, accorder l'obligation de prier toujours & les exhortations que l'on nous faisoit souvent d'accomplir ce précepte de l'Evangile, avec la satisfaction qu'elle désiroit de donner à celles qui trouvoient à redire qu'elle demeurât plus de tems à l'Eglise. Ce n'étoit pas pour elle seule qu'elle souhaitoit ce saint loisir, elle avoit encore plus de joie quand les autres le pouvoient prendre, & elle

vouloit bien qu'elles lui fussent préférées en cela, ce qui paroissoit en toutes rencontres. Mais il arriva entre autres qu'y ayant des malades la semaine sainte, elle vint s'offrir pour les garder pendant le service. On lui dit qu'il y avoit des infirmiéres qui devoient s'y tenir plûtôt qu'elle qui n'étoit pas alors en cette obéissance. Elle répondit qu'elle demandoit à sacrifier la joie qu'elle auroit d'y assister, parce qu'elle croyoit qu'un autre le feroit plus dignement qu'elle qui pourroit peut-être avoir part à son mérite en leur cédant cette consolation. La charité qu'elle pratiquoit en cela étoit d'autant plus grande, qu'il n'y avoit rien de pareil à la joie qu'elle ressentoit quand elle assistoit à l'Office, surtout les grandes Fêtes qu'elle célébroit avec une piété extraordinaire, s'y préparant plusieurs jours auparavant.

Comment elle célébroit les Fêtes en s'y préparant plusieurs jours auparavant.

Peu de tems après avoir fait profession, elle eut une longue maladie pendant laquelle elle contenta le désir qu'elle avoit de prier, ne faisant autre chose, même lorsqu'elle avoit la fié-

vre très-forte. Néanmoins le plaisir qu'elle trouva à prier, ne la dégoûta point du travail qu'elle avoit embrassé en choisissant sa vocation : mais en même tems qu'elle avoit de l'empressement d'y rentrer, & qu'elle le demandoit dans sa convalescence, sans attendre que ses forces fussent réparées, elle cherchoit des moyens de prier continuellement dans le travail même. Pour cela elle s'avisa de dresser de petits mémoires où elle marquoit les pensées qu'elle vouloit avoir dans son occupation, & les sujets pour lesquels elle vouloit prier. On crut qu'il n'étoit pas à propos qu'elle s'en servît, parce que cela pourroit beaucoup la détourner : & comme ces expressions n'étoient pas même conformes à ses pensées, on lui ordonna de brûler tout ce qu'elle avoit écrit. Quoiqu'elle n'hésita pas d'obéir à cet ordre, ce sacrifice lui coûta des larmes & elle eut bien du regret à ces petits mémoires. Mais Dieu vouloit la disposer par le renoncement de son propre esprit à devenir plus capable de recevoir les impressions de celui qui est appellé dans

Moyens dont elle se sert pour prier toujours en tout tems & même pendant son travail.

l'Ecriture *l'esprit de priére*, & qui forme seul dans les ames des gémissemens dignes d'être exaucés. Son désir pour la priére n'en devint que plus ardent, & l'attention qu'elle y avoit plus grande. Elle substitua à ces petits mémoires le son de toutes les cloches. Chaque observance pour laquelle on appelloit les Sœurs lui étoit un avertissement pour élever son cœur vers Dieu. Lorsque l'Office sonnoit elle se joignoit en esprit avec celles qui l'alloient chanter. Elle disoit quelquefois le *Confiteor*, avouant humblement devant Dieu qu'elle se reconnoissoit indigne d'y assister. Elle rendoit graces pour celles qui s'en acquitoient le mieux, & prioit pour d'autres qui pouvoient y manquer de ferveur, & en demandoit pardon pour elles. Elle ne manquoit pas toutes les nuits d'entendre sonner Matines, & considérant que les Sœurs interrompoient leur sommeil pendant qu'elle demeuroit au lit, elle s'humilioit, quoique souvent elle dormit moins que plusieurs, afin de travailler davantage : mais elle comptoit pour rien ce qu'elle faisoit.

La nuit elle ne manquoit pas de se reveiller pour adorer le Mystére de l'Incarnation.

& elle demandoit à Dieu de participer au mérite de celles qui chantoient ſes louanges. Outre cela elle ne manquoit pas de s'éveiller à minuit, & d'adorer le Myſtére de l'Incarnation auquel elle avoit une dévotion particuliére, en diſant pour ce ſujet le *Gloria in excelſis.* On lui avoit conſeillé cette pratique dans ſon enfance lorſqu'elle étoit aux Urſelines de Beauvais, & elle l'a continuée juſqu'au jour de ſa mort, & nous a aſſuré que ſon Ange Gardien l'avoit toujours éveillée préciſément à cette heure.

Ses ſentimens en allant au Réfectoire.

Quand on alloit au Réfectoire, elle s'humilioit de ce qu'elle penſoit faire cette action humainement, &, pour uſer de ſon terme, *brutalement.* Elle en demandoit pardon à Dieu, & le loüoit pour celles qu'elle ſuppoſoit être bien mortifiées & ne penſer pas tant à nourrir leurs corps qu'à ſoutenir leurs ames par la Parole de Dieu. Elle prioit auſſi pour celles qui n'auroient pas aſſez de mortification pour n'y point ſentir de plaiſir. Les Aſſemblées de la Communauté lui repréſentoient celle des Bienheureux dans le Ciel : elle y diſoit

souvent le Pseaume 132. *Ecce quàm bonum & quàm jucundum habitare fratres in unum*, & y étoit ravie de joye.

Elle avoit une dévotion particuliére pour toutes les personnes que Dieu a sanctifiées dans cette Maison, & les invoquoit souvent. Elle n'alloit jamais à l'Eglise, qu'elle ne demandât à Dieu la grace de prier dans le même esprit que M. *de St. Cyran*, la Mére *Angélique*, & la Mére *Agnez* l'avoient fait. Quand elle se couchoit, elle demandoit à Dieu la grace de persévérer dans l'esprit de pénitence & de retraite, comme M. *le Maître* & la Mére *Marie des Anges* nous en ont laissé l'exemple : & avant que de manger, elle prioit pour obtenir d'être aussi mortifiée que l'avoit éte M. *Singlin*.

Elle avoit une dévotion particuliérepour ceux que Dieu a sanctifié à P. R.

Quoique les heures de l'Office soient toutes partagées, & qu'ainsi c'est prier souvent que de le faire quand on sonne l'Office, ou quand la Communauté s'assemble pour d'autres Exercices, cela ne suffisoit pas pour contenter son désir, elle prenoit encore l'horloge pour un signal qui la ranimoit à ce saint Exercice d'où elle tiroit tant de

Les exercices de priéres qu'elle faisoit à chaque heure.

force contre ses ennemis. Il n'y avoit point d'heure où elle n'exposât à Dieu quelques-unes des nécessitez publiques qu'elle avoit écrites sur un papier en ces termes : » Je prierai à telle heure » pour notre St. Pére le Pape, tous » les Prélats de l'Eglise, Monseigneur » l'Archevêque, tous les Ecclésiasti- » ques, pour demander de bons Minis- » tres, pour l'Eglise, pour le Roi, » tous les Princes Chrétiens, les Su- » périeurs & Supérieures, les Com- » munautés Religieuses, ceux qui en- » trent en Religion, afin qu'ils com- » mandent bien selon la Loi de Dieu; » les persécutés, les affligés, les ma- » lades, les agonizans, les morts, les » abus qui se commettent dans l'Eglise, » les pauvres, les ignorans, ceux qui » ont des enfans, afin qu'ils les fassent » instruire, les enfans, afin qu'ils pro- » fitent de l'éducation; l'union des » ménages, la conversion des pécheurs » & le retour des Juifs. « Elle offroit à Dieu son travail pendant l'espace d'une heure pour ceux qu'elle lui avoit recommandés en l'entendant sonner : outre cela elle prioit pour deux de nos

Elle prie pour tous les Etats de l'Eglise & de l'Etat.

amis, de nos bienfaiteurs ou de ceux qu'on avoit recommandés aux priéres. Sa maniére étoit de les appeller en esprit, les nommant par leurs noms, *N. & N. Venite adoremus* : puis elle disoit trois ℣℣. du Ps. *Venite exultemus*, auquel elle avoit une dévotion particuliére, se souvenant que notre Mére nous en avoit expliqué quelque chose au commencement de son 1er. Triennal, & ayant expérimenté depuis qu'il est très-propre à attendrir le cœur : » ce » qui est, disoit-elle, bien nécessaire, » parce que le cœur s'endurcit faci- » lement, & qu'il est bon de s'accoûtu- » mer à recourir à Dieu, & à le re- » garder comme son Seigneur & son » Dieu. Elle ajoutoit *Pater*, *Ave*, *Credo*, & quelques ℣℣. des Pseaumes ou des Hymnes traduites dans les Heures, qu'elle choisissoit avec discernement, les diversifiant fort à propos selon le besoin des personnes pour qui elle prioit. Il y avoit aussi deux Saints qu'elle invoquoit à chaque heure, & qu'elle avoit suppliés de recommander à Dieu les mêmes personnes pour qui elle offroit son travail & ses priéres ;

Elle invoque deux Saints à chaque heure.

& elle avoit cette confiance que si quelque occupation l'empêchoit de prier aussi-tôt que l'heure sonneroit, ils y suppléroient en l'attendant.

Comment elle honore tous les Mystéres.

De plus il n'y avoit point d'heure où elle n'honorât quelques-uns des mystères, ayant pour tous une dévotion particuliére, & croyant que c'est une ingratitude de ne les pas méditer souvent pour y reconnoître l'amour infinique J. C. nous a porté, & s'exciter à l'aimer de plus en plus.

De cette sorte elle n'interrompoit point sa priére, & elle ne cessoit point de travailler, ne cherchant point de repos sur la terre, & attendant celui que St. Esprit même donne aux Saints en leur commandant de se reposer de leurs travaux. Elle se hâtoit dans sa course, & désiroit de sortir de ce monde, craignant de perdre les graces qu'elle avoit reçûës. Sans cela elle disoit qu'elle eût désiré de vivre plus longtems pour faire pénitence & pour souffrir.

Pourquoi elle désire sortir de ce monde.

Elle tombe malade.

Dieu qui exauce les humbles, ne différa point d'accomplir les désirs de son cœur. Il lui envoya une maladie

ſemblable à celle de ma Sœur *Marcelline*, qui commença environ trois ſemaines avant ſa mort. Comme elle s'en ſentit attaquée, elle crût avoir par-là un gage de la miſéricorde de Dieu, & elle pria ſa Sœur de l'attirer bien-tôt après elle. Mais elle ne penſa point à recevoir de ſoulagement, & elle étoit au contraire ingénieuſe à cacher le mal qu'elle ſouffroit, parcequ'elle déſiroit de mourir en travaillant & en rendant ſervice aux Sœurs pour témoigner à Dieu qu'elle les aimoit toutes, & qu'elle auroit déſiré de donner ſa vie pour elles.

Ses diſpoſitions & ſes occupations dans ſa maladie.

On s'en apperçût, lorſque ſon mal étoit déja ſi conſidérable, qu'elle avoit la fiévre tous les jours, & que ſa douleur de poitrine étoit ſi grande, qu'elle étoit prête de ſuccomber lorſqu'elle portoit la moindre choſe, comme elle l'a avoüé, & nous a dit qu'elle invoquoit à chaque fois ſon Ange Gardien, afin qu'il l'aidât à ſecourir les autres, & qu'elle pût mourir en les aſſiſtant : ce qu'elle faiſoit en effet avec tant de bonté & de bonne volonté, que cela empêchoit

qu'on ne reconnût la peine qu'elle y avoit.

Ce fût environ à Noël de l'an 1681. qu'on l'obligea par obéïssance à découvrir tout le mal qu'elle souffroit, & après les Fêtes on la mit entre les mains du Médecin, qui ordonna qu'on la mit en régime de malade, & qu'on lui fit prendre du boüillon à la viande, parce que la fiévre ne la quittoit guéres. Elle eut de la peine à sortir du travail & à rompre l'abstinence : elle se consola de l'un par l'aversion naturelle qu'elle avoit pour la nourriture qui lui étoit ordonnée ; & de l'autre en pensant qu'il lui seroit utile de rentrer dans le silence du Noviciat, pour s'appliquer sérieusement à elle-même & se préparer à la mort. Elle demanda d'être en retraite, & elle étoit si recueillie, qu'elle ne prenoit part à quoi que ce fût : elle ne s'y tenoit pas dans l'oisiveté : elle travailloit assiduement & avec diligence pour faire des habits, & ne discontinuoit pas même dans le tems qu'elle avoit plus de fiévre, quoiqu'elle se sentit alors pressée d'une douleur d'épaule qui la faisoit beaucoup

beaucoup souffrir. Elle parut se mieux porter au commencement du Carême, sa fiévre & sa toux étant considérablement diminuées. Cependant on ne crût pas lui devoir permettre d'en observer l'abstinence ni le jeûne : ce qui l'affligea, parcequ'elle souhaitoit de faire quelque chose pour l'Eglise en ce saint tems. Voyant qu'on ne lui permettoit rien, elle offrit sa vie à Dieu pour lui obtenir la paix : elle demanda sur-tout que la signature fût abolie, & qu'on ne tendit plus ce piége aux ames que Dieu appelle à le servir.

Elle offre sa vie à Dieu pour l'Eglise, afin que Dieu lui donnât sa paix en retirant le Formulaire qu'elle appelloit un piége pour surprendre les ames.

J'eus le premier Samedi d'après les Cendres un assez long entretien avec elle, & je fus extrêmement édifiée & consolée de l'état de son ame qu'elle me découvrit avec une grande simplicité. Ce fut là que j'appris de quelle maniére elle prioit à toute heure : encore ne me dit-elle pas les priéres qu'elle faisoit. Mais sur ce que je lui demandois si elle n'auroit pas besoin de quelque entretien pendant ce tems où nous ne faisions point de conférence, elle me répondit que depuis près de quatre ans qu'elle avoit appris

à prier, elle ne s'étoit jamais ennuyéé dans ses maladies, quoiqu'elle n'eût point de conversation. Elle me dit dans la suite qu'elle avoit songé la nuit qu'elle étoit à l'extrèmité, & que M. *de Sacy* lui venoit administrer les SS. Sacremens, mais qu'elle ne l'avoit vû qu'en passant : d'où elle concluoit que nous joüirions de ce bonheur après elle. A quoi elle ajoutoit que M. *Arnauld* y étoit aussi, & qu'elle ne l'avoit point reconnu parce qu'il avoit le visage plus plein; & que ne le voyant que de loin, elle avoit pensé que c'étoit feu M. *Maslé* : que pour ce qui étoit de M. *de Sacy*, elle l'avoit vû bien certainement, & que cela lui donnoit de la confiance pour croire que Dieu lui accorderoit peut-être cette consolation. Je lui dis que selon toute apparence cela ne pouvoit point arriver, sur-tout si elle mouroit à la fin du Carême. Elle répondit qu'elle espéroit de la bonté de Dieu qu'il ne rejetteroit pas son sacrifice, & qu'elle ne vivroit pas davantage. Je lui dis qu'elle ne parlât donc plus de son songe, parce qu'aussi-

Un songe qu'elle a, lui donne un pressentiment qu'elle seroit administrée par M. de Sacy: ce qui étoit contre toute apparence.

bien il n'y falloit point croire. Elle me répliqua contre sa coûtume & me dit : » Mais je l'ai vû, & cela a fait im» pression sur mon esprit. « Je l'en détournai & crûs cela impossible jusqu'au jour que je l'ai vû de mes yeux.

A la fin de la premiére semaine de Carême la fiévre la reprit, & elle l'eût si forte la veille de St. Thomas (d'Aquin) qu'elle ne pût descendre le lendemain pour aller communier à la Messe. Elle crût qu'elle alloit mourir, & elle demanda avec instance, & même avec larmes, si elle ne pourroit point espérer de voir M. *Le Tourneux*, étant persuadée après l'expérience qu'elle avoit de sa charité, qu'il ne refuseroit pas de lui venir administrer les SS. Sacremens un des jours de la semaine qu'il ne prêchoit pas. Je lui répondis par l'ordre de notre Mére » qu'elle n'avoit qu'à se confier » en Dieu & lui exposer son désir en » disant ces paroles du *Pater*, » *Panem nostrum quotidianum*, *&c.* elle n'en parla plus alors, mais après quatre jours elle réïtera la même demande, & je ne pus lui faire une autre répon-

Elle se trouve plus mal.

se, parce que Mlle. *de Vertus* qui étoit extrêmement malade, sollicitoit depuis peu de jours pour obtenir du Roi & de M. l'Archevêque la permission que M. *de Sacy* lui vint administrer les saints Sacremens ; & le peu d'apparence qu'il y avoit de l'obtenir, obligeoit de tenir la chose secrete. Mais peut-être que les priéres de ma Sœur *Darie* avoient plus de force que tous les moyens qu'on employoit pour obtenir cette grace qui fut accordée à Mlle. *de Vertus*, & dont elle eut une si bonne part, M. *de Sacy* ayant bien voulu demander à M. l'Archevêque la permission de l'assister aussi pendant le peu de jours qu'il seroit ici. Quand on lui apprit cette nouvelle, elle en fut transportée de joie, & n'y répondit que par les paroles du Cantique de la Ste. Vierge, *Magnificat*, qu'elle recita tout entier. Il arriva ici le Mercredi 4 Mars, & l'ayant confessée & lui ayant donné les Indulgences du *Jubilé*, il lui administra l'Extrême-Onction & le Viatique le Samedi 7. du même mois. On la porta à l'Eglise pour ce sujet : elle fut si pénétrée de

M. *de Sacy* vient à P. R. pour Mlle de Vertus.

La joie de la Sœur Darie à cette nouvelle. Il lui administre les Sacremens : ce qui la comble de joie.

joie pendant cette cérémonie, qu'elle ne pensoit plus si elle étoit malade : elle se regardoit déja comme à l'entrée de l'éternité, & elle ne pouvoit plus penser qu'à l'espérance qu'elle avoit d'y être heureusement reçue, se voyant présentée par de telles mains. Son attention fut si grande à écouter l'exhortation que M. de Sacy lui fit, qui dura près d'une heure, qu'elle suoit à grosses goutes. Néanmoins elle ne fut pas plus mal ensuite. Elle auroit beaucoup souhaité de mourir pendant que M. *de Sacy* y étoit : ce qui ne dura que quatre jours; mais elle n'osa le demander à Dieu, de peur de se satisfaire trop elle-même en cela. Sur quoi elle me dit : Je ne vois pas de né-
» cessité que M. *de Sacy* m'enterre,
» quoique je le désire : mais pour ce
» qui est de m'administrer les Sacre-
» mens, j'avois besoin de lui, ou au
» moins de quelqu'un qui fût agréa-
» ble à Dieu, & qui eût les mains pu-
» res pour offrir mon sacrifice. Je m'é-
» tois offerte pour l'Eglise, & pour
» demander l'abolition de la signature
» que je regarde comme un des plus

Elle regarde la signature com-

me un des plus grands maux qui soient dans l'Eglise.

» grands maux qui soit dans l'Eglise : » jugez vous-même si je pouvois être » sacrifiée par les mains d'un Ecclé- » siastique qui a signé. (Elle ne sca- » voit pas que M. Lhermite ne l'a point » fait.) C'étoit pour cela, continua- » t-elle, que je demandois M. *le Tour-* » *neux* avec tant d'instance : mais Dieu » m'a donné plus que je n'osois de-

Sa reconnoissance envers Dieu de ce qu'il lui avoit envoyé M. *de Sacy* pour consommer entre ses mains le sacrifice qu'elle avoit commencé par son *ministére*.

» mander : car M. *de Sacy* est la per- » sonne du monde pour qui j'ai plus » d'estime & de confiance : c'est lui » qui m'a consacré la premiére fois, » & je regarde comme une miséricor- » de de Dieu toute singuliére, qu'il » vienne miraculeusement consommer » mon sacrifice & suppléer à ce qui me » manque. Après cela il ne m'impor- » te plus qui ce soit qui jette mon » corps dans la terre ; mon holocauste » étant offert par des mains si saintes, » j'ai tout sujet d'espérer que Dieu l'au- » ra eu agréable.

M. le Tourneux vient à P.R. pour la voir.

Huit jours après le départ de M. *de Sacy*, M. *le Tourneux* vint faire un petit voyage dont elle reçut encore beaucoup de consolation, & elle dit que » jamais elle n'avoit trouvé tant d'on-

» ction dans la parole de Dieu qu'en
» ce qu'il lui avoit dit.

Le Dimanche de la Passion 15. Mars elle souhaita que l'on assemblât les Sœurs du Noviciat dans l'infirmerie où elle étoit, & pria qu'on leur fit des excuses pour elle de tous les sujets de scandale & de peine qu'elle leur avoit pû donner. Elle nous pria de ne la point épargner en cette occasion, & de marquer expressément tout ce qui la pouvoit humilier. Elle écouta ce qu'on dit de sa part, ayant les mains jointes & avec un air si humilié, que son geste parloit efficacement, en sorte qu'il n'y en eut pas une qui n'en fut touchée & humiliée. Ensuite elle pria que l'on dit à toutes les Sœurs qu'elle avoit le
» cœur rempli de tendresse & d'affec-
» tion pour elles : que s'il y en avoit
» quelqu'une qui voulût lui donner des
» commissions pour l'autre monde, elle
» les accepteroit volontiers, mais
» qu'afin de ne se plus distraire à é-
» couter celles qui auroient permission
» de lui demander des priéres, elle
» les supplioit de mettre aux pieds de
» la Croix tout ce qu'elles auroient à

Ce qu'elle dit aux Srs. du Noviciat.

» lui dire ; qu'elle tâchoit d'y être in-
» cessamment en esprit, & qu'elle pro-
» mettoit de se charger de toutes les
» choses qu'on souhaitoit qu'elle de-
» mandât à Dieu.

Elle nous répéta ce qu'elle avoit témoigné à notre Mere, » qu'on la pou-
» voit offrir pour ce que l'on souhai-
» teroit, sans qu'il fût besoin de lui
» en parler ; qu'elle sçavoit bien que
» dans les Communautés & même
» dans un grand Noviciat, il pouvoit
» y avoir des besoins dont il n'étoit
» pas à propos d'entretenir les parti-
» culiéres, mais qu'aussi n'avoit-elle
» pas affaire d'en être informée : que
» c'est au Sacrificateur & non à la
» Victime à sçavoir pour quel sujet on
» offre ; qu'ainsi il n'y avoit qu'à faire
» d'elle tout ce qu'on voudroit, qu'el-
» le étoit entre les mains de notre Me-
» re pour tout ce qu'il lui plairoit.

Elle n'est occupée que de la priére.

Depuis qu'elle fut assistée, c'est-à-dire, quatre semaines avant sa mort, elle ne fit plus que prier. A quelque heure qu'on approchât d'elle, on la trouvoit les mains jointes & les yeux sur un Crucifix : elle ne parloit que de

Dieu & de ce qui la pouvoit unir à lui. Dès ce tems là elle pria ma Sœur *Ste. Clétique* de l'inſtruire comme ſi elle lui apprenoit de nouveau ſon Catéchiſme. A quoi ayant répondu qu'elle ne pouvoit manquer d'inſtruction de la maniére qu'elle avoit été élèvée, elle répartit qu'elle avoit toujours eu l'eſprit ſtupide pour comprendre tout ce qu'on lui avoit dit, & que comme elle alloit à Dieu, elle déſiroit le connoître davantage. On ſatisfit ſon déſir, & elle écoutoit avec joie tout ce qu'on lui diſoit, faiſant pluſieurs queſtions ſur les myſtéres même peu de jours avant ſa mort. Elle n'avoit de joie qu'à entendre parler de Dieu. Dans quelque peine qu'elle fut, la vérité charmoit toujours tous ſes ennuis. Cela ſe voyoit ſouvent dans ſes redoublemens qui étoient très-violents, & dans leſquels Dieu permettoit quelquefois qu'elle ſentit le poids de ſa Croix. Elle y ſouffroit extraordinairement par la grandeur de l'oppreſſion & le mal d'épaule qui la preſſoit très-fort. Elle appréhendoit quelquefois dans ſes angoiſſes de manquer de pa-

Elle déſire qu'on lui parle de Dieu, & dit qu'elle en a beſoin plus que jamais étant ſur le point de paroître devant lui.

Sa joie dans cet entretien.

tience, si le mal devenoit plus grand ; & elle s'affligeoit de ce que son esprit en étoit comme abbatu, mais dans cet état si pénible il n'y avoit qu'à lui dire que Dieu qui l'affligeoit étoit lui-même son pere, qu'elle étoit dans son sein, quil ne permettroit pas qu'elle fût tentée au-dessus de ses forces, qu'il augmenteroit sa grace à mesure que ses douleurs croîtroient, ou quelque chose de semblable, aussitôt elle étoit consolée. Quelques vérités qu'on lui disoit, la lecture d'un Pseaume dont on lui faisoit l'application, ou quelques considérations sur les souffrances de Jesus-Christ, suffisoient pour la mettre dans une autre disposition & pour changer sa tristesse en joie. Elle en étoit quelquefois si transportée, qu'elle nous disoit : „ Quand „ je considére que les souffrances sont „ une preuve de l'amour que Dieu a „ pour nous, j'en suis toute ravie, & „ je voudrois me consommer en ac- „ tions de graces. Quel bonheur qu'il „ prenne lui-même soin de me faire „ faire pénitence ! s'il me laissoit à „ moi-même, je ne choisirois point

» d'avoir une si grande fiévre toutes
» les nuits, de les passer sans dormir
» avec bien de l'oppression & une toux
» continuelle : mais c'est Dieu même
» qui m'impose tout cela. Il a vû que
» je n'étois pas assez pure pour lui être
» offerte en sacrifice ; qu'il est bon de
» m'envoyer ces peines afin de me
» purifier, & que je sois bientôt en
» état d'aller jouir de lui quand je se-
» rai en l'autre monde. «

Plus de quinze jours avant sa mort, elle se croyoit souvent à sa derniére heure, de sorte qu'elle demandoit qu'on fit les priéres de l'agonie pour elle & qu'on assemblât la Communauté. La grande oppression qu'elle souffroit, lui pouvoit donner cette pensée dans laquelle le désir qu'elle avoit de la mort, la confirmoit encore. Cependant j'ai admiré en cela sa soumission, & j'en étois véritablement confuse : car quelque persuadée qu'elle fût qu'elle entroit à l'agonie, elle recevoit le refus que je lui faisois sans répliquer, & avec une douceur qui surprenoit. Je lui dis une fois sur ce sujet, qu'il lui étoit utile d'obéir en

cela, puiſque quand il ſeroit vrai qu'elle fût à l'agonie, elle ſeroit heureuſe de mourir en obéiſſant; que l'obéiſſance peut avoir d'autant plus de mérite, qu'on la rend à des perſonnes moins conſidérables. Elle me répondit : » Je » vous aſſure, ma Sœur, que depuis » que je ſuis entrée en Religion, je » n'ai regardé que Dieu dans toutes » les perſonnes qui m'ont conduite : » j'ai écouté ce qu'elles me diſoient, » comme ſi lui-même m'eût parlé; » c'eſt pour cela que je n'ai jamais eu » de peine à me ſoumettre.

Ce qu'elle faiſoit les grandes Fêtes & le Dimanche des Rameaux.

Le Dimanche des Rameaux je lui en apportai un qu'elle reçut avec beaucoup de piété. Elle le tint dans ſes mains tout le long de la grande Meſſe qu'elle entendit en eſprit, & pendant laquelle je lui lûs la paſſion. Elle me dit qu'en honorant l'Entrée de Notre Seigneur dans Jéruſalem, elle avoit coûtume de paſſer ce jour dans la joye & dans l'action de graces, & qu'elle remercioit Dieu particuliérement de lui avoir donné entrée en ſa Maiſon, qu'elle en ſolemniſoit la fête tous les ans en ce jour. Je lui dis

que ce n'étoit pas le tems de son entrée, qu'elle étoit venuë ici au mois d'Août. Elle me répartit que » comme » elle n'avoit point de mémoire, & » ne pouvoit pas même se souvenir » des jours où Dieu l'avoit favori- » sée, elle l'en remercioit par rap- » port à celles qu'il a faites à toute » l'Eglise ; que l'Entrée de N. S. en » Jérusalem où il alloit pour opérer » notre salut, lui donnoit lieu de » considérer la grace qu'il lui avoit » accordée, en la faisant entrer dans » sa Maison pour y avoir part à ce » même salut ; qu'elle le loüoit de » lui avoir donné l'habit de Religieuse » tout le tems qu'elle étoit occupée » de la Passion ; qu'elle lui rendoit » grace de l'avoir fait Chrêtienne & » de lui avoir donné le Batême pen- » dant toute l'Octave de l'Epiphanie, » & qu'elle passoit celle du St. Sacre- » ment à se consacrer de nouveau à » cet auguste Mystére, & à renou- » veller les vœux de sa Profession. « Je fus édifiée de cette réponse, d'autant plus que j'avois été souvent étonnée que, quoiqu'on lui eût dit de de-

mander la Ste. Communion les jours qu'elle avoit reçû ces graces, il arrivoit qu'elle en étoit privée toutes les fois qu'on ne pensoit à la prévenir. Et comme elle ne s'excusoit jamais quand on la reprenoit, je ne savois qu'elle en pouvoit être la cause, vû que d'ailleurs elle avoit tant de désir de communier.

Ses différentes dispositions aux approches de la mort.

Ce même jour elle me dit » qu'elle » espéroit bien-tôt consommer son sa» crifice, & que Dieu voudroit bien » le joindre à celui de son Fils sans » lequel le sien ne méritoit que d'ê» tre rejetté « & elle ajouta : » Tous » les momens qui me restent me se» ront précieux : je les employerai à » écouter incessamment cette parole : » *Voici l'Epoux qui vient, allez au-devant* » *de lui;* & je lui répondrai de tout » mon cœur : *Venez, Seigneur Jesus,* » *venez & ne tardez point.* «

Comme je recommandois plusieurs personnes à ses priéres, elle me dit : » Je ne sçai si je manque d'humilité, » mais je suis ravie de toutes ces com» missions. Chaque personne qui me » demande des priéres, augmente ma

» joye, parcequ'il me semble que ce
» sont autant de gages de la miséri-
» corde que je vais recevoir ; car sans
» cela, qui penseroit à moi ! mais par-
» ceque je vais à Dieu, on me charge
» de lui demander ce qu'on désire.

Et s'addressant à son Crucifix : » Mon
» Dieu, dit-elle, vous sçavez combien
» j'aime toutes mes Sœurs : je n'ai
» point été capable de les servir, quoi-
» que je le souhaitasse si fort : je me
» suis efforcée de prier pour elles &
» pour tous les besoins de l'Eglise,
» comme je m'y sentois obligée, mais
» je n'ai rien fait qui vaille. A pré-
» sent que je m'en vais à vous, ne me
» permettrez-vous pas de prier comme
» il faut, & d'obtenir ce que je vous
» demande pour tant de nécessités ? «

Une autre fois elle me dit : » Ma
» Sœur, pensez-vous à me déchar-
» ger des personnes pour qui j'ai soin
» de prier ? Essayez, je vous prie,
» auparavant, pour voir si je ne ferai
» rien quand je serai là-haut. J'espére
» que Dieu le voudra bien : néan-
» moins afin qu'il y ait toujours quel-
» qu'un sur la terre qui prie pour l'E-

» glise, pour le Pape & pour M. Ar» nauld à l'heure que je le faisois, je » vous prie de n'y point manquer tous » les jours à huit heures du matin, » & je m'y joindrai avec vous. «

M. le Tourneux lui donne le S. Viatique.

M. Le Tourneux vint ici pour le *Jeudi Saint*, & on crut qu'il étoit à propos qu'il la communiât en Viatique, parceque son mal augmentoit beaucoup. Elle reçut cette grace dans sont lit avec une reconnoissance & une piété extraordinaires. Elle se résolut après de ne plus désirer de mourir un jour plûtôt qu'un autre, & d'attendre le moment qu'il plairoit à Dieu de l'appeller : en quoi elle se mortifioit autant que feroient beaucoup d'autres personnes pour se soumettre à la mort. » Je n'oserai plus dire, „ ajoutoit-elle, que mon pélerinage » est long. Quelquefois j'en suis ten» tée, mais à l'avenir je ne deman„ derai que la volonté de Dieu.

Néanmoins il arriva que notre Mere l'ayant trouvée fort mal le Vendredi Saint au matin, & lui ayant dit qu'il n'étoit pas impossible qu'elle ne mourût avant la fin du jour, cela renou-

vella son espérance, & elle ne pouvoit s'empêcher de se promettre cette joie. Elle demanda qu'on fit ce jour-là les Priéres de l'Agonie auprès d'elle. Comme on ne la voyoit pas en cet état, on lui dit qu'il n'étoit pas à propos de détourner la Communauté qui étoit occupée aussi-bien que toute l'Eglise à honorer la Mort de Notre Seigneur, qu'elle feroit mieux de s'oublier elle-même pour penser au Salut qu'il nous a mérité sur la Croix. Elle n'en parla plus, quoiqu'elle le souhaitât fort. Seulement elle pria qu'on lui permit de faire en son particulier pendant le Service ce qu'elle souhaitoit à l'heure de son agonie, s'attendant de n'avoir plus alors de connoissance. Je lui lûs la Passion : elle l'écouta dans cette disposition, embrassant humblement le Crucifix avec larmes, & recommandant humblement son ame à Dieu par les paroles du Pseaume que Notre-Seigneur dit à la Croix : *In manus tuas, Domine*, &c. auxquelles elle ajouta des priéres à la Ste. Vierge & aux SS. Anges pour leur demander leur assistance, & les prier de présen-

ter ſon ame devant le Trône de la miſéricorde, où elle eſpéroit trouver ſon ſalut par les mérites du Sang de Jeſus-Chriſt.

Le ſoir de ce même jour elle renouvella ſes vœux entre les mains de notre Mere, & les baiſa en lui promettant de lui obéïr juſqu'à la mort & à la mort de la Croix.

Notre Mere lui avoit dit en la quittant ce ſoir-là, qu'elle pouvoit l'envoyer chercher la nuit ſi elle étoit plus mal. Comme elle ſe ſentoit défaillir, & qu'elle étoit de plus fort oppreſſée, elle croyoit à toute heure être à l'agonie, & demandoit inſtamment que j'allaſſe le dire à notre Mere. Je le lui refuſai, parceque je voyois bien à ſon poulx qu'elle n'étoit pas en cet état, & qu'il n'étoit pas à propos de faire lever notre Mere inutilement en des jours où elle veilloit & fatiguoit beaucoup d'ailleurs. Je lui promis de la veiller de près, & de faire tout mon poſſible pour lui procurer ce ſecours quand je verrois qu'il ſeroit néceſſaire. Elle ne répliquoit plus: & ſe contentoit que je lui lûs quel-

ques Pseaumes ou quelques Priéres. Mais bien-tôt après elle me donnoit à toucher son poulx, & croyoit tout-à-fait aller passer. Je lui réïterois la même réponse, ne voyant pas d'apparence qu'elle dût mourir si-tôt. Le matin je lui dis que j'avois prié une Sœur d'aller supplier notre Mere de la venir voir. Elle me répondit que ce seroit quand Dieu le voudroit. Je lui témoignai que je craignois de lui avoir fait de la peine en lui refusant tant de fois cette consolation pendant la nuit. Elle me répliqua : » Non, ma Sœur, » n'appréhendez point cela, je n'ai eû » garde de m'en fâcher. J'ai crû que » Dieu voyoit que j'avois besoin de » cette mortification, & qu'il le per- » mettoit pour m'humilier. C'est pour- » quoi j'ai été contente à chaque fois, » quoiqu'il fût vrai que je n'avois pas » assez de force sur moi même pour » m'empêcher de me servir de la liberté » qu'elle m'avoit donnée, parceque » je croyois certainement être à l'a- » gonie, & que je souhaitois qu'elle » me présentât à Dieu ; mais vous en » jugiez mieux que moi, & vous avez

» bien fait de n'avoir point eû d'égard
» à ce que je vous disois. «

Elle me parla ensuite de la reconnoissance qu'elle avoit de la charité de notre Mere, & de l'estime qu'elle en faisoit. Sur quoi elle me dit : » J'ai
» toujours reconnu que Dieu lui a
» donné les graces & les talens néces-
» saires pour bien conduire une Com-
» munauté. Il l'a remplie de son Es-
» prit : Il lui a donné ses lumiéres, &
» elle a le zéle & la charité pour être
» utile aux ames : ses paroles sont rem-
» plies d'onction : & pour moi je ne
» l'ai jamais entenduë, que je n'aye
» remporté quelque chose de bon à
» mettre en pratique. « Ce qu'elle disoit en cela étoit si vrai, que toute sa conduite en rendoit témoignage. Il m'est arrivé plusieurs fois que lui demandant sa disposition sur des choses qui m'avoient edifiée en elle, elle m'alléguoit les instructions que notre Mere nous donne : & j'en étois surprise, parce qu'elle passoit pour n'avoir point de mémoire. Mais on voyoit en cela que les caractéres du St. Esprit sont plus efficaces que ceux de la mémoire

la plus excellente. Elle me dit que » depuis le jour qu'elle avoit pris » l'habit, il ne s'en étoit point passé » où elle n'eût demandé à Dieu que » son frere vint être ici jardinier, & » que sa sœur religieuse à Liesse pût » venir prendre sa place ici après sa » mort ; qu'elle avoit grande com- » passion de ce qu'elle souffroit depuis » plus de deux ans & demi, & qu'elle » alloit voir s'il y avoit quelque chose » à faire auprès de Dieu pour la dé- » livrer d'une si grande tentation. « C'est sur quoi on peut admirer ce que dit le Prophéte, que *Dieu fait la volonté de ceux qui le craignent* : car le neuviéme jour après la mort de ma Sœur Darie, ma Sœur *Anne Agathe* est sortie de Liesse & est venue en cette maison par un coup de la main du très-Haut, & lorsqu'à parler humainement cela paroissoit impossible.

Prière exaucée touchant sa Sœur Anne Agathe.

Le Samedi saint à onze heures du matin, elle me dit que » pour témoi- » gner a Madame de *Fontpertuis* l'affec- » tion avec laquelle elle se chargeoit » d'aller prier pour elle en l'autre mon- » de, & de s'acquiter de toutes les

» commiſſions qu'elle lui avoit don-
» nées, elle déſiroit que je récitaſſe
» auprès d'elle pour la derniére fois
» les priéres qu'elle diſoit tous les
» jours à ſon intention. » Elle commença la premiére en diſant : » Madame de Fontpertuis & M. de Luzancy, *Venite adoremus*, & le *Pater*, *Ave*, *Credo*, le Pſeaume, *Domine probaſti me*, & les Litanies de la Ste. Vierge. Je m'étonnai qu'elle en diſoit tant. Elle me témoigna que quand elle prioit pour les perſonnes affligées ou perſécutées, elle s'étendoit volontiers. Et je le vis dans la ſuite du jour, m'ayant fait faire preſqu'à toutes les heures les priéres qu'elle faiſoit ordinairement, par leſquelles je vis qu'elle ſçavoit pluſieurs Pſeaumes & la plus grande partie des Hymnes qui ſont traduits dans les Heures qu'elle appliquoit avec diſcernement.

Ce fut ce jour-là que j'appris d'elle toutes ces pratiques de piété, dont j'ai marqué le principal dans cette Relation. Et comme je lui demandai depuis quel tems elle s'y exerçoit, elle me répondit en ſouriant : » c'étoit tout

» cela que je bâtissois quand vous me
» brûlâtes mes petits papiers qui me
» coûtérent tant de larmes ; mais Dieu
» le vouloit, & je n'y ai pas eu de
» regret depuis : il m'a fait trouver
» ces moyens à la place, car il falloit
» bien prier à quelque prix que ce fût.
Je lui dis qu'on l'avoit fait, parce
que l'on craignoit que cela ne la dé-
tournât de son travail. Elle me répon-
dit : » quoi, ma Sœur ! est-il possible
» qu'on ait eu cette pensée ? La prié-
» re est le vrai moyen de bien faire
» toutes choses. Quand j'ai manqué
» d'application, de mémoire & d'a-
» dresse, ce n'a pas été parce que je
» priois, mais plûtôt parce que j'étois
» dans quelque tentation : car d'ailleurs
» je puis assurer que je n'ai jamais eu
» l'esprit plus libre que lorsque j'ai
» prié. Il seroit bien fâcheux qu'on at-
» tribuât à cela tant de fautes que j'ai
» faites. Mais, je vous prie, qu'on ne
» s'en rapporte pas à ce que je dis.
» Qu'on essaye plûtôt à toujours prier
» & on verra qu'il n'y a rien de pa-
» reil pour donner la paix & la joie
» à l'ame. M. de Sacy me l'avoit bien

» fait entendre, & m'avoit bien per-
» suadée de cette obligation, mais j'a-
» vois si peu d'entendement, que je
» ne sçavois comment en venir à bout,
» jusqu'à ce que Dieu m'en ait donné
» la grace. Mais je puis dire que je
» n'ai jamais eu l'esprit plus content
» & plus en repos, & que, si je n'a-
» vois été incapable de tout, j'aurois
» mieux servi nos Sœurs qu'en tout
» autre tems. Il n'y a rien dans la vie
» de comparable à la priére : c'est le
» vrai bonheur qu'on y puisse cher-
» cher. «

Elle étoit alors extrêmement mal, mais elle ne sçavoit si elle osoit espérer de mourir : ce qu'elle témoigna en disant : » Je n'ose plus dire que mon
» pélérinage est long, ni me plaindre
» de ce qu'il ne finit pas. Cependant
» je vous prie de me permettre de de-
» mander à Dieu une grace en me sou-
» mettant à ce qu'il lui plaira. Vous
» sçavez qu'il n'y aura que moi de-
» main dans la Communauté qui n'au-
» rai point le bonheur de participer à
» la sainte Communion. Pourrois-je
» demander à Dieu la grace d'aller com-
munier

» munier dans le Ciel & y faire la » Pâque ? « Je lui dis que non-seulement elle le pouvoit demander, mais que même il y avoit lieu d'espérer que Dieu lui vouloit accorder cette grace, parce que ses forces diminuoient assez pour faire croire qu'elle ne passeroit pas la journée du lendemain. Elle fut ravie de cette réponse, & ne pensa plus qu'à rendre graces à Dieu & attendre en paix ce moment si désiré.

Elle avoit demandé à notre Mere de mourir sur la cendre : & comme elle lui eut dit qu'elle ne le jugeoit pas à propos pour des raisons qui ne la regardoient pas, elle crut que c'étoit à cause que cela n'est pas ordinaire, & elle demanda si elle vouloit bien lui faire mettre une ceinture de crin qui ne paroîtroit pas, & que par-là elle pourroit mourir en pénitente.

Le 29. Mars elle continua de prier ou d'entendre lire environ jusqu'à minuit, qu'elle s'assoupit un peu. On dit à deux heures Matines & Laudes du jour de Pâques auprès d'elle. Depuis cette heure sa défaillance alla toujours en augmentant, & on voyoit bien

T

qu'elle approchoit de la mort. Quand Tierces ſonnérent, je les dis auprès d'elle. Enſuite elle appella le Pape & M. Arnauld, *Venite adoremus*, me fit dire les trois premiers verſets, *Pater*, *Ave*, *Credo*, le *Confiteor*, & me dit d'ajouter pour M. Arnaud trois autres verſets du Pſeaume, *Auditam fac mihi mane miſericordiam tuam : notam fac mihi viam in quâ ambulem : Eripe me de inimicis meis*, le grand *Veni ſancte* : & après pour cette Communauté elle me fit dire trois verſets du Pſeaume 50. *Cor mundum crea in me Deus : Ne projicias me*, *&c. Redde mihi lætitiam*, *&c.* Comme la grand'Meſſe ſonna, je lui témoignai de la peine de n'avoir pas entendu la première, parce que je ne ſçavois ſi elle pourroit durer encore quelques heures, parce qu'elle empiroit beaucoup : » Allez, ma Sœur, me dit-elle, ne » craignez rien, je vous attendrai » pour mourir : ne vous inquiétez » point pour moi durant la Meſſe. Si » je ſuis plus mal je vous l'envoyerai » dire, mais j'eſpére que vous me trou» verez encore. « Je lui dis que j'allois communier à ſon intention, que

Je lui apporterois le baiser de paix, que je ne la quitterois plus jusqu'à ce que Dieu l'appellât à la Communion bienheureuse qu'elle avoit demandée. Elle répartit : » Cela sera fort bien ; » j'attendrai la paix, & cependant » j'assisterai en esprit à la Messe qui » se dira. Je vous prie seulement d'ap- » peller M. de *Tillemont* en y allant, & » de vous souvenir de demander à » Dieu de bons Ministres pour son E- » glise, car c'est l'heure que je le fais.

Elle commença d'entendre la Messe avec un zéle & une ferveur d'autant plus grande qu'elle approchoit davantage de Dieu qui est la source de l'amour qui brûloit dans son cœur. Elle se fit lire la Prose, *Victimæ Paschali laudes* en latin, & la récita elle-même en Vers françois, mais en la récitant elle tourna tout-à-fait à la mort. Elle nous envoya dire qu'elle étoit plus mal. Quelques Sœurs qui avoient entendu la premiére Messe vinrent auprès d'elle, & la voyant à l'agonie, elles commencerent à faire les priéres ausquelles elle répondit jusqu'à ce que la voix lui manqua.

La Mere Prieure vint, dont elle témoigna de la consolation, sans pouvoir lui parler. Aussi-tôt que la Messe fut dite, je remontai, & m'approchant d'elle, je lui dis en l'embrassant: *Pax Domini sit semper nobiscum.* Elle fit effort pour repondre *amen*, & il parut une si grande joie sur son visage, qu'on en fut surpris, & qu'il faudroit avoir vû pour s'imaginer que la mort qui y étoit déja peinte n'eût pû empêcher qu'elle ne fût un témoignage visible de la disposition de son ame qui entroit dans la vie par la mort & la destruction de son corps. Notre Mere vint bientôt après avec toute la Communauté. Ne pouvant plus parler elle fit entendre qu'elle la connoissoit bien, & reçut de sa main le Crucifix qu'elle porta elle-même plusieurs fois jusqu'à sa bouche pour l'adorer avec beaucoup de piété. Comme on croyoit qu'elle alloit passer, on fit entrer M. *Lhermite* si promptement, qu'il n'eut que le tems d'ôter sa chasuble, de sorte qu'il vint pour assister à la consommation de son sacrifice, étant encore revêtu de l'aube avec laquelle il avoit offert celui de Jesus-Christ. Il fit avec

toute la Communauté les priéres des Agonisans, pendant lesquelles elle perdit la connoissance.

On récita plusieurs Pseaumes, ce qui dura une heure & demie. Comme on disoit le 70e. *In te, Domine, speravi*, &c. elle passa heureusement à une meilleure vie, où nous avons sujet de croire qu'elle aura reçu l'accomplissement de ses désirs, & que notre Seigneur l'aura fait asseoir à sa table dans son Royaume, comme il promet à ses Elus qu'ils y seront avec *Abraham, Isaac & Jacob*, qui sont des paroles qui lui avoient donné une consolation extraordinaire quand notre Mere les lui avoit dites le Samedi saint au soir.

Elle étoit âgée d'environ 28. ans. Sa mémoire sera en perpétuelle bénédiction dans ce Monastére où elle a passé cinq ans & demi. Nous espérons que les mérites du sang de Jesus-Christ & la grace de la Résurrection suppléront à ce qui lui pouvoit manquer, & la mettront bientôt en état de jouir du repos éternel. *Amen.* Sa mort.

Ce 7. Avril 1682.

RELATION ABREGÉE
DE LA VIE
DE M. MANGUELEN.

Par M. de Beaupuis.

MOnfieur Manguelen étoit fçavant dans les Belles-Lettres. Il étudia en Droit & fut Avocat. Il s'appliqua auffi-tôt à l'exercice de cette profeffion à Paris, & le fit avec tant d'affiduité & de fuccès que je lui ai ouï dire, que dès les premiéres années il gagnoit de quoi fubfifter honnêtement par fon travail. Mais ayant un Oncle Chanoine de l'Eglife Cathédrale de Beauvais, & cet Oncle lui ayant réfigné fa Prébende, à quoi il ne s'attendoit nullement, il demeura quelque tems irréfolu s'il l'accepteroit. Mais enfin ne trouvant point en foi d'oppofition à l'Etat Eccléfiaftique, & feu M. de Beauvais lui ayant auffi envoyé les Provifions de la Prébende, & témoigné qu'il fouhaittoit qu'il l'acceptât, après avoir confideré tous ces

effets de la Providence comme des marques ſenſibles de la volonté de Dieu, il s'y ſoumit.

Incontinent après, comme il s'étoit auparavant appliqué entiérement à la Juriſprudence, il prit deſſein de s'appliquer tout-à-fait à la Théologie, comme à la ſcience propre & néceſſaire au nouvel état où la divine Providence venoit de l'engager. Il eut d'abord quelque penſée de ſe mettre ſur les bancs pour paſſer Docteur. Mais ayant fait réflexion que cela demandoit bien du tems qu'il pourroit employer plus utilement à la lecture de l'Ecriture Ste. des Conciles & des Peres, où s'apprend la bonne Théologie, il prit ce dernier parti, & s'appliqua avec tant de ſoin à cette étude, liſant les Auteurs Grecs & Latins ſelon l'ordre des tems en leur propre Langue, & faiſant des extraits fort amples & fort exacts de tout ce qui s'y trouvoit de plus remarquable, qu'il devint par ce moyen un des plus ſçavans dans la véritable Théologie, de l'Ecriture & des Peres.

Il n'étudioit pas pour ſatisfaire ſa curioſité & pour remplir ſon eſprit

de connoiſſances ſtériles, il tâchoit de pratiquer les vérités qu'il découvroit par ſes lectures & ſes méditations, & d'en faire les regles de ſa conduite. C'eſt par là qu'il ſe garantiſſoit des erreurs que quelques nouveaux Théologiens ont introduites dans la Morale, & des relâchemens qui ſe ſont gliſſés dans la diſcipline de l'Egliſe, & qu'il ſe fortifioit contre le torrent des mauvaiſes coûtumes.

Avant que le Livre de M. d'Ypres touchant la Grace, & celui de la fréquente Communion euſſent parus, il étoit dans les ſentimens de l'un & de l'autre, & les ſuivoit dans la pratique autant qu'il pouvoit, & que le tems le pouvoit permettre. Je lui ai ouï dire à lui-même qu'ayant quelquefois témoigné en ce tems-là à feu M. de Beauvais ce qu'il penſoit de l'abus qu'on faiſoit des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, ce Prélat lui avoit dit, qu'il s'étonnoit qu'étant dans ces ſentimens il pût entendre perſonne en confeſſion, & qu'il lui répondit, auſſi n'en entends-je guéres. Et effectivement il n'en entendoit que très-

peu, encore n'étoit-ce que des hommes ou des garçons; car pour des femmes ou filles il n'en entendoit point du tout.

Sa principale dévotion étoit de bien ménager son tems, & de n'en point perdre en des visites & conversations inutiles, mais de l'employer entiérement à l'étude des Livres Saints, à l'assistance au divin Office, où il se rendoit fort assidu, & à la Priére, pour tâcher de bien connoître tout ce que Dieu demandoit de lui, & de s'en acquitter avec fidélité. Et pour cela il se consideroit selon les différentes qualités qu'il avoit, & selon la qualité de Chanoine, & selon celle de Prêtre.

Selon la qualité de Chanoine, il ne se contentoit pas de vivre comme il voyoit vivre les autres. Leur exemple n'étoit pas la regle de sa conduite. Il étoit persuadé qu'il s'étoit introduit bien du relâchement dans cette sorte de vie aussi-bien que dans tout le reste. Il vouloit remonter à l'origine & à la premiére institution de cet Etat pour en connoître mieux le véri-

table esprit & tâcher de le suivre, & porter même les autres à le suivre comme lui, autant qu'il se pourroit ; & en effet, ayant reconnu qu'une des choses les plus essentielles à cet Etat, étoit la vie de communauté, il se mit aussi-tôt en devoir de la pratiquer, & après en avoir parlé à ceux de ses Confreres qu'il croyoit plus disposés à cette sorte de vie, ils la commencérent, deux ou trois venant prendre leurs repas chez lui, où il y avoit lecture, en attendant que le nombre s'augmentât, & que les choses se pussent faire d'une maniére plus parfaite.

Selon la qualité de Prêtre, considerant qu'un Prêtre n'est point Prêtre pour lui-même, ni pour ses propres intérêts, mais uniquement pour procurer la gloire de Dieu, servir l'Eglise, & contribuer au salut des ames autant qu'il en est capable. Il s'appliqua à rechercher avec beaucoup de soin tous les moyens les plus propres pour s'acquitter parfaitement d'une si grande obligation. Et parce qu'il jugeoit bien qu'un des plus grands ser-

vices qu'on pût rendre à l'Eglise, c'étoit de lui former de bons Prêtres : que pour former de bons Prêtres il falloit de bons sujets : que pour avoir de bons sujets il falloit les choisir & les disposer de bonne heure : que pour les choisir de bonne heure il falloit les connoître dès le Collége par le moyen des Régens & du Principal : que pour les connoître ainsi, il falloit avoir en quelque sorte le Collége, les Régens & le Principal en sa disposition. Il a pensé aux moyens d'exécuter toutes ces choses que nous voyons maintenant assez heureusement accomplies par l'établissement du Séminaire, & par l'union du Collége, des Régens & du Principal avec le Séminaire dont ils dépendent.

Il avoit aussi remarqué que la plûpart des Ecoliers tant qu'ils demeuroient en cette ville étoient assez innocens, mais que lors qu'ils venoient à se dépayser, & qu'ils alloient à Paris pour continuer leurs Etudes, il s'en trouvoit peu dont l'innocence fût à l'épreuve de la corruption de cette grande Ville, & s'y garantit du nau-

frage. Un autre que lui se feroit contenté de connoître ce mal, ou tout au plus d'en gemir devant Dieu ; mais cela ne suffisant point à sa charité non commune, elle le porta à chercher les moyens d'y remédier, en faisant en sorte qu'on enseignât ici la Philosophie & la Théologie, pour ôter par-là aux enfans qui avoient fait ici leurs Humanités, la nécessité d'aller à Paris pour y apprendre ces autres Sciences plus élevées.

Tout cela feroit sans doute très-considérable en qui que ce fût, mais dans une personne comme M. Manguelen qui avoit passé immédiatement du Barreau à l'Eglise ; & qui n'avoit jamais demeuré dans aucune Communauté Ecclésiastique, ni été élévé dans cet esprit, il faut avouer que cela est tout-à-fait surprenant, & qu'un zéle si extraordinaire pour la gloire de Dieu & les interêts de l'Eglise ne pouvoient guéres venir que d'une lumiére & d'une grace extraordinaire.

Mais quelque grand que fût ce zéle, il n'avoit rien de téméraire & de précipité. Encore que M. Manguelen

eut tout sujet de croire que les vûes qu'il avoit qui ne tendoient qu'à la gloire de Dieu lui venoient de Dieu, & qu'il étoit bon de les exécuter au plûtôt, il n'avoit pas dessein néanmoins de le faire qu'il n'en eût conféré auparavant avec feu M. de S. Cyran qu'il regardoit comme le premier homme de l'Eglise, & pour qui il avoit une estime & une vénération toute particuliére. C'est ce qu'il me témoigna lorsqu'il apprit la mort de ce grand homme, il en fut tout consterné, & me dit alors que ce qu'il lui rendoit cette mort plus sensible, c'est qu'il avoit des desseins importans à communiquer à M. de S. Cyran, & que dans le tems même qu'il se disposa à l'en aller entretenir pour en sçavoir ses sentimens, il apprenoit que Dieu l'avoit appellé à lui.

Il écrivit incontinent après à ces Messieurs, & le fit de telle maniére que j'ai oui dire qu'ils en furent surpris, & qu'ils s'étonnérent qu'un homme avec lequel ils n'avoient point eu de communication jusqu'alors, parlât néanmoins comme eux, & se trou-

vât dans tous les mêmes sentimens ; & c'est par où a commencé le commerce & l'union si intime qu'il avoit eu ensuite avec eux, à laquelle j'ai peut-être contribué moi-même sans y penser, & voici comment.

M. Manguelen ayant lu le Livre de la fréquente Communion pour l'approuver au mois de Juillet 1643. il me conseilla de le lire pendant un voyage de huit ou dix jours qu'il avoit à faire. Je le lus, & quand il fut de retour, il m'en demanda mon sentiment. Je lui avouai franchement que j'avois été extraordinairement touché de cette lecture : que j'y avois trouvé, ce me sembloit, ce que je cherchois il y avoit long-tems. Que j'avois fait quelques années auparavant une retraite de dix jours à la maison de S. Lazare à Paris, qui m'avoit été utile, mais que je sentois bien qu'il y manquoit encore quelque chose ; que la dévotion qu'on apprenoit dans ces sortes de retraites étoit trop superficielle qu'elle ne remédioit point assez au passé, ni qu'elle ne pourvoyoit point aussi assez à l'avenir : mais que le Li-

vre de la fréquente Communion apprenoit à faire l'un & l'autre d'une maniére tout-à-fait solide ; qu'il me falloit tâcher d'en profiter, que j'étois résolu de suivre cette doctrine, que je désirois commencer à m'y appliquer tout de bon, & d'en faire ma principale & mon unique affaire.

M. Manguelen fut autant surpris que consolé de m'entendre parler de la sorte. Il ne me témoigna rien alors autre chose sinon qu'il avoit bien de la joie de me voir dans une si bonne disposition, & que comme je devois bientôt aller à Paris pour faire ma troisiéme année de Théologie (car cela se passa durant les vacances) je pourrois voir ces Messieurs qui étoient les plus capables de m'aider à l'exécution de mon dessein. Mais il m'a avoué depuis, que ce que je lui avois dis alors avoit fait plus d'impression sur son esprit que la lecture du Livre même, & que cela l'avoit porté à penser aussi tout de bon à lui, & à faire la retraite qu'il fit peu de tems après à Port-Royal où il prit la résolution qu'il exécuta ensuite de se dé-

faire de son Canonicat, & de quitter le Pays pour aller où l'on jugeroit qu'il seroit appellé par la divine Providence.

Ce fut par le tems & les circonstances de cette retraite que l'on jugea que Dieu l'appelloit à Bazas pour y assister de ses lumiéres & de ses conseils. M. de Bazas qui étoit en peine dans ce tems-là de trouver un homme tel que M. Manguelen qui pût l'aider à porter le poids de sa charge.

Il falloit pour cela qu'il se défit effectivement de sa Chanoinie de Beauvais, il en avoit pris dès auparavant la résolution. Il s'agissoit de l'exécuter; & ce n'étoit point là une petite affaire à une personne comme M. Manguelen qui désiroit de le faire de bonne maniére & selon Dieu. Sa peine n'étoit pas de quitter ce bénéfice, c'étoit de sçavoir entre les mains de qui il pourroit le bien mettre pour la décharge de sa conscience. Tout autre que lui qui auroit eu la conscience moins tendre n'auroit pas beaucoup délibéré sur ce sujet. Il avoit un jeune frere qui avoit embrassé depuis quel-

que tems l'Etat Eccléſiaſtique, & qui vivoit même avec les Peres de la Miſſion de S. Lazare. Il ſembloit qu'il n'y avoit point à héſiter là-deſſus, & que toute ſorte de raiſons le devoient porter à lui réſigner ſon Bénéfice. Mais il ſe conduiſoit par d'autres régles que par celles de la nature. Bien loin que la conſidération de ce que ce jeune homme étoit ſon frere, jointe aux autres raiſons, lui fut un motif de ſe déterminer à lui donner ſon Canonicat, c'eſt cela même qui lui en faiſoit faire difficulté. Il craignoit qu'en le faiſant, il ne ſuivît la chair & le ſang, ou au moins ne donnât lieu de croire qu'il l'auroit ſuivi, & n'autoriſât par ſon exemple ceux qui le ſuivent.

Il conſidéroit que ces ſortes de Bénéfices ſont ſouvent occaſion de pareſſes & d'oiſiveté, & quelquefois même de déréglement à ceux qui auroient été capables de bien faire & de travailler utilement pour l'Egliſe ; qu'ils ne devroient être donnés que comme des recompenſes ou des moyens de ſubſiſter à ceux qui ont vieilli dans le travail, ou qui ayant de la bonne vo-

lonté se trouvent infirmes & ne sont point capables d'autres choses, ou n'ont pas d'ailleurs suffisamment de quoi subsister ; qu'à tout autre ils sont dangereux, encore qu'il se puisse rencontrer des personnes, & qu'il s'en rencontre effectivement qui en usent bien.

Ces sortes de considérations détournoient M. Manguelen de donner son Bénéfice à M. son frere, mais d'un autre côté il jugeoit que s'il ne le faisoit pas il donneroit lieu à Messieurs ses parens de se plaindre de lui, & à bien d'autres gens de trouver à redire à sa conduite, & par conséquent de faire des fautes, ce qu'il eût été bien aise d'éviter. Tout cela l'embaroissoit fort, mais Dieu le délivra de sa peine, car dans ce même tems M. son frere tomba malade & mourut. De sorte que M. Manguelen se trouva en état par cette mort de disposer de son Bénéfice avec une entiére liberté, & il le donna à M. de Creil Docteur de Navarre qu'il ne connoissoit que par sa réputation de vertueux Ecclésiastique, qui avoit desservi quelque tems une Cure, mais à

qui ſes infirmités n'avoient pas permis de continuer. Il jugea que ce bon Docteur étoit une perſonne telle qu'il pouvoit ſouhaiter pour ſe démettre entre ſes mains de ſon Canonicat en ſureté de conſcience. Il le fit dans l'eſpérance que cette perſonne uſeroit bien de ce Bénéfice, & il ne s'y eſt pas trompé : ce Chanoine vivant encore aujourd'hui avec piété d'une manière fort ſolitaire dans la même maiſon de M. Manguelen, qu'il prête charitablement au Seminaire avec lequel il eſt tout particuliérement uni.

Si M. Manguelen quitta ainſi la Ville & le Diocèſe de Beauvais, ce n'eſt pas qu'il manquât d'affection pour ce Diocèſe, mais c'eſt que les choſes n'étoient point encore en état d'y pouvoir faire ce qu'il auroit ſouhaité, & ce qui s'y eſt fait depuis. C'eſt ce qu'il déclara quand il fut prendre congé de feu M. l'Evêque de Beauvais. Il dit à ce digne Prélat qui avoit beaucoup d'eſtime & d'affection pour lui, & qui paroiſſoit ſenſiblement touché de ſon départ, que lorſqu'il verroit les choſes diſpoſées à faire dans ſon

Diocèse, ce que M. de Bazas alloit faire dans le sien, il reviendroit très-volontiers lui rendre service.

C'est ainsi qu'il quitta Beauvais pour s'en aller à Bazas, où tout le bien qui s'y est fait pendant le peu de tems qu'il y a été, & dont j'ai parlé dans le Mémoire qui regarde M. l'Evêque de Bazas sous l'autorité & par l'ordre duquel il agissoit, puisque c'étoit selon ses avis & par sa direction que tout s'y faisoit.

J'ai dit dans le Mémoire dont je viens de parler qu'ayant été averti de la maladie de M. de Beauvais à Toulouse, il y fut en poste, & qu'il n'arriva néanmoins qu'après la mort qui fut fort prompte. Le Confesseur lui dit de la part de M. de Bazas ce qu'il avoit eu ordre de lui dire, & lui mit l'écrit de ses derniéres volontés entre les mains pour en user selon les intentions du défunt. On fit rapporer le corps à Bazas pour être enterré dans la Cathédrale, & M. Manguelen l'accompagna durant tout le chemin. Mais comme on arriva à Bazas sur le minuit ou environ, M. Man-

guelen qui se trouvoit las & incommodé de tant de fatigues, & qui n'étoit pas bien aise de se commettre avec Messieurs du Chapitre avec lesquels il prévoyoit qu'il pourroit avoir à démêler, ayant laissé le corps en dépôt, s'en vint droit à Gand pour y prendre un peu de repos, & apporta dans une boëte le cœur de M. de Bazas que M. de Bazas avoit destiné pour Port-Royal.

La suite fit voir que M. Manguelen ne s'étoit point trompé dans son jugement, Mrs. de la Catédralle qui avoient toujours eu quelque sorte de jalousie à son égard, le voyant destitué de la protection de M. de Bazas, & comme tombé entre leurs mains, cherchérent les moyens de l'inquiéter. Ils lui firent un crime d'avoir laissé le corps de M. de Bazas à la Ville sans y demeurer pour assister à ses funérailles. Après ils lui mandérent par des assignations de Sergens envoyés exprès, tantôt qu'il leur donnât le Testament du défunt, tantôt qu'il leur en apportât le cœur, & enfin qu'il eût à sortir de la Maison

Episcopale où il étoit, & de la laisser au Fermier des Biens, *sede vacante*.

Ces sortes d'affaires & de procédures avec toutes leurs circonstances auroient été capables d'étonner & d'embarrasser bien des gens habiles d'ailleurs, mais Mr. Manguelen sçut fort bien s'en démêler par la lumiére & la présence de son esprit, & par la sagesse de sa conduite sans se troubler aucunement. Il dictoit sur le champ sa réponse aux Sergents & les renvoyoit aussi-tôt, & ses réponses étoient si judicieuses & si solides, qu'on n'y pouvoit guéres faire de répliques raisonnables : elles étoient même pleines de générosité & en des termes qui faisoient bien voir qu'il ne craignoit rien, encore qu'étant là si éloigné de tout secours humain, & en la puissance de ses Parties, il eût ce semble quelque sujet de craindre.

Il répondit à la demande qu'ils lui firent du Testament de M. de Bazas & aux raisons qu'ils apportoient de leur demande : que ce n'étoit point proprement un Testament, mais seulement quelques avis spirituels que M.

de Bazas donnoit à différentes personnes, & dont la plûpart regardoient la conscience : que l'intention de M. de Bazas avoit été qu'il donnât à chacune de ces personnes ce qui les concernoit, & rien plus ; qu'ainsi ayant donné à Mrs. de la Cathédrale tout ce qui les regardoit, ils devoient s'en contenter : qu'il ne pouvoit point aller au-delà sans contrevenir à l'intention du défunt, ce qu'il se garderoit bien de faire. Il réfutoit en même tems toutes leurs raisons prétenduës.

En lui demandant le cœur de M. de Bazas, il me souvient qu'ils lui alléguoient entr'autres raisons que le cœur étoit la plus noble partie de l'homme, & qu'ainsi il n'y avoit point de lieu qui eût plus de droit de posséder celui de M. de Bazas que sa Cathédrale, &c. à quoi M. Manguelen répondit que ce n'étoit pas une chose tout-à-fait constante que le cœur fût la plus noble partie du corps, qu'il y avoit des gens habiles qui croyoient que c'étoit le cerveau, & qui en apportoient plusieurs raisons qui n'étoient point imperti-

nentes, & qu'ainſi la choſe étoit conteſtée. Mais après s'être un peu diverti en traitant ce point agréablement & avec eſprit, il conclut que quoi qu'il en fût de cette queſtion, il ne s'agiſſoit point dans l'occaſion préſente de ſçavoir ſi le cœur étoit, ou n'étoit pas la plus noble partie, mais qu'elle avoit été l'intention de M. de Bazas touchant la diſpoſition du ſien: & comme ſon intention n'avoit point été qu'il fût donné à la Cathédrale, mais à un autre lieu qu'il avoit déclaré, il étoit obligé lui M. Manguelen d'exécuter fidellement cette intention & qu'il tâcheroit de le faire, ſans que rien fût capable de l'en empêcher.

Quant à l'ordre qu'ils lui envoyérent de ſortir de la maiſon des Champs de M. de Bazas, & de la laiſſer au Fermier, il fit réponſe qu'il étoit prêt de faire place au Fermier, & de lui céder autant de lieu qu'il en auroit beſoin pour lui & pour tout ſon attirail, mais que les meubles de M. de Bazas étant dans la maiſon, & lui en étant chargé, il ne pouvoit ni ne devoit les abandonner qu'il ne les eut remis

remis entre les mains des héritiers.

Enfin après toutes ces conteſtations par écrit, ils le ſommerent de venir lui-même & de ſe trouver à leur Chapitre pour rendre raiſon de ſa conduite & ſatisfaire à leurs prétentions. Il y avoit ſujet de croire que c'étoit un piége qu'on lui tendoit, qu'il y avoit du péril pour lui à comparoître de la ſorte, & qu'au moins il ne le devoit faire que par bon conſeil & après avoir bien pris toutes ſes précautions & ſes meſures. Mais comme il n'avoit là perſonne qu'il pût conſulter, & qu'il ſe trouvoit réduit à prendre tout ſon conſeil de lui-même, ou plûtôt de Dieu ſeul qu'il tâchoit de ſuivre en toute choſe avec une entiére fidélité, & une parfaite confiance, il ſe réſolut de faire ce voyage, & de ſe rendre au Chapitre au jour nommé, & y étant il répondit aux plaintes & aux demandes de ces Meſſieurs là, avec tant de ſageſſe & de fermeté, que ſoit qu'ils en fuſſent ſatisfaits ou non, il ne leur donna aucune priſe, & ne purent obtenir de lui que ce qu'il avoit bien voulu leur accorder d'abord. Ain-

si il s'en revint comme il y étoit allé.

Cela étant fait, n'y ayant plus rien qui l'obligeât de demeurer en ces quartiers là, il y laissa M. Bourneau avec le petit neveu de M. de Bazas, & M. de la Brouche son Précepteur, pour achever de régler ce qui regardoit le temporel, & prendre soin des meubles jusqu'à ce qu'on s'en fût déchargé entre les mains des héritiers, ou qu'on les eut mis en lieu de sureté. Et nous nous en revinmes M. Manguelen & moi.

J'ai cru que je devois faire le recit de tout ce détail, pour faire mieux voir quel étoit l'esprit & la conduite de M. Manguelen, & que ce n'étoit pas une personne du commun. Et en effet M. Bourneau qui étoit un homme de bon sens, qui avoit beaucoup vû le grand monde & conversé avec toute sorte d'esprits, m'a dit quelquefois que l'on ne sçavoit pas ce que valoit M. Manguelen : que nos amis même ne le connoissoient point assez, & qu'il n'avoit pas vû d'homme plus accompli que lui, qui eût tout ensemble plus d'esprit, plus de jugement &

de prudence ; qui fut de meilleur conſeil, plus univerſel, plus intelligent en toutes choſes, & plus capable de conduite, ce qu'il avoit reconnu par les entretiens familiers qu'il avoit eu avec lui ſur toutes ſortes de matiéres, & par la maniére dont il le voyoit agir en toute rencontre.

La ſeule conduite qu'il a tenuë à mon égard marque une prudence merveilleuſe, & une charité extraordinairement ſincére, ſolide, forte, conſtante & déſintéreſſée. Il ne ſe peut guéres voir d'union plus étroite que celle qui a été entre lui & moi. Mais il faut que j'avoue en même tems à ma confuſion que le tout venoit de ſa part, & que je ne répondois que froidement à toute ſes bontés. Le fondement de cette amitié a été l'eſpérance qu'il a conçue de moi, dès que j'ai eu le bonheur d'être connu de lui, que je pourrois un jour rendre quelque ſervice à l'Egliſe, & cette connoiſſance a commencé lorſque j'étudiois en Rhétorique dans le Collége de notre Ville de Beauvais à l'occaſion d'une déclamation que M. Hermant nous

avoit donné à représenter, dont la répétition se faisoit chez M. Manguelen qui étant son ami avoit bien voulu lui prêter sa sale pour cela. M. Manguelen nous ayant vû faire cette répétition, il commença dès-lors, ainsi qu'il me l'a dit long-tems depuis, à concevoir quelque espérance de moi, & à penser aux moyens de me lier à lui. Il n'en témoigna pourtant rien alors, & je ne sçais même si jamais il m'avoit parlé, car il étoit extrêmement circonspect & retenu. Il laissa passer quelque année sans rien faire paroître de ce qu'il avoit dans l'esprit à mon sujet, jusqu'à ce que M. Hermant fit encore une Tragedie dont il m'obligea de représenter le principal personnage, en quelque façon malgré moi, parce que c'étoit dans le tems que je devois aller à Paris, & où je ne songeois qu'à me disposer à mon voyage; quoique M. Manguelen n'eut pas sujet d'être fort satisfait de nous avoir prêté sa sale pour la répétition de l'autre piéçe, à cause du dég[...] que l'on y avoit fait, il ne laissa p[...] néanmoins de l'offrir de nouveau

M. Hermant, & de le prier de n'en point prendre d'autre : & cela principalement à ce qu'il m'a avoué depuis à ma considération.

Il sçavoit que j'étois sur le point de m'en aller à Paris, & qu'il n'y avoit plus lieu de différer à faire la liaison qu'il prétendoit. Il prit donc occasion de cette seconde répétition pour me parler. Il me demanda ce que j'allois faire à Paris, en quoi j'avois dessein d'étudier, & autres choses semblables : & sur tout cela il me dit ses pensées, & me témoigna qu'il me serviroit en tout ce qu'il pourroit ; que je ne devois pas prendre ses paroles pour de simples complimens, mais pour des marques sincéres de la disposition de son cœur à mon égard, que je reconnoîtrois dans la suite par les effets. Et effectivement comme il jugea qu'il me pourroit rendre plus de service si j'étudiois aux Jesuites, parce qu'il y avoit quelque connoissance, que si j'allois ailleurs, il me le conseillât, & écrivit en même tems à un bon Pere, nommé Pere Marnard qui avoit été son Directeur, dont

il s'étoit bien trouvé, & me recommanda par son moyen aux deux Régens de la Rhétorique qui me témoignérent quelque amitié.

Il me fit promettre avant que de partir, que je lui rendrois compte de mes études, que je lui écrirois par tous les ordinaires, c'est-à-dire toutes les semaines, m'assurant qu'il ne manqueroit pas de son côté de me faire réponse, qu'il m'envoyeroit même des sujets pour m'exercer à la traduction des Auteurs Grecs, & des méthodes pour lire utilement les Auteurs latins & en faire des remarques. Il le fit effectivement. Il m'envoya de grands passages grecs de S. Denis écrits de sa main, & une analyse de l'oraison de Ciceron que nous voyions alors, & me répondoit si ponctuellement & d'une maniére si ample & si exacte qu'il paroissoit bien qu'il en faisoit une de ses principales affaires. Cela dura tant que je fus à Paris, c'est-à-dire environ six mois; car étant tombé malade incontinent après Pâques, d'une maladie assez longue & qui m'avoit extrêmement affoibli, je fus obligé,

quand je commençai à me mieux porter, de revenir à Beauvais où je passai le reste de l'année, & la suivante pour me rétablir. Pendant tout ce tems-là M. Manguelen eut la bonté de prendre soin de mes études, & de me servir de Maître, & même de me disposer à la Philosophie par quelque *compendium* qu'il me fit voir. Quelque menager qu'il fut de son tems il ne laissoit pas de m'en donner autant qu'il jugeoit que j'en avois besoin, non-seulement pour mes exercices mais aussi pour mes divertissemens. Il me menoit promener hors de la Ville pour me faire prendre l'air. Hors cela il ne sortoit point & ne quittoit point son cabinet, ni ses Livres, s'il n'y étoit obligé par quelque affaire nécessaire ou fort importante.

Lorsque je retournai à Paris pour étudier en Philosophie, il prit encore le soin de me chercher un Professeur habile, & de me procurer des recommandations auprès de lui. Il recommença aussitôt son premier commerce de Lettres qui a toujours duré depuis jusqu'à ma retraite à P. R. qui

fut le 14. Mai veille de la Pentecôte en 1644. Il m'écrivit au commencement en François, & ensuite en Latin pour m'obliger à en faire de même & m'exercer par ce moyen en cette langue. Je garde soigneusement la plus grande partie de ses Lettres pour me souvenir toujours de la grande obligation que je lui ai, & de la charité toute extraordinaire qu'il a euë pour moi.

Il me mena avec lui à Bazas, & quoique nous dussions aller dans le carosse de M. de Bazas, il ne laissa pas néanmoins d'acheter à Paris avant que d'en partir, deux chevaux qui accompagnérent le carosse pour s'en servir dans le besoin. La suite fit bientôt voir que cette prévoyance n'avoit point été inutile ; car environ huit mois après M. de Bazas étant venu à mourir, ces deux chevaux nous servirent pour notre retour, & ce fut alors seulement qu'il m'avoua, sa grande réserve l'ayant empêché de m'en rien témoigner auparavant, que de ces deux chevaux il en avoit acheté un pour moi, & qu'il avoit même eu soin

d'apporter quelque argent pour nous en servir en cas de besoin.

Etant de retour il demeura quelque tems chez M. Destouches où il souhaita que je demeurasse aussi : mais ces Messieurs avec qui il étoit, en ayant fait difficulté par la crainte qu'ils avoient que leur solitude ne fût interrompuë à mon occasion, il aima mieux quitter l'avantage de leur compagnie, que de m'abandonner, ainsi que j'ai appris depuis de quelque autre que de lui, ce fut ce qui donna lieu à M. Singlin de le mettre à Port-Royal des Champs & moi aussi. Jusques là il ne m'avoit rien témoigné des vuës qu'il avoit sur moi. J'avois quitté ma Théologie pour me retirer à Port-Royal la premiére fois, & je pensois si peu à m'y remettre jamais, qu'ayant oui dire du bien d'un jeune homme de notre Ville qui étudioit à Paris, & qui n'avoit point de commodités, je fus avant que de partir le chercher aux Cholets où il demeuroit pour lui donner tous mes Livres, & l'aurois fais si je l'eusse rencontré : mais Dieu ne le permit pas. M. Man-

guelen m'avoit toujours laissé vivre dans cet esprit jusqu'à ce que nous fûmes de retour de Bazas & demeurans ensemble à Port-Royal ; mais alors il me demanda ce que je prétendois faire & à quoi me portoit mon inclination, je lui répondis que la divine Providence m'ayant mis entre ses mains, je ne prétendois autre chose que de lui obéïr, & de faire ce qu'il jugeroit que Dieu demandoit de moi.

Il ne se contenta pas de cette réponse, il m'obligea de lui dire à quoi je me sentois le plus porté, me témoignant que cela n'empêcheroit pas qu'il ne fit de moi ce qu'il jugeroit à propos. Je lui dis donc que ne m'étant retiré que pour travailler toute ma vie à mon salut par les exercices d'humilité & de pénitence, Dieu me faisoit la grace de persévérer toujours dans cette résolution, & que je n'avois pas d'autres pensées ni d'autre désir. Il approuva ma disposition, mais néanmoins il me répartit qu'étant d'une complexion fort foible, je n'étois point capable de rendre de grands services au prochain pour les travaux du

corps, qu'ainsi il n'y avoit pas sujet de croire que Dieu demandât cela de moi : qu'il valloit mieux par conséquent que je reprisse ma Théologie, & que je me disposasse à passer Bachelier pour pouvoir rendre quelque service à l'Eglise par les exercices de l'esprit.

Il travailla lui-même pour cela, il se mit à lire avec une application particulière les Traités des Peres qu'il étoit important de sçavoir pour bien réussir dans cette entreprise, afin de m'en donner plus d'intelligence. Il me fit recevoir la Tonsure à Paris, & quelque tems après, c'est-à-dire au mois de Septembre de l'année 1646. il m'envoya à Beauvais pour y recevoir les quatre Mineurs. La première nouvelle que je reçus étant à Beauvais fut sa maladie ; & la seconde sa mort qui arriva le 25. du même mois. Ainsi Dieu permit pour me mortifier davantage, que lui ayant tant d'obligations & lui étant si étroitement uni, je me trouvasse éloigné de lui à sa mort & hors d'état de recevoir ses derniers avis, & de lui dire le dernier adieu.

Je n'ai rien dit de sa mortification dans le manger, elle étoit telle que quelques-uns y ont trouvé de l'excès. Il n'usoit que des nourritures les plus simples, & des viandes les plus communes sans aucun ragout. Sa boisson la plus ordinaire étoit de la tisanne de racines d'oseille dans très-peu de vin. Il mangeoit de la chicorée sauvage en salade & préferoit cette sorte de salade à tout autre. Il est aisé de juger qu'il ne cherchoit point en tout cela à satisfaire son goût, mais seulement à entretenir sa santé : & en effet par ce régime de vivre tant qu'il l'a gardé, c'est-à-dire tant qu'il a demeuré à Beauvais, encore qu'il fût d'un tempérament foible & délicat, non-seulement il a évité les fiévres & autres maladies ausquelles il étoit sujet auparavant, mais aussi il a eu assez de santé & de force pour étudier & travailler de l'esprit continuellement. Car voilà tout ce qu'il avoit en vûë, il n'agissoit en cela que par un principe de conscience. Il étoit persuadé que n'étant point à nous, mais étant appellés de Dieu pour nous occuper uti-

lement chacun ſelon notre profeſſion, nous étions obligés de prendre garde à ne nous point mettre nous-mêmes, par indiſcrétion & ſans aucune néceſſité, hors d'état de le pouvoir faire. Ainſi il n'aimoit point la ſanté pour elle-même, mais il la regardoit comme un don de Dieu qu'il ſe croyoit obligé de menager avec ſoin pour l'employer entiéremenr à ſon ſervice. Il n'étoit pas même attaché à ſa maniére de vivre. Lorſqu'il étoit hors de chez lui il vivoit comme les autres, à Gans il ſuivoit le train de la Communauté, & à Port-Royal de même. En un mot il tâchoit de regarder Dieu, & de lui être fidéle en toutes choſes, & quand il avoit ſujet de croire que Dieu l'appelloit quelque part, ou demandoit quelque choſe de lui, il ſe mettoit en état de le ſuivre & de lui obéir ſans avoir aucun égard à ſa ſanté, ni même à ſa vie. Cela a paru viſiblement par ſa ſortie de Beauvàis, par ſon voïage à Bazas, & particuliérement par ſa demeure à Port-Roïal des Champs. Il étoit perſuadé que cet air étoit tout-à-fait contraire à ſon tempéra-

ment. Il me le témoigna peu de tems avant sa maladie, mais il me dit en même tems qu'il ne falloit pas s'arrêter à cela; que puisque Dieu l'y appelloit, il falloit se disposer à y être malade, & à y mourir quand il lui plairoit.

Je pense devoir encore ajouter ici pour faire mieux remarquer la sagesse de sa conduite à mon égard, & de quel esprit il étoit animé, que quoiqu'il eut conçu d'abord, lorsque je n'étudiois encore qu'aux Humanités, quelque espérance que Dieu m'appelleroit à l'état Ecclésiastique, il ne m'en parla jamais, & ne me dit jamais rien pour m'y porter, de peur qu'il n'y eût quelque chose d'humain dans cette vocation qu'il sçavoit devoir être toute de Dieu. Outre que j'étois alors encore jeune, & que j'avois bien du chemin à faire avant que d'être en âge de faire choix de cet état & de m'y engager: il jugeoit bien qu'il y avoit plusieurs considérations qui m'en pouvoient empêcher: j'étois aîné, mes parens avoient beaucoup d'affection pour moi, & sur-tout ma mere me témoi-

gnoit tant de tendresse, tant de confiance & tant d'appréhension que je la quittasse, que si Dieu ne l'eût appellée à lui, je ne sçai si j'eusse eu assez de force pour me séparer d'elle, ni même si je l'eusse dû faire. M. Manguelen prévoyoit bien dès-lors tous ces obstacles, & nonobstant cela, non-seulement il n'a point laissé d'espérer & d'agir à mon égard en la maniére que j'ai représentée : mais il n'a pas voulu aussi me rien dire pour lever ces empêchemens, ou me porter à passer pardessus. Il a jugé plus à propos d'abandonner le tout à la divine Providence & de laisser faire Dieu, se contentant de le prier qu'il disposât de moi selon sa sainte volonté.

Voilà ce qui m'a paru de plus considérable en la conduite de feu M. Manguelen, au moins autant que je m'en puis souvenir présentement. J'ai fait le récit des choses tout simplement & sans ordre selon qu'elles me sont revenuës en la mémoire. Les personnes qui ont désiré cela de moi, & à qui je ne sçaurois rien refuser, en feront l'usage qu'elles jugeront à propos.

Je n'ai point parlé des Solitaires de la Graville, parce que je n'en ſçais rien de bien particulier. Encore que je fuſſe aſſez proche de cet Hermitage lorſque je demeurois à Gans, néanmoins je n'ai point eu la curioſité d'y aller ; & on trouvera plus de choſes dans l'Ecrit que l'on a fait contre Labadie, que je n'en pourrois dire.

LETTRE DE M. DE BEAUPUIS

Sur la mort de M. de Sacy, du 27. Janvier 1684.

COmment nous conſoler, ma Révérende & chere Mere, d'une perte auſſi grande & auſſi ſenſible qu'eſt celle que nous avons faite par la mort de celui qui vient de nous être enlévé, & que nous regrettons, ce ſemble, ſi juſtement. Humilions-nous profondement ſous la main puiſſante de Dieu, & adorons dans un ſilence reſpectueux les ordres de ſa Providence qui eſt toujours accompagnée & conduite par ſa ſageſſe & par ſa bonté, auſſi bien que par ſa juſtice.

Elevons nous au-dessus des sens & de la raison, & considérons des yeux de la Foi que les justes ne meurent pas proprement, mais qu'ils ne sont que passer par la mort à la véritable vie & de la main de Dieu qui les soutenoit & les conduisoit parmi les difficultés & les périls de la vie présente, dans son sein bienheureux & au repos éternel selon ces paroles du sage : *Justorum animæ in manu Dei sunt, & non tanget illos tormentum mortis : visi sunt oculis insipientium mori : illi autem sunt in pace.* Que si cela est vrai de tous les Justes & de ceux mêmes qui sont demeurés entiérement inconnus & durant leur vie & après leur mort, peut-on douter que cela ne le soit encore davantage de celui que nous regrettons maintenant ; & n'y a-t-il pas tout sujet de croire que sa vertu & son mérite étant si connu, non-seulement il est du nombre de ces Bienheureux qui vont à la sortie de cette vie se reposer & vivre en Dieu & recevoir de lui la recompense de leurs travaux & de la fidélite qu'ils lui ont gardée, mais aussi qu'il survivra

à lui-même dans l'Eglise & par l'odeur de ses vertus & par ses excellens ouvrages qui continueront sans doute d'instruire & d'édifier les Fidèles dans la suite des tems, comme ils ont fait jusqu'à cette heure, & peut-être même encore davantage par la bénédiction qu'il plaira à Dieu d'y donner. Il est vrai qu'il pouvoit vivre plus long-tems & rendre encore quelques services considérables à l'Eglise : mais il pouvoit aussi mourir plûtôt & travailler moins qu'il n'a fait. Ainsi ne considerons pas tellement ce que nous pouvions encore espérer de lui, que nous oublions ce que nous en avons reçu, de peur que nous ne tombions dans quelque sorte d'ingratitude envers Dieu, en ne reconnoissant point assez les biens qu'il nous a procurés par son moïen. J'avoue que ce ne m'est point une petite consolation dans l'affliction présente d'avoir eu le bonheur de le voir en mon dernier voïage, ainsi que je le souhaitois il y avoit long-tems. Il me reçut à son ordinaire avec beaucoup d'honnêteté & de bonté, j'eus une satisfaction toute particulière de

ſon entretien qui ne fut que de l'Ecriture ſainte dont il paroiſſoit tout plein & tout pénétré : *Eructabat de quo plenus erat.* Il m'en dit des choſes très-belles & particuliérement ſur les Livres de Job & de l'Apocalypſe : ce que je crains, c'eſt que comme il a preſque toujours été infirme depuis ce tems-là, il n'ait point eu le tems de mettre par écrit ce qu'il me dit alors qui pouvoit beaucoup ſervir à entendre ce qu'il y a de plus difficile & de plus obſcur dans ces deux Livres. Si cela étoit, il faudroit s'en conſoler & faire encore un ſacrifice de cela comme de tout le reſte, en attendant que Dieu acheve de diſpoſer de nos autres amis & de nous-même au tems & en la maniére qu'il lui plaira. Je le ſupplie de tout mon cœur de vous conſoler, ma chere & Révérende Mere, autant qu'il juge que vous en avez beſoin dans l'occaſion préſente, & qu'il rempliſſe abondamment, comme il le peut faire par une infinité de voies que nous ne connoiſſons pas, le vuide que cette mort vient de faire chez vous. J'y contribuerai de ma part autant que je

le pourrai par mes chetives priéres ; & qu'il lui plaira de m'en présenter les occasions, & de m'en faire la grace, étant en lui, comme vous n'en pouvez pas douter, ma Révérende Mere, tout à lui & à votre chere Communauté.

LETTRE DE M. NICOLE,

Ecrite du Village de S. Jean des Troux vers l'an 1656. le 22. Août, à M. Walon de Beaupuis qui étoit encore au Chesnai proche Versailles, où il étoit Directeur spirituel & temporel de la petite Communauté qui y étoit établie pour l'éducation de quelques jeunes gens.

VOus pouvez juger, Monsieur, combien le petit Livre que vous m'avez envoyé m'a été agréable, puisqu'outre les choses qu'il contient, & la personne de qui elles viennent, la considération de la peine que vous y avez prise, me le rendra encore plus cher. S'il n'y a rien de plus précieux que la charité, je puis dire que vous m'avez fait le plus riche présent

qu'on me pouvoit faire, puisqu'il est tout de charité, & dans sa matiére & dans son Auteur qui n'est pas à présent M. Guillebert ; car je ne crois pas avoir reçu de vous, Monsieur, une copie seulement de ses Lettres, mais aussi l'original que vous m'avez redonné en quelque façon en m'en redonnant l'usage que j'avois perdu. J'espére même que ce petit Livre fera d'autant plus d'impression sur mon esprit, que je n'y trouverai pas seulement des instructions, mais aussi des exemples de charité qui sont encore plus puissans que les paroles, lorsque je me souviendrai de celle qui vous a fait entreprendre cet ouvrage si pénible. J'aurois seulement souhaité, afin que vous eussiez trouvé plus de fruit dans votre travail, que ces Lettres eussent contenu quelque chose de plus relévé, & qui vous fût plus proportionnés. Mais la considération des personnes à qui elles sont écrites, a obligé celui qui en est l'Auteur de se rabaisser pour leur donner le lait dont elles avoient besoin, quoiqu'il fût capable de parler des plus hauts mystéres de la sa-

gesse, s'il eût eu à instruire des parfaits, selon le langage de l'Apôtre. J'espére donc que vous aurez trouvé de l'utilité, parce que vous n'avez pas seulement besoin, Monsieur, de viande solide pour votre nourriture particuliére, mais aussi du lait des instructions communes pour les distribuer à ceux qui sont sous votre conduite, qui étant encore enfans dans la grace ont besoin de la nourriture des enfans. Je ne m'arrêterai pas davantage à relever la charité que vous avez pratiquée en cette occasion. Je sçais que les paroles seroient infiniment au-dessous de ce qu'elle mérite, puisqu'elles seroient même beaucoup au-dessous du ressentiment que j'en ai, ma reconnoissance ne pouvant égaler les obligations que je vous ai. Je suis, &c. NICOLE.

Nota. M. Jean Guillebert, dont il est parlé dans cette Lettre, & dont M. de Beaupuis avoit apparemment transcrit les Lettres pour les envoyer à M. Nicole, étoit Docteur de Sorbonne, & avoit été Curé de Rouville en Normandie. Il a eu beaucoup de part à plusieurs des affaires Ecclésiastiques les plus importantes de son tems, & il est Auteur de plusieurs Ecrits faits au sujet des contestations qui agitoient alors l'Eglise de France. Il mourut à Paris le premier de Mai 1666. âgé de 61. ans, & fut enterré dans l'Eglise de S. Medard. M. Arnauld

a écrit sur sa mort une fort belle Lettre adressée à M. de Barcos le 6. du même mois de Mai. Elle se trouve à la page 375. du Recueil des Lettres de ce Docteur, tome second.

LETTRE DE M. TRISTAN.

MOnsieur, il y a grande apparence que vous n'avez pas encore eu grand éclaircissement touchant notre affaire, puisque vous ne nous en avez rien écrit depuis huit jours que vous êtes à Paris en bonne disposition, ainsi que tous ceux qui en viennent & qui vous ont vû nous le certifient. Je vous écrirois amplement le désastre de nôtre Ville, si je ne sçavois que M. Leullier m'a prévenu. En conférant ce qu'il vous en aura mandé avec ce que j'en ai écrit à Monseigneur de Beauvais par le Courier qui partit Lundi, je crois que vous en sçaurez autant que ceux qui n'en ont vû qu'une partie, n'étant pas possible de voir tout ni d'en faire un récit entier. La farine & le pain nous viennent, graces à Dieu, de tous côtés. La nuit du Lundi au Mardi on a eu une nouvelle attaque qui a inondé le

Fauxbourg S. Quentin pour la seconde fois, à un tel point qu'hier au soir on ne pouvoit y aller à cheval, mais Dieu avoit inspiré de porter du pain & du vin à tous les pauvres menages pour deux jours : Lundi après midi l'eau est encore rentrée dans la Ville, & a fait déloger sans trompette tous les quartiers qui en avoient été attaqués, & nous espérons que ce matin ces eaux y seront beaucoup diminuées. Tous nos moulins, excepté celui de saint Laurent qui ne peut presque faire de farine, ne peuvent aller, soit pour être rompus, soit pour l'abondance de l'eau. Vous connoissez notre Ville autant que personne : je vous dirai seulement ce que me dit Lundi le Pere de Boissy que je fus voir en visitant tout le Fauxbourg à Epuel, qu'il se souvint des enfans d'Israël durant la fuite de l'Egypte, en voyant son Peuple murmurer, encore qu'il eut du pain & du vin suffisamment durant l'inondation, par la charité de ceux de la Ville. La surprise fut encore du Lundi au Mardi la nuit que le Sieur Maître de saint

Michel

Michel y a perdu un cheval, & s'est pensé noyer avec encore d'autres, s'il n'eût trouvé un arbre pour s'accrocher, & s'il n'eût été secouru par un bateau de la Burriez. Nous avons jusqu'ici continué des priéres devant le saint Sacrement exposé au Salut, où il s'est trouvé très grand monde. Il se creve beaucoup de caves : plus grand nombre de cheminées s'abbatent : on voit fendre des maisons entiéres, les arches des ponts à la porte de Paris & de saint Jean sont dans l'eau : celles de tous les autres ponts sont percées en beaucoup d'endroits, & parmi tant de désordre il n'y a eu aucune personne noyée par une protection de Dieu toute particuliére. Madame Germain se porte bien dans sa chambre haute d'où elle va descendre. Vos livres ni votre Bibliotéque n'ont reçu aucune atteinte.

J'ai écrit à Monseigneur de Beauvais qu'on n'a rien signifié aux Apellans ni à d'autres de la part du Chapitre, que nous attendons ses ordres & les vôtres pour signifier notre relief d'appel, & nous déterminer le tems

que nous ſignifierons pour procéder ſur l'appel. Je me recommande à vos priéres avec beaucoup de perſonnes qui demandent quand vous viendrez. Vous me manderez, s'il vous plaît, ſi vous le ſçavez. Le meſſager va partir à cheval & ſans coche : c'eſt ce qui m'empêche d'envoyer le linge à votre garçon, ainſi que Madame Germain avoit promis. Ce ſera pour Mardi prochain. Tous nos amis vous ſaluent. M. le Curé a été auſſi fatigué, il eſt debout & bien. Dieu a donné à M. Flourel une grande vigeur en cette rencontre. J'ai mandé aux Curés du voiſinage à environ 24 lieuës de faire ſonner la cloche pour avertir que nous manquions de pain & de farine. On m'a apporté du pain de deux grandes lieuës. M. Lenglez Elu a fait venir de la farine de Brellenie. Je ſuis, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur & frere, TRISTAN.

M. Claude Triſtan, Auteur de la Lettre précédente, étoit Prêtre Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Maiſon & Société de Sorbonne,

Chanoine & grand Archidiacre de Beauvais, & grand Vicaire pendant 40. ans sous MM. Augustin Potier & Nicolas Choart de Buzenval. Il fut un ami sincére de la vérité, qui joignoit à une piété solide une grande capacité pour les affaires. Il eût part à tout le bien qui se fit sous l'Episcopat de M. de Buzenval dont il fut l'executeur testamentaire.

Il mourut le 28. de Juin. 1692.

Voyez differens détails de sa vie cy-devant dans la vie de M. Vallon de Beaupuis, & dans les vies de M. de Buzenval & de M. Herman par M. Baillet.

La Lettre précédente fut écrite environ l'an 1659.

L'affaire dont il est parlé au commencement de cette Lettre regarde M. de Beauvais & son Chapitre, en voici l'Origine. M. de Buzenval ayant en 1653. publié la Bulle d'Innocent X. d'une maniére qui mettoit la Doctrine de l'Eglise à couvert, Jean Chaillou Doyen de la Cathedrale, résolu de profiter d'une occasion aussi favorable de se rendre agréable à la Cour, se mit

en tête de renouveler, à la faveur d'une exception que les Evêques ne contestoient point au Chapitre, une prétendue juridiction sur les Prêtres & les Clercs, qui étoient dans sa dépendance ; & il publia un Mandement par lequel il ordonna la réception de la Bulle d'Innocent X. Il trouva moyen de se faire appuyer de la Cour & de quelques Evêques, & pendant huit ans il soutint le trouble malgré la juste comdamnation que M. de Buzenval avoit prononcée contre son Mandement, & les Arrêts que les Chanoines oposans obtinrent au Parlement, contre les procedures informes qu'il fit contre eux. Fier de la protection qu'une pareille cause lui avoit procurée, le Doyen ferma l'oreille à toutes les paroles d'accommodement que lui porterent M. Vialart Evêque de Châlons & quelques autres Prélats. Il osa exclure du choeur ceux de ses confreres qui ne voulurent point se prêter à son entreprise scandaleuse ; il fit mettre les fruits de leur Prebende en sequestre, & alla jusqu'à les faire distribuer aux pauvres. Ceux qui par-

tagérent avec M. Triftan la gloire de cette perfécution, furent M. de Bri-dieu Chanoine & Archidiacre de Beauvais ; François le Maire, Chantre ; Nicolas Levêque, fous-Chantre ; Godefroi Herman, Henri de Creil ; Leonard-Foi de St Hilaire ; Michel Henault & Ifaac-Anfelme Gerard, tous Prêtres & Chanoines, avec Antoine Regnier & Pierre Chapelle, Prêtres & Chapelains.

Voici deux Lettres de M. de Buzenval au fujet de cette perfécution.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE MONSEIGNEUR

L'EVESQUE DE BEAUVAIS,

écrite en 1660.

A UN DOCTEUR DE SES AMIS ;

Sur la perfécution qui le menaçoit en fa propre Perfonne.

Il faut avoir confiance en Dieu plutôt pour être foutenu par fa grace dans la perfécution que pour efpérer qu'il la détournera par fa miféricorde.

C'est se flater & vouloir se tromper que de se persuader toûjours cela. Il faut qu'elle arrive si nous sommes gens de Dieu, ou si nous avons encore de l'être, il faut s'y résoudre. C'est la marque & l'épreuve.

Je vois toutes les apparences du monde que nous en aurons nôtre part ; Et quoi qu'il semble qu'on nous veüille menager par les expédiens qu'on nous propose, je ne vois pas le moyen de m'en garentir pour moi ou pour les miens, qui sont aussi les vôtres par l'amitié. De me sauver & de les perdre. Quel moyen ? Cela seroit contre la justice & contre la Parole de Jesus-Christ, *Quos dedisti mihi custodivi &c. Bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis.* Je serois bien prêt à le faire, mais je n'y serai pas reçû, & il arrivera bien plutôt tout le contraire, *Percutiam Pastorem, & dispergentur oves.* Nous devons assûrement bien prier Dieu, non pas pour détourner ce fleau, & faire passer ce Calice loin de nous, mais pour lui demander sa grace afin d'accomplir sa volonté en cette occasion & en toute autre.

EXTRAIT *d'une autre Lettre du même Prélat, sur le même sujet, à Monseigneur l'Evêque de Laon.*

JE respecte l'Assemblée du Clergé comme je dois, mais elle n'a ni autorité ni jurisdiction sur moi, & je ne m'engagerai jamais à lui rendre compte de mes actions. Je ne sortirai point assûrément de mon Diocèse pour cela. Mais on va, ce dit-on, pousser à bout les Jansénistes : l'orage & la tempête s'élevent, le Tonnerre gronde, & le premier éclat de foudre tombera sur ma tête si je ne me soumets à l'Assemblée. Elle procedera contre moi & je serai persécuté à outrance.

Monseigneur, sans perdre le respect que je vous dois & à quelques autres, s'il n'y avoit que l'Assemblée, je ne craindrois pas de dire que je ne m'en soucierois pas beaucoup... Ces illustres Prélats se peuvent assûrer que quoique l'on fasse, ils ne seront point importunés de mes Priéres ni de mes Remontrances. Je n'aurai point recours à leur Protection. S'ils vous ressembloient tous, je me la promettrois assûrement. Mais pour les autres, je ne doute point pour la plûpart qu'ils ne soient assez dévoüés pour sacrifier leur confrere. S'il ne tenoit qu'à cela, & que je dûsse être la victime immolée pour faire disparoître le phantôme du Jansénisme, je m'exposerois de bon cœur. Je suis résolu à tout. Et depuis que j'ai vû tant de

cabales & tant de conjuration contre moi & contre les miens, si peu de raison & de justice, j'ai souvent pensé jusqu'où pourroit aller la persécution, & à ce que j'avois à perdre en ce monde.

Depuis ces derniéres nouvelles, sans me troubler & sans m'inquiéter, dans mes heures de loisir qui sont assez rares, je pense à ce qui me restera de bien quand on m'empêchera de joüir de mon Evêché. Je pense au lieu que je choisirai pour ma retraite & pour ma solitude si j'en ai la liberté, ou à la maniére dont je pourrai vivre dans celui que la Providence me destinera, soit que j'y sois libre, soit que j'y sois captif. Je songe peu aux moyens de me défendre quoique je sois bien résolu de le faire jusqu'au bout. Mais comme les voies m'en seront ôtées bien facilement, je pense plutôt aux derniéres extrêmités afin d'être préparé à tout... Si on m'attaque je me défendrai si j'en ai la liberté ; & si on me l'ôte j'endurerai le mal avec patience. Je le considérerai comme venant de la main de Dieu, & je tâcherai d'en faire un bon usage. Je lui demanderai grace pour cela: Et quoi qu'il arrive, Monseigneur, je serai toujours à votre égard le plus redevable de tous les hommes.

Signé, NICOLAS, Ev. de Beauvais.

FIN





